



Bulletin Officiel

N° 4850 Lundi 11 Mai 2015

— 18^{ème} ANNEE — ISSN 0330-7174

SOMMAIRE

AVIS DE SOCIETES

COMMUNIQUE

AGREMENT DE CONSTITUTION D'OPCVM 2

COMMUNIQUE DE PRESSE

NEW BODY LINE 3

ERRATUM 4

ASSEMBLEES GENERALES ORDINAIRES ET EXTRAORDINAIRES AGO - AGE

UNIVERS OBLIGATIONS SICAV – AGO - 4

SOTRAPIL – AGE - 5

SOTRAPIL – AGO - 5

AL JAZIRA – AGO - 6

COMPAGNIE INTERNATIONALE DE LEASING - CIL – AGO - 6

LES INDUSTRIES CHIMIQUE DU FLUOR – ICF – AGO - 7

ONE TECH HOLDING – AGO - 8

CARTE VIE – AGO - 9

CITY CARS – AGO - 9

RESOLUTIONS ADOPTEES

SICAV AVENIR 10-11

SICAV L'INVESTISSEUR 12-13

SICAV L'EPARGNANT 14-15

EMISSION D'UN EMPRUNT OBLIGATAIRE SUBORDONNE

EMPRUNT OBLIGATAIRE SUBORDONNE « UIB SUBORDONNE 2015 » 16-20

EMISSION D'UN EMPRUNT OBLIGATAIRE EMPRUNT OBLIGATAIRE « AIL 2015-1 21-25

COURBE DES TAUX 26

VALEURS LIQUIDATIVES DES TITRES OPCVM 27-28

ANNEXE I

OFFRE PUBLIQUE DE RETRAIT -OPR-

- AVIS D'OUVERTURE D'UNE OFFRE PUBLIQUE DE RETRAIT SUR LES ACTIONS DE LA SOCIETE FINANCIERE D'INVESTISSEMENT - SOFI SICAF-

ANNEXE II

OFFRE A PRIX FERME

PLACEMENT GLOBAL ET ADMISSION AU MARCHÉ PRINCIPAL DE LA COTE DE LA BOURSE DES ACTIONS LA SOCIETE « UNIVERSAL AUTO DISTRIBUTORS HOLDING»

ANNEXE III

ETATS FINANCIERS DEFINITIFS ARRETES AU 31/12/2014

- ASSAD
- ARTES
- SOTUVER
- BIAT
- SOTIPAPIER
- TUNISIE PROFILES ALUMINIUM – TPR -

ANNEXE III

ETATS FINANCIERS CONSOLIDES ARRETES AU 31/12/2014

- ASSAD
- TUNISIE PROFILES ALUMINIUM – TPR -

ANNEXE IV

ETATS FINANCIERS DEFINITIFS ARRETES AU 31/12/2014

- UNIVERS OBLIGATIONS SICAV

COMMUNIQUE

AGREMENT DE CONSTITUTION D'OPCVM

Le Conseil du Marché Financier a décidé, en date du 30 avril 2015, d'agréer le fonds suivant :

Capitalease Seed Fund 2

Fonds d'amorçage bénéficiant d'une procédure allégée
régie par le Code des Organismes de Placement Collectif
promulgué par la Loi n° 2001-83 du 24 juillet 2001 et par la Loi n° 2005-58 du 18 juillet 2005.
Siège Social : Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj 2^{ème} étage, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis.

La société UNITED GULF FINANCIAL SERVICES North Africa (UGFSna) et la BANQUE INTERNATIONALE ARABE de TUNISIE (BIAT) ont obtenu l'agrément du Conseil du Marché Financier, en date du 30 avril 2015, pour la création d'un fonds d'amorçage bénéficiant d'une procédure allégée, dénommé « Capitalease Seed Fund 2 » d'un montant de 15 000 000 dinars divisé en 150 000 parts de 100 dinars chacune.

AGREMENT DE CHANGEMENT DU DIRIGEANT D'UNE SOCIETE DE GESTION

Le Conseil du Marché Financier a décidé, en date du 30 avril 2015, d'agréer la nomination de Madame Amel JEBARI MDINI en tant que Directeur Général de la société CDC Gestion.

AGREMENT DE L'ACTIVITÉ DE GESTION DE PORTEFEUILLES DE VALEURS MOBILIÈRES POUR LE COMPTE DE TIERS D'UNE SOCIÉTÉ D'INVESTISSEMENT À CAPITAL RISQUE

Le Conseil du Marché Financier a décidé, en date du 30 avril 2015, d'agréer l'activité de gestion de portefeuilles de valeurs mobilières pour le compte de tiers des Sociétés d'Investissement à Capital Risque suivantes :

SICAR INVEST

Société d'Investissement à Capital Risque
régie par Loi n°1988-92 du 2 août 1988 relative aux sociétés d'investissement et la loi n°1994-117 du 14 novembre 1994 portant réorganisation du marché financier.

Siège Social : 27 bis, Rue du Liban, 1002 - Tunis.

Capital Social : Huit millions de dinars (8 000 000 DT) divisé en 800 000 actions de 10 dinars chacune.

INTERNATIONAL SICAR

Société d'Investissement à Capital Risque
régie par Loi n° 1988-92 du 2 août 1988 relative aux sociétés d'investissement et la loi n° 1994-117 du 14 novembre 1994 portant réorganisation du marché financier.

Siège Social : 61 bis, Rue Bab Jdid, 1^{er} étage, 1008 - Tunis.

Capital Social : Cinq millions de dinars (5 000 000 DT) divisé en 500 000 actions de 10 dinars chacune.

AGREMENT DE RESPONSABLE DU CONTROLE DE LA CONFORMITE ET DU CONTROLE INTERNE

Le Conseil du Marché Financier a décidé, en date du 30 avril 2015, d'agréer l'externalisation de la fonction du Contrôle de la Conformité et du Contrôle Interne au sein de la société SICAR INVEST au profit de Monsieur Rachid NACHI.

AVIS DES SOCIETES*

COMMUNIQUE DE PRESSE

NEW BODY LINE

Siège social : Avenue Ali Balhaouane - 5199 Mahdia - Tunisie.

La Société New Body Line « NBL » informe ses actionnaires, que son Conseil d'Administration réuni le Mardi 28 Avril 2015, a passé en revue l'activité de la société relative à l'exercice 2014 et a arrêté les états financiers y afférents.

Il ressort de l'examen de ces états financiers, que l'activité de la société a généré :

- Une progression du chiffre d'affaires de **+34%** en passant de **5,026 MDT** en **2013** à **6,754 MDT** en **2014**,
- Un résultat net de l'exercice de **2,046 MDT** contre **1,762 MDT** l'exercice précédant, enregistrant ainsi une augmentation de **+16%**.

Au vu de ces résultats, le Conseil a décidé de proposer à l'Assemblée Générale Ordinaire, qui aura à statuer sur les comptes de l'exercice 2014, la distribution d'un dividende par action de **0,420 DT**, correspondant à **42%** de la valeur nominale de l'action, contre un dividende de **0,400 DT** l'année précédant.

Par ailleurs, le Conseil a décidé de convoquer les actionnaires de la société pour une réunion de l'Assemblée Générale Ordinaire le **mercredi 10 juin 2015 à 11h**, à l'Institut Arabe des Chefs d'Entreprises - les Berges du Lac - Tunis.

* Le CMF n'entend donner aucune opinion ni émettre un quelconque avis quant au contenu des informations diffusées dans cette rubrique par la société qui en assume l'entière responsabilité.

AVIS DES SOCIETES

ERRATUM

La société Universal Auto Distributors Holding -UADH- et Attijari intermédiation, intermédiaire chargé de l'opération d'introduction de ladite société informent le public qu'une erreur s'est glissée dans le prospectus d'admission aux négociations sur le marché principal de la cote de la Bourse des actions composant le capital de la société Universal Auto Distributors Holding visé par le CMF sous le n° 15/0903 du 27 avril 2015.

Il faut lire sur les pages **29 71, 455 et 457** « Catégorie D : Personnel du Groupe UADH sollicitant au minimum 25 quotités et au maximum **769 quotités** » et non « Catégorie D : Personnel du Groupe UADH sollicitant au minimum 25 quotités et au maximum **769 actions** ».

2014 - AS - 2418

AVIS DES SOCIETES

ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

UNIVERS OBLIGATIONS SICAV
Société d'Investissement à Capital Variable
Siège social : 10 bis, Avenue Mohamed V -1001 Tunis

UNIVERS OBLIGATIONS SICAV invite ses actionnaires à assister à la réunion de l'Assemblée Générale Ordinaire qui aura lieu le **mercredi 27 mai 2015 à 11 heures** au siège de la Banque Tuniso- Koweitienne, sis au 10 bis, Avenue Mohamed V – 1001 Tunis, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant:

- 1- Lecture et approbation du rapport du Conseil d'Administration sur l'activité de la société relative à l'exercice clos le 31/12/2014 ;
- 2- Lecture des rapports général et spécial du commissaire aux comptes relatifs à l'exercice clos le 31/12/2014 ;
- 3- Examen et approbation des états financiers arrêtés au 31/12/2014 ;
- 4- Approbation des conventions visées aux articles 200 et 475 du Code des Sociétés Commerciales mentionnées dans le rapport spécial du commissaire aux comptes ;
- 5- Quitus aux administrateurs ;
- 6- Affectation des résultats de l'exercice 2014 ;
- 7- Nomination des administrateurs.

2014 - AS - 2419

AVIS DES SOCIETES

ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE

**Société de Transport des Hydrocarbures par Pipelines
« SOTRAPIL »**

Siège social : Boulevard de la Terre - Centre Urbain Nord - 1003 Tunis -

Mesdames et Messieurs les actionnaires sont convoqués à assister à l'Assemblée Générale Extraordinaire de la Société de Transport des Hydrocarbures par Pipelines « SOTRAPIL » qui se tiendra le jeudi 28 mai 2015 à onze heures trente minutes du matin à l'hôtel « Sheraton Tunis », à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1. Examen du rapport du Conseil d'Administration à l'Assemblée Générale Extraordinaire,
2. Augmentation du capital social de la société,
3. Modification de l'article 6 des statuts sur la base de la variation du capital social.

2014 - AS - 2384

AVIS DES SOCIETES

ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

**Société de Transport des Hydrocarbures par Pipelines
« SOTRAPIL »**

Siège social: Boulevard de la Terre - Centre Urbain Nord - 1003 Tunis –

Mesdames et Messieurs les actionnaires sont convoqués à assister à l'Assemblée Générale Ordinaire de la Société de Transport des Hydrocarbures par Pipelines « SOTRAPIL » qui se tiendra le jeudi 28 mai 2015 à dix heures du matin à l'hôtel « Sheraton Tunis », à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1. Examen du rapport d'activité du Conseil d'Administration et des états financiers relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2014,
2. Lecture du rapport général et du rapport spécial du commissaire aux comptes,
3. Approbation du rapport d'activité et des états financiers de l'exercice 2014,
4. Quitus aux administrateurs au titre de l'exercice 2014,
5. Affectation des bénéfices au vu des résultats de l'exercice 2014,
6. Fixation des jetons de présence au titre de l'exercice 2014,
7. Fixation de la rémunération des membres du Comité Permanent d'Audit au titre de l'exercice 2014,
8. Autorisation au Conseil d'Administration pour le lancement d'un emprunt obligataire dans la limite maximale de trente millions de dinars (30.000.000 dinars),
9. Approbation de la nomination de quatre nouveaux administrateurs.

2014 - AS - 2385

AVIS DES SOCIETES

ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

Société AL JAZIRA de Transport et de Tourisme Djerba
Siège social : Hôtel Aljazira Zone Touristique Sidi Mahrez DJERBA

Messieurs les actionnaires de la Société AL JAZIRA de Transport et de Tourisme Djerba, sont convoqués en Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra le 30 Mai 2015 à 09H30 à l'Hôtel ALJAZIRA – DJERBA à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- 1- Lecture du rapport du conseil d'administration sur la gestion de l'exercice clos le 31/12/2014
- 2- Lecture des rapports général et spécial du commissaire aux comptes afférents au même exercice
- 3- Approbation des états financiers arrêtés au 31/12/2014
- 4- Affectation des résultats de l'exercice 2014
- 5- Quitus aux administrateurs
- 6- Nomination des membres du Conseil d'Administration
- 7- Renouvellement du mandat du Commissaire aux comptes
- 8- Pouvoir en vue de formalités

Cette publication tient lieu de convocation individuelle à tous les actionnaires.

2014 - AS - 2351

AVIS DES SOCIETES

ASSEMBLEE GENERALE

COMPAGNIE INTERNATIONALE DE LEASING - CIL-
Siège social : 16, Avenue Jean Jaurès -1001Tunis-

Sur décision du Conseil d'Administration du 07 Avril 2015, messieurs les actionnaires de la **Compagnie Internationale de Leasing** sont convoqués à la réunion de l'Assemblée Générale Ordinaire qui sera tenue le **Vendredi 15 Mai 2015 à 16 heures, à l'Institut Arabe des Chefs d'Entreprises (IACE)**, Les Berges du Lac, Tunis, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- Lecture et approbation du rapport d'activité et des Etats Financiers individuels de l'exercice 2014 ;
- Approbation des conventions et opérations spéciales ;
- Approbation des Etats Financiers consolidés de l'exercice 2014 ;
- Quitus aux administrateurs pour l'exercice 2014 ;
- Reclassement des comptes de réserves ;
- Affectation du résultat de l'exercice 2014 ;
- Approbation des montants des jetons de présence ;
- Nomination d'un commissaire aux comptes ;
- Emission d'Emprunts Obligataires ;
- Pouvoirs en vue des formalités.

Tous les documents légalement requis sont à la disposition des actionnaires au siège social de la société et toute personne détenant 10 actions ou plus peut assister à la réunion ou se faire représenter en vertu d'une procuration.

2014 - AS - 2352

AVIS DES SOCIETES

إستدعاء للجلسة العامة العادية**الصناعات الكيماوية للفليور**

المقر الاجتماعي : 4 مكرر ، نهج أمين العباسي 1002 تونس البلفدار

إن مجلس إدارة شركة الصناعات الكيماوية للفليور قرّر دعوة المساهمين إلى الحضور يوم الخميس 14 ماي 2015 على الساعة العاشرة صباحا بنزل الشراتون (الهيلتون) للجلسة العامة العادية وذلك للتداول في جدول الأعمال الآتي :

- تلاوة تقرير مجلس الإدارة للجلسة العامة العادية للسنة المالية 2014
- تلاوة تقارير مراقبي الحسابات للسنة المالية 2014
- المصادقة على القوائم المالية المختومة بتاريخ 31.12.2014
- تبويب الحاصل السنوي للسنة المالية 2014
- إبراء ذمة أعضاء مجلس الإدارة عن السنة المالية 2014
- تعيين مراقب حسابات للسنوات المالية (2015- 2016 -2017)
- تحديد منحة الحضور لسنة 2015

يجوز لأصحاب الأسهم حضور الجلسة شخصيا أو بطريقة إنابة بموجب توكيل خاص ينبغي إيداعه أو إرساله للمقر الاجتماعي قبل تاريخ الاجتماع بخمسة أيام.
بإمكان المساهمين سحب التوكيل من المقر الاجتماعي للشركة ب 04 مكرر، نهج امين العباسي 1002 تونس البلفدي (إدارة المراقبة).

ستوضع كل الوثائق المعدة للجلسة تحت طلب المساهمين بالمقر الاجتماعي (إدارة المراقبة طيلة المدة القانونية).

AVIS DES SOCIETES

ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

ONE TECH HOLDING

Siège social : Cité El Khalij -Rue Lac Lochness –Imm Les Arcades Tour A -Les Berges du Lac -Tunis -Tunisie

Les actionnaires de la société ONE TECH HOLDING sont convoqués à l'assemblée générale ordinaire, pour le Mercredi 20 Mai 2015 à 10 h, à l'Institut Arabe des Chefs d'Entreprises « IACE », sis au Boulevard principal, Rue du Lac Turkana, 1053, Les Berges du Lac, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1. Ratification des délais et des modes de convocation ;
2. Lecture et approbation des rapports du conseil d'administration de la société et du groupe One Tech de l'exercice 2014 ;
3. Lecture des rapports des commissaires aux comptes de la société et du groupe One Tech de l'exercice 2014 ;
4. Approbation des états financiers individuels arrêtés au 31 Décembre 2014 ;
5. Approbation des états financiers consolidés arrêtés au 31 Décembre 2014 ;
6. Affectation du résultat de l'exercice 2014 et distribution des dividendes ;
7. Approbation des conventions conclues par la société et rentrant dans le champ d'application de l'article 200 et 475 du code des sociétés commerciales et de l'article 26 des statuts ;
8. Quitus aux membres du conseil d'administration ;
9. Fixation du montant des jetons de présence ;
10. Information des actionnaires de la société sur un franchissement de seuil ;
11. Nomination d'un nouveau membre du conseil d'administration de la société ;
12. Pouvoirs pour formalités ; et
13. Questions diverses.

Tous les documents afférents à cette assemblée seront tenus à la disposition des actionnaires au local de la société sis au n°16, Rue des Entrepreneurs- Charguia 2- Ariana, 30 jours avant la date de la réunion.

AVIS DES SOCIETES

ASSEMBLEE GENERALE

Compagnie d'Assurances et de Réassurances Tuniso-Européenne Vie « CARTE VIE »
Siège social : Immeuble CARTE, Entrée B Lot BC4 – Centre Urbain Nord, 1082 Tunis

Le conseil d'administration tenu le 21/04/2015 convoque les actionnaires de la société à l'Assemblée Générale Ordinaire le 15 mai 2015 à 9 heures au siège sociale de la société ; Immeuble CARTE Lot BC4 Entrée B Centre Urbain Nord 1082, Tunis, pour statuer sur l'ordre du jour suivant :

- 1- Examen et approbation du rapport du conseil sur la gestion de la société ayant trait à l'exercice clos au 31/12/2014.
- 2- Lecture des rapports général et spécial du commissaire aux comptes et approbation des états financiers au titre de l'exercice clos au 31/12/2014 ;
- 3- Approbation des conventions réglementées ;
- 4- Nomination des administrateurs ;
- 5- Affectation des résultats au titre de l'exercice clos au 31/12/2014 ;
- 6- Quitus aux administrateurs ;
- 7- Fixation des jetons de présences ;
- 8- Pouvoirs.

2014 - AS - 2371

AVIS DES SOCIETES

ASSEMBLEE GENERALE

CITY CARS
Siège Social : 51 Rue Ali Darghouth 1001 Tunis

La société CITY CARS porte à la connaissance de ses actionnaires qu'ils sont convoqués en Assemblée Générale Ordinaire, le mercredi 27 Mai 2015 à 15 heures à l'institut Arabes des Chefs d'Entreprises (IACE), sise au Boulevard principal, Lac Turkana, les Berges du Lac, Tunis - Tunisie, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1. Lecture et approbation du rapport de gestion du Conseil d'Administration ainsi que le rapport de gestion du Groupe City Cars relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2014 ;
2. Lecture des rapports des commissaires aux comptes sur les états financiers individuels et du Groupe de l'exercice clos le 31 décembre 2014 ;
3. Examen et approbation des états financiers relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2014 ;
4. Examen et approbation des états financiers du Groupe relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2014 ;
5. Affectation des résultats relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2014 ;
6. Lecture du rapport spécial des commissaires aux comptes et approbation des conventions mentionnées à l'article 200 et 475 du code des sociétés commerciales et relatives à l'exercice clos le 31 décembre 2014 ;
7. Quitus aux administrateurs relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2014 ;
8. Allocation des jetons de présence aux Administrateurs ;
9. Renouvellement du mandat d'un administrateur ;
10. Information des actionnaires de la Société sur un franchissement de seuil ; et
11. Pouvoirs pour formalités.

2014 - AS - 2386

AVIS DES SOCIETES

RESOLUTIONS ADOPTEES

SICAV AVENIR

Société d'investissement à capital variable
Siège social : 34, rue Hédi Karray 1004 El Menzah IV

Résolutions adoptées par l'Assemblée Générale Ordinaire du 05 mai 2015

PREMIERE RESOLUTION

L'assemblée générale ordinaire, après avoir entendu la lecture du rapport du conseil d'administration et du rapport général du commissaire aux comptes sur l'exercice 2014 ainsi que les différentes observations échangées en cours de séance, prend acte du rapport du commissaire aux comptes et approuve le rapport du conseil d'administration ainsi que les états financiers arrêtés au 31/12/2014.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité

DEUXIEME RESOLUTION

L'assemblée générale ordinaire, prend acte du rapport spécial du commissaire aux comptes sur l'exercice 2014 établi en application des dispositions des articles 200 et suivants et de l'article 475 du code des sociétés commerciales, et approuve les opérations réalisées dans le cadre des conventions qui y sont mentionnées.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité

TROISIEME RESOLUTION

L'assemblée générale ordinaire, donne quitus entier, définitif et sans réserves aux membres du conseil d'administration pour leur gestion de l'exercice 2014.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité

QUATRIEME RESOLUTION

L'assemblée générale ordinaire, approuve la répartition des sommes distribuables telle que proposée par le conseil d'administration :

- sommes distribuables : 41.752,850 dinars
- Montant à distribuer : 41.745,664 dinars
- Report à nouveau : 7,186 dinars

Elle fixe par conséquent à **1,822 dinars** le dividende par action.

Ce dividende sera mis en paiement à partir du **mardi 19 mai 2015** selon le choix des actionnaires :

- soit en numéraire,
- soit sous forme de réinvestissement en actions SICAV AVENIR, sur la base de la valeur liquidative calculée pour la journée du 19 mai 2015; la solte, montant qui n'aurait pas permis de souscrire à une action entière, sera versée dans le compte de l'actionnaire ou mise à sa disposition chez STB MANAGER. Les actionnaires auront jusqu'au lundi 18 mai 2015 pour faire leur choix. Passé ce délai, le dividende sera automatiquement réinvesti en actions SICAV AVENIR.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité

- Suite -

CINQUIEME RESOLUTION

L'assemblée générale ordinaire fixe à 2.500 dinars, le montant brut annuel des jetons de présence à allouer à chaque membre du conseil d'administration au titre de l'exercice 2014, montant pris en charge par la société de gestion.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité

SIXIEME RESOLUTION

L'assemblée générale ordinaire, prenant acte que les mandats de tous les administrateurs viennent à expiration à l'issue de la présente assemblée, décide de renouveler leurs mandats pour une période de 3 années, prenant fin à la date de l'assemblée générale ordinaire qui aura à statuer sur les comptes de l'exercice 2017. Le conseil sera constitué des membres suivants :

Membre	Mandat
- M. Mohamed Néjib BABA	2015-2017
- STB INVEST SICAF représentée par Mme Imène MIMOUNA	2015-2017
- STB FINANCE, représentée par Mme Saloua MOUSCOU	2015-2017
- Mme. Hanen HADJ SALAH	2015-2017
- M. Lebid ZAAFRANE	2015-2017

Cette résolution est adoptée à la majorité

SEPTIEME RESOLUTION

Pour l'accomplissement des formalités de dépôt, des publications légales et autres, tous pouvoirs sont donnés au représentant légal de la société ou à son mandataire.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité

AVIS DES SOCIETES

SICAV L'INVESTISSEUR

Société d'investissement à capital variable
Siège social : Rue Hédi Noura – 1001 Tunis

Résolutions adoptées par l'Assemblée Générale Ordinaire du 06 mai 2015

PREMIERE RESOLUTION

L'assemblée générale ordinaire, après avoir entendu la lecture du rapport du conseil d'administration et du rapport général du commissaire aux comptes sur l'exercice 2014 ainsi que les différentes observations échangées en cours de séance, prend acte du rapport du commissaire aux comptes et approuve le rapport du conseil d'administration ainsi que les états financiers arrêtés au 31/12/2014.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité

DEUXIEME RESOLUTION

L'assemblée générale ordinaire, prend acte du rapport spécial du commissaire aux comptes sur l'exercice 2014 établi en application des dispositions des articles 200 et suivants et de l'article 475 du code des sociétés commerciales.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité

TROISIEME RESOLUTION

L'assemblée générale ordinaire, donne quitus entier, définitif et sans réserves aux membres du conseil d'administration pour leur gestion de l'exercice 2014.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité

QUATRIEME RESOLUTION

L'assemblée générale ordinaire, approuve la répartition des sommes distribuables telle que proposée par le conseil d'administration :

Sommes distribuables	:	46.304,913 dinars
Dividendes à distribuer	:	46.301,660 dinars
Résultat à reporter	:	3,253 dinars

Elle fixe par conséquent à **2,540 dinars** le dividende par action.

Ce dividende sera mis en paiement à partir du **jeudi 21 mai 2015** selon le choix des actionnaires :

- soit en numéraire,
- soit sous forme de réinvestissement en actions SICAV L'INVESTISSEUR, sur la base de la valeur liquidative calculée pour la journée du 21 mai 2015; la soulte, montant qui n'aurait pas permis de souscrire à une action entière, sera versée dans le compte de l'actionnaire.
Les actionnaires auront jusqu'au mercredi 20 mai 2015 pour faire leur choix. Passé ce délai, le dividende sera automatiquement réinvesti en actions SICAV L'INVESTISSEUR.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité

CINQUIEME RESOLUTION

L'assemblée générale ordinaire fixe à 3.125 dinars, le montant brut annuel des jetons de présence à allouer à chaque membre du conseil d'administration au titre de l'exercice 2014, montant pris en charge par la société de gestion.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité

SIXIEME RESOLUTION

L'assemblée générale ordinaire, prenant acte que les mandats de tous les administrateurs viennent à expiration à l'issue de la présente assemblée, décide de renouveler les mandats des administrateurs suivants pour une période de trois années, prenant fin à la date de l'assemblée générale ordinaire qui aura à statuer sur les comptes de l'exercice 2017 : M. Fethi CHOUROU, STB INVEST SICAF, la Société Tunisienne d'Assurance et de Réassurance (STAR), M. Mohamed Ridha BESBES, M. Ali MAJOUL, M. Lebid ZAAFRANE et M. Khaled FENDRI.

Ainsi, le conseil sera constitué des membres suivants :

Membre	Mandat
- M. Fethi CHOUROU	2015-2017
- STB INVEST SICAF représentée par M. Mohamed Riadh ZAFZOUF	2015-2017
- La STAR représentée par Mme Neila AZZOUZ	2015-2017
- M. Mohamed Ridha BESBES	2015-2017
- M. Ali MAJOUL	2015-2017
- M. Lebid ZAAFRANE	2015-2017
- M. Khaled FENDRI	2015-2017

Cette résolution est adoptée à l'unanimité

SEPTIEME RESOLUTION

Pour l'accomplissement des formalités de dépôt, des publications légales et autres, tous pouvoirs sont donnés au représentant légal de la société ou à son mandataire.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité

AVIS DES SOCIETES

SICAV L'EPARGNANT

Société d'investissement à capital variable
Siège social : Rue Hédi Noura – 1001 Tunis

Résolutions adoptées par l'Assemblée Générale Ordinaire du 07 mai 2015

PREMIERE RESOLUTION

L'assemblée générale ordinaire, après avoir entendu la lecture du rapport du conseil d'administration et du rapport général du commissaire aux comptes sur l'exercice 2014 ainsi que les différentes observations échangées en cours de séance, prend acte du rapport du commissaire aux comptes et approuve le rapport du conseil d'administration ainsi que les états financiers arrêtés au 31/12/2014.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité

DEUXIEME RESOLUTION

L'assemblée générale ordinaire, prend acte du rapport spécial du commissaire aux comptes établi en application des dispositions de l'article 200 et suivants et de l'article 475 du code des sociétés commerciales.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité

TROISIEME RESOLUTION

L'assemblée générale ordinaire, donne quitus entier, définitif et sans réserves aux membres du conseil d'administration pour leur gestion de l'exercice 2014.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité

QUATRIEME RESOLUTION

L'assemblée générale ordinaire, approuve la répartition des sommes distribuables telle que proposée par le conseil d'administration :

Sommes distribuables	:	17.000.638,563 dinars
Dividendes à distribuer	:	16.999.644,288 dinars
Résultat à reporter	:	994,275 dinars

Elle fixe par conséquent à **4,224 dinars** le dividende par action.

Ce dividende sera mis en paiement à partir du **lundi 25 mai 2015** selon le choix des actionnaires :

- Soit en numéraire
- Soit sous forme de réinvestissement en actions SICAV L'EPARGNANT, sur la base de la valeur liquidative calculée pour la journée du 25 mai 2015; la soulte, montant qui n'aurait pas permis de souscrire à une action entière, sera versée dans le compte de l'actionnaire.

Les actionnaires auront jusqu'au vendredi 22 mai 2015 pour faire leur choix. Passé ce délai, le dividende sera automatiquement réinvesti en actions SICAV L'EPARGNANT.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité

- Suite -

CINQUIEME RESOLUTION

L'assemblée générale ordinaire fixe à 3.750 dinars, le montant brut annuel des jetons de présence à allouer à chaque membre du conseil d'administration au titre de l'exercice 2014, montant pris en charge par la société de gestion.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité

SIXIEME RESOLUTION

L'assemblée générale ordinaire, ratifie la cooptation de monsieur Amor CHOUHI en tant qu'administrateur en remplacement de monsieur Jameleddine MONTACER, démissionnaire, pour la période restant à courir de son mandat prenant fin à la date de l'assemblée générale ordinaire statuant sur l'exercice 2014.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité

SEPTIEME RESOLUTION

L'assemblée générale ordinaire, prenant acte que des mandats d'administrateurs viennent à expiration à l'issue de la présente assemblée, décide de renouveler les mandats des administrateurs suivants pour une période de trois années, prenant fin à la date de l'assemblée générale ordinaire qui aura à statuer sur les comptes de l'exercice 2017 : M.Taoufik MNASRI, STB INVEST SICAF, La Société Tunisienne d'Assurances et de Réassurance (STAR), M.Mohamed Ridha BESBES, M. Lebid ZAAFRANE, M. Samir TRABELSI, M.Mohamed Naceur HADJI, M. Hédi ABDELMOUMEN et M. Amor CHOUHI.

Ainsi, le conseil sera constitué des membres suivants :

Membre	Mandat
- M.Taoufik MNASRI	2015-2017
- STB INVEST SICAF représentée par M. Mohamed Chékib GADER	2015-2017
- La STAR représentée par Mme Olfa KRIMI	2015-2017
- STB SICAR représentée par Mlle Dorra CHOUCANE	2014-2016
- M. Mohamed Ridha BESBES	2015-2017
- M. Lebid ZAAFRANE	2015-2017
- M. Samir TRABELSI	2015-2017
- M. Mohamed Naceur HADJI	2015-2017
- M. Hédi ABDELMOUMEN	2015-2017
- M. Amor CHOUHI	2015-2017

Cette résolution est adoptée à l'unanimité

HUITIEME RESOLUTION

Pour l'accomplissement des formalités de dépôt, des publications légales et autres, tous pouvoirs sont donnés au représentant légal de la société ou à son mandataire.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité

AVIS DES SOCIETES

EMISSION D'UN EMPRUNT OBLIGATAIRE SUBORDONNE

L'OBLIGATION SUBORDONNEE SE CARACTERISE PAR SON RANG DE CREANCE CONTRACTUELLEMENT DEFINI PAR LA CLAUSE DE SUBORDINATION.

VISA du Conseil du Marché Financier :

Portée du visa du CMF : **Le visa du CMF, n'implique aucune appréciation sur l'opération proposée.**

Le prospectus est établi par l'émetteur et engage la responsabilité de ses signataires. Il doit être accompagné des états financiers de l'émetteur relatifs à l'exercice 2014, pour tout placement sollicité après le 30 avril 2015.

Le visa n'implique ni approbation de l'opportunité de l'opération ni authentification des éléments comptables et financiers présentés. Il est attribué après examen de la pertinence et de la cohérence de l'information donnée dans la perspective de l'opération proposée aux investisseurs.

EMPRUNT OBLIGATAIRE SUBORDONNE « UIB Subordonné 2015 »

L'Assemblée Générale Ordinaire de l'Union Internationale de Banques, réunie le 07/05/2014, a autorisé l'émission de nouveaux emprunts obligataires, pour un montant ne dépassant pas 300 000 000 DT, en une ou plusieurs émissions et a délégué, conformément à l'article 331 du code des sociétés commerciales, au Conseil d'Administration avec la faculté de subdélégation au Directeur Général, les pouvoirs nécessaires pour fixer le montant et arrêter les modalités et les conditions de chaque émission.

Cette autorisation est valable jusqu'à la date de tenue de l'Assemblée Générale Ordinaire statuant sur les comptes de 2015.

Dans le cadre de cette autorisation, le Conseil d'Administration réuni le 12/03/2015 a approuvé l'émission du premier emprunt « UIB Subordonné 2015 » dont le montant est de 50 000 000 DT.

Le Conseil d'Administration a donné à son tour pouvoir au Directeur Général de fixer les modalités et les conditions de l'emprunt obligataire subordonné « UIB Subordonné 2015 ».

A cet effet, le Directeur Général a fixé, en date du 22/04/2015, les modalités et les conditions de l'emprunt comme suit :

- a. Nominal de l'obligation : 100 dinars par obligation subordonnée ;
- b. Nombre : 500 000 obligations subordonnées réparties en deux catégories :
Catégorie A et Catégorie B
- c. Forme d'Obligation : Les obligations subordonnées sont toutes nominatives ;
- d. Prix d'émission : 100 dinars par Obligation subordonnée payable intégralement à souscription ;
- e. Taux d'intérêt : Catégorie A : 7,40% et/ou TMM+1,95% brut par an au choix c
souscripteur ;
: Catégorie B : 7,50% et/ou TMM+2,10% brut par an au choix c
souscripteur ;
- f. Durée : 5 ans pour la catégorie A et 7 ans, dont deux années de franchis
pour la catégorie B ;
- g. Amortissement : Les obligations sont amortissables annuellement par un cinquièr
de valeur nominale, soit 20 dinars par obligation.
Cet amortissement commence à la 1^{ère} année pour la catégorie A et
la 3^{ème} année pour la catégorie B.

- Suite -

Dénomination de l'emprunt : « UIB Subordonné 2015 ».

Montant : 50.000.000 dinars, divisé en 500.000 obligations subordonnées de nominal 100 dinars chacune.

Le montant définitif de l'emprunt « UIB Subordonné 2015 » fera l'objet d'une publication aux bulletins officiels du CMF et de la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis.

Prix d'émission : 100 dinars par obligation subordonnée payables intégralement à la souscription.

Prix de remboursement : Le prix de remboursement est de 100 dinars par obligation subordonnée.

Formes des titres : Toutes les obligations subordonnées du présent emprunt seront nominatives.

Taux d'intérêt :

Les obligations subordonnées du présent emprunt seront offertes à des durées et des taux d'intérêts différents au choix du souscripteur, fixés en fonction de la catégorie :

Pour la catégorie A d'une durée de 5 ans :

➤ **Taux variable :** Taux du Marché Monétaire (TMM publié par la BCT) + 1,95 % brut l'an calculé sur la valeur nominale restant due de chaque obligation subordonnée au début de chaque période au titre de laquelle les intérêts sont servis. Ce taux correspond à la moyenne arithmétique des douze derniers Taux Moyens Mensuels du Marché Monétaire Tunisien précédant la date de paiement des intérêts majorée de 195 points de base. Les douze mois à considérer vont du mois de Juin de l'année N-1 au mois de Mai de l'année N.

➤ **Taux fixe :** Taux annuel brut de 7,40 % calculé sur la valeur nominale restant due de chaque obligation subordonnée au début de chaque période au titre de laquelle les intérêts sont servis.

Le souscripteur choisira lors de la souscription le type de taux à adopter.

Pour la catégorie B d'une durée de 7 ans dont deux années de franchise :

➤ **Taux variable :** Taux du Marché Monétaire (TMM publié par la BCT) + 2,10 % brut l'an calculé sur la valeur nominale restant due de chaque obligation subordonnée au début de chaque période au titre de laquelle les intérêts sont servis. Ce taux correspond à la moyenne arithmétique des douze derniers Taux Moyens Mensuels du Marché Monétaire Tunisien précédant la date de paiement des intérêts majorée de 210 points de base. Les douze mois à considérer vont du mois de Juin de l'année N-1 au mois de Mai de l'année N.

➤ **Taux fixe :** Taux annuel brut de 7,50 % calculé sur la valeur nominale restant due de chaque obligation subordonnée au début de chaque période au titre de laquelle les intérêts sont servis.

Le souscripteur choisira lors de la souscription le type de taux à adopter.

Marge actuarielle (souscription à taux variable) : La marge actuarielle d'un emprunt à taux variable est l'écart entre son taux de rendement estimé et l'équivalent actuariel de son indice de référence. Le taux de rendement est estimé en cristallisant jusqu'à la dernière échéance le dernier indice de référence pour l'évaluation des coupons futurs.

La moyenne des TMM des 12 derniers mois arrêtée au mois de Mars 2015 (à titre indicatif), qui est égale à 4,8075 %; et qui est supposée cristallisée à ce niveau pendant toute la durée de vie de l'emprunt, permet de calculer un taux de rendement actuariel annuel de 6,8075 % pour la catégorie A et de 6,9575 % pour la catégorie B. Sur cette base, les conditions d'émission et de rémunération font ressortir une marge actuarielle de 1,95% pour la catégorie A et de 2,10% pour la catégorie B, et ce, pour un souscripteur qui conserverait ses titres jusqu'à leur remboursement final.

Taux de rendement actuariel (souscription à taux fixe) : Le taux de rendement actuariel d'un emprunt est le taux annuel qui, à une date donnée, égalise à ce taux et à intérêts composés les valeurs actuelles des montants à verser et des montants à recevoir. Il n'est significatif que pour un souscripteur qui conserverait ses titres jusqu'à leur remboursement final. Ce taux est de 7,40 % l'an pour la catégorie A et 7,50 % l'an pour la catégorie B pour le présent emprunt subordonné.

- Suite -

Durée totale : Les obligations subordonnées du présent emprunt «UJB Subordonné 2015 » seront émises selon deux catégories :

Une catégorie A : sur une durée de **5 ans** ;

Une catégorie B : sur une durée de **7 ans dont deux années de franchise**.

Durée de vie moyenne : Il s'agit de la somme des durées pondérées par les flux de remboursement du capital puis divisée par le nominal. C'est l'espérance de vie de l'emprunt pour un souscripteur qui conserverait ses titres jusqu'à leur remboursement final.

Cette durée est de **3 ans** pour la catégorie A et de **5 ans** pour la catégorie B.

Duration (souscription à taux fixe) : La duration correspond à la somme des durées pondérées par les valeurs actualisées des flux à percevoir (intérêt et principal) rapportée à la valeur présente du titre. La duration s'exprime en unités de temps (fraction d'année) et est assimilable à un délai moyen de récupération de la valeur actuelle.

La duration d'une obligation correspond à la période à l'issue de laquelle sa rentabilité n'est pas affectée par les variations des taux d'intérêts.

La duration pour les présentes obligations subordonnées de cet emprunt est de **2,738 années** pour la catégorie A et **4,297 années** pour la catégorie B.

Période de souscription et de versement : Les souscriptions à cet emprunt obligataire subordonné seront ouvertes le **18/05/2015** et clôturées au plus tard le **18/06/2015**. Elles peuvent être clôturées sans préavis dès que le montant de l'émission (50 000 000 dinars) est intégralement souscrit.

Les demandes de souscription seront reçues dans la limite des titres émis, soient un maximum de 500 000 obligations subordonnées.

En cas de placement d'un montant inférieur à 50 000 000 dinars à la date de clôture de la période de souscription, soit le **18/06/2015**, les souscriptions seront prorogées jusqu'au **30/06/2015** avec maintien de la date unique de jouissance en intérêts. Passé ce délai, le montant de l'émission correspondra à celui effectivement collecté par la banque.

Un avis de clôture sera publié dans les bulletins officiels du Conseil du Marché Financier et de la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis dès la clôture effective des souscriptions.

Date de jouissance en intérêts : Chaque obligation subordonnée souscrite dans le cadre du présent emprunt portera jouissance en intérêts à partir de la date effective de sa souscription et libération .

Les intérêts courus au titre de chaque obligation subordonnée entre la date effective de sa souscription et libération et la date limite de clôture des souscriptions, soit le **18/06/2015**, seront décomptés et payés à cette dernière date.

Toutefois, la date unique de jouissance en intérêts pour toutes les obligations subordonnées émises, servant de base pour les besoins de la cotation en bourse, est fixée à la date limite de clôture des souscriptions à l'emprunt, soit le **18/06/2015**, et ce, même en cas de prorogation de cette date.

Amortissement et remboursement : Toutes les obligations subordonnées émises sont amortissables d'un montant annuel constant de 20 dinars par obligation, soit le un cinquième de la valeur nominale. Cet amortissement commencera à la 1^{ère} année pour la catégorie A et à la 3^{ème} année pour la catégorie B.

L'emprunt sera amorti en totalité le **18/06/2020** pour la catégorie A et le **18/06/2022** pour la catégorie B.

Paiement : Le paiement annuel des intérêts et le remboursement du capital dû seront effectués à terme échu, le **18 juin** de chaque année.

Le premier paiement en intérêts aura lieu le **18/06/2016**.

Le premier remboursement en capital aura lieu le **18/06/2016** pour la catégorie A et le **18/06/2018** pour la catégorie B.

- Suite -

Les paiements des intérêts et les remboursements du capital seront effectués auprès des dépositaires à travers Tunisie Clearing.

Organisme financier chargé de recueillir les souscriptions du public : Les souscriptions à cet emprunt obligataire subordonné et les versements seront reçus à partir du **18/05/2015** auprès de MAC SA intermédiaire en Bourse, sis au Green Center – Bloc C 2^{ème} étage, Rue du Lac constance – Les Berges du Lac Tunis.

Tenue des comptes en valeurs mobilières : L'établissement, la délivrance des attestations portant sur le nombre d'obligations subordonnées détenues ainsi que la tenue du registre des obligataires subordonnés de l'emprunt «UIB Subordonné 2015 » seront assurés durant toute la durée de vie de l'emprunt par le Back Office Bourse de l'UIB.

L'attestation délivrée à chaque souscripteur doit mentionner la catégorie choisie par ce dernier, le taux d'intérêt et la quantité d'obligations subordonnées y afférente.

Garantie : Le présent emprunt obligataire subordonné ne fait l'objet d'aucune garantie particulière.

Notation : Le présent emprunt obligataire subordonné n'est pas noté.

Cotation en Bourse : L'Union Internationale de Banques s'engage à charger l'intermédiaire en Bourse MAC SA de demander, dès la clôture des souscriptions, l'admission de l'emprunt «UIB Subordonné 2015 » au marché obligataire de la cote de la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis.

Prise en charge par Tunisie Clearing : L'Union Internationale de Banques s'engage, dès la clôture des souscriptions de l'emprunt «UIB Subordonné 2015 », à entreprendre les démarches nécessaires auprès de Tunisie Clearing, en vue de la prise en charge des obligations subordonnées souscrites.

Organisation de la représentation des porteurs des obligations subordonnées : L'émission d'un emprunt obligataire subordonné est soumise aux règles et textes régissant les obligations. En matière de représentation des obligations subordonnées, l'article 333 du code des sociétés commerciales est applicable : les porteurs des obligations subordonnées sont rassemblés en une assemblée générale spéciale qui désigne l'un de ses membres pour la représenter et défendre les intérêts des porteurs des obligations subordonnées.

Les dispositions des articles 355 à 365 du code des sociétés commerciales s'appliquent à l'assemblée générale spéciale des porteurs des obligations subordonnées et à son représentant. Le représentant de l'assemblée générale des porteurs des obligations subordonnées a la qualité pour la représenter devant les tribunaux.

Fiscalité des titres : Droit commun régissant la fiscalité des obligations.

Tribunal compétent en cas de litige : Tout litige pouvant surgir suite à l'émission, au paiement et à l'extinction de cet emprunt obligataire subordonné sera de la compétence exclusive du tribunal de Tunis I.

Rang de créance : En cas de liquidation de l'émetteur, les obligations subordonnées de la présente émission seront remboursées à un prix égal au nominal et leur remboursement n'interviendra qu'après désintéressement de tous les créanciers, privilégiés ou chirographaires, mais avant le remboursement des titres participatifs émis par l'émetteur. Le remboursement des présentes obligations subordonnées interviendra au même rang que celui de tous les autres emprunts obligataires subordonnés déjà émis ou contractés, ou qui pourraient être émis ou contractés ultérieurement par l'émetteur proportionnellement à leur montant, le cas échéant (clause de subordination).

Il est à signaler que ce rang dépendrait des emprunts obligataires qui seront émis conformément aux limites prévues au niveau des prévisions annoncées au document de référence enregistré auprès du CMF en date du 02/09/2014 sous le numéro 14-005^(*).

(*) Les modalités et les conditions de l'emprunt obligataire subordonné « UIB subordonné 2015 » diffèrent de celles annoncées au niveau du Business Plan 2014-2018 tel que figurant au niveau du Document de Référence « Union Internationale de Banques 2014 » enregistré auprès du CMF en date du 02/09/2014 sous le numéro 14-005.

La banque s'engage à actualiser ledit Business Plan et ce, afin de tenir compte des modalités et conditions définitives de l'emprunt obligataire subordonné sus-visé.

- Suite -

Toute modification susceptible de changer le rang des titulaires d'obligations subordonnées doit être soumise à l'accord de l'Assemblée Spéciale des titulaires des obligations prévues par l'article 333 du Code des Sociétés Commerciales.

Les intérêts constitueront des engagements directs, généraux, inconditionnels et non subordonnés de l'émetteur, venant au même rang que toutes les autres dettes et garanties chirographaires, présentes ou futures de l'émetteur.

Maintien de l'emprunt à son rang : L'émetteur s'engage, jusqu'au remboursement effectif de la totalité des obligations subordonnées du présent emprunt, à n'instituer en faveur d'autres créances qu'il pourrait émettre ultérieurement, en dehors de celles prévues au niveau du document de référence susvisé aucune priorité quant à leur rang de remboursement, sans consentir ces mêmes droits aux obligations subordonnées du présent emprunt.

Facteurs de risques spécifiques liés aux obligations subordonnées :

Les obligations subordonnées ont des particularités qui peuvent impliquer certains risques pour les investisseurs potentiels et ce, en fonction de leur situation financière particulière, de leurs objectifs d'investissement et en raison de leur caractère de subordination.

Nature du titre : L'obligation subordonnée est un titre de créance qui se caractérise par son rang de créance contractuel déterminé par la clause de subordination. La clause de subordination se définit par le fait qu'en cas de liquidation de la société émettrice, les obligations subordonnées ne seront remboursées qu'après désintéressement de tous les créanciers privilégiés ou chirographaires mais avant le remboursement des titres participatifs et de capital émis par l'émetteur. Les obligations subordonnées interviendront au remboursement au même rang que tous les autres emprunts obligataires subordonnés déjà émis ou contractés, ou qui pourraient être émis ou contractés ultérieurement par l'émetteur proportionnellement à leur montant restant dû, le cas échéant (clause de subordination).

Qualité de crédit de l'émetteur : Les obligations subordonnées constituent des engagements directs, généraux, inconditionnels et non assortis de sûreté de l'émetteur. Le principal des obligations subordonnées constitue une dette subordonnée de l'émetteur. Les intérêts sur les obligations subordonnées constituent une dette chirographaire de l'émetteur.

En achetant les obligations subordonnées, l'investisseur potentiel se repose sur la qualité de crédit de l'émetteur et de nulle autre personne.

Le marché secondaire : Les obligations subordonnées sont cotées sur le marché obligataire de la cote de la Bourse mais il se peut qu'il ne soit pas suffisamment liquide. En conséquence, les investisseurs pourraient ne pas être en mesure de vendre leurs obligations subordonnées facilement ou à des prix qui leur procureraient un rendement comparable à des investissements similaires pour lesquels un marché secondaire s'est développé.

Les investisseurs potentiels devraient avoir une connaissance et une expérience en matière financière et commerciale suffisante de manière à pouvoir évaluer les avantages et les risques d'investir dans les obligations subordonnées, de même qu'ils devraient avoir accès aux instruments d'analyse appropriés ou avoir suffisamment d'acquis pour pouvoir évaluer ces avantages et ces risques au regard de leur situation financière.

Risque lié à l'émission du présent emprunt obligataire subordonné : Selon les règles prudentielles régissant les établissements de crédit exigeant une adéquation entre les ressources et les emplois qui leur sont liés, la souscription au taux indexé sur le TMM risquerait de faire supporter à la banque un risque de taux le cas où certains emplois seraient octroyés à taux fixe et à l'inverse, la souscription au taux fixe risquerait également de faire supporter à la banque un risque de taux dans le cas où certains emplois seraient octroyés à des taux indexés sur le TMM.

Le prospectus relatif à la présente émission est constitué d'une note d'opération visée par le CMF sous le N° 15-0904 en date du 30 avril 2015, du document de référence « Union Internationale Banques 2014 » enregistré par le CMF en date du 02 septembre 2014 sous le N° 14-005 et des états financiers de l'émetteur relatifs à l'exercice 2014.

La note d'opération et le document de référence susvisés sont mis à la disposition du public, sans frais, auprès de l'Union Internationale de Banques, 65 Avenue Habib Bourguiba -1000 Tunis, MAC SA Green Center Bloc C 2^{ème} étage Rue du Lac Constance - Tunis, et sur les sites Internet du CMF (www.cmf.org.tn) et de l'Union Internationale de Banques (www.uib.com.tn).

Les états financiers de l'émetteur relatifs à l'exercice 2014 seront publiés au bulletin officiel du CMF et sur son site internet.

AVIS DES SOCIETES

EMISSION D'UN EMPRUNT OBLIGATAIRE

VISA du Conseil du Marché Financier :

Portée du visa du CMF : **Le visa du CMF, n'implique aucune appréciation sur l'opération proposée. Le prospectus est établi par l'émetteur et engage la responsabilité de ses signataires. Il doit être accompagné des états financiers de l'émetteur arrêtés au 31 décembre 2014 pour tout placement sollicité après le 30 avril 2015. Il doit être également accompagné des indicateurs d'activité de l'émetteur relatifs au 2ème trimestre 2015 pour tout placement sollicité après le 20 juillet 2015**

Le visa n'implique ni approbation de l'opportunité de l'opération ni authentification des éléments comptables et financiers présentés. Il est attribué après examen de la pertinence et de la cohérence de l'information donnée dans la perspective de l'opération proposée aux investisseurs.

EMPRUNT OBLIGATAIRE « AIL 2015-1 »

DECISIONS A L'ORIGINE DE L'EMISSION :

Lors de sa réunion tenue le 4 juin 2014, l'Assemblée Générale Ordinaire de L'Arab International Lease "AIL" a autorisé l'émission d'un emprunt obligataire en une ou plusieurs tranches d'un montant maximum de 60 millions de dinars au cours de l'année 2015 et a donné pouvoir au Conseil d'Administration pour déterminer les conditions d'émission et de fixer le montant et la date d'émission de chaque tranche.

Dans le cadre de cette autorisation, le Conseil d'Administration, réuni le 21 novembre 2014, a décidé d'émettre un emprunt obligataire pour un montant maximum de 35 millions de dinars en une ou plusieurs tranches.

Le Conseil d'Administration a également délégué à la Direction Générale de l'AIL les soins de fixer les taux et la durée selon la situation du marché au moment de l'émission.

A cet effet, la Direction Générale a décidé d'émettre le présent emprunt pour un montant de 15 millions de dinars susceptible d'être porté à 20 millions de dinars et a fixé les durées et les taux d'intérêt comme suit :

- Catégorie A : 7,65% et/ou TMM+2,25% sur 5 ans.
- Catégorie B : 7,85% sur 7 ans dont 2 années de grâce.

RENSEIGNEMENTS RELATIFS A L'OPERATION :

Montant de l'emprunt :

Le montant nominal du présent emprunt est de 15 millions de dinars, susceptible d'être porté à 20 millions de dinars, divisés en 150.000 obligations, susceptibles d'être portés à 200 000 obligations, de nominal 100 dinars.

Le montant définitif de l'Emprunt Obligataire « AIL 2015-1 » fera l'objet d'une publication aux bulletins officiels du Conseil du marché Financier et de la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis.

Période de souscription et de versement :

Les souscriptions et les versements à cet emprunt seront reçus à partir du **08/05/2015** et clôturés au plus tard le **06/08/2015**. Ils peuvent être clôturés sans préavis dès que le montant maximum de l'émission (20 000 000 de dinars) est intégralement souscrit. Les demandes de souscription seront reçues dans la limite des titres émis soit un maximum de 200.000 obligations.

En cas de placement d'un montant inférieur à 20.000.000 dinars à la date de clôture de la période de souscription, soit le **06/08/2015**, et passé ce délai, le montant de l'émission correspondra à celui effectivement collecté par la société.

Un avis de clôture sera publié dans les bulletins officiels du Conseil du Marché Financier et de la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis, dès la clôture des souscriptions.

- Suite -

Organismes financiers chargés de recueillir les souscriptions du public :

Les souscriptions à cet emprunt et les versements seront reçus à partir du **08/05/2015** auprès de la Société du Conseil et de l'Intermédiation Financière - SCIF, intermédiaire en bourse, rue du Lac Oubeira Immeuble Al Faouz Les Berge du Lac - 1053 Tunis.

But de l'émission :

L'AIL a décidé d'émettre cet emprunt dans le cadre d'une stratégie visant le renforcement de la structure financière de la société par la consolidation de ses ressources à moyen et long terme et ce, afin de soutenir le développement de son activité dans les meilleures conditions.

CARACTERISTIQUES DES TITRES EMIS :

Nature, forme et délivrance des titres :

- Dénomination de l'emprunt : « AIL 2015-1 »
- Nature des titres : Titres de créance.
- Forme des obligations : Les obligations seront nominatives.
- Catégorie des titres : Ordinaire.
- La législation sous laquelle les titres sont créés : Code des sociétés commerciales, livre 4, titre 1, sous titre 5 chapitre 3 : des obligations.
- Modalité et délais de délivrance des titres : Le souscripteur recevra, dès la clôture de l'émission, une attestation portant sur le nombre d'obligations détenues, délivrée par l'intermédiaire agréé mandaté, la Société du Conseil et de l'Intermédiation Financière - SCIF- Intermédiaire en Bourse.

Prix de souscription et d'émission : Les obligations seront émises au pair, soit 100 dinars par obligation, payables intégralement à la souscription.

Date de jouissance en intérêts :

Chaque obligation souscrite dans le cadre du présent emprunt porte jouissance en intérêts à partir de la date effective de sa souscription et libération.

Les intérêts courus au titre de chaque obligation entre la date effective de sa souscription et libération et la date limite de clôture des souscriptions, soit le **06/08/2015**, seront décomptés et payés à cette date.

Toutefois, la date unique de jouissance en intérêts pour toutes les obligations émises qui servira de base à la négociation en bourse est fixée au **06/08/2015**, soit la date limite de clôture des souscriptions à cet emprunt.

Date de règlement : Les obligations seront payables en totalité à la souscription.

Taux d'intérêts :

Les obligations du présent emprunt seront offertes à des durées et des taux d'intérêts différents au choix du souscripteur, fixés en fonction de la catégorie :

Pour la catégorie A d'une durée de 5 ans :

- **Taux fixe** : Taux annuel brut de 7,65% calculé sur la valeur nominale restant due de chaque obligation au début de chaque période au titre de laquelle les intérêts sont servis.
- **Taux variable** : Taux du Marché Monétaire (TMM publié par la BCT) + 2,25% brut l'an, calculé sur la valeur nominale restant due de chaque obligation au début de chaque période au titre de laquelle les intérêts sont servis. Ce taux correspond à la moyenne arithmétique des douze derniers taux moyens mensuels du marché monétaire tunisien précédant la date de paiement des intérêts majorée de 225 points de base. Les douze mois à considérer vont du mois d'août de l'année N-1 au mois de juillet de l'année N.

Pour la catégorie B d'une durée de 7 ans dont 2 années de franchise :

- **Taux fixe** : Taux annuel brut de 7,85% calculé sur la valeur nominale restant due de chaque obligation au début de chaque période au titre de laquelle les intérêts sont servis.

Le souscripteur choisira lors de la souscription le type de taux à adopter.

- Suite -

Amortissement et remboursement : Toutes les obligations émises sont amortissables d'un montant annuel constant de 20 dinars par obligation soit le un cinquième de la valeur nominale.

Cet amortissement commencera à la première année pour la catégorie A et à la troisième année pour la catégorie B.

L'emprunt sera amorti en totalité le **06/08/2020** pour la catégorie A et le **06/08/2022** pour la catégorie B.

Prix de remboursement : le prix de remboursement est de 100 dinars par obligation.

Paiement Les paiements annuels des intérêts et le remboursement du capital dû seront effectués à terme échu le **06 août de chaque année**.

Pour la catégorie A, le premier paiement en intérêts et le premier remboursement en capital auront lieu le **06/08/2016**.

Pour la catégorie B, le premier paiement en intérêts aura lieu le **06/08/2016** et le premier remboursement en capital aura lieu le **06/08/2018**.

Les paiements des intérêts et les remboursements du capital seront effectués auprès des dépositaires à travers Tunisie Clearing.

Taux de rendement actuariel (souscription à taux fixe) : C'est le taux annuel qui, à une date donnée, égalise à ce taux et à intérêts composés les valeurs actuelles des montants à verser et des montants à recevoir. Il n'est significatif que pour un souscripteur qui conserverait ses titres jusqu'à leur remboursement final.

Ce taux est de 7,65% l'an (pour la catégorie A) et de 7,85% l'an (pour la catégorie B).

Marge actuarielle (souscription à taux variable) : La marge actuarielle d'un emprunt à taux variable est l'écart entre son taux de rendement estimé et l'équivalent actuariel de son indice de référence.

Le taux de rendement est estimé en cristallisant jusqu'à la dernière échéance le dernier indice de référence pour l'évaluation des coupons futurs. La moyenne des TMM des 12 derniers mois arrêtée au mois de mars 2015 (à titre indicatif), qui est égale à 4,8575% et qui est supposée cristallisée à ce niveau pendant toute la durée de l'emprunt, permet de calculer un taux de rendement actuariel annuel de 7,1075%. Sur cette base, les conditions d'émission et de rémunération font ressortir une marge actuarielle de 2,25% et ce pour un souscripteur qui conserverait ses titres jusqu'à leur remboursement final.

Durée totale, durée de vie moyenne et duration de l'emprunt :

Durée totale Les obligations de l'emprunt obligataire « **AIL 2015-1** » sont émises pour une durée de :

- 5 ans pour la catégorie A.
- 7 ans pour la catégorie B.

Durée de vie moyenne : La durée de vie moyenne est la somme des durées pondérées par les flux de remboursement puis divisée par le nominal. C'est l'espérance de vie de l'emprunt pour un souscripteur qui conserverait ses titres jusqu'à leur remboursement final.

La durée de vie moyenne pour les différentes catégories de l'emprunt obligataire «AIL 2015-1» est comme suit :

- 3 années pour la catégorie A.
- 5 années pour la catégorie B.

Duration de l'emprunt (souscription à taux fixe) : La duration exprime l'horizon de placement pour lequel la performance effective obtenue pour un placement obligataire est égale, quelque soit l'évolution des taux d'intérêt à la performance théorique initiale.

A l'issue d'une durée égale à la duration, le risque de perte (ou de gain) en capital est compensé exactement par le risque de réinvestissement à la hausse (ou à la baisse) des flux.

La duration s'exprime en années et elle est obtenue en divisant la somme des annuités pondérées actualisées par le prix de l'obligation, ou à défaut, par la somme des annuités actualisées.

La duration pour les présentes obligations de cet emprunt est de **2,730 années** (pour la catégorie A) et **4,269 années** (pour la catégorie B).

- Suite -

Garantie :

Le présent emprunt obligataire n'est assorti d'aucune garantie.

Mode de placement : L'emprunt obligataire objet de la présente note d'opération est émis par appel public à l'épargne. Les souscriptions à cet emprunt seront ouvertes à toute personne physique ou morale intéressée aux guichets de la Société du Conseil et de l'Intermédiation Financière – SCIF, intermédiaire en Bourse.

Notation de l'emprunt :

L'agence de notation Fitch Ratings a attribué, en date du 20 avril 2015, sur l'échelle nationale, la note « AA+(tun) » à l'emprunt « AIL 2015-1 » objet de la présente note d'opération.

Notation de la société: En date du 12 février 2015, l'agence de notation Fitch Ratings a confirmé la note attribuée à la société Arab International Lease - AIL - sur son échelle de notation nationale :

- Note nationale à long terme : AA+(tun)
- Perspective de la note nationale à long terme : Stable
- Note nationale à court terme : F1+(tun)
- Note nationale de dette senior : AA+(tun)

Organisation de la représentation des obligataires : Les obligataires peuvent se réunir en Assemblée Spéciale laquelle assemblée peut émettre un avis préalable sur les questions inscrites à la délibération de l'Assemblée Générale Ordinaire des actionnaires. Cet avis est consigné au procès verbal de l'Assemblée Générale des actionnaires.

L'Assemblée Générale Spéciale des obligataires désigne l'un de ses membres pour la représenter et défendre les intérêts des obligataires.

Les dispositions des articles 327 et 355 à 365 du code des sociétés commerciales s'appliquent à l'Assemblée Générale Spéciale des obligataires et à son représentant.

Le représentant de l'Assemblée Générale des obligataires a la qualité pour la représenter devant les tribunaux.

Fiscalité des titres : Les intérêts annuels des obligations de cet emprunt sont soumis à une retenue d'impôt que la loi met ou pourrait mettre à la charge des personnes physiques ou morales.

En l'état actuel de la législation, et suite à l'unification des taux de la retenue à la source sur les revenus des capitaux mobiliers, telle qu'instituée par la loi n° 96-113 du 30 décembre 1996, portant loi des finances pour la gestion 1997, les intérêts sont soumis à une retenue à la source au taux unique de 20%. Cette retenue est définitive et non susceptible de restitution sur les revenus des obligations revenant à des personnes morales non soumises à l'impôt sur les sociétés ou qui en sont totalement exonérées en vertu de la législation en vigueur.

Conformément à l'article 39 du code de l'IRPP et de l'IS, sont déductibles de la base imposable les intérêts perçus par le contribuable au cours de l'année au titre des comptes spéciaux d'épargne ouverts auprès des banques, ou de la Caisse d'Epargne Nationale de Tunisie ou au titre des emprunts obligataires émis à partir du premier janvier 1992 dans la limite d'un montant annuel de mille cinq cent dinars (1500 DT) sans que ce montant n'excède mille dinars pour les intérêts provenant des comptes spéciaux d'épargne ouverts auprès des banques et auprès de la Caisse d'Epargne Nationale de Tunisie.

RENSEIGNEMENTS GENERAUX :

Intermédiaire agréé mandaté par la société émettrice pour la tenue du registre des obligataires :

L'établissement, la délivrance des attestations portant sur le nombre d'obligations détenues ainsi que la tenue du registre des obligations de l'emprunt « **AIL 2015-1** » seront assurés durant toute la durée de vie de l'emprunt par la Société du Conseil et de l'Intermédiation Financière - SCIF - Intermédiaire en Bourse.

L'attestation délivrée à chaque souscripteur doit mentionner le taux d'intérêt choisi par ce dernier et la quantité d'obligations y afférente.

- Suite -

Marché des titres : Il existe cinq emprunts obligataires émis par l'AIL et qui sont cotés sur le marché obligataire de la cote de la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis. Par ailleurs, il n'existe pas de titres de même catégorie qui sont négociés sur des marchés des titres étrangers.

L'Arab International Lease s'engage à charger l'intermédiaire en bourse – SCIF - de demander, dès la clôture des souscriptions, l'admission de l'emprunt obligataire « AIL 2015-1 » au marché obligataire de la cote de la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis.

Prise en charge par TUNISIE CLEARING : L'Arab International Lease s'engage, dès la clôture de l'emprunt « AIL 2015-1 », à entreprendre les démarches nécessaires auprès de Tunisie Clearing en vue de la prise en charge des titres souscrits.

Tribunaux compétents en cas de litige : Tout litige pouvant surgir suite à l'émission, paiement et extinction de cet emprunt obligataire sera de la compétence exclusive du tribunal de Tunis I.

Risque lié à l'émission du présent emprunt obligataire : Selon les règles prudentielles régissant les établissements de crédit exigeant une adéquation entre les ressources et les emplois qui leur sont liés, la souscription au taux indexé sur le TMM risquerait de faire supporter à l'entreprise un risque de taux du fait que les emplois sont octroyés à taux fixe.

Le prospectus relatif à la présente émission est constitué d'une note d'opération visée par le CMF en date du **22/04/2015** sous le n°**15-0901**, du document de référence « AIL 2015 » enregistré auprès du CMF en date du **22/04/2015** sous le n°**15-003**, des états financiers de l'AIL arrêtés au 31 décembre 2014 pour tout placement sollicité après le 30 avril 2015 et des indicateurs d'activité de l'AIL relatifs au 2ème trimestre 2015, pour placement sollicité après le 20 juillet 2015.

La note d'opération ainsi que le document de référence sont mis à la disposition du public auprès de l'AIL-11, Rue Hédi Nouria - 1001 TUNIS ; de la SCIF intermédiaire en bourse – Rue du Lac Oubeira Immeuble Al Faouz Les Berge du Lac - 1053 Tunis et sur le site Internet du CMF www.cmf.org.tn.

Les états financiers de l'émetteur relatifs à l'exercice 2014 seront publiés au bulletin officiel du CMF et sur son site internet au plus tard le 30 avril 2015.

Les indicateurs d'activité de l'émetteur relatifs au 2ème trimestre 2015 seront publiés au bulletin officiel du CMF et sur son site internet au plus tard le 20 juillet 2015.

AVIS

COURBE DES TAUX DU 11 MAI 2015

Code ISIN	Taux du marché monétaire et Bons du Trésor	Taux actuariel (existence d'une adjudication) ^[1]	Taux interpolé	Valeur (pied de coupon)
	Taux moyen mensuel du marché monétaire	4,867%		
TN0008003006	BTC 52 SEMAINES 01/09/2015		4,954%	
TN0008003022	BTC 52 SEMAINES 29/09/2015		4,976%	
TN0008000309	BTA 4 ans " 5% octobre 2015"		4,987%	999,758
TN0008003030	BTC 52 SEMAINES 27/10/2015		4,998%	
TN0008003048	BTC 52 SEMAINES 24/11/2015		5,020%	
TN0008003055	BTC 52 SEMAINES 22/12/2015		5,042%	
TN0008003063	BTC 52 SEMAINES 26/01/2016		5,070%	
TN0008003071	BTC 52 SEMAINES 16/02/2016		5,086%	
TN0008000267	BTA 7 ans " 5,25% mars 2016"		5,105%	1 000,973
TN0008003089	BTC 52 SEMAINES 15/03/2016		5,108%	
TN0008003097	BTC 52 SEMAINES 12/04/2016	5,130%		
TN0008000218	BTZc 11 octobre 2016		5,380%	928,193
TN0008000325	BTA 4 ans " 5,25% décembre 2016"		5,465%	996,457
TN0008000234	BTA 10 ans "6,75% 11 juillet 2017"		5,756%	1 019,487
TN0008000341	BTA 4 ans " 5,3% janvier 2018"	6,014%		982,432
TN0008000317	BTA 7 ans " 5,5% octobre 2018"		6,113%	981,144
TN0008000242	BTZc 10 décembre 2018		6,135%	807,719
TN0008000275	BTA 10 ans " 5,5% mars 2019"		6,169%	977,529
TN0008000333	BTA 7 ans " 5,5% février 2020"		6,293%	967,903
TN0008000358	BTA 6 ans " 5,5% octobre 2020"		6,383%	960,060
TN0008000564	BTA 6 ans " 5,75% janvier 2021"	6,417%		969,645
TN0008000226	BTA 15 ans "6,9% 9 mai 2022"		6,471%	1 023,527
TN0008000291	BTA 12 ans " 5,6% août 2022"		6,482%	949,868
TN0008000366	BTA 10 ans " 6% avril 2024"	6,550%		963,543

^[1] L'adjudication en question ne doit pas être vieille de plus de 2 mois pour les BTA et 1 mois pour les BTCT.

Conditions minimales de prise en compte des lignes :

- Pour les BTA : Montant levé 10 millions de dinars et deux soumissionnaires,
- Pour les BTCT : Montant levé 10 millions de dinars et un soumissionnaire.

TITRES OPCVM

TITRES OPCVM

TITRES OPCVM

TITRES OPCVM

Dénomination	Gestionnaire	Date d'ouverture	VL au 31/12/2014	VL antérieure	Dernière VL			
OPCVM DE CAPITALISATION								
<i>SICAV OBLIGATAIRES DE CAPITALISATION</i>								
1	TUNISIE SICAV	TUNISIE VALEURS	20/07/92	153,079	154,896	154,939		
<i>FCP OBLIGATAIRES DE CAPITALISATION - VL QUOTIDIENNE</i>								
2	FCP SALAMETT CAP	AFC	02/01/07	13,510	13,690	13,694		
3	MCP SAFE FUND	MENA CAPITAL PARTNERS	30/12/14	99,995	100,698	100,704		
<i>FCP OBLIGATAIRES DE CAPITALISATION - VL HEBDOMADAIRE</i>								
4	FCP MAGHREBIA PRUDENCE	UFI	23/01/06	1,392	1,410	1,411		
<i>SICAV MIXTES DE CAPITALISATION</i>								
5	SICAV AMEN	AMEN INVEST	01/10/92	37,429	37,880	37,890		
6	SICAV PLUS	TUNISIE VALEURS	17/05/93	50,906	51,462	51,475		
<i>FCP MIXTES DE CAPITALISATION - VL QUOTIDIENNE</i>								
7	FCP AXIS ACTIONS DYNAMIQUE	AXIS GESTION	02/04/08	164,460	165,614	165,317		
8	FCP AXIS PLACEMENT EQUILIBRE	AXIS GESTION	02/04/08	578,304	589,767	589,625		
9	FCP MAXULA CROISSANCE DYNAMIQUE	MAXULA BOURSE	15/10/08	113,984	120,969	120,892		
10	FCP MAXULA CROISSANCE EQUILIBREE	MAXULA BOURSE	15/10/08	125,520	130,415	130,315		
11	FCP MAXULA CROISSANCE PRUDENCE	MAXULA BOURSE	15/10/08	120,253	125,256	125,196		
12	FCP MAXULA STABILITY	MAXULA BOURSE	18/05/09	112,606	115,218	115,254		
13	FCP INDICE MAXULA	MAXULA BOURSE	23/10/09	95,252	102,649	102,306		
14	FCP KOUNOUZ	TSI	28/07/08	134,724	136,253	136,420		
15	FCP VALEURS AL KAOUTHER	TUNISIE VALEURS	06/09/10	93,485	93,848	94,552		
16	FCP VALEURS MIXTES	TUNISIE VALEURS	09/05/11	102,726	102,702	102,814		
17	MCP CEA FUND	MENA CAPITAL PARTNERS	30/12/14	99,994	113,229	112,956		
18	MCP EQUITY FUND	MENA CAPITAL PARTNERS	30/12/14	99,994	113,707	113,516		
<i>FCP MIXTES DE CAPITALISATION - VL HEBDOMADAIRE</i>								
19	FCP CAPITALISATION ET GARANTIE	ALLIANCE ASSET MANAGEMENT	30/03/07	1 439,180	1 477,658	1 476,975		
20	FCP AXIS CAPITAL PRUDENT	AXIS GESTION	05/02/04	2 385,305	2 454,077	2 452,713		
21	FCP AMEN PERFORMANCE	AMEN INVEST	01/02/10	112,115	113,010	114,045		
22	FCP OPTIMA	BNA CAPITAUX	24/10/08	104,580	107,152	107,245		
23	FCP SECURITE	BNA CAPITAUX	27/10/08	130,887	134,473	134,727		
24	FCP FINA 60 *	FINACORP	28/03/08	1 207,035	En liquidation	En liquidation		
25	FCP CEA MAXULA	MAXULA BOURSE	04/05/09	133,033	134,915	135,174		
26	AIRLINES FCP VALEURS CEA	TUNISIE VALEURS	16/03/09	16,255	16,561	16,414		
27	FCP VALEURS QUIETUDE 2017	TUNISIE VALEURS	01/10/12	5 158,963	5 265,559	5 262,918		
28	FCP VALEURS QUIETUDE 2018	TUNISIE VALEURS	01/11/13	5 004,703	5 128,383	5 131,861		
29	FCP MAGHREBIA DYNAMIQUE	UFI	23/01/06	2,329	2,410	2,415		
30	FCP MAGHREBIA MODERE	UFI	23/01/06	2,022	2,093	2,099		
31	FCP MAGHREBIA SELECT ACTIONS	UFI	15/09/09	1,116	1,116	1,124		
32	FCP HAYETT MODERATION	AMEN INVEST	24/03/15	-	1,003	1,008		
33	FCP HAYETT PLENITUDE	AMEN INVEST	24/03/15	-	1,004	1,008		
34	FCP HAYETT VITALITE	AMEN INVEST	24/03/15	-	1,005	1,016		
OPCVM DE DISTRIBUTION								
Dénomination	Gestionnaire	Date d'ouverture	Dernier dividende		VL au 31/12/2014	VL antérieure	Dernière VL	
			Date de paiement	Montant				
<i>SICAV OBLIGATAIRES</i>								
35	SANADETT SICAV	AFC	01/11/00	13/05/14	4,094	108,488	110,089	110,126
36	AMEN PREMIERE SICAV	AMEN INVEST	10/04/00	14/04/14	3,727	103,995	105,292	105,324
37	AMEN TRESOR SICAV	AMEN INVEST	10/05/06	13/04/15	4,209	106,020	103,233	103,265
38	ATTIJARI OBLIGATAIRE SICAV	ATTIJARI GESTION	01/11/00	11/05/15	4,276	102,733	104,164	99,899
39	TUNISO-EMIRATIE SICAV	AUTO GEREE	07/05/07	11/05/15	4,319	103,916	105,527	101,258
40	SICAV AXIS TRÉSORERIE	AXIS GESTION	01/09/03	26/05/14	3,612	106,837	108,270	108,301
41	PLACEMENT OBLIGATAIRE SICAV	BNA CAPITAUX	06/01/97	26/05/14	4,223	104,303	105,914	105,949
42	SICAV TRESOR	BIAT ASSET MANAGEMENT	03/02/97	05/05/14	4,127	102,996	104,317	104,347
43	SICAV PATRIMOINE OBLIGATAIRE	BIAT ASSET MANAGEMENT	16/04/07	05/05/14	3,877	103,089	104,272	104,303
44	MILLENNIUM OBLIGATAIRE SICAV	CGF	12/11/01	23/05/14	3,802	105,095	106,420	106,451
45	GENERALE OBLIG SICAV	CGI	01/06/01	30/05/14	3,639	102,119	103,354	103,382
46	CAP OBLIG SICAV	COFIB CAPITAL FINANCE	17/12/01	19/05/14	3,906	104,165	105,597	105,630
47	FINA O SICAV	FINACORP	11/02/08	29/05/14	3,485	104,217	104,830	104,863
48	INTERNATIONALE OBLIGATAIRE SICAV	UIB FINANCE	07/10/98	21/05/14	3,888	106,676	108,073	108,106
49	FIDELITY OBLIGATIONS SICAV	MAC SA	20/05/02	27/04/15	4,197	105,639	102,886	102,918
50	MAXULA PLACEMENT SICAV	MAXULA BOURSE	02/02/10	02/06/14	3,121	103,337	104,568	104,594
51	SICAV RENDEMENT	SBT	02/11/92	30/04/15	3,786	102,629	100,193	100,224
52	UNIVERS OBLIGATIONS SICAV	SCIF	16/10/00	29/05/14	3,802	104,702	106,138	106,171
53	SICAV BH OBLIGATAIRE	SIFIB-BH	10/11/97	30/05/14	4,035	102,786	104,273	104,305
54	POSTE OBLIGATAIRE SICAV TANIT	SIFIB BH	06/07/09	29/05/14	3,596	103,707	105,117	105,148
55	MAXULA INVESTISSEMENT SICAV	SMART ASSET MANAGEMENT	05/06/08	02/06/14	3,198	104,892	106,192	106,221
56	SICAV L'ÉPARGNANT	STB MANAGER	20/02/97	26/05/14	4,094	102,652	104,190	104,227
57	AL HIFADH SICAV	TSI	15/09/08	17/04/15	4,214	103,615	100,865	100,896
58	SICAV ENTREPRISE	TUNISIE VALEURS	01/08/05	30/05/14	3,270	104,957	106,201	106,230
59	UNION FINANCIERE ALYSSA SICAV	UBCI FINANCE	15/11/93	16/05/14	3,527	102,377	103,711	103,742

TITRES OPCVM

TITRES OPCVM

TITRES OPCVM

TITRES OPCVM

FCP OBLIGATAIRES - VL QUOTIDIENNE								
60	FCP SALAMMETT PLUS	AFC	02/01/07	27/04/15	0,371	10,527	10,303	10,306
61	FCP AXIS AAA	AXIS GESTION	10/11/08	30/05/14	3,667	102,823	104,257	104,292
62	FCP HELION MONEO	HELION CAPITAL	31/12/10	08/05/15	4,443	104,004	101,104	101,139
63	FCP OBLIGATAIRE CAPITAL PLUS	STB FINANCE	20/01/15	-	-	-	100,566	100,583
FCP OBLIGATAIRES - VL HEBDOMADAIRE								
64	AL AMANAH OBLIGATAIRE FCP	CGF	25/02/08	23/05/14	3,766	101,462	102,939	103,022
SICAV MIXTES								
65	ARABIA SICAV	AFC	15/08/94	13/05/14	0,763	65,830	65,022	64,991
66	ATTIJARI VALEURS SICAV	ATTIJARI GESTION	22/03/94	11/05/15	2,421	148,724	150,390	147,963
67	ATTIJARI PLACEMENTS SICAV	ATTIJARI GESTION	22/03/94	11/05/15	22,766	1 489,820	1 532,079	1 508,858
68	SICAV PROSPERITY	BIAT ASSET MANAGEMENT	25/04/94	05/05/14	3,042	113,033	115,366	115,187
69	SICAV OPPORTUNITY	BIAT ASSET MANAGEMENT	11/11/01	05/05/14	1,820	112,063	113,958	113,766
70	SICAV BNA	BNA CAPITAUX	14/04/00	26/05/14	0,559	85,430	89,396	89,340
71	SICAV SECURITY	COFIB CAPITAL FINANCE	26/07/99	19/05/14	0,409	17,176	17,739	17,713
72	SICAV CROISSANCE	SBT	27/11/00	30/04/15	6,596	272,658	278,069	276,462
73	SICAV BH PLACEMENT	SIFIB-BH	22/09/94	30/05/14	0,950	32,349	31,776	31,770
74	STRATÉGIE ACTIONS SICAV	SMART ASSET MANAGEMENT	01/03/06	30/05/14	26,541	2 419,706	2 412,786	2 407,362
75	SICAV L'INVESTISSEUR	STB MANAGER	30/03/94	15/05/14	2,017	78,209	76,315	76,250
76	SICAV AVENIR	STB MANAGER	01/02/95	13/05/14	1,369	57,858	57,427	57,393
77	UNION FINANCIERE SALAMMBO SICAV	UBCI FINANCE	01/02/99	16/05/14	1,198	100,944	97,683	97,613
78	UNION FINANCIERE HANNIBAL SICAV	UBCI FINANCE	17/05/99	16/05/14	1,014	110,547	104,711	104,545
79	UBCI-UNIVERS ACTIONS SICAV	UBCI FINANCE	10/04/00	16/05/14	0,178	97,573	91,889	91,674
FCP MIXTES - VL QUOTIDIENNE								
80	FCP IRADETT 20	AFC	02/01/07	27/04/15	0,268	11,421	11,181	11,171
81	FCP IRADETT 50	AFC	04/11/12	27/04/15	0,230	12,387	12,372	12,360
82	FCP IRADETT 100	AFC	04/01/02	27/04/15	0,205	15,946	15,940	15,908
83	FCP IRADETT CEA	AFC	02/01/07	27/04/15	0,331	14,845	15,068	15,030
84	ATTIJARI FCP CEA	ATTIJARI GESTION	30/06/09	26/05/14	0,232	13,041	13,560	13,511
85	ATTIJARI FCP DYNAMIQUE	ATTIJARI GESTION	01/11/11	26/05/14	0,083	11,559	11,724	11,711
86	ATTIJARI FCP HARMONIE	ATTIJARI GESTION	01/11/11	26/05/14	0,162	10,671	10,709	10,698
87	ATTIJARI FCP SERENITE	ATTIJARI GESTION	01/11/11	26/05/14	0,259	10,723	10,807	10,803
88	BNAC PROGRÈS FCP	BNA CAPITAUX	03/04/07	20/05/14	1,213	127,420	134,543	134,496
89	BNAC CONFIANCE FCP	BNA CAPITAUX	03/04/07	20/05/14	1,739	124,932	129,552	129,452
90	FCP OPTIMUM EPARGNE ACTIONS	CGF	14/06/11	23/05/14	0,278	11,080	10,453	10,413
91	FCP DELTA EPARGNE ACTIONS	STB MANAGER	08/09/08	05/05/14	2,642	109,024	104,756	104,666
92	FCP VALEURS CEA	TUNISIE VALEURS	04/06/07	30/05/14	0,218	20,475	20,829	20,830
93	FCP AL IMTIEZ	TSI	01/07/11	20/05/14	0,202	76,592	76,752	76,795
94	FCP AFEK CEA	TSI	01/07/11	-	-	79,825	79,186	79,233
95	TUNISIAN PRUDENCE FUND	UGFS-NA	02/01/12	30/05/14	2,569	98,109	97,952	98,148
96	FCP BIAT-CROISSANCE	BIAT ASSET MANAGEMENT	17/09/12	-	-	86,054	87,326	87,211
97	FCP BIAT-EQUILIBRE	BIAT ASSET MANAGEMENT	17/09/12	-	-	98,010	97,893	97,737
98	FCP BIAT-PRUDENCE	BIAT ASSET MANAGEMENT	17/09/12	06/05/14	0,432	104,629	106,280	106,250
99	FCP GENERAL DYNAMIQUE	CGI	30/09/13	-	-	9,319	8,795	8,774
100	FCP AL BARAKA	CGI	30/09/13	-	-	7,293	6,733	6,726
101	UBCI - FCP CEA	UBCI FINANCE	22/09/14	-	-	105,862	99,633	99,295
FCP MIXTES - VL HEBDOMADAIRE								
102	FCP AMEN PREVOYANCE	AMEN INVEST	01/02/10	05/05/15	2,132	103,033	106,388	105,302
103	FCP AMEN CEA	AMEN INVEST	28/03/11	05/05/15	1,867	99,614	101,611	100,858
104	FCP BIAT ÉPARGNE ACTIONS	BIAT ASSET MANAGEMENT	15/01/07	06/05/14	3,779	140,321	144,758	145,650
105	AL AMANAH ETHICAL FCP	CGF	25/05/09	23/05/14	0,124	10,578	10,193	10,141
106	AL AMANAH EQUITY FCP	CGF	25/02/08	23/05/14	2,674	122,856	121,191	120,048
107	AL AMANAH PRUDENCE FCP	CGF	25/02/08	23/05/14	3,295	121,140	120,100	120,310
108	FCP HELION ACTIONS DEFENSIF	HELION CAPITAL	31/12/10	08/05/15	1,995	104,666	107,849	106,095
109	FCP HELION ACTIONS PROACTIF	HELION CAPITAL	31/12/10	08/05/15	0,417	104,777	106,315	105,934
110	MAC CROISSANCE FCP	MAC SA	15/11/05	26/05/14	2,758	177,008	188,173	188,138
111	MAC EQUILIBRE FCP	MAC SA	15/11/05	26/05/14	2,876	163,377	172,461	172,512
112	MAC ÉPARGNANT FCP	MAC SA	15/11/05	26/05/14	5,168	144,094	150,554	150,945
113	MAC EXCELLENCE FCP	MAC SA	28/04/06	27/05/13	63,142	11 701,904	13 158,555	13 209,501
114	MAC EPARGNE ACTIONS FCP	MAC SA	20/07/09	-	-	18,545	19,336	19,149
115	MAC AL HOUDA FCP	MAC SA	04/10/10	-	-	134,499	140,520	140,398
116	FCP SAFA	SMART ASSET MANAGEMENT	27/05/11	-	-	104,934	106,063	106,142
117	FCP SERENA VALEURS FINANCIERES *	TRADERS INVESTMENT MANAGERS	27/01/10	20/07/11	1,582	85,902	En liquidation	En liquidation
118	FCP VIVEO NOUVELLES INTRODUITES	TRADERS INVESTMENT MANAGERS	03/03/10	21/05/14	0,806	117,445	119,594	119,993
119	TUNISIAN EQUITY FUND	UGFS-NA	30/11/09	24/05/13	32,752	8 818,505	8 673,070	8 617,057
120	FCP UNIVERS AMBITION CEA	SCIF	26/03/13	30/05/14	0,098	9,085	9,113	9,053
121	UGFS ISLAMIC FUND	UGFS-NA	11/12/14	-	-	99,599	100,354	99,728
FCP ACTIONS - VL QUOTIDIENNE								
122	FCP INNOVATION	STB FINANCE	20/01/15	-	-	-	103,324	102,950
FCP ACTIONS - VL HEBDOMADAIRE								
123	FCP UNIVERS AMBITION PLUS	SCIF	12/02/13	30/05/14	0,041	8,892	9,181	9,114
124	CEA ISLAMIC FUND	UGFS-NA	09/12/14	-	-	99,181	98,792	99,566

* En liquidation pour expiration de la durée de vie

BULLETIN OFFICIEL
DU CONSEIL DU MARCHÉ FINANCIER
 Immeuble CMF - Centre Urbain Nord
 4^{ème} Tranche - Lot B6 Tunis 1003
 Tél : (216) 71 947 062
 Fax : (216) 71 947 252 / 71 947 253

Publication paraissant
 du Lundi au Vendredi sauf jours fériés
 www.cmf.org.tn
 email 1 : cmf@cmf.org.tn
 email 2 : cmf@cmf.tn

Le Président du CMF
 Mr. Salah Essayel

AVIS DU CMF

Offre Publique de Retrait -OPR-

Avis d'ouverture d'une Offre Publique de Retrait sur les actions de la Société Financière d'Investissement -SOFI SICAF-

Par décision n° 18 du 28 avril 2015, le Conseil du Marché Financier a déclaré recevable l'Offre Publique de Retrait sur les actions de la Société Financière d'Investissement -SOFI SICAF-.

Le présent avis est établi sous la responsabilité des initiateurs de l'offre et de la société visée, chacun en ce qui le concerne.

Il est porté à la connaissance du public, des actionnaires de la Société Financière d'Investissement -SOFI SICAF- et des intermédiaires en bourse que Mme Saida Zaouche Ep. Tabbane et Mrs Med Ali Tabbane, Med Hedi Tabbane et Mahmoud Tabbane, agissant de concert et détenant directement et indirectement 99,38% du capital de la société SOFI SICAF, lancent une Offre Publique de Retrait -OPR- visant l'acquisition des actions qu'ils ne détiennent pas dans le capital de ladite société et ce, dans le cadre de l'article 173 du Règlement Général de la Bourse.

I - INFORMATIONS GENERALES :

1. Présentation de la société :

- **Année de constitution** : 1989
- **Objet social** : La gestion, au moyen de ses fonds propres, d'un portefeuille de valeurs mobilières.
- **Capital social** : 10 000 000 dinars, réparti en 1 000 000 actions ordinaires de nominal 10 dinars chacune.

2. Structure du capital de la société SOFI SICAF au 31 mars 2015 :

Actionnaires	Nombre d'actions	% du capital	Nombre de droits de vote	% des droits de vote
Initiateurs	993 816	99,38%	993 816	99,38%
Saida Zaouche Ep. Tabbane	315 414	31,54%	315 414	31,54%
Med Hedi Tabbane	205 335	20,53%	205 335	20,53%
Med Ali Tabbane	203 615	20,36%	203 615	20,36%
Mahmoud Tabbane	203 752	20,38%	203 752	20,38%
El Fath Services	65 700	6,57%	65 700	6,57%
Autres actionnaires	6 184	0,62%	6 184	0,62%
TOTAL	1 000 000	100,00%	1 000 000	100,00%

3. Composition actuelle du conseil d'administration :

Administrateurs	Qualité	Mandat	Représentant permanent
Med Ali Tabbane**	Président ***	2014-2016	-
Saida Zaouche Ep. Tabbane*	Administrateur	2013-2015	-
Société Maxula Distribution**	Administrateur	2014-2016	Med Hedi Tabbane

* Renouvellement de mandat par l'Assemblée Générale Ordinaire réunie en date du 10/10/2013.

** Renouvellement de mandat par l'Assemblée Générale Ordinaire réunie en date du 06/11/2014.

*** Nomination en sa qualité de Président Directeur Général par le Conseil d'administration du 06/11/2014.

4. Transactions récentes :

Les transactions réalisées sur les actions SOFI SICAF depuis le 1er janvier 2013 s'établissent comme suit:

Séance	Cours	Quantité	Capitaux
31/05/13	10	46 500	465 000
23/05/14	10	100	1 000

5. Renseignements financiers :

a- Etats financiers arrêtés au 31 décembre 2013

Les états financiers de la société SOFI SICAF arrêtés au 31 décembre 2013 tels qu'approuvés par l'Assemblée Générale Ordinaire tenue en date du 06 novembre 2014 sont présentés ci-après. Ces états sont accompagnés des rapports général et spécial du commissaire aux comptes, Mr Sami Menjour.

Etats financiers individuels arrêtés au 31-12-2013

BILAN

Exercice clos au 31/12/2013

(exprimé en dinars tunisiens)

ACTIFS

	Note	31/12/2013	31/12/2012
<i>ACTIFS NON COURANTS</i>			
<i>Actifs Immobilisés</i>			
Immobilisations corporelles	1	13 818	3 818
Moins: amortissements		-4 273	-1 641
Immobilisations financières	2	6 488 489	7 213 441
<i>Total des actifs immobilisés</i>		<i><u>6 498 034</u></i>	<i><u>7 215 618</u></i>
<i>Total des actifs non courants</i>		<i><u>6 498 034</u></i>	<i><u>7 215 618</u></i>
<i>ACTIFS COURANTS</i>			
Autres actifs courants	3	1 751 690	1 005 930
Placements et autres actifs financiers	4	0	20 895
Liquidités et équivalents de liquidités	5	709	33 199
<i>Total des actifs courants</i>		<i><u>1 752 399</u></i>	<i><u>1 060 024</u></i>
TOTAL DES ACTIFS		<u>8 250 433</u>	<u>8 275 642</u>

BILAN
Exercice clos au 31/12/2013
(exprimé en dinars tunisiens)

CAPITAUX PROPRES ET PASSIFS

	Note	31/12/2013	31/12/2012
<i>Capitaux propres</i>			
Capital social		10 000 000	10 000 000
Réserves		87 722	87 722
Autres capitaux propres		2 098 660	2 098 660
Résultats reportés		-4 021 838	-3 993 376
<i>Total des capitaux propres avant résultat de l'exercice</i>		<u>8 164 544</u>	<u>8 193 006</u>
Résultat de l'exercice		-36 578	-28 462
<i>Total des capitaux propres avant affectation</i>	6	<u>8 127 966</u>	<u>8 164 544</u>
<i>Passifs</i>			
<u>PASSIFS COURANTS</u>			
Fournisseurs et comptes rattachés		362	2
Autres passifs courants	7	71 995	61 096
Concours bancaires et autres passifs financiers	8	50 110	50 000
<i>Total des passifs courants</i>		<u>122 467</u>	<u>111 098</u>
<i>Total des passifs</i>		<u>122 467</u>	<u>111 098</u>
TOTAL DES CAPITAUX PROPRES ET DES PASSIFS		<u>8 250 433</u>	<u>8 275 642</u>

ETAT DE RESULTAT
Exercice clos au 31/12/2013
(exprimé en dinars tunisiens)

	Note	31/12/2013	31/12/2012
<i>Produits d'exploitation</i>			
Revenus	9	3 000	4 626
Produits nets sur cession des valeurs mobilières	10	57 716	34 676 *
<i>Total des produits d'exploitation</i>		<u>60 716</u>	<u>39 302</u>
<i>Charges d'exploitation</i>			
Charges de gestion et de placement	11	2 997	618
Charges de personnel	12	60 440	59 929
Dotations aux amortissements et aux provisions	13	2 982	397
Autres charges d'exploitation	14	19 949	14 899
<i>Total des charges d'exploitation</i>		<u>86 368</u>	<u>75 843</u>
<i>Résultat d'exploitation</i>		<u>-25 652</u>	<u>-36 541</u>
Charges financières	15	-720	-1 050
Autres gains ordinaires	16	0	9 479
Autres pertes ordinaires	17	-9 706	0
<i>Résultat des activités ordinaires avant impôt</i>		<u>-36 078</u>	<u>-28 112</u>
Impôt sur les bénéfices	18	-500	-350
<i>Résultat des activités ordinaires après impôt</i>		<u>-36 578</u>	<u>-28 462</u>
<i>Résultat net de l'exercice</i>		<u>-36 578</u>	<u>-28 462</u>
<i>Résultats après modifications comptables</i>		<u>-36 578</u>	<u>-28 462</u>

(*) Rubrique retraitée pour des besoins de comparabilité

ETAT DE FLUX DE TRESORERIE

Exercice clos au 31/12/2013

(exprimé en dinars tunisiens)

	Note	31/12/2013	31/12/2012
Flux de trésorerie liés à l'exploitation			
Résultat net:		-36 578	-28 462
Ajustements pour:			
* Amortissements et provisions		2 982	397
* Produits nets sur cession VM et Participations		-57 716	-44 147
* Autres pertes sur éléments non récurrents		9 706	0
* Variation des			
-Autres actifs courants		-745 759	-97 413
- Placements et autres actifs financiers		20 895	13 194
- Fournisseurs et autres dettes		10 908	0
Flux de trésorerie provenant de l'exploitation		<u>-795 562</u>	<u>-156 431</u>
Flux de trésorerie liés aux activités d'investissement			
Décaissement provenant de l'acquisition d'immobilisations corporelles et incorporelles		-10 000	0
Décaissement provenant de l'acquisition d'immobilisations financières et de placement		0	-72 681
Encaissement provenant de la cession d'immobilisations financières et de remboursement des placements		772 962	214 628
Flux de trésorerie provenant des activités d'investissement		<u>762 962</u>	<u>141 947</u>
Flux de trésorerie liés aux activités de financement			
Encaissement provenant des emprunts		0	50 000
Flux de trésorerie provenant des activités de financement		<u>0</u>	<u>50 000</u>
Incidences des variations des taux de change			
Variation de trésorerie		-32 600	35 516
Trésorerie au début de l'exercice		<u>33 199</u>	<u>-2 317</u>
Trésorerie à la clôture de l'exercice		<u>599</u>	<u>33 199</u>

I - Présentation de la société :

La société financière d'investissement "SOFI SICAF" est une S.A au capital de 10 000 000 de dinars créée en 1993. Son siège est sis aux berges du Lac centre Nawrez Rue du lac Léman –Tunis et son objet est la gestion de portefeuilles de valeurs mobilières,

II - Référentiel d'élaboration des états financiers :

Les états financiers relatifs à l'exercice allant du premier janvier au 31 décembre 2013 sont établis conformément aux normes comptables tunisiennes telles que définies par la loi N° 96-112 du 30 décembre 1996 relative au système comptable des entreprises et par le décret N° 96-2459 du 30 décembre 1996 portant approbation du cadre conceptuel de la comptabilité.

III - Règles et méthodes comptables :

Les états financiers ont été préparés par référence aux conventions comptables de base, et notamment :

- hypothèse de la continuité de l'exploitation
- convention du coût historique
- convention de la périodicité
- convention de rattachement des charges aux produits
- convention de prudence
- convention de permanence des méthodes

Les principales méthodes comptables adoptées par la société «**SOFI SICAF .SA**» pour l'établissement de ses comptes annuels se présentent comme suit :

1- Placements à court terme :

Les titres de créances acquis dans l'intention d'être liquidés avant l'expiration d'une année ou qui de par leur nature peuvent être liquidés à brève échéance sont portés parmi les placements courants conformément aux dispositions comptables de la norme tunisienne relative aux placements « NC 07 ».

Lors de leur acquisition, les placements courants sont comptabilisés à leurs coûts. Les frais d'acquisition, tels que les commissions d'intermédiaires, les honoraires, les droits et les frais de banque sont exclus.

2 - Immobilisations corporelles :

Les immobilisations corporelles sont comptabilisées à leurs coûts d'acquisition et elles sont amorties selon le mode linéaire aux taux suivants :

Matériel de Transport	20%
Matériels informatiques	33,33%

IV- Evénements postérieurs à la clôture

Aucun événement significatif de nature à affecter l'activité et la situation financière de l'entreprise n'est intervenu entre la date de clôture et celle d'établissement des états financiers.

V- Notes d'informations relatives aux principaux éléments des états financiers :

ACTIFS

1. Les immobilisations corporelles :

Au 31 décembre 2013, les immobilisations corporelles accusent une valeur nette de 9.545DT. Elles sont détaillées comme suit:

Libellé	31/12/2013	31/12/2012	Variation	Variation en %
Matériel et mobilier de bureau	1 170	1 170	0	0%
Matériels informatiques	2 648	2 648	0	0%
Matériels de transport	10 000	0	10 000	-
Total brut	13 818	3 818	10 000	262%
Amortissement				
Amortissement Matériel et mobilier de bureau	1 170	1 170	0	0%
Amortissement Matériels informatiques	1 353	471	882	187%
Amortissement Matériels de transport	1 750	0	1 750	-
Total des amortissements	4 273	1 641	2 632	160%
Total net	9 545	2 177	7 368	338%

2. Les immobilisations financières:

Au 31 décembre 2013, les immobilisations financières accusent un solde de 6.488.489DT. Elles sont détaillées comme suit :

Libellé	31/12/2013	31/12/2012	Variation	Variation en%
Actions Star	0	9 706	-9 706	-100%
Actions Lloyd	3 500	3 500	0	0%
Actions Marillia	4 897 621	4 897 621	0	0%
Actions Sipco	1 587 368	2 302 614	-715 246	-31%
Total	6 488 489	7 213 441	-724 952	-10%

3. Autres actifs courants:

Au 31 décembre 2013, les autres actifs courants présentent un solde de 1.751.690DT. Ils sont détaillés comme suit :

Libellé	31/12/2013	31/12/2012	Variation	Variation en%
Etat avance sur taxation IS	1 699 508	976 329	723 179	74%
Etat impôts a reporté	23 778	24 278	-500	-2%
Etat tva à payer ou report	966	966	0	0%
Intermédiaires en bourse	20 159	78	20 081	25744%
Produits à recevoir	7 279	4 279	3 000	70%

Total	1 751 690	1 005 930	745 760	74%
--------------	------------------	------------------	----------------	------------

4. Placements et autres actifs financiers

Au 31 décembre 2013, les placements et autres actifs financiers présentent un solde nul. Ils sont détaillés comme suit :

Libellé	31/12/2013	31/12/2012	Variation	Variation en%
Maxula Sicav	0	20 895	20 895	100%
Total	0	20 895	-20 895	-100%

5. Liquidités et équivalents de liquidités

Au 31 décembre 2013, les liquidités et équivalents de liquidités présentent un solde de **709DT**. Elles sont détaillées comme suit :

Libellé	31/12/2013	31/12/2012	Variation	Variation en%
Biat	316	1 953	-1 637	-84%
Atb	0	30 082	-30 082	-100%
Caisses	393	1 164	-771	-66%
Total	709	33 199	-32 490	-98%

CAPITAUX PROPRES ET PASSIFS

6. Capitaux propres

Au 31 décembre 2013, le total des capitaux propres avant affectation du résultat présente une valeur globale de **8.127.966DT**. Ils sont détaillés comme suit :

Libellé	31/12/2013	31/12/2012	Variation	Variation en%
Capital social	10 000 000	10 000 000	0	0%
Reserve légale	86 047	86 047	0	0%
Réserves extraordinaires	1 675	1 675	0	0%
Résultats reportés déficitaires	-4 021 838	-3 993 376	-28 462	1%
Réserves pour réinvestissements exonérés	160 689	160 689	0	0%
Reserve spéciale de réévaluation	1 937 971	1 937 971	0	0%
Résultat de l'exercice	-36 578	-28 462	-8 116	29%
Total	8 127 966	8 164 544	-36 578	0%

7. Autres passifs courants :

Au 31 décembre 2013, les autres passifs courants accusent un solde **71.995** DT. Ils sont détaillés comme suit :

Libellé	31/12/2013	31/12/2012	Variation	Variation en%
Rémunération due au personnel	4 600	4 305	295	7%
Receveur des finances	3 256	3 286	-30	-1%
CNSS	512	512	0	0%
Débiteurs et créditeurs divers	14 263	5 404	8 859	164%
Charges à payer	48 869	47 444	1 425	3%
Provision courante pour risques	495	145	350	241%
Total	71 995	61 096	10 899	18%

8. Concours bancaires et autres passifs financiers

Au 31 décembre 2013, les concours bancaires et les autres passifs financiers accusent un solde de **50.110**DT. Ils sont détaillés comme suit :

Libellé	31/12/2013	31/12/2012	Variation	Variation en%
Echéances à - d'un 1 sur emprunts courants	50 000	50 000	0	0%
ATB	110	0	110	-
Total	50 110	50 000	110	0%

ETAT DE RESULTAT

9. Revenus

Au 31 décembre 2013, les revenus accusent un solde de **3.000**DT. Ils sont détaillés comme suit :

Libellé	31/12/2013	31/12/2012	Variation	Variation en%
Jetons de présence reçus	3 000	1 440	1 560	108%
Produits des participations	0	3 186	-3 186	-100%
Total	3 000	4 626	-1 626	-35%

10. Produits nets sur cession Valeurs mobilières :

Au 31 décembre 2013, les produits nets sur cession des valeurs mobilières accusent un solde de **57.716** DT. Ils sont détaillés comme suit :

Libellé	31/12/2013	31/12/2012	Variation	Variation en%
Produits nets sur cession de valeurs mobilières	57 608	34 676*	22 932	66%
Plus-value sur cession des titres de participations	108	0	108	-
Total	57 716	34 676	23 041	66%

(*) En 2012, les produits nets sur cession des valeurs mobilières étaient présentés parmi les gains ordinaires. En 2013, cette rubrique est présentée au niveau des produits d'exploitation en tant qu'élément du résultat d'exploitation avec retraitement de la présentation de l'exercice 2012 pour les besoins de la comparabilité.

11. Charges de gestion et de placement

Au 31 décembre 2013, les Charges de gestion et de placement accusent un solde de **2.997** DT. Elles sont détaillées comme suit :

Libellé	31/12/2013	31/12/2012	Variation	Variation en%
Frais sur titres	2 997	618	2 380	385%
Total	2 997	618	2 380	385%

12. Charges de personnel

Au 31 décembre 2013, les charges de personnel accusent un solde de **60.440** DT. Elles sont détaillées comme suit :

Libellé	31/12/2013	31/12/2012	Variation	Variation en%
Salaires	58 391	57 961	430	1%
Charges sociales	2 049	1 969	80	4%
Total	60 440	59 929	510	1%

13. Dotations aux amortissements et aux provisions :

Au 31 décembre 2013, les dotations aux amortissements et aux provisions accusent un solde de **2.982** DT. Elles sont détaillées comme suit :

Libellé	31/12/2013	31/12/2012	Variation	Variation en%
Dotations aux amortissements	2 632	397	2 235	563%
Dotations aux provisions	350	0	350	-
Total	2 982	397	2 585	651%

14. Autres charges d'exploitation

Au 31 décembre 2013, les autres charges d'exploitations accusent un solde de **19.949** DT. Elles sont détaillées comme suit :

Libellé	31/12/2013	31/12/2012	Variation	Variation en%
Entretien et réparations	1 331	0	1 331	-
Primes d'assurance	881	0	881	-
Personnel extérieur	8 858	5 037	3 821	76%
Rémunérations d'intermédiaires et honoraires	4 823	5 149	-326	-6%
Publicité et abonnement au Jort	238	2	236	11810%
Frais et commissions banc	224	99	125	126%
Charges diverses	0	128	-128	-100%
Jetons de présence	2 000	2 000	0	0%

Tfp+foprolos	1 752	1 159	593	51%
Droit d'enregistrement et timbre	21	600	-579	-97%
Tcl	88	580	-492	-85%
Transferts de charges	-267	0	-267	-
Dotations aux provisions	0	145	-145	-100%
Total	19 949	14 899	5 050	34%

15. Charges financières

Au 31 décembre 2013, les charges financières accusent un solde de **720 DT**. Elles sont détaillées comme suit :

Libellé	31/12/2013	31/12/2012	Variation	Variation en%
Charges d'intérêts	715	295	420	142%
Intérêts et pénalités de retard	5	754	-749	-99%
Total	720	1 050	-330	-31%

16. Autres gains ordinaires :

Au 31 décembre 2013, les autres gains ordinaires accusent un solde nul. Ils sont détaillés comme suit :

Libellé	31/12/2013	31/12/2012	Variation	Variation en%
Intérêts des comptes courants	0	9 479	-9 479	-100%
Total	0	9 479	-9 479	-100%

17. Autres pertes ordinaires

Au 31 décembre 2013, les autres pertes ordinaires accusent un solde de **9.706 DT**. Elles sont détaillées comme suit :

Libellé	31/12/2013	31/12/2012	Variation	Variation en%
Autres pertes sur éléments non récurrents ou exceptionnels	9 706	0	9 706	-
Total	9 706	0	9 706	-

18. Impôt sur les bénéfices

L'impôt dû est de 500 DT calculé sur la base du minimum d'impôt.

RAPPORT GENERAL DU COMMISSAIRE AUX COMPTES

Etats financiers annuels – exercice clos le 31 décembre 2013

Messieurs les Actionnaires,

Nous avons effectué l'audit des états financiers ci-joints de la société « **SOFI SICAF. SA** », comprenant le bilan au 31 décembre 2013, ainsi que l'état de résultat, l'état de flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, et les notes aux états financiers.

Responsabilité de la direction pour les états financiers

La direction est responsable de l'établissement et de la présentation sincère de ces états financiers conformément au système comptable des entreprises, cette responsabilité comprend la conception, la mise en place et le suivi d'un contrôle interne qu'elle juge nécessaire pour permettre l'établissement d'états financiers ne comportant pas d'anomalies

significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, ainsi que la détermination d'estimations comptables raisonnables au regard des circonstances.

Responsabilité de l'auditeur

Notre responsabilité est d'exprimer une opinion sur ces états financiers sur la base de notre audit. Nous avons effectué notre audit selon les normes professionnelles appliquées en Tunisie. Ces normes requièrent de notre part de nous conformer aux règles d'éthique et de planifier et de réaliser l'audit en vue d'obtenir une assurance raisonnable que les états financiers ne comportent pas d'anomalies significatives.

Un audit implique la mise en œuvre de procédures en vue de recueillir des éléments probants concernant les montants et les informations fournies dans les états financiers. Le choix des procédures relève du jugement de l'auditeur, de même que l'évaluation des risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Dans l'évaluation de ces risques, l'auditeur prend en considération le contrôle interne de l'entité portant sur la préparation et la présentation fidèle des états financiers afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de l'entité

Un audit comporte également l'appréciation du caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que l'appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

Nous estimons que les éléments probants recueillis sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Justification de l'opinion avec réserve

Depuis 2006 la société constate les échéances des dettes fiscales payées au niveau de son actif. Au 31 décembre 2013, le total des dettes fiscales payées a atteint une valeur de 1.651.766 Dinars. Ce traitement a entraîné la création d'un actif fictif pour la même valeur.

Opinion

A notre avis, et sous réserve des incidences de la question évoquée au paragraphe « Justification de l'opinion avec réserve », les états financiers annuels de la société **SOFI SICAF.SA** arrêtés au 31 décembre 2013 sont réguliers et sincères et donnent une image fidèle, pour tout aspect significatif, du résultat des opérations de la société pour l'exercice 2013, de son patrimoine, ainsi que de ses flux de trésorerie à la fin de cet exercice conformément aux principes comptables généralement admis en Tunisie.

Paragraphe post opinion

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous estimons utile d'attirer votre attention sur la note aux états financiers **N°10** relative aux « **Produits nets sur cession des valeurs mobilières** » présentés au niveau des produits d'exploitation. Ces produits étaient présentés en 2012 parmi les autres gains ordinaires.

Vérifications spécifiques

1. Les informations sur la situation financière et sur les comptes de la société fournies dans le rapport du Conseil d'administration et dans les documents mis à la disposition des actionnaires sont conformes à celles contenues dans les états financiers.
2. Nous avons également procédé à l'examen du système de contrôle interne et ce conformément à l'article 266 du Code des Sociétés Commerciales. Nos principales conclusions ont été portées à la connaissance du Conseil d'administration au niveau de la lettre de direction.
3. En application de l'article 19 du décret n°2001-2728 du 20 novembre 2001 relatif aux « conditions d'inscription des valeurs mobilières et aux intermédiaires agréés pour la tenue des comptes en valeurs mobilières » et dans l'attente de la signature du « cahier de charges relatif à la tenue-conservation du compte en valeurs mobilières » prévu par le

Conseil du Marché Financier, la société « SOFI SICAF .SA » assure le suivi de la liste des actionnaires sur la base des informations reçues se rapportant aux transactions sur le capital.

Tunis, le 29 septembre 2014

P/GS Audit&Advisory
Sami MENJOUR

RAPPORT SPECIAL DU COMMISSAIRE AUX COMPTES

Exercice clos le 31 décembre 2013

Messieurs les Actionnaires,

En application de l'article 200 et suivants et l'article 475 du code des sociétés commerciales, nous reportons ci-dessous sur les conventions et opérations visées par les textes sus-indiqués.

Notre responsabilité est de nous assurer du respect des procédures légales d'autorisation et d'approbation de ces conventions ou opérations et de leur traduction correcte, in fine, dans les états financiers. Il ne nous appartient pas de rechercher spécifiquement et de façon étendue l'existence éventuelle de telles conventions ou opérations mais de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données et celles obtenues au travers de nos procédures d'audit, leurs caractéristiques et modalités essentielles, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien fondé. Il vous appartient d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions et la réalisation de ces opérations en vue de leur approbation.

A- Conventions et opérations nouvellement réalisées (autres que les rémunérations des dirigeants)

Votre Conseil d'Administration ne nous a tenus informés d'aucune convention ou opération conclue au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2013.

B- Obligations et engagements de la société envers les dirigeants

Les obligations et engagements de la société « SOFI SICAF .SA » envers son Président Directeur Général, tels qu'ils ressortent des états financiers pour l'exercice clos le 31 décembre 2013, se présentent comme suit (en DT) :

	PDG	
	Charges de l'exercice	Passif au 31/12/2013
Avantages à court terme	62 192	-4 600
TOTAL	62 192	-4 600

Par ailleurs, et en dehors des conventions et opérations précitées, nos travaux n'ont pas révélé l'existence d'autres conventions ou opérations rentrant dans le cadre des dispositions de l'article 200 et suivants et 475 du code des sociétés commerciales.

Tunis, le 29 septembre 2014
P/GS Audit&Advisory
Sami MENJOUR

BILAN CONSOLIDE

Exercice clos au 31/12/2013

(exprimé en dinars tunisiens)

ACTIFS

	Note	31/12/2013
ACTIFS NON COURANTS		
<i>Actifs Immobilisés</i>		
Immobilisations corporelles	1	12 541
Moins: amortissements		-4 050
Immobilisations financières	2	6 211 157
Total des actifs immobilisés		<u>6 219 648</u>
Total des actifs non courants		<u>6 219 648</u>
ACTIFS COURANTS		
Autres actifs courants	3	1 752 073
Placements et autres actifs financiers	4	0
Liquidités et équivalents de liquidités	5	709
Total des actifs courants		<u>1 752 782</u>
TOTAL DES ACTIFS		<u>7 972 430</u>

BILAN CONSOLIDE
Exercice clos au 31/12/2013
(exprimé en dinars tunisiens)

CAPITAUX PROPRES ET PASSIFS

	Note	31/12/2013
<i>Capitaux propres</i>		
Capital social		10 000 000
Réserves consolidées		131 002
Autres capitaux propres		2 098 660
Résultats reportés consolidés		-4 275 800
<i>Total des capitaux propres avant résultat de l'exercice</i>		<u>7 953 862</u>
Résultat consolidés		<u>-103 965</u>
<i>Total des capitaux propres avant affectation</i>		<u>7 849 897</u>
<i>Passifs</i>		
<u>PASSIFS COURANTS</u>		
Fournisseurs et comptes rattachés		362
Autres passifs courants	7	72 061
Concours bancaires et autres passifs financiers	8	50 110
<i>Total des passifs courants</i>		<u>122 533</u>
<i>Total des passifs</i>		<u>122 533</u>
TOTAL DES CAPITAUX PROPRES ET DES PASSIFS		<u>7 972 430</u>

ETAT DE RESULTAT*Exercice clos au 31/12/2013**(exprimé en dinars tunisiens)*

	<i>Note</i>	31/12/2013	31/12/2012
<i>Produits d'exploitation</i>			
Revenus	9	3 000	4 626
Produits nets sur cession des valeurs mobilières	10	57 716	34 676 *
<i>Total des produits d'exploitation</i>		<u>60 716</u>	<u>39 302</u>
<i>Charges d'exploitation</i>			
Charges de gestion et de placement	11	2 997	618
Charges de personnel	12	60 440	59 929
Dotations aux amortissements et aux provisions	13	2 982	397
Autres charges d'exploitation	14	19 949	14 899
<i>Total des charges d'exploitation</i>		<u>86 368</u>	<u>75 843</u>
<i>Résultat d'exploitation</i>		<u>-25 652</u>	<u>-36 541</u>
<i>Charges financières</i>			
Charges financières	15	-720	-1 050
<i>Autres gains ordinaires</i>			
Autres gains ordinaires	16	0	9 479
<i>Autres pertes ordinaires</i>			
Autres pertes ordinaires	17	-9 706	0
<i>Résultat des activités ordinaires avant impôt</i>		<u>-36 078</u>	<u>-28 112</u>
Impôt sur les bénéfices	18	-500	-350
<i>Résultat des activités ordinaires après impôt</i>		<u>-36 578</u>	<u>-28 462</u>
<i>Résultat net de l'exercice</i>		<u>-36 578</u>	<u>-28 462</u>
<i>Résultats après modifications comptables</i>		<u>-36 578</u>	<u>-28 462</u>

(*) Rubrique retraitée pour des besoins de comparabilité

ETAT DE FLUX DE TRESORERIE CONSOLIDE

Exercice clos au 31/12/2013

(exprimé en dinars tunisiens)

	Note	31/12/2013
Flux de trésorerie liés à l'exploitation		
Résultat net:		-103 965
Ajustements pour:		
* Amortissements et provisions		2 759
* Produits nets sur cession VM et Participations		-57 716
* Autres pertes sur éléments non récurrents		10 983
* Variation des		
-Autres actifs courants		-746 143
- Placements et autres actifs financiers		20 895
- Fournisseurs et autres dettes		10 975
* Quote part dans le résultat des sociétés mises en équivalence		66 650
Flux de trésorerie provenant de l'exploitation		-795 362
Flux de trésorerie liés aux activités d'investissement		
Décaissement provenant de l'acquisition d'immobilisations corporelles et incorporelles		-10 000
Décaissement provenant de l'acquisition d'immobilisations financières et de placement		0
Encaissement provenant de la cession d'immobilisations financières et de remboursement des placements		772 962
Flux de trésorerie provenant des activités d'investissement		762 962
Flux de trésorerie liés aux activités de financement		
Encaissement provenant des emprunts		0
Flux de trésorerie provenant des activités de financement		0
Incidences des variations des taux de change		
Variation de trésorerie		-32 600
Trésorerie au début de l'exercice		33 199
Trésorerie à la clôture de l'exercice		599

I. PRESENTATION DU GROUPE :**1. Secteurs d'activité :**

Le groupe «**SOFI SICAF** » opère dans les secteurs d'activités suivants :

- La société mère, «**SOFI SICAF SA** », a pour activité principale la gestion de portefeuilles de valeurs mobilières ;
- La société «**SIPCO SA** » a pour activité principale la création , l'exploitation , l'extension , la modernisation d'entreprises industrielles et commerciales de distribution d'articles , de produits et d'accessoires relevant des industries chimiques et des industries des matières plastiques ;
- La société «**MARILLIA SA** » opère dans le secteur du tourisme en exploitant, depuis 1994, une unité hôtelière de catégorie quatre étoiles sise à Yasmine Hammamet.

2. Périmètre de consolidation :

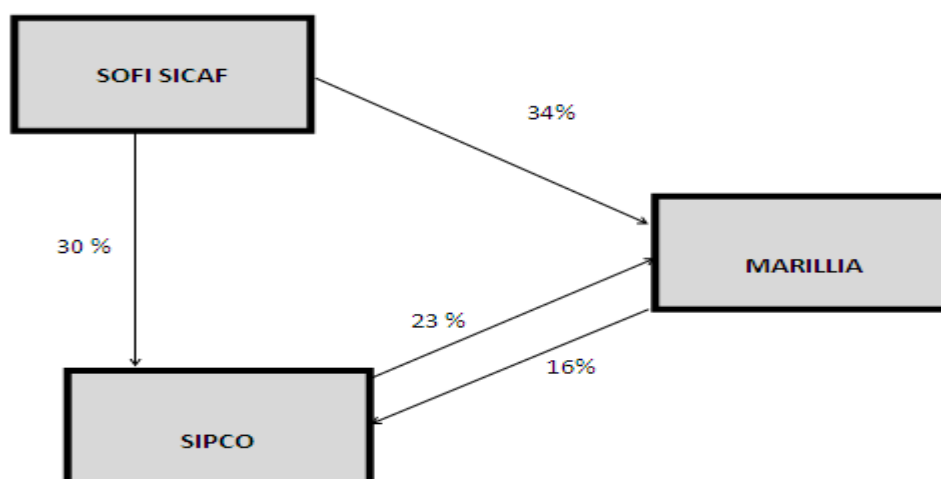
Le périmètre de consolidation est défini en fonction du pourcentage de contrôle de la société mère directement ou indirectement par l'intermédiaire d'une filiale dans le capital des sociétés à consolider. Le contrôle est le pouvoir de diriger les politiques financières et opérationnelles d'une entreprise afin d'obtenir des avantages de ses activités.

Le pourcentage de participation, ayant servi de base pour la détermination du périmètre de consolidation, reflète le pourcentage de contrôle tel que défini par les normes comptables tunisiennes NCT 35, 36 et 37.

2-1 Liste des sociétés consolidées:

PARTICIPATIONS	Nom de la société	Activité	% d'Intérêt	% Contrôle
Société consolidante	SOFI SICAF	la gestion de portefeuilles de valeurs mobilières	100%	100%
Sociétés Mis en équivalence				
	SIPCO	la création, l'exploitation, l'extension, la modernisation d'entreprises industrielles et commerciales de distribution d'articles, de produits et d'accessoires relevant des industries chimiques et des industries des matières plastiques	30%	30%
	MARILLIA	opère dans le secteur du tourisme en exploitant, depuis 1994, une unité hôtelière de catégorie quatre étoiles	34%	34%

2-2 Organigramme



II. MODALITES D'ETABLISSEMENT DES ETATS FINANCIERS CONSOLIDES:

1. Principes comptables:

Les états financiers consolidés de « SOFI SICAF » sont établis selon les normes comptables nationales NCT en vigueur. Les comptes consolidés arrêtés au 31 Décembre 2013 sont élaborés selon les conventions comptables prévues par le cadre conceptuel telle que promulgué par le décret n° 96-2459 du 30 Décembre 1996, portant approbation du cadre conceptuel de la comptabilité. Toutes les sociétés consolidées arrêtent leurs comptes au 31 décembre.

2. Les normes comptables nationales appliquées :

La société « SOFI SICAF » a élaboré et présenté ses comptes consolidés en appliquant les normes comptables tunisiennes NCT, telles que définies par la loi N° 96-112 du 30 décembre 1996 relative au système comptable des entreprises et par le décret N° 96-2459 du 30 décembre 1996 portant approbation du cadre conceptuel de la comptabilité.

III. PRINCIPES COMPTABLES:

3. Méthode de consolidation :

Les comptes consolidés du Groupe intègrent l'ensemble des filiales, entreprises associées et co-entreprises de la société consolidant «SOFI SICAF».

I. Filiales : NCT 35

Les filiales sont toutes les entités (y compris les entités ad hoc) dont la société consolidante dirige les politiques financières et opérationnelles, ce qui correspond généralement à une participation supérieure à la moitié des droits de vote.

Les états financiers des filiales sont intégrés dans les comptes consolidés à partir de la date à laquelle ce contrôle s'exerce et jusqu'à la date à laquelle il prend fin.

Les intérêts des actionnaires minoritaires dans les fonds propres ainsi que dans le résultat figurent dans les rubriques appropriées des comptes consolidés.

Les transactions, soldes et plus-values latentes sur transactions intragroupe sont éliminés. Les pertes latentes sont également éliminées sauf si la transaction indique une perte de valeur sur cession d'actif.

Les principes comptables retenus par les filiales ont été modifiés, le cas échéant, de manière à harmoniser les règles appliquées au sein du Groupe.

II. Entreprises associées : NCT 36

Les entreprises associées sont des entités sur lesquelles la société «**SOFI SICAF**» exerce une influence notable sans pour autant les contrôler. Il s'agit d'entités dans lesquelles la société consolidante détient généralement une participation de 20 % à 50 % des droits de vote.

Les participations dans les entreprises associées sont mises en équivalence et sont initialement comptabilisées au coût. Elles intègrent les goodwill constatés au moment de l'acquisition (nets du cumul des pertes de valeurs).

La quote-part de la société consolidante dans les résultats des entreprises associées constatés après l'acquisition est comptabilisée au compte de résultat jusqu'à la date à laquelle l'influence notable cesse.

Les plus-values latentes sur transactions entre le Groupe et ses entreprises associées sont éliminées à hauteur de la participation du Groupe dans ces dernières.

Les pertes latentes sont également éliminées sauf si la transaction indique une perte de valeur sur cession d'actif.

III. Co-entreprises : NCT 37

Les co-entreprises sont des entités ayant des activités dans lesquelles la société consolidante exerce un contrôle conjoint conformément à un accord contractuel.

L'intégration proportionnelle est appliquée aux sociétés détenues, contrôlées et gérées conjointement avec des partenaires (coentreprises). Les actifs, passifs, revenus et charges sont consolidés au prorata de la participation au capital.

IV. Autres Participations

Les participations dans des sociétés autres que des filiales, entreprises associées ou co-entreprises ne sont pas consolidées.

Elles sont comptabilisées dans les actifs financiers.

4. Immobilisations corporelles : NCT 05

Les immobilisations corporelles sont comptabilisées au bilan du Groupe à leur coût diminué du cumul des amortissements et, s'il y a lieu, du cumul des pertes de valeur.

Les coûts de réparation et d'entretien courants sont enregistrés en charges au fur et à mesure qu'ils sont encourus.

Les immobilisations corporelles sont amorties suivant la méthode linéaire, à l'exception des terrains, qui ne sont pas amortis. L'amortissement des immobilisations corporelles reflète le rythme selon lequel les avantages économiques futurs liés à l'actif sont estimés être consommés.

Les durées d'amortissement appliquées par le Groupe, basées sur la durée d'utilité prévue des actifs correspondants, sont les suivantes :

Matériel de Transport	20%
Matériels informatique	33,33%

5. Impôt sur le résultat :

Les passifs d'impôt différé sont les montants d'impôts sur le résultat payables au cours d'exercices futurs au titre de différences temporelles imposables.

Les actifs d'impôt différé sont les montants d'impôts sur le résultat recouvrables au cours d'exercices futurs au titre de différences temporelles déductibles ou du report en avant de pertes fiscales non utilisées.

La charge d'impôt au compte de résultat comprend l'impôt exigible et l'impôt différé :

- *l'impôt exigible est basé sur les bénéfices des sociétés du Groupe. Il est calculé conformément aux règles locales.*
- *l'impôt différé est calculé, selon la méthode du report variable, sur les différences temporelles existant entre les bases fiscales des actifs et passifs et leur valeur figurant dans les comptes consolidés, en utilisant les taux d'imposition applicables à la date à laquelle ces différences temporelles sont supposées se résorber.*

Les impôts différés actifs ne sont comptabilisés que dans la mesure où il est probable que des résultats futurs taxables permettront d'absorber les différences temporelles et les déficits reportables.

VI. Notes d'information relatives aux principaux éléments des états financiers consolidés:

1) Les immobilisations corporelles :

Au 31 décembre 2013, les immobilisations corporelles accusent une valeur nette de **8.491DT**. Elles sont détaillées comme suit :

Libellé	31/12/2013
Matériels et mobilier de bureau	1 170
Matériels informatiques	2 648
Matériels de transport	8 723
Total brut	12 541

Amortissement

Amortissement Matériels et mobilier de bureau	1 170
Amortissement Matériels informatiques	1 353
Amortissement Matériels de transport	1 527
Total des amortissements	4 050
Total net	8 491

2) Les immobilisations financières:

Au 31 décembre 2013, les immobilisations financières accusent un solde de **6.211.157DT**. Elles sont détaillées comme suit :

Libellé	31/12/2013
Titres mis en équivalence (*)	6 207 657
Actions Lloyd	3 500
Total	6 211 157

(*) 2-1) Titres mis en équivalence

Au 31 décembre 2013, les titres mis en équivalence ont totalisé la somme de **6.207.657 DT** et se détaillent comme suit :

Société	Titres mis en équivalence 31/12/2013	Quote-part dans les réserves	Quote-part dans les résultats reportés	Quote-part dans les résultats
SIPCO	1 388 834	-40 314	159 052	79 796
MARILLIA	4 818 823	-2 966	94 910	-13 146
Total	6 207 657	-43 280	253 962	66 650

3) Autres actifs courants:

Au 31 décembre 2013, les autres actifs courants présentent un solde de **1.752.073DT**. Ils sont détaillés comme suit :

Libellé	31/12/2013
Etat avance sur taxation IS	1 699 508
Etat impôts reportés	24 161
Etat tva à payer ou report	966
Intermédiaire en bourse	20 159
Produits à recevoir	7 279
Total	1 752 073

4) Placements et autres actifs financiers

Au 31 décembre 2013, les placements et autres actifs financiers présentent un solde nul. Ils sont détaillés comme suit :

5) Liquidités et équivalents de liquidités

Au 31 décembre 2013, les liquidités et équivalents de liquidités présentent un solde de **709** DT. Elles sont détaillées comme suit :

Libellé	31/12/2013
BIAT	316
ATB	0
Caisses	393
Total	709

CAPITAUX PROPRES ET PASSIFS

6) Capitaux propres

Au 31 décembre 2013, le total des capitaux propres avant affectation présente une valeur globale de **7.849.897** DT. Ils sont détaillés comme suit :

Libellé	31/12/2013
Capital social	10 000 000
Réserves consolidées	131 002
Autres capitaux propres	2 098 660
Résultats reportés consolidés	-4 275 800
Résultat consolidés	-103 965
Total	7 849 897

7) Autres passifs courants :

Au 31 décembre 2013, les autres passifs courants accusent un solde **72.061** DT. Ils sont détaillés comme suit :

Libellé	31/12/2013
Rémunération due au personnel	4 600
Receveur des finances	3 322
CNSS	512
Débiteurs et créditeurs divers	14 263
Charges à payer	48 869
Provision courantes pou risques	495
Total	72 061

8) Concours bancaires et autres passifs financiers

Au 31 décembre 2013, les concours bancaires et les autres passifs financiers accusent un solde de **50.110** DT. Ils sont détaillés comme suit :

Libellé	31/12/2013
Echéances - d'un 1 sur emprunts courants	50 000
ATB	110
Total	50 110

ETAT DE RESULTAT

9) Revenus

Au 31 décembre 2013, les revenus accusent un solde de **3.000** DT. Ils sont détaillés comme suit :

Libellé	31/12/2013
Jetons de présence reçus	3 000
Produits des participations	0
Total	3 000

10) Produits nets sur cession Valeurs mobilières :

Au 31 décembre 2013, les Produits nets sur cession des valeurs mobilières accusent un solde de **57.716** DT. Ils sont détaillés comme suit :

Libellé	31/12/2013
Produits nets cession valeur mobilières	57 608
Plus-value sur cession des titres de participations	108
Total	57 716

11) Charges de gestion et de placement

Au 31 décembre 2013, les Charges de gestion et de placement accusent un solde de **2.997** DT. Elles sont détaillées comme suit :

Libellé	31/12/2013
Frais sur titres	2 997
Total	2 997

12) Charges de personnel

Au 31 décembre 2013, les charges de personnel accusent un solde de **60.440** DT. Elles sont détaillées comme suit :

Libellé	31/12/2013
Salaires	58 391
Charges sociales	2 049
Total	60 440

13) Dotations aux amortissements et aux provisions :

Au 31 décembre 2013, les dotations aux amortissements et aux provisions accusent un solde de **2.759**DT. Elles sont détaillées comme suit :

Libellé	31/12/2013
Dotations aux amortissements	2 409
Dotations aux provisions	350
Total	2 759

14) Autres charges d'exploitation

Au 31 décembre 2013, les autres charges d'exploitations accusent un solde de **19.949** DT. Elles sont détaillées comme suit :

Libellé	31/12/2013
Entretien et réparation	1 331
Prime d'assurance	881
Personnel extérieurs	8 858
Rémunérations d'intermédiaires et honoraires	4 823
Publicité et abonnement au Jort	238
Frais et commissions banc	224
Charges diverses	0
Jetons de présence	2 000
Tfp+foprolos	1 752
Droit d'enregistrement et timbre	21
Tcl	88
Transfert de charges	-267
Dotations aux provisions	0
Total	19 949

15) Charges financières

Au 31 décembre 2013, les charges financières accusent un solde de **720** DT. Elles sont détaillées comme suit :

Libellé	31/12/2013
Charges d'intérêts	715
Intérêts et pénalités de retard	5
Total	720

16) Autres gains ordinaires :

Au 31 décembre 2013, les autres gains ordinaires accusent un solde nul. Ils sont détaillés comme suit :

Libellé	31/12/2013
Intérêts comptes courants	0
Total	0

17) Autres pertes ordinaires

Au 31 décembre 2013, les autres pertes ordinaires accusent un solde de **10.983 DT**. Elles sont détaillées comme suit :

Libellé	31/12/2013
Autres pertes sur éléments non récurrents ou exceptionnels.	10 983
Total	10 983

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES DES COMPTES CONSOLIDES

ETATS FINANCIERS CONSOLIDES – EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2013

Messieurs les Actionnaires,

Nous avons effectué l'audit des états financiers consolidés ci-joints de la société

« **SOFI-SICAF SA** », comprenant le bilan consolidé au 31 décembre 2013, le compte de résultat consolidé, le tableau des flux de trésorerie consolidé pour l'exercice clos à cette date, et un résumé des principales méthodes comptables et d'autres notes explicatives.

Responsabilité de la direction pour les états financiers consolidés

La direction est responsable de l'établissement et de la présentation sincère de ces états financiers consolidés conformément au référentiel comptable généralement admis en Tunisie ainsi que d'un contrôle interne qu'elle juge nécessaire pour permettre l'établissement d'états financiers consolidés ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Responsabilité de l'auditeur

Notre responsabilité est d'exprimer une opinion sur ces états financiers consolidés sur la base de notre audit. Nous avons effectué notre audit selon les Normes Internationales d'Audit. Ces normes requièrent de notre part de nous conformer aux règles d'éthique et de planifier et de réaliser l'audit en vue d'obtenir une assurance raisonnable que les états financiers consolidés ne comportent pas d'anomalies significatives.

Un audit implique la mise en œuvre de procédures en vue de recueillir des éléments probants concernant les montants et les informations fournies dans les états financiers consolidés. Le choix des procédures relève du jugement de l'auditeur, de même que l'évaluation des risques que les états financiers consolidés comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

En procédant à cette évaluation, l'auditeur prend en compte le contrôle interne en vigueur dans l'entité relatif à l'établissement des états financiers consolidés afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance.

Un audit comporte également l'appréciation du caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que l'appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers consolidés.

Nous estimons que les éléments probants recueillis sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion avec réserve.

Justification de l'opinion avec réserve

1-Depuis 2006 la société « SOFI-SICAF » constate les échéances des dettes fiscales payées au niveau de son actif. Au 31 décembre 2013, le total des dettes fiscales payées a atteint une valeur de 1.651 .766 dinars. Ce traitement a entraîné la création d'un actif fictif pour la même valeur.

2-La société « MARILLIA » a fait l'objet d'un contrôle fiscal au titre des différents impôts et taxes auxquels elle est soumise et couvrant la période allant du 1 janvier 2008 au 31 décembre 2011. Après notification des résultats de la vérification fiscale qui se sont élevés à plus de 900 000 DT, la société a formulé son opposition, et suite aux différents échanges, une reconnaissance de dettes a été signée à cet effet en date du 22 août 2014 au titre des différents impôts à payer pour un montant de seulement de 122 370 DT et un accord de l'administration pour la restitution à la société d'un montant de 129 073 DT au titre d'impôts sur les sociétés.

Considérant cet élément important intervenu après la clôture de l'exercice et avant l'arrêté des états financiers soumis à l'approbation de l'assemblée générale, aucune provision pour risque n'a été constituée et son impact sur la quote-part dans le résultat des sociétés mis en équivalence n'a pas été pris en compte au niveau des états financiers consolidés.

Opinion

A notre avis,et sous réserve des incidences des points évoquée au paragraphe « Justification de l'opinion avec réserve», les états financiers consolidés de la société « **SOFI-SICAF SA** » arrêtés au 31 décembre 2013 sont réguliers et sincères et donnent une image fidèle, pour tout aspect significatif, du résultat consolidé pour l'exercice 2013, de son patrimoine, ainsi que de ses flux de trésorerie à la fin de cet exercice conformément aux principes comptables généralement admis en Tunisie.

Paragraphe d'observation

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous estimons utile d'attirer votre attention que le groupe « SOFI-SICAF » a élaboré et présenté ses comptes consolidés pour la première fois au 31/12/2013. A ce titre, les états financiers consolidés arrêtés au 31/12/2013 ne mentionnent pas les données comparatives au 31/12/2012.

Tunis, le 25 novembre 2014

P/GS Audit & Advisory
Sami MENJOUR

La présentation des états financiers consolidés relatifs à l'exercice 2013 de SOFI SICAF n'est pas conforme aux dispositions du paragraphe 20 de la NC 01 norme générale qui dispose que : « Pour chaque poste et rubrique, les chiffres correspondants de l'exercice précédent doivent être mentionnés ».

II - CARACTERISTIQUES DE L'OFFRE

1. Présentation des initiateurs :

Il s'agit de Mme Saida Zaouche Ep. Tabbane, Mrs Med Ali Tabbane Med Hedi Tabbane et Mahmoud Tabbane, agissant de concert et détenant directement et indirectement 993 816 actions composant le capital de la société SOFI SICAF (soit 99,38% des actions et des droits de vote).

2. Motifs et intentions des initiateurs :

Déclassement de la société SOFI SICAF de la liste des sociétés faisant appel public à l'épargne.

3. Intermédiaire en bourse chargé de l'opération :

Maxula Bourse, intermédiaire en bourse, sis au 17, rue du Lac Lemane- Centre Nawres -1053 Les Berges du Lac--, est chargé de la réalisation de l'opération.

4. Nombre de titres visés par l'offre :

6 184 actions représentant **0,62 %** des actions de la société SOFI SICAF.

5. Prix de l'offre :

10 dinars l'action de nominal 10 dinars.

6. Période de validité de l'offre :

L'OPR est ouverte du **04 mai 2015** au **29 mai 2015** inclus.

7. Engagement des initiateurs de l'offre :

Les initiateurs s'engagent pendant la période de validité de l'offre à acquérir la totalité des titres de la société SOFI SICAF qui seront offerts à la vente.

8. Engagement de l'intermédiaire en bourse chargé de la réalisation de l'opération :

Maxula Bourse, intermédiaire en Bourse, garantit irrévocablement la teneur des engagements pris pour l'exécution de cette offre dans les conditions sus-indiquées.

9. Transmission des ordres :

Les actionnaires désirant répondre à cette OPR peuvent présenter leurs ordres à l'intermédiaire en bourse de leur choix, durant la période de validité de l'offre.

10- Centralisation des ordres auprès de la BVMT :

Les intermédiaires en bourse remettent à la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis -BVMT-, les états des ordres reçus selon les modalités prévues par l'avis de la Bourse qui sera publié à cet effet sur son bulletin officiel. Ces états doivent être accompagnés d'une lettre certifiant que le dépôt est effectué conformément aux clauses et conditions de l'offre publique.

Ces états doivent être signés par la personne habilitée et comporter le cachet de la société d'intermédiation.

La centralisation des ordres transmis par les intermédiaires en bourse est effectuée au bureau d'ordre de la BVMT. Aucun autre mode de transmission ne sera accepté par la BVMT, en particulier les envois par fax.

11. Résultat de l'Offre :

A l'expiration du délai de validité de l'offre, la BVMT communiquera au CMF un état récapitulatif détaillé sur le résultat de l'OPR qui fera l'objet d'un avis qui paraîtra au Bulletin Officiel de la BVMT.

12. Modalités de règlement-livraison :

Le règlement-livraison sera réalisé conformément à la réglementation en vigueur.

A l'issue de l'OPR et quel que soit son résultat, le déclassement de la société SOFI SICAF de la liste des sociétés faisant appel public à l'épargne sera prononcée et ce, sans préjudice des dispositions de l'article 1er de la loi n° 94-117 du 14 novembre 1994 portant réorganisation du marché financier.

VISA du Conseil du Marché Financier :

Portée du visa du CMF : Le visa du CMF, n'implique aucune appréciation sur l'opération proposée. Le prospectus est établi par l'émetteur et engage la responsabilité de ses signataires. Il doit être accompagné des états financiers individuels et consolidés de l'émetteur arrêtés au 31 Décembre 2014 pour tout placement sollicité après le 30 Avril 2015.

Le visa n'implique ni approbation de l'opportunité de l'opération ni authentification des éléments comptables et financiers présentés. Il est attribué après examen de la pertinence et de la cohérence de l'information donnée dans la perspective de l'opération proposée aux investisseurs.

OFFRE A PRIX FERME, PLACEMENT GLOBAL ET ADMISSION AU MARCHÉ PRINCIPAL DE LA COTE DE LA BOURSE DES ACTIONS LA SOCIÉTÉ « UNIVERSAL AUTO DISTRIBUTORS HOLDING »

Le Conseil du Marché Financier a accordé son visa au prospectus d'Offre à Prix Ferme, de Placement Global et d'admission au marché principal de la cote de la Bourse des actions de la société **Universal Auto Distributors Holding**.

Dans le cadre de la note d'opération, la société **Universal Auto Distributors Holding** a pris les engagements suivants :

- Réserver deux (02) nouveaux sièges au Conseil d'Administration au profit des détenteurs d'actions **Universal Auto Distributors Holding** acquises dans le cadre de l'OPF. Ces représentants seront désignés par les détenteurs d'actions **Universal Auto Distributors Holding** acquises dans le cadre de l'OPF au cours d'une séance où les actionnaires majoritaires et anciens s'abstiendront de voter, et proposés à l'Assemblée Générale Ordinaire qui entérinera cette désignation ;
- se conformer à la réglementation en vigueur en matière de tenue de comptes en valeurs mobilières ;
- Tenir une communication financière au moins une fois par an ;
- Actualiser les informations financières prévisionnelles et les porter à la connaissance des actionnaires et du public en prenant en compte le montant définitif de l'augmentation de capital collecté ainsi que les éventuels changements pouvant toucher le Business Plan initial et ce, au cas où le montant de l'augmentation du capital social projetée se limiterait au montant des souscriptions si celles-ci atteignent les trois quarts (**3/4**) au moins de ladite augmentation ;
- Respecter les dispositions de l'article **29** du Règlement Général de la Bourse ;
- Conformer ses rapports annuels sur la gestion au modèle prévu par l'annexe 12 du Règlement du CMF relatif à l'Appel Public à l'Épargne ;
- Mettre en place une structure d'audit interne ainsi qu'une structure de contrôle de gestion et établir un manuel de procédures et ce, avant la fin de l'année 2015 ;

Aussi, les actionnaires de référence de la société « **Universal Auto Distributors Holding** » se sont engagés, après l'introduction de la société en Bourse à obtenir, lors de la prochaine Assemblée Générale Ordinaire de la société, d'obtenir les autorisations nécessaires pour la

régulation du cours boursier et ce, conformément à l'article 19 nouveau de la loi N°94-117 du 14 novembre 1994 portant réorganisation du marché financier.

Par ailleurs, l'actionnaire de référence **Loukil Investment Group (LIG)** de la société «**Universal Auto Distributors Holding**», détenant actuellement **99,99%** du capital de la société, s'est engagé :

- ✓ à ne pas céder plus de 5% de sa participation au capital de la société dans le public, sauf autorisation spéciale du Conseil du Marché Financier et ce, pendant deux (2) ans à compter de la date d'introduction en Bourse.
- ✓ à limiter le nombre des actions anciennes à céder, dans le cadre de l'opération, exactement au même nombre que celui des actions nouvelles à souscrire en numéraire et ce, pour que l'offre ait une suite positive ;
- ✓ à ne pas développer une activité locale concurrente à celle de la société UADH et ses filiales mettant en péril l'avenir de celles-ci et nuisant aux intérêts des actionnaires. Cet engagement ne s'applique pas aux activités concurrentes ou similaires en cours ou engagées antérieurement à la date d'introduction en Bourse de la société UADH.

ADMISSION DES ACTIONS DE LA SOCIETE « UNIVERSAL AUTO DISTRIBUTORS HOLDING » AU MARCHE PRINCIPAL DE LA COTE DE LA BOURSE :

Le Conseil de la Bourse a donné en date du **16 avril 2015**, son accord de principe quant à l'admission des actions de la société UADH au marché principal de cote de la Bourse.

L'admission définitive des **12 307 694** actions de nominal **1** dinar chacune, composées de **6 153 847** actions anciennes et **6 153 847** actions nouvelles à émettre, reste toutefois tributaire de l'accomplissement des formalités indiquées ci-après :

- présentation du prospectus d'admission visé par le Conseil du Marché Financier ;
- justification de la diffusion dans le public d'au moins **24,98%** du capital auprès de **200** actionnaires, au plus tard le jour d'introduction ;
- présentation du procès verbal du Conseil d'Administration ayant approuvé les modifications dans le business plan ainsi que l'avis du commissaire aux comptes sur le business plan modifié ;
- justification de l'existence d'un manuel de procédures ainsi que des structures d'audit interne et de contrôle de gestion.

Considérant que l'entrée effective en activité de la société UADH avec le nouveau périmètre du groupe date de moins de deux années, le Conseil de la Bourse a décidé d'octroyer une dérogation à cette condition, et ce conformément aux dispositions de l'article **36** du Règlement Général de la Bourse.

Le Conseil de la Bourse a également attiré l'attention de l'intermédiaire en bourse chargé de l'opération de l'absence de la décote de 15% habituellement appliquée aux holdings.

Le Conseil de la Bourse a aussi manifesté sa vive crainte de voir le manque de communication qui a caractérisé la vie boursière de GIF Filter et AMS (affiliées au promoteur du groupe UADH) se répercuter négativement sur l'opération en cours et par conséquent, sur le marché.

Considérant les liens organiques entre l'UADH, GIF Filter et AMS, le Conseil de la Bourse a recommandé fortement l'annonce et la mise en place d'un programme de communication et de suivi de toutes ces sociétés, notamment en ce qui concerne les obligations réglementaires d'information et l'exécution du business plan.

Par ailleurs, dans le cadre de l'introduction en Bourse de la société UADH au marché principal de la cote de la Bourse, l'Intermédiaire en Bourse Attijari Intermédiation a fourni une attestation qui confirme avoir accompli toutes les diligences et les démarches qui s'imposent auprès des instances et autorités compétentes concernées, en vue d'obtenir les éventuelles autorisations nécessaires à la réalisation de l'Opération.

Enfin, et au cas où la présente offre aboutirait à des résultats concluant (**acquisition de ¾ des quotités au minimum**), l'introduction des actions de la société UADH, se fera au marché principal de la cote de la Bourse au cours de 6,500 dinars l'action nouvelle ou ancienne et sera ultérieurement annoncée sur les bulletins officiels de la BVMT et du CMF.

Dans le cadre de l'introduction de la société Universal Auto Distributors Holding au marché principal de la cote de la Bourse, l'Intermédiaire en Bourse Attijari Intermédiation a obtenu l'autorisation de la banque centrale relative à l'ouverture de capital aux étrangers.

Décisions ayant autorisé l'opération :

Sur proposition du Conseil d'Administration réuni le **12 décembre 2014**, l'Assemblée Générale Extraordinaire de la société UADH tenue le **15 décembre 2014** a approuvé le principe de l'ouverture du capital de la société et l'introduction de ses titres à la cote de bourse et a donné au Conseil d'Administration, le pouvoir d'en fixer les modalités.

L'Assemblée Générale Extraordinaire des actionnaires de la société UADH tenue le **1^{er} avril 2015** a ré-approuvé le principe de l'ouverture du capital de la société UADH par une introduction de ses titres au marché principal de la cote de la Bourse.

Autorisation d'augmentation du capital

L'Assemblée Générale Extraordinaire réunie le **1^{er} avril 2015** a décidé d'augmenter le capital social d'un montant de **6 153 847 DT** pour le porter de **30 800 000 DT** à **36 953 847 DT**, et ce par la création et l'émission de **6 153 847** actions nouvelles à souscrire en numéraire au prix de **6,500 DT** l'action, soit **1,000 DT** de nominal et **5,500 DT** de prime d'émission, à libérer intégralement à la souscription.

L'Assemblée Générale Extraordinaire a également fixé la date de jouissance des actions nouvelles au **1^{er} janvier 2014**.

L'Assemblée Générale Extraordinaire réunie le **10 avril 2015**, a décidé de limiter le montant de la dite augmentation du capital au montant des souscriptions, si celui-ci atteint au moins les trois quarts (**3/4**) de l'augmentation décidée, et ce conformément à la première faculté prévue par l'article 298 du Code des Sociétés Commerciales.

Droit préférentiel de souscription

L'Assemblée Générale Extraordinaire réunie le **1^{er} avril 2015** a décidé de réserver l'intégralité de la souscription à l'augmentation de capital au public à l'occasion de l'introduction en bourse des titres de la société au marché principal de la cote de la Bourse de Tunis. En conséquence de la décision de l'augmentation du capital social réservé au public, les anciens actionnaires ont renoncé à leurs droits préférentiels de souscription à ladite augmentation de capital. Cette renonciation se traduit par la suppression du droit préférentiel de souscription pour la totalité de l'augmentation du capital.

Actions offertes au public

L'introduction en Bourse de la société UADH se fera au moyen de :

- **Offre à Prix Ferme** de **3 076 922** actions représentant **33,33%** de l'offre au public et **8,33%** du capital social de la société UADH après augmentation au prix de **6,500 DT** l'action, centralisée auprès de la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis et portant sur :
 - ✓ **1 538 461** actions nouvelles émises dans le cadre de l'augmentation de capital de la Société, représentant **4,16%** du capital après augmentation ;

- ✓ **1 538 461** actions anciennes provenant de la cession par les actionnaires de références d'actions anciennes, représentant **4,16%** du capital après la réalisation de l'augmentation.
- **Placement Global** de **6 153 848** actions, représentant **66,67%** de l'offre au public et **16,65%** du capital social de la société UADH après augmentation (dont **3 076 924** actions anciennes et **3 076 924** actions nouvelles à souscrire dans le cadre de l'augmentation de capital en numéraire) auprès d'investisseurs institutionnels¹ désirant acquérir au minimum pour un montant de 250 003 DT, centralisé auprès d'un syndicat de placement composé par les intermédiaires en Bourse, Attijari Intermédiation et MAC SA, et dirigé par Attijari Intermédiation désigné comme établissement Chef de file. Il est à préciser que MAC SA, en sa qualité de membre du syndicat de placement doit transmettre quotidiennement au chef de file les quantités demandées et les identités des donneurs d'ordre.

Les donneurs d'ordre dans le cadre du Placement Global n'auront pas le droit de donner des ordres dans le cadre de l'Offre à Prix Ferme et dans le cadre du Placement Privé et inversement.

Toutefois, les quotités non acquises dans le cadre du Placement Global pourraient être affectées au Placement Privé.

Par ailleurs, au cours de la période de l'offre au public, **3 076 924** actions représentant **8,33%** du capital social de la société UADH après augmentation (dont **1 538 462** actions anciennes et **1 538 462** actions nouvelles à souscrire dans le cadre de l'augmentation de capital en numéraire) feront l'objet d'un Placement Privé réalisé auprès d'investisseurs désirant acquérir au minimum pour un montant de 250 003 DT, centralisé auprès d'un syndicat de placement composé des intermédiaires en Bourse, Attijari Intermédiation et MAC SA, et dirigé par Attijari Intermédiation désigné comme établissement Chef de file. Il est à préciser que MAC SA, en sa qualité de membre du syndicat de placement doit transmettre quotidiennement au chef de file les quantités demandées et les identités des donneurs d'ordre.

Les donneurs d'ordre dans le cadre du Placement Privé n'auront pas le droit de donner des ordres dans le cadre de l'Offre à Prix Ferme et dans le cadre du Placement Global et inversement.

Toutefois, les quotités non acquises dans le cadre du Placement Privé pourraient être affectées au Placement Global.

Le prix des actions offertes dans le cadre de l'Offre à Prix Ferme sera égal au prix des actions offertes dans le cadre du Placement Global et dans le cadre du Placement Privé.

Les donneurs d'ordre dans le cadre du Placement Global et dans le cadre du Placement Privé s'engagent à ne céder aucun titre en Bourse pendant les 6 mois qui suivent la date de première cotation, puis à l'issue de cette période et pendant les 6 mois suivants, 50% de leurs titres seront libres à la vente.

Néanmoins, il est possible de céder les titres sur le marché de blocs dans les conditions suivantes :

- **Quel que soit le porteur des titres ;**
- **Après information préalable du CMF ;**
- **Et en respectant la réglementation en vigueur régissant les blocs de titres.**

En cas de cession, l'acquéreur s'engage à respecter les conditions de blocage ci-dessus fixées préalablement au vendeur et ce pour la période restante.

¹ Tels que définis par l'article 39 nouveau alinéa 3 du Règlement Général de la Bourse

Pourcentage de détention des investisseurs étrangers dans le capital de l'émetteur

Il est à signaler que les investisseurs étrangers non-résidents en Tunisie sont autorisés à acquérir des actions UADH à hauteur de **20,0%** du capital de la Société après augmentation.

Présentation de la société

Dénomination sociale	Universal Automobile Distributors Holding SA
Siège social	62, Avenue de Carthage Tunis - 1000
Téléphone	+ 216 71 354 366
Fax	+ 216 71 343 401
Site web	www.uadh.tn
Adresse électronique	contact@loukil.com.tn
Forme juridique	Société Anonyme
Date de constitution	04/07/2013
Durée de vie	99 ans
Objet social	La société a pour objet principal : <ul style="list-style-type: none">▪ La détention et la gestion de participations dans d'autres sociétés ;▪ Le contrôle et la direction d'autres sociétés ;▪ La participation sous toutes ses formes, y compris la fusion par voie d'apport, de souscription ou de toute autre manière dans toutes entreprises, société ou syndicats, consortiums, association en participation ou autres, créés ou à créer ;▪ Et, plus généralement, toutes opérations, financiers, mobilières ou immobilières, se rapportant directement ou indirectement à l'objet social ainsi défini ou susceptibles d'en faciliter l'extension ou le développement.
Registre du Commerce	B 01132242013.
Exercice social	Du 01 janvier au 31 décembre de chaque année. Par exception, le premier exercice commencera le jour de la constitution de la société et s'achèvera le 31 décembre 2013.
Nationalité	Tunisienne
Capital social	Le capital social s'élève à 30 800 000 DT divisé en 30 800 000 actions ordinaires de valeur nominale 1 DT, entièrement libérés.
Matricule fiscal	1306183C
Régime fiscal	Droit commun
Lieu de consultation des documents	Siège social de la société UADH : 62, Avenue de Carthage Tunis - 1000
Responsable chargé de l'information et des relations avec les actionnaires, le CMF, la BVMT et la Tunisie Clearing	M. Bassem LOUKIL Directeur Général Adresse : 62, Avenue de Carthage Tunis - 1000 Téléphone : + 216 71 354 366 Fax : + 216 71 343 401

1- Période de validité de l'offre

L'Offre à Prix Ferme des actions UADH est ouverte du **13 Mai 2015 au 20 Mai 2015 inclus**.

La réception des demandes d'acquisition dans le cadre du Placement Global se fera à partir du **13 Mai 2015**. Etant entendu qu'à l'égard des investisseurs de ce placement, le Placement Global pourrait être clos par anticipation, sans préavis, et dans tous les cas au plus tard le **20 mai 2015 inclus**.

2- Date de jouissance des actions

Les actions anciennes et nouvelles porteront jouissance à partir du **1^{er} janvier 2014**.

3- Modalités de paiement du prix

Le prix de souscription à l'action **UADH**, tous frais, commissions, courtages et taxes compris, a été fixé à **6,500** Dinars aussi bien pour l'Offre à Prix Ferme que pour le Placement Global.

Le règlement des demandes d'acquisition par les donneurs d'ordres désirant acquérir des quotités d'actions UADH dans le cadre de l'Offre à Prix Ferme s'effectue au comptant auprès des collecteurs d'ordres au moment du dépôt de l'ordre d'achat. En cas de satisfaction partielle de la demande d'acquisition, le solde sera restitué, sans frais, ni intérêts au donneur de l'ordre dans un délai ne dépassant pas les trois (**3**) jours ouvrables à compter du jour de la déclaration du résultat de l'Offre à Prix Ferme.

Le règlement des demandes d'acquisition par les investisseurs désirant acquérir des quotités d'actions **UADH** dans le cadre du Placement Global s'effectue auprès du syndicat de placement, composé d'Attijari Intermédiation et MAC SA, et dirigé par Attijari Intermédiation, désigné comme établissement chef de file, au comptant au moment du dépôt de la demande d'acquisition.

Le règlement des demandes d'acquisition par les investisseurs désirant acquérir des quotités d'actions **UADH** dans le cadre du Placement Privé s'effectue auprès du syndicat de placement au comptant au moment du dépôt de la demande d'acquisition.

4- Etablissements domiciliataires

Tous les intermédiaires en bourse sont habilités à recueillir, sans frais, les demandes d'acquisition des quotités d'actions de la société UADH exprimées dans le cadre de l'Offre à Prix Ferme, et ce à **l'exception de la catégorie D**.

A ce titre, il convient de signaler que les demandes d'acquisition de la **catégorie D** de l'OPF se feront uniquement auprès d'Attijari Intermédiation en sa qualité d'intermédiaire en bourse chargé de l'opération.

Le syndicat de placement composé d'Attijari Intermédiation et MAC SA, est seul habilité à recueillir sans frais, les demandes d'acquisition des quotités d'actions de la société UADH exprimés dans le cadre du Placement Global et du Placement Privé.

Les souscriptions et les versements seront effectués, sans frais, auprès de tous les intermédiaires en bourse.

Le jour du dénouement de l'offre, le montant de l'augmentation de capital sera versé dans le compte indisponible portant le RIB suivant : **04135217003676079116** ouvert auprès d'Attijari bank (centre d'affaires du Siège), conformément à l'état de dénouement espèces de Tunisie Clearing.

5- Mode de placement, modalités et délais de délivrance des titres

Offre à Prix Ferme

Le placement selon la procédure d'Offre à Prix Ferme, s'effectuera en termes de quotités d'actions composées chacune d'une (1) action nouvelle et d'une (1) actions ancienne, soit un total de 1 538 461 quotités offertes, correspondant à 1 538 461 actions nouvelles et 1 538 461 actions anciennes.

Les 3 076 922 actions offertes dans le cadre de l'Offre à Prix Ferme seront réparties en quatre (4) catégories :

Catégorie A : 692 308 quotités offertes représentant 15,00% de l'offre au public et 45,00% de l'OPF, soit 692 308 actions nouvelles et 692 308 actions anciennes réservées aux personnes physiques et/ou morales, tunisiennes et/ou étrangères autres que les OPCVM, sollicitant au minimum 25 quotités et au maximum 769 quotités [aussi bien pour les investisseurs institutionnels que pour les investisseurs non institutionnels].

Catégorie B : 384 615 quotités offertes représentant 8,33% de l'offre au public et 25,00% de l'OPF, soit 384 615 actions nouvelles et 384 615 actions anciennes réservées aux personnes physiques et/ou morales, tunisiennes et/ou étrangères autres que les OPCVM, sollicitant au minimum 770 quotités et au maximum 19 231 quotités [aussi bien pour les investisseurs institutionnels que pour les investisseurs non institutionnels].

Catégorie C : 384 615 quotités offertes représentant 8,33% de l'offre au public et 25,00% de l'OPF, soit 348 615 actions nouvelles et 384 615 actions anciennes, réservées aux OPCVM (tunisiens et étrangers) sollicitant au minimum 769 quotités et au maximum 384 615 quotités.

Les OPCVM donneurs d'ordre dans cette catégorie doivent respecter les dispositions légales notamment celles régissant les ratios prudentiels tel que défini au niveau de l'article 29 de la loi n°2001-83 du 24 juillet 2001 portant promulgation du Code des Organismes de Placement Collectif et fixant un maximum de 10% de l'actif net en titres de créances ou de capital émis ou garantis par un seul émetteur.

Catégorie D : 76 923 quotités offertes représentant 1,67% de l'offre au public et 5,00% de l'OPF, soit 76 923 actions nouvelles et 76 923 actions anciennes réservées au personnel du Groupe UADH sollicitant au minimum 25 quotités et au maximum 769 quotités.

Il est précisé que les investisseurs qui auront à donner des ordres dans la catégorie D réservée au personnel ne peuvent pas donner d'autres ordres dans les trois autres catégories de l'OPF et que les investisseurs qui auront à donner des ordres dans l'une de ces 4 catégories ne peuvent pas donner d'autres ordres dans le cadre du Placement Global et du Placement Privé et inversement.

Identification des demandeurs

Les demandes d'acquisition doivent être nominatives et données par écrit aux intermédiaires en bourse. Ces demandes doivent préciser obligatoirement le numéro, l'heure et la date de dépôt, la quantité de quotités demandées et l'identité complète du demandeur.

L'identité complète du demandeur comprend :

- pour les personnes physiques majeures tunisiennes : le nom, le prénom, la nature et le numéro de la Pièce d'Identité Nationale ;
- pour les personnes physiques mineures tunisiennes : le nom, le prénom, la date de naissance ainsi que la nature et le numéro de la Pièce d'Identité Nationale du père ou de la mère ou du tuteur légal ;
- pour les personnes morales tunisiennes : la dénomination sociale complète et le Numéro d'inscription au Registre de Commerce ;
- pour les OPCVM : la dénomination, les références de l'agrément et l'identité du Gestionnaire ;
- pour les institutionnels autres qu'OPCVM : la dénomination sociale complète ainsi que le Numéro d'inscription au Registre de Commerce, s'il y a lieu. Pour les sociétés d'investissement à capital fixe, il y a lieu de faire suivre leur dénomination sociale par SICAF, et les sociétés d'investissement à capital risque par SICAR ;
- pour les étrangers : le nom, le prénom ou la dénomination sociale, la nature et les références des documents attestant leur identité.

Toute demande d'acquisition ne comportant pas les indications précitées ne sera pas prise en considération par la commission de dépouillement.

La demande d'acquisition doit porter sur un nombre de quotités qui ne peut être inférieur à 25 quotités correspondant à 25 actions nouvelles et à 25 actions anciennes, ni supérieur à :

- 92 384 quotités correspondant à 92 384 actions nouvelles et à 92 384 actions anciennes pour les non institutionnels, soit au plus 0,5% du capital social après augmentation du capital ;
- 923 846 quotités correspondant à 923 846 actions nouvelles et à 923 846 actions anciennes pour les institutionnels tels que définis par l'article 39 alinéa 3 du Règlement Général de la Bourse, soit au plus 5% du capital social après augmentation du capital.

En tout état de cause, la quantité demandée par demandeur doit respecter la quantité minimale et maximale fixée par catégorie.

En outre, les demandes d'acquisition pour les OPCVM ne doivent pas porter sur plus de 10% des actifs nets ayant servi pour le calcul de la dernière valeur liquidative publiée précédant la date de demande d'acquisition. Toute violation de cette condition entraîne la nullité de la demande d'acquisition.

Aucune règle d'antériorité n'est prévue dans la satisfaction des demandes d'acquisition reçues au cours de la période de validité de l'OPF.

Outre la demande qu'elle émet pour son propre compte, une même personne pourra émettre un maximum de :

- trois (3) demandes d'acquisition à titre de mandataire d'autres personnes. Ces demandes doivent être accompagnées d'un acte de procuration dûment signé et légalisé ;
- un nombre de demande d'acquisition équivalent au nombre d'enfants mineurs à charge. Ces demandes doivent être accompagnées d'un extrait de naissance.

Tout acquéreur ne peut émettre qu'une seule demande d'acquisition, toutes catégories confondues, déposée auprès d'un seul intermédiaire en Bourse.

En cas de dépôt de plusieurs demandes auprès de différents intermédiaires, seule la première par le temps sera acceptée par la commission de dépouillement.

En cas de demandes multiples reproduites chez un même Intermédiaire, seule la demande portant sur le plus petit nombre de quotités demandées sera retenue.

Tout intermédiaire chargé du placement des titres est tenu au respect des dispositions énoncées dans le présent chapitre, notamment en matière de limitation des mandats et de couverture en fonds des demandes d'acquisition émanant de leurs clients.

L'ensemble des documents cités ci-dessus devra être conservé pour être éventuellement présenté à des fins de contrôle.

Modes de satisfaction des demandes d'acquisition

Le mode de satisfaction des demandes d'acquisition se fera de la manière suivante :

Catégorie A : les demandes d'acquisition seront satisfaites également par palier jusqu'à épuisement des titres réservés à cette catégorie. Les paliers de satisfaction seront fixés par la commission de dépouillement.

Catégorie B, C et D : les demandes d'acquisition seront satisfaites au prorata sur la base d'un taux d'allocation de chaque catégorie, déterminé par le rapport quantité offerte/quantité demandée et retenue.

En cas d'excédent de titres offerts non demandés par une catégorie, le reliquat sera affecté de la manière suivante :

- Si le nombre de quotités demandées à la catégorie A est inférieur au nombre de quotités offertes correspondant, le reliquat sera attribué à la catégorie B, puis à la catégorie C, puis à la catégorie D ;
- Si le nombre de quotités demandées à la catégorie B est inférieur au nombre de quotités offertes correspondant, le reliquat sera attribué à la catégorie A, puis à la catégorie C, puis à la catégorie D ;

- Si le nombre de quotités demandées à la catégorie C est inférieur au nombre de quotités offertes correspondant, le reliquat sera attribué à la catégorie A, puis à la catégorie B, puis à la catégorie D ;
- Si le nombre de quotités demandées à la catégorie D est inférieur au nombre de quotités offertes correspondant, le reliquat sera attribué à la catégorie A, puis à la catégorie B, puis à la catégorie C.

Etant précisé que les investisseurs qui auront à donner des ordres dans le cadre de l'OPF n'auront pas le droit de donner d'autres ordres dans le cadre du Placement Global et du Placement Privé.

Placement Global

Dans le cadre du Placement Global 3 076 924 quotités soit 6 153 848 actions (3 076 924 actions anciennes et 3 076 924 actions nouvelles), représentant 66,67% de l'offre au public et 16,65% du capital de la société après augmentation seront offertes à des institutionnels² désirant acquérir au minimum pour un montant de 250 003 DT.

Les demandes d'acquisition seront centralisées auprès d'un syndicat de placement composé par les intermédiaires en Bourse Attijari Intermédiation et MAC SA, et dirigé par Attijari Intermédiation, désigné comme établissement chef de file.

Les membres du syndicat de placement doivent transmettre quotidiennement au chef de file les quantités demandées et les identités des donneurs d'ordre.

Les donneurs d'ordre dans le cadre du Placement Global s'engagent à ne céder aucun titre en Bourse pendant les 6 mois qui suivent la date de première cotation, puis à l'issue de cette période et pendant les 6 mois suivants, 50% de leurs titres seront libres à la vente.

Néanmoins, il est possible de céder les titres sur le marché de blocs dans les conditions suivantes :

- **Quel que soit le porteur des titres ;**
- **Après information préalable du CMF ;**
- **Et en respectant la réglementation en vigueur régissant les blocs de titres.**

En cas de cession, l'acquéreur s'engage à respecter les conditions de blocage ci-dessus fixées préalablement au vendeur et ce pour la période restante.

Les demandes d'acquisition doivent être nominatives et données par écrit au syndicat de placement. Ces demandes doivent préciser obligatoirement, le numéro, l'heure et la date de dépôt, la quantité de titres demandés, l'identité complète du demandeur (l'adresse, la nationalité, le numéro du registre de commerce) ainsi que la nature et les références des documents présentés justifiant la qualité d'institutionnels.

La demande d'acquisition doit porter sur un nombre d'actions qui ne peut être inférieur à **19 231** quotités correspondant à **38 462 actions**, soit l'équivalent d'un montant minimum de **250 003 DT**, ni supérieur à **923 846 quotités** correspondant à **1 847 692 actions**, soit l'équivalent d'un montant maximum de **12 009 998 DT**.

En outre, les demandes d'acquisition par les OPCVM ne doivent pas porter sur plus de **10%** des actifs nets ayant servi pour le calcul de la dernière valeur liquidative publiée, précédant la date de la demande d'acquisition.

Toute violation de cette condition entraîne la nullité de la demande d'acquisition.

Les investisseurs dans le cadre du Placement Global n'auront pas le droit de donner des ordres dans le cadre de l'OPF et du Placement Privé et inversement.

² Tels que définis par l'article 39 nouveau alinéa 3 du Règlement Général de la Bourse

Toutefois, les quotités non acquises dans le cadre du Placement Global peuvent être affectées au Placement Privé.

Le Placement Global sera réalisé aux mêmes conditions de prix que l'Offre à Prix Ferme et le Placement Privé.

6. Transmission des demandes et centralisation

Offre à Prix Ferme

Les intermédiaires en Bourse établissent par catégorie, un état récapitulatif des demandes d'acquisition reçues de leurs clients dans le cadre de l'Offre à Prix Ferme.

Les intermédiaires en bourse transmettent à la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis l'état des demandes d'acquisition selon les modalités prévues par l'avis de la Bourse qui sera publié à cet effet sur son bulletin officiel.

Ces états doivent être signés par la personne habilitée et comporter le cachet de la société d'intermédiation.

En cas de discordance entre l'état figurant sur le support magnétique et l'état écrit, seul l'état écrit fait foi.

Pour la catégorie D, l'état des demandes d'acquisition sera transmis par Attijari intermédiation, intermédiaire en bourse, à la BVMT et ce, dans les mêmes conditions précitées.

Placement Global

A l'issue de l'opération de Placement Global, l'établissement chef de file, Attijari Intermédiation, intermédiaire en bourse, communique un état récapitulatif détaillé sur le résultat de placement au CMF et à la BVMT et ce, selon un modèle qui sera fixé par cette dernière.

Cet état doit être signé par la personne habilitée de l'établissement chef de file, Attijari Intermédiation, intermédiaire en bourse et comporter son cachet.

Placement Privé

A l'issue de l'opération de Placement Privé, l'établissement chef de file, Attijari Intermédiation, intermédiaire en bourse, communique un état récapitulatif détaillé sur le résultat de placement au CMF et à la BVMT.

Cet état doit être signé par la personne habilitée de l'établissement chef de file, Attijari Intermédiation, intermédiaire en bourse et comporter son cachet.

7. Ouverture des plis et dépouillement

Offre à Prix Ferme

Les états relatifs aux demandes d'acquisition données dans le cadre de l'Offre à Prix Ferme, seront communiquées sous plis fermés par le bureau d'ordre central de la Bourse à la commission de dépouillement composée de représentants de la BVMT et d'Attijari Intermédiation, intermédiaire en Bourse introducteur, et en présence du commissaire du Gouvernement auprès de la BVMT, des représentants du CMF et de l'Association des Intermédiaires en Bourse (AIB). La Bourse procédera au dépouillement des états, affectera les quotas et établira un procès-verbal à cet effet à soumettre à la commission.

Placement Global

L'état récapitulatif relatif aux demandes d'acquisition données dans le cadre du Placement Global sera communiqué sous pli fermé par le bureau d'ordre central de la Bourse à la commission de dépouillement. La Bourse procédera à la vérification de l'état (notamment

l'absence de demande d'acquisition dans le cadre de l'Offre à Prix Ferme et du Placement Privé) et établira un procès-verbal à cet effet à soumettre à la commission.

Placement Privé

L'état récapitulatif relatif aux demandes d'acquisition données dans le cadre du Placement Privé, sera communiqué sous pli fermé par le bureau d'ordre central de la Bourse à la commission de dépouillement. La Bourse procédera à la vérification de l'état (notamment l'absence de demande d'acquisition dans le cadre de l'Offre à Prix Ferme et du Placement Global) et établira un procès-verbal à cet effet à soumettre à la commission.

9. Déclaration des résultats

Dès la réalisation de l'opération de dépouillement des demandes d'acquisition données dans le cadre de l'Offre à Prix Ferme et la vérification de l'état relatif aux demandes d'acquisition données dans le cadre du Placement Global, le résultat de l'Offre fera l'objet d'un avis qui sera publié sur les Bulletins Officiels de la BVMT et du CMF précisant la suite donnée à l'offre. L'avis précisera, par intermédiaire en bourse, le nombre de quotités attribuées, les demandes retenues et la réduction éventuelle dont les demandes d'acquisition seront frappées.

10. Règlement des espèces et livraison des titres

Au cas où l'Offre au public connaîtrait une suite favorable (acquisition au minimum des $\frac{3}{4}$ des quotités offertes), la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis communiquera, le lendemain de la publication de l'avis de résultat, à chaque intermédiaire, l'état détaillé de ses demandes d'acquisition retenues et la quantité attribuée à chacun d'eux.

Chaque intermédiaire est tenu d'envoyer à Tunisie Clearing les ordres de ségrégation des quantités acquises retenues par catégorie d'avoirs et ce, conformément aux modalités pratiques de l'opération qui seront précisées par un avis de Tunisie Clearing. Le règlement des espèces et la livraison de titres seront effectués trois (3) jours ouvrables après la date de résultat de l'Offre, via la compensation de Tunisie Clearing.

En date du **13 avril 2015**, Tunisie Clearing a attribué aux actions anciennes de la société UADH le code **ISIN : TN0007690019** et aux actions nouvelles de la société UADH le code **ISIN : TN0007690027**.

La société UADH s'engage à demander la prise en charge de ses actions nouvelles et anciennes par Tunisie Clearing dès la réalisation définitive de l'augmentation de capital en numéraire. Ainsi, les opérations de règlement et livraison seront assurées par cette dernière.

Le registre des actionnaires sera tenu par Attijari Intermédiation, intermédiaire en Bourse.

11. Cotation des titres

La date de démarrage de la cotation des actions UADH sur le Marché principal de la cote de la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis fera l'objet d'un avis qui sera publié sur le bulletin officiel de la BVMT.

Toutefois, la cotation des actions nouvelles ne démarrera qu'à compter de la date de la réalisation de l'augmentation de capital conformément à la loi. Ainsi, les actions nouvelles ne seront cessibles et négociables qu'après la publication d'un avis sur le bulletin officiel de la BVMT.

12. Tribunaux compétents en cas de litige

Tout litige pouvant surgir suite à la présente offre sera de la compétence exclusive des Tribunaux de Tunis.

13. Contrat de liquidité

Un contrat de liquidité pour une période de 12 mois à partir de la date d'introduction, est établi entre Attijari intermédiation, intermédiaire en bourse et l'actionnaire de référence de la société UADH à savoir la société **Loukil Investment Group** pour un montant de **15 000 000 DT** et **769 230 actions**.

14. Avantage fiscal

Il est à signaler que l'article 31 de la Loi n° 2006-0085 du 25 décembre 2006 portant loi de finances pour l'année 2007, relative aux opérations de restructuration des entreprises et l'encouragement de l'admission de leurs actions à la bourse stipule que « *Est déductible du bénéfice imposable, la plus-value provenant de l'apport d'actions et de parts sociales au capital de la société mère ou de la société holding à condition que la société mère ou la société holding s'engage à introduire ses actions à la bourse des valeurs mobilières de Tunis au plus tard à la fin de l'année suivant celle de la déduction.* »

L'article 32 de la même loi stipule, dans le même cadre susmentionné, que : « *provenant d'apport, d'actions et de parts sociales du capital de la société mère ou de la société holding sous réserve de l'engagement de la société mère ou de la société holding d'introduire ses actions à la bourse des valeurs mobilières de Tunis dans un délai ne dépassant pas la fin de l'année suivant celle de l'exonération.* »

Par conséquent, la société UADH pourrait bénéficier de l'exonération de la plus-value sur les apports.

Un prospectus d'Offre à Prix Ferme –OPF– et d'admission au marché Principal de la cote de la Bourse visé par le Conseil du Marché Financier sous le numéro 15-0903 du 27 Avril 2015, est mis à la disposition du public, sans frais, auprès de la société Universal Automobile Distributors Holding, 62, Avenue de Carthage Tunis - 1000, de Attijari Intermédiation sa, intermédiaire en Bourse chargé de l'opération, Rue des Lacs de Mazurie – 1053 Les Berges du Lac – Tunis et sur le site Internet du CMF : www.cmf.org.tn.

Les états financiers individuels et consolidés relatifs à l'exercice 2014 de la société Universal Automobile Distributors Holding seront publiés sur le Bulletin Officiel du CMF au plus tard le 30 Avril 2015.

AVIS DES SOCIETES

ETATS FINANCIERS

L'ACCUMULATEUR TUNISIEN ASSAD

Siège social : Rue Elfouledh, 2013 Z.I. Ben Arous.

L'Accumulateur Tunisien ASSAD publie, ci-dessous, ses états financiers arrêtés au 31 décembre 2014 tels qu'ils seront soumis à l'approbation de l'Assemblée Générale Ordinaire statuant sur l'exercice 2014. Ces états sont accompagnés des rapports général et spécial des commissaires aux comptes, Mrs Mahmoud ZAHAF et Walid BOUCHOUCHA.

L'ACCUMULATEUR TUNISIEN ASSAD

ZI BEN AROUS

BILAN

(Exprimé en dinars)

ACTIFS	NOTES	2014	2013
ACTIFS NON COURANTS		Au 31/12/2014	Au 31/12/2013
Actifs immobilisés			
Immobilisations incorporelles		1 174 977,115	1 069 829,810
Moins : amortissement		<u>-973 288,292</u>	<u>-895 778,735</u>
<i>S/Total</i>	B.1	201 688,823	174 051,075
Immobilisations corporelles		70 623 342,055	65 005 805,137
Moins : amortissement		<u>-38 815 431,158</u>	<u>-33 332 477,223</u>
<i>S/Total</i>	B.2	31 807 910,897	31 673 327,914
Immobilisations financières		5 957 162,690	4 820 099,353
Moins : Provisions		<u>-47 773,224</u>	<u>-44 273,224</u>
<i>S/Total</i>	B.3	5 909 389,466	4 775 826,129
Total des actifs immobilisés		37 918 989,186	36 623 205,118
Autres actifs non courants	B.4	342 308,666	0,000
Total des actifs non courants		38 261 297,852	36 623 205,118
ACTIFS COURANTS			
Stocks		25 289 855,165	24 584 639,529
Moins : Provisions		<u>-186 851,118</u>	<u>-158 034,490</u>
<i>S/Total</i>	B.5	25 103 004,047	24 426 605,039
Clients et comptes rattachés		41 712 732,976	29 323 485,122
Moins : Provisions		<u>-1 447 231,318</u>	<u>-1 216 137,853</u>
<i>S/Total</i>	B.6	40 265 501,658	28 107 347,269
Autres actifs courants		8 872 727,188	6 920 553,897
Moins : Provisions		<u>-137 159,019</u>	<u>-32 039,739</u>
<i>S/Total</i>	B.7	8 735 568,169	6 888 514,158
Placement et autres actifs financiers	B.8	445 538,963	384 553,473
Liquidités et équivalens de liquidités	B.9	137 663,965	42 889,758
Total des actifs courants		74 687 276,802	59 849 909,697
Total des actifs		112 948 574,654	96 473 114,815

L'ACCUMULATEUR TUNISIEN ASSAD

Z I BEN AROUS

BILAN

(Exprimé en dinars)

<i>CAPITAUX PROPRES ET PASSIFS</i>	NOTES	2014	2013
		Au 31/12/2014	Au 31/12/2013
CAPITAUX PROPRES			
Capital social		12 000 000,000	12 000 000,000
Réserves		21 981 263,461	16 981 263,461
Autres capitaux propres		353 077,905	423 490,505
Resultats reportés		1 481 884,732	4 000 956,931
Total des capitaux propres avant resultat de l'exercice		35 816 226,098	33 405 710,897
Résultat de l'exercice		5 023 189,598	7 040 927,801
Total des capitaux propres avant affectation	B.10	40 839 415,697	40 446 638,698
PASSIFS			
Passifs non courants			
Emprunts	B.11	38 864 272,343	16 648 816,582
Provisions	B.12	1 266 261,356	1 270 838,157
Total des passifs non courants		40 130 533,699	17 919 654,739
Passifs courants			
Fournisseurs et comptes rattachés	B.13	8 053 358,108	7 291 437,414
Autres passifs courants	B.14	4 686 574,977	4 244 611,985
Concours banc. et autres passifs financiers	B.15	19 238 692,173	26 570 771,979
Total des passifs courants		31 978 625,258	38 106 821,378
Total des passifs		72 109 158,957	56 026 476,117
Total des capitaux propres et des passifs		112 948 574,654	96 473 114,815

L'ACCUMULATEUR TUNISIEN ASSAD

ZI BEN AROUS

ETAT DE RESULTAT

(Exprimé en dinars)

	NOTES	2014 Au 31/12/2014	2013 Au 31/12/2013
PRODUITS D'EXPLOITATION			
Revenus	R.1	72 440 338,963	62 016 234,593
Ventes locales		27 841 086,327	26 778 431,182
Ventes à l'exportation		44 599 252,636	35 237 803,411
Autres produits d'exploitation	R.2	1 044 320,635	470 819,776
Total des produits d'exploitation		73 484 659,598	62 487 054,369
CHARGES D'EXPLOITATION			
Variation des stocks des produits finis et des encours (+ou-)	R.3	-852 693,208	-3 422 574,348
Achats d'approvisionnements consommés	R.4	43 789 447,688	36 175 742,549
Charges de personnel	R.5	13 036 973,004	11 713 248,871
Dotations aux amortissements et provisions	R.6	6 174 478,027	5 041 401,154
Autres charges d'exploitation	R.7	4 010 238,580	3 652 575,296
Total des charges d'exploitation		66 158 444,091	53 160 393,522
RESULTAT D'EXPLOITATION		7 326 215,507	9 326 660,847
RESULTAT DES ACTIVITES ORDINAIRES AVANT IMPOT			
Produits des placements	R.8	1 889 842,600	2 098 822,100
Charges financières nettes	R.9	-3 713 510,870	-3 714 808,601
Autres gains ordinaires	R.10	95 017,361	122 057,555
Autres pertes ordinaires		0,000	0,000
RESULTAT DES ACTIVITES ORDINAIRES AVANT IMPOT		5 597 564,598	7 832 731,901
Impôt sur les bénéfices	R.11	574 375,000	791 804,100
RESULTAT DES ACTIVITES ORDINAIRES APRES IMPOT		5 023 189,598	7 040 927,801
Gains extraordinaires		0,000	0,000
Pertes extraordinaires		0,000	0,000
RESULTAT NET DEL'EXERCICE		5 023 189,598	7 040 927,801

L'ACCUMULATEUR TUNISIEN ASSAD

Z I BEN AROUS

ETAT DE FLUX DE TRESORERIE

(Exprimé en dinars)

	NOTES	2014	2013
		Au 31/12/2014	Au 31/12/2013
FLUX DE TRESORERIE LIES A L'EXPLOITATION			
- Resultat net		5 023 189,598	7 040 927,801
- Ajustements pour :			
. Amortissements & provisions	F.1	6 232 651,901	5 788 634,861
. Reprises sur provision et amortissements	F.2	-58 173,874	-747 233,707
. Variation des stocks	F.3	-705 215,636	2 235 572,153
. Variation des créances	F.4	-12 389 247,854	-1 505 831,831
. Variation des autres actifs	F.5	-1 952 173,290	30 474,922
. Variation des autres actifs financiers	F.6	-60 985,490	-384 553,473
. Variation des fournisseurs	F.7	761 920,694	-8 129 911,081
. Variation des autres passifs	F.8	-1 647 960,866	733 059,144
. Variation des autres non courants	F.9	-513 462,500	0,000
. Plus ou moins value de cession	F.10	-14 218,646	-51 500,000
. Quote part subvention d'investissement		-70 412,600	-110 412,600
Flux de trésorerie provenant de (affectés à) l'exploitation		-5 394 088,563	4 899 226,189
FLUX DE TRESORERIE LIES AUX ACTIVITES D'INVESTISSEMENT			
- Décaissement provenant de l'acquisition d'immobilisations corporelles et incorporelles	F.11	-5 508 051,564	-7 095 325,454
- Encaissement provenant de la cession d'immobilisations corporelles et incorporelles		14 218,646	51 500,000
- Décaissement provenant de l'acquisition d'immobilisations financières	F.12	-1 160 013,337	-95 118,371
- Encaissement provenant de la cession d'immobilisations financières	F.13	22 950,000	1 065 039,613
- Encaissement subvention d'investissement		0,000	328 597,000
Flux de trésorerie provenant de (affectés aux) activités d'investissement		-6 630 896,255	-5 745 307,212
FLUX DE TRESORERIE LIES AUX ACTIVITES FINANCEMENT			
- Acquisition /cession actions propres		0,000	-16 068,501
- Dividendes et autres distributions	F.14	-2 381 369,180	-4 573 222,860
- Encaissement provenant des emprunts	F.15	24 998 870,305	7 500 000,000
- Remboursement d'emprunts	F.16	-2 902 887,999	-2 340 182,367
Flux de trésorerie provenant de (affectés aux) activités de financement		19 714 613,126	570 526,272
INCIDENCES DES VARIATIONS DES TAUX DE CHANGE SUR LES LIQUIDITES ET EQUIVALENT DE LIQUIDITES			
VARIATION DE TRESORERIE			
		7 689 628,308	-275 554,751
Trésorerie au début de l'exercice	F.17	-23 626 516,556	-23 350 961,805
Trésorerie à la clôture de l'exercice	F.18	-15 936 888,248	-23 626 516,556

TABLEAU DES IMMOBILISATIONS ET AMORTISSEMENTS AU 31 DECEMBRE 2014

DESIGNATION	VALEURS D'ORIGINES				AMORTISSEMENTS					V.C.N. AU 31/12/2014
	AU 31/12/2013	ACQUISITIONS	Reclass./Remb.	Cession/M. en Rebus	AU 31/12/2014	ANTERIEUR	REPR./CESSION	DOTATIONS AU 31/12/2014	CUMUL	
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES										
Logiciel	871 763,525	105 147,305	0,000	0,000	976 910,830	712 212,450	0,000	72 737,667	784 950,117	191 960,713
Autres immobilisations Incorporelles	183 566,285	0,000	14 500,000	0,000	198 066,285	183 566,285	0,000	4 771,890	188 338,175	9 728,110
Immobilisations Incorporelles en cours	14 500,000	0,000	-14 500,000	0,000	0,000	0,000	0,000	0,000	0,000	0,000
<i>Sous total</i>	1 069 829,810	105 147,305	0,000	0,000	1 174 977,115	895 778,735	0,000	77 509,558	973 288,293	201 688,822
IMMOBILISATIONS CORPORELLES										
Terrain	4 702 745,940	0,000	0,000	0,000	4 702 745,940	0,000	0,000	0,000	0,000	4 702 745,940
Aménagement Terrain	7 805,000	23 000,000	0,000	0,000	30 805,000	47,044	0,000	2 355,842	2 402,886	28 402,114
Batiments	8 455 782,744	0,000	273 288,932	0,000	8 729 071,676	4 455 168,486	0,000	407 119,617	4 862 288,103	3 866 783,573
Installations générales Agenc. et Aménagements	2 519 084,329	129 278,266	307 413,819	0,000	2 955 776,414	1 728 323,529	0,000	179 106,441	1 907 429,970	1 048 346,444
Matériel Industriels	31 006 849,948	315 257,872	4 009 851,783	0,000	35 331 959,603	18 915 232,964	0,000	3 125 499,421	22 040 732,385	13 291 227,218
Outillage Industriel	4 783 080,578	231 352,979	986 687,825	0,000	6 001 121,382	3 031 023,059	0,000	603 898,821	3 634 921,880	2 366 199,502
Agenc. et Am. Matériels et Outillages Industriels	1 174 417,395	118 472,745	50 418,190	0,000	1 343 308,330	760 715,168	0,000	92 640,940	853 356,108	489 952,222
Matériels de Transports de Biens	1 000 570,961	193 185,984	0,000	-56 508,757	1 137 248,188	616 566,849	-54 768,080	132 380,807	694 179,576	443 068,612
Matériels de Transports de Personnes	574 247,624	0,000	0,000	-21 579,899	552 667,725	405 710,097	-21 579,899	66 168,870	450 299,068	102 368,657
Installations Générales Agc. et Am. Divers	4 339 037,924	375 986,037	644 228,220	0,000	5 359 252,181	1 859 096,690	0,000	599 078,591	2 458 175,281	2 901 076,900
Equipement de Bureau	688 514,558	32 898,398	12 958,015	0,000	734 370,971	529 248,265	0,000	64 311,555	593 559,820	140 811,151
Matériels Informatiques	968 074,718	90 982,227	0,000	-2 560,150	1 056 496,795	841 401,561	-2 560,150	81 980,504	920 821,915	135 674,881
Immobilisations A statut Juridique Particulier	516 094,758	293 540,788	0,000	0,000	809 635,546	189 943,511	0,000	207 320,655	397 264,166	412 371,380
Immobilisations Corporelles en cours	4 269 498,660	3 894 230,428	-6 284 846,784	0,000	1 878 882,304	0,000	0,000	0,000	0,000	1 878 882,304
<i>Sous total</i>	65 005 805,137	5 698 185,724	0,000	-80 648,806	70 623 342,055	33 332 477,223	-78 908,129	5 561 862,064	38 815 431,158	31 807 910,897
Total Immobilisations Corporelles et Incorporelles	66 075 634,947	5 803 333,029	0,000	-80 648,806	71 798 319,170	34 228 255,958	-78 908,129	5 639 371,621	39 788 719,450	32 009 599,720
Charges à répartir	0,000	513 462,500	0,000	0,000	513 462,500	0,000	0,000	171 153,834	171 153,834	342 308,666
Total Général	66 075 634,947	6 316 795,529	0,000	-80 648,806	72 311 781,670	34 228 255,958	-78 908,129	5 810 525,455	39 959 873,284	32 351 908,386

NOTES RELATIVES AUX ETATS FINANCIERS EXERCICE 2014

I. PRESENTATION DE LA SOCIETE

La société «*L'ACCUMULATEUR TUNISIEN ASSAD*» a été constituée en 1938 sous la forme de société à responsabilité limitée pour un capital de 9.000 Dinars. Elle s'est transformée en une société anonyme par décision extraordinaire du 26 septembre 1968.

Depuis, la société a augmenté à maintes reprises son capital qui s'élève actuellement à 12.000.000,000 Dinars divisé en 12.000.000 Actions nominatives de 1 Dinars chacune entièrement libérées.

La dernière augmentation de capital a été réalisée en 2012 par décision de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 24 Mai 2012 par incorporation de réserves d'un montant de 500.000,000 Dinars. Ainsi le capital est passé de 11.500.000,000 Dinars à 12.000.000,000 Dinars.

L'objet de la société consiste essentiellement en la fabrication, réparation et la vente d'accumulateurs électriques.

II. REFERENTIEL COMPTABLE

Les états financiers de la société «*L'ACCUMULATEUR TUNISIEN ASSAD*» ont été arrêtés au 31 décembre 2014 selon les dispositions du système comptable tunisien tel que promulgué par la loi 96-112 du 30 décembre 1996.

III. RESPECT DES NORMES COMPTABLES TUNISIENNES

Les états financiers de la société arrêtés au 31 décembre 2014 ont été élaborés en conformité avec les principes comptables généralement admis. Ils ont été établis compte tenu des conventions comptables exigées en la matière.

IV. EVENEMENTS POSTERIEURS A LA CLOTURE DE L'EXERCICE

En date du 07 Janvier 2015, la société «*L'ACCUMULATEUR TUNISIEN ASSAD*» a procédé à l'acquisition de 899.999 parts sociales de la société «*ENERSYS-ASSAD INDUSTRIAL*», et de 299.999 parts sociales de la société «*ENERSYS-ASSAD NORTH AFRICA*» auprès de la société «*ENERSYS-ASSAD*». Cette acquisition a été autorisée par le Conseil d'Administration du 03 Décembre 2014.

V. FAITS MARQUANTS DE L'EXERCICE

La société a fait l'objet d'un contrôle fiscal approfondi couvrant les exercices 2009 à 2012. La notification du résultat du contrôle datée du 07 juillet 2014 a fait ressortir un montant de 1.410.944,402 Dinars en principal et pénalités dont 854.164,551 Dinars de reports impôt et TVA non acceptés. La société s'est opposée à cette notification en date du 06 Aout 2014 ; l'opération demeure en cours de négociation.

VI. LES BASES DE MESURE

1. Immobilisations incorporelles

Les immobilisations incorporelles sont comptabilisées à leur coût d'acquisition réel. Les logiciels et les frais de recherches et développements sont amortis au taux annuel de 33,33%.

2. Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles acquises par la société sont comptabilisées à leur coût d'acquisition et amorties linéairement selon les taux ci-après basés sur la durée probable d'utilisation :

Constructions	5 %
Matériels et outillages industriels	10 %
Matériel de transport	20 %
Equipements de bureau	10 %
Matériel informatique	15 %
Agencements Aménagements Installations	10 %

Les dotations aux amortissements sur les acquisitions de l'exercice sont calculées en respectant la règle du prorata temporis.

Toutefois, des taux d'amortissement économiques ont été pratiqués sur certaines immobilisations afin de refléter au mieux le rythme de consommation des avantages économiques futurs.

3. Placements

Lors de leur acquisition, les placements sont comptabilisés à leur coût. Les frais d'acquisition, tels que les commissions d'intermédiaires, les honoraires, les droits et les frais de banque sont exclus. Toutefois, les honoraires d'étude et de conseil engagés à l'occasion de l'acquisition de placements à long terme peuvent être inclus dans le coût.

Les placements à long terme, détenus dans l'intention de les conserver durablement notamment pour exercer sur la société émettrice un contrôle exclusif, ou une influence notable ou un contrôle conjoint, ou pour obtenir des revenus et des gains en capital sur une longue échéance ou pour protéger, ou promouvoir des relations commerciales, sont présentés dans la rubrique « immobilisations financières ».

Les placements à court terme, dont la société n'a pas l'intention de conserver pendant plus d'un an et qui, de par sa nature, peut être liquidé à brève échéance, sont présentés dans la rubrique « Placements et autres actifs financiers ».

A la date de clôture, il est procédé à l'évaluation des placements à long terme à leur valeur d'usage. Les moins-values par rapport au coût font l'objet de provision. Les plus-values par rapport au coût ne sont pas constatées.

Les placements à court terme font l'objet d'une évaluation à la valeur de marché pour les titres cotés et à la juste valeur pour les autres placements à court terme. Les titres cotés qui

sont très liquides sont comptabilisés à leur valeur de marché et les plus-values et moins-values dégagées portées en résultat. Pour les titres cotés qui ne sont pas très liquides et les autres placements à court terme, les moins-values par rapport au coût font l'objet de provision et les plus-values ne sont pas constatées.

4. Stocks

Le stock de produits finis et des encours est évalué au coût de production.

Le stock de matières premières et de matières consommables est évalué au coût d'achat moyen pondéré.

5. Clients et comptes rattachés

Les clients et comptes rattachés comportent les créances ordinaires, les créances douteuses et les créances matérialisées par des effets. Les créances douteuses ont fait l'objet d'une provision pour dépréciation.

6. Opérations libellées en monnaies étrangères

A la date de clôture, les dettes fournisseurs et les créances clients non encore réglées à cette date, sont converties au cours de change à la date de clôture en contrepartie d'une perte ou d'un gain de change. Lors du règlement, la différence entre le cours du règlement et le dernier cours de change appliqué à la dette ou créance en monnaies étrangères, est constatée dans les comptes de résultat.

7. Liquidités et équivalents de liquidités/concours bancaires

Les comptes banques présentant un solde comptable débiteur figurent à l'actif du bilan. Ceux présentant un solde comptable créditeur sont logés au passif du bilan. Les opérations en devises ont été converties en dinar Tunisien à la date de l'opération, selon le cours moyen hebdomadaire de la semaine précédente. Les soldes de clôture sont actualisés au cours de l'arrêté des comptes.

8. Emprunts

Les échéances à plus d'un an et celles à moins d'un an relatives au principal des emprunts contractés par la société sont portées respectivement parmi les passifs non courants et les passifs courants. Les intérêts courus et échus au titre de ces emprunts sont imputés aux comptes de charges de l'exercice de leur rattachement.

9. Revenus

Les revenus sont évalués à la juste valeur des contreparties reçues ou à recevoir au titre de la vente des marchandises et des prestations de services.

10. Acquisition d'actions propres

Les acquisitions par la société de ses propres actions, sont inscrites sous une rubrique distincte en déduction de l'avoir des actionnaires jusqu'à la revente ou l'annulation des dites actions.

VII. LES PRINCIPES COMPTABLES PERTINENTS APPLIQUES

Les états financiers de la société arrêtés au 31 décembre 2014 ont été élaborés en conformité avec les principes comptables généralement admis. Ils ont été établis compte tenu des conventions comptables exigées en la matière dont notamment :

- Convention du coût historique ;
- Convention de prudence ;
- Convention de rattachement des charges aux produits ;
- Convention de l'unité monétaire ;
- Convention de réalisation des revenus.

VIII. NOTES DETAILLEES

B. NOTES RELATIVES AU BILAN

B.1. IMMOBILISATIONS INCORPORELLES

Désignation	Solde au 31/12/2014	Solde au 31/12/2013	Variation
Logiciels	976 910,830	871 763,525	105 147,305
Autres immobilisations incorporelles	198 066,285	183 566,285	14 500,000
Immobilisations incorporelles en cours	0,000	14 500,000	-14 500,000
Total	1 174 977,115	1 069 829,810	105 147,305

Amortissements	Solde au 31/12/2014	Solde au 31/12/2013	Variation
Logiciels	-784 950,117	-712 212,450	-72 737,667
Autres immobilisations incorporelles	-188 338,175	-183 566,285	-4 771,890
Total	-973 288,292	-895 778,735	-77 509,557
Total	201 688,823	174 051,075	27 637,748

B.2. IMMOBILISATIONS CORPORELLES

Désignation	Solde au 31/12/2014	Solde au 31/12/2013	Variation
Terrains	4 733 550,940	4 710 550,940	23 000,000
Bâtiments	8 729 071,676	8 455 782,744	273 288,932
Installations générales des bâtiments	2 955 776,414	2 519 084,329	436 692,085
Matériel et outillage industriel	41 333 080,985	35 789 930,526	5 543 150,459
AAI du matériel et outillage industriel	1 343 308,330	1 174 417,395	168 890,935
Matériel de transport	1 689 915,913	1 574 818,585	115 097,328
AAI généraux	5 359 252,181	4 340 478,199	1 018 773,982
Equipement de bureaux	734 370,971	688 514,558	45 856,413
Matériel informatique	1 056 496,795	966 634,443	89 862,352
Immobilisations en cours	1 878 882,304	4 269 498,660	-2 390 616,356
Immobilisations à statut juridique particulier (Leasing)	809 635,546	516 094,758	293 540,788
Total	70 623 342,055	65 005 805,137	5 617 536,918

Amortissements	Solde au 31/12/2014	Solde au 31/12/2013	Variation
Bâtiments	-4 864 690,989	-4 455 215,530	-409 475,459
Installations générales	-1 907 429,970	-1 728 323,529	-179 106,441
Matériel et outillage industriel	-25 675 654,266	-21 946 256,023	-3 729 398,243
AAI du matériel et outillage industriel	-853 356,108	-760 715,168	-92 640,940
Matériel de transport	-1 541 742,810	-1 022 276,946	-519 465,864
AAI généraux	-2 458 175,281	-1 859 096,690	-599 078,591
Equipement de bureaux	-593 559,820	-529 248,265	-64 311,555
Matériel informatique	-920 821,914	-1 031 345,072	110 523,158
Total	-38 815 431,158	-33 332 477,223	-5 482 953,935
Total	31 807 910,897	31 673 327,914	134 582,983

Le tableau présenté ci-après met en relief, par nature d'immobilisations, les valeurs d'origine, les mouvements de l'exercice, les amortissements pratiqués et les valeurs comptables nettes arrêtées à la date de clôture du bilan :

TABLEAU DES IMMOBILISATIONS ET AMORTISSEMENTS AU 31 DECEMBRE 2014

DESIGNATION	VALEURS D'ORIGINES					AMORTISSEMENTS				V.C.N. AU 31/12/2014
	AU 31/12/2013	ACQUISITIONS	Reclass./Remb.	Cession/M. en Rebus	AU 31/12/2014	ANTERIEUR	REPR./CESSION	DOTATIONS AU 31/12/2014	CUMUL	
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES										
Logiciel	871 763,525	105 147,305	0,000	0,000	976 910,830	712 212,450	0,000	72 737,667	784 950,117	191 960,713
Autres immobilisations Incorporelles	183 566,285	0,000	14 500,000	0,000	198 066,285	183 566,285	0,000	4 771,890	188 338,175	9 728,110
Immobilisations Incorporelles en cours	14 500,000	0,000	-14 500,000	0,000	0,000	0,000	0,000	0,000	0,000	0,000
<i>Sous total</i>	1 069 829,810	105 147,305	0,000	0,000	1 174 977,115	895 778,735	0,000	77 509,558	973 288,293	201 688,822
IMMOBILISATIONS CORPORELLES										
Terrain	4 702 745,940	0,000	0,000	0,000	4 702 745,940	0,000	0,000	0,000	0,000	4 702 745,940
Aménagement Terrain	7 805,000	23 000,000	0,000	0,000	30 805,000	47,044	0,000	2 355,842	2 402,886	28 402,114
Batiments	8 455 782,744	0,000	273 288,932	0,000	8 729 071,676	4 455 168,486	0,000	407 119,617	4 862 288,103	3 866 783,573
Installations générales Agenc. et Aménagements	2 519 084,329	129 278,266	307 413,819	0,000	2 955 776,414	1 728 323,529	0,000	179 106,441	1 907 429,970	1 048 346,444
Matériel Industriels	31 006 849,948	315 257,872	4 009 851,783	0,000	35 331 959,603	18 915 232,964	0,000	3 125 499,421	22 040 732,385	13 291 227,218
Outillage Industriel	4 783 080,578	231 352,979	986 687,825	0,000	6 001 121,382	3 031 023,059	0,000	603 898,821	3 634 921,880	2 366 199,502
Agenc. et Am. Matériels et Outillages Industriels	1 174 417,395	118 472,745	50 418,190	0,000	1 343 308,330	760 715,168	0,000	92 640,940	853 356,108	489 952,222
Matériels de Transports de Biens	1 000 570,961	193 185,984	0,000	-56 508,757	1 137 248,188	616 566,849	-54 768,080	132 380,807	694 179,576	443 068,612
Matériels de Transports de Personnes	574 247,624	0,000	0,000	-21 579,899	552 667,725	405 710,097	-21 579,899	66 168,870	450 299,068	102 368,657
Installations Générales Agc. et Am. Divers	4 339 037,924	375 986,037	644 228,220	0,000	5 359 252,181	1 859 096,690	0,000	599 078,591	2 458 175,281	2 901 076,900
Equipement de Bureau	688 514,558	32 898,398	12 958,015	0,000	734 370,971	529 248,265	0,000	64 311,555	593 559,820	140 811,151
Matériels Informatiques	968 074,718	90 982,227	0,000	-2 560,150	1 056 496,795	841 401,561	-2 560,150	81 980,504	920 821,915	135 674,881
Immobilisations A statut Juridique Particulier	516 094,758	293 540,788	0,000	0,000	809 635,546	189 943,511	0,000	207 320,655	397 264,166	412 371,380
Immobilisations Corporelles en cours	4 269 498,660	3 894 230,428	-6 284 846,784	0,000	1 878 882,304	0,000	0,000	0,000	0,000	1 878 882,304
<i>Sous total</i>	65 005 805,137	5 698 185,724	0,000	-80 648,806	70 623 342,055	33 332 477,223	-78 908,129	5 561 862,064	38 815 431,158	31 807 910,897
Total Immobilisations Corporelles et Incorporelles	66 075 634,947	5 803 333,029	0,000	-80 648,806	71 798 319,170	34 228 255,958	-78 908,129	5 639 371,621	39 788 719,450	32 009 599,720
Charges à répartir	0,000	513 462,500	0,000	0,000	513 462,500	0,000	0,000	171 153,834	171 153,834	342 308,666
Total Général	66 075 634,947	6 316 795,529	0,000	-80 648,806	72 311 781,670	34 228 255,958	-78 908,129	5 810 525,455	39 959 873,284	32 351 908,386

B.3. IMMOBILISATIONS FINANCIERES

Désignation	Solde au 31/12/2014	Solde au 31/12/2013	Variation
Titres de participations	3 980 998,718	3 719 311,218	261 687,500
Prêts au personnel	511 292,418	382 966,581	128 325,837
Dépôts et cautionnements	44 871,554	67 821,554	-22 950,000
Obligations	100 000,000	0,000	100 000,000
Prêt Accordé	1 320 000,000	650 000,000	670 000,000
Total	5 957 162,690	4 820 099,353	1 137 063,337
Provision	-47 773,224	-44 273,224	-3 500,000
Total	5 909 389,466	4 775 826,129	1 133 563,337

Les titres de participation se détaillent comme suit :

B3-1 TITRES DE PARTICIPATION

Désignation	Solde au 31/12/2014	Solde au 31/12/2013	Variation
Assad International	1 301 026,800	1 301 026,800	0,000
GEELEC	49 800,000	49 800,000	0,000
ACE	155 900,000	155 900,000	0,000
Torus Europe	28 268,138	28 268,138	0,000
BIS	15 000,000	15 000,000	0,000
Consortium Tunisien Composants Automobiles	12 500,000	12 500,000	0,000
Société Algero Tunisienne de batteries	303 765,280	303 765,280	0,000
S.M.U (suite partage Sicaf Assad)	120 000,000	120 000,000	0,000
Sté Rea.Tun.Car (suite partage Sicaf Assad)	1,000	1,000	0,000
Energys Assad Sarl	1 688 050,000	1 688 050,000	0,000
Mediterranean Institute of Technologie (MIT)	90 000,000	90 000,000	0,000
Montant Non Libéré (MIT)	-45 000,000	-45 000,000	0,000
ASSAD Batterie Maroc	1 046 750,000	0,000	1 046 750,000
ASSAD Batterie Maroc (Partie non libérée)	-785 062,500	0,000	-785 062,500
Total	3 980 998,718	3 719 311,218	261 687,500

B3-2 PROVISIONS POUR DEPRECIATION DES IMMOBILISATIONS FINANCIERES

Désignation	Solde au 31/12/2014	Solde au 31/12/2013	Variation
Provision pour dépréciation autres immobilisations financières	-47 773,224	-44 273,224	-3 500,000
Total	-47 773,224	-44 273,224	-3 500,000

B.4. AUTRES ACTIFS NON COURANTS

Désignation	Solde au 31/12/2014	Solde au 31/12/2013	Variation
Charges à répartir	513 462,500	0,000	513 462,500
Résorption charges à répartir	-171 153,834	0,000	-171 153,834
Total	342 308,666	0,000	342 308,666

B.5. STOCKS

Désignation	Solde au 31/12/2014	Solde au 31/12/2013	Variation
Matières premières	8 245 556,815	9 005 031,191	-759 474,376
Matières consommables	1 329 373,378	1 005 889,346	323 484,032
Pièces de rechange	3 217 455,543	2 928 942,771	288 512,772
Produits finis	2 852 867,269	2 032 520,185	820 347,084
Produits intermédiaires	9 644 602,160	9 612 256,036	32 346,124
(-) Provisions	-186 851,118	-158 034,490	-28 816,628
Total	25 103 004,047	24 426 605,039	676 399,008

B.6. CLIENTS ET COMPTES RATTACHES

Désignation	Solde au 31/12/2014	Solde au 31/12/2013	Variation
Clients ordinaires	38 878 215,041	27 419 046,671	11 459 168,370
Clients effets en portefeuille	1 170 638,950	364 695,990	805 942,960
Clients douteux	1 663 878,985	1 539 742,461	124 136,524
Total	41 712 732,976	29 323 485,122	12 389 247,854
Provisions	-1 447 231,318	-1 216 137,853	-231 093,465
Total	40 265 501,658	28 107 347,269	12 158 154,389

B.7. AUTRES ACTIFS COURANTS

Désignation	Solde au 31/12/2014	Solde au 31/12/2013	Variation
Fournisseurs avances et acomptes	17 997,199	52 963,897	-34 966,698
Fournisseurs débiteurs	47 422,527	0,000	47 422,527
Personnel avances et acomptes	34 081,773	21 268,374	12 813,399
Etat, retenues à la source	2 253 599,188	2 265 909,436	-12 310,248
Etat, retenues à la source Batterie Assad Algérie	318 048,500	0,000	318 048,500
Etat, Report de TVA	2 536 694,048	1 529 633,372	1 007 060,676
Etat, TVA déductible	4 187,294	0,000	4 187,294
Créances intergroupes et autres produits à recevoir	2 703 893,810	2 836 712,670	-132 818,860
Charges constatées d'avance	242 046,206	101 910,843	140 135,363
Autres débiteurs	55 094,551	90 398,637	-35 304,086
Produits à recevoir	659 662,091	21 756,668	637 905,423
(-) Provisions sur comptes débiteurs	-137 159,019	-32 039,739	-105 119,280
Total	8 735 568,169	6 888 514,158	1 847 054,010

B.8. PLACEMENTS ET AUTRES ACTIFS FINANCIERS

Désignation	Solde au 31/12/2014	Solde au 31/12/2013	Variation
Prêts au personnel (échéance à -1an)	435 666,555	379 142,673	56 523,882
Titres SICAV	9 872,408	5 410,800	4 461,608
Total	445 538,963	384 553,473	60 985,490

B.9. LIQUIDITES ET EQUIVALENTS DE LIQUIDITES

Désignation	Solde au 31/12/2014	Solde au 31/12/2013	Variation
Effets remis à l'encaissement	24 225,714	28 508,168	-4 282,454
Attijari Bank	0,000	4 622,896	-4 622,896
UBCI Megrine Ex. Nerva	900,436	900,436	0,000
BTE	3 797,758	3 076,418	721,340
BIAT Al Jazira	28 463,733	0,000	28 463,733
Autres organismes financiers (AFC)	89,382	86,840	2,542
Attijari Bank Bouargoub	67 871,175	0,000	67 871,175
Caisses	12 315,767	5 695,000	6 620,767
Total	137 663,965	42 889,758	94 774,207

B.10. CAPITAUX PROPRES

Désignation	Solde au 31/12/2014	Solde au 31/12/2013	Variation
Capital social	12 000 000,000	12 000 000,000	0,000
Réserves légales	1 200 000,000	1 200 000,000	0,000
Réserves réglementées	1 147 551,461	1 147 551,461	0,000
Réserves extraordinaires	10 000 000,000	10 000 000,000	0,000
Réserves ordinaires	5 000 000,000	0,000	5 000 000,000
Boni de fusion	2 977 712,000	2 977 712,000	0,000
Prime d'émission	1 656 000,000	1 656 000,000	0,000
Subvention d'investissement	450 642,100	521 054,700	-70 412,600
Action propres	-87 803,793	-76 820,943	-10 982,850
Autre complément d'apport	-9 760,402	-20 743,252	10 982,850
Résultats reportés	1 481 884,732	4 000 956,931	-2 519 072,199
Résultats de l'exercice	5 023 189,598	7 040 927,801	-2 017 738,203
Total	40 839 415,697	40 446 638,698	392 776,998

(a) Conformément aux dispositions de l'article 19 de la loi de finances pour la gestion de l'année 2014, les résultats reportés provenant de l'exercice 2013 et antérieurs, s'élevant à 1.481.884,732 dinars, ainsi que la réserve légale pour 1.200.000,000 dinars, les réserves réglementées s'élevant à 1.147.551,461 dinars, les réserves extraordinaires s'élevant à 10.000.000,000 dinars, les réserves ordinaires s'élevant à 5.000.000,000 dinars, le bonis de fusion s'élevant à 2.977.712,000 dinars, la prime d'émission s'élevant à 1.656.000,000 dinars, sont hors champ d'application de la retenue à la source libératoire de 5% en cas de distribution ou d'incorporation au capital.

(b) Le résultat par action de l'exercice 2014 est de 0,419 dinars.

Le tableau de variation de capitaux propres se présente comme suit :

Tableau de variation des capitaux propres au 31/12/2014

Désignation	Capital	Réserve légale	Réserves	Réserve spéciale d'investissement	Réserves Extraordinaires	Autres capitaux propres	Résultats reportés	Réserves Ordinaires	Dividendes	Résultat de l'exercice	Total
Solde au 31/12/2013	12,000,000.000	1,200,000.000	4,633,712.000	1,147,551.461	10,000,000.000	423,490.505	4,000,956.931		0.000	7,040,927.801	40,446,638.698
Affectation Résultat 2013							-2,519,072.199	5,000,000.000	4,560,000.000	-7,040,927.801	0.000
Subv. inscrite au Compte de Résultat						-70,412.600					-70,412.600
Dividendes									-4,560,000.000		-4,560,000.000
Action propres						0.000					0.000
Résultat au 31/12/2014										5,023,189.598	5,023,189.598
Solde au 31/12/2014	12,000,000.000	1,200,000.000	4,633,712.000	1,147,551.461	10,000,000.000	353,077.905	1,481,884.732	5,000,000.000	0.000	5,023,189.598	40,839,415.697

Résultat de base par action de 1 D de nominale

2013	2014
0.587	0.419

B.11. PASSIFS NON COURANTS

B11-1 EMPRUNTS BANCAIRES

Désignation	Solde au 31/12/2014	Solde au 31/12/2013	Variation
ATB 4.000.000	1 477 272,719	1 969 696,963	-492 424,244
ATTIJARI 5.500.000	3 804 332,401	4 514 638,608	-710 306,207
ATTIJARI 4.000.000	1 627 327,187	2 143 588,188	-516 261,001
BIAT 400.000	0,000	12 005,402	-12 005,402
BIAT 2.000.000	1 904 761,905	2 000 000,000	-95 238,095
BIAT 3.500.000	2 377 550,695	2 774 008,642	-396 457,947
UBCI 641 065	347 243,864	454 088,132	-106 844,268
UBCI 1 358 934	736 089,462	962 578,530	-226 489,068
UBCI 2.500.000	1 388 888,896	1 666 666,672	-277 777,776
Emprunt OCA (Abraj)	25 000 000,000	0,000	25 000 000,000
Emprunts Leasing	200 805,214	151 545,445	49 259,769
Total	38 864 272,343	16 648 816,582	22 215 455,761

Le tableau de variation des emprunts se détaille comme suit:

Désignation	Solde au 31/12/2013	Nouveaux emprunts	Echéance à - 1 an	Solde au 31/12/2014
ATB 4.000.000	1 969 696,963	0,000	492 424,244	1 477 272,719
ATTIJARI 5.500.000	4 514 638,608	0,000	710 306,207	3 804 332,401
ATTIJARI 4.000.000	2 143 588,188	0,000	516 261,001	1 627 327,187
BIAT 400.000	12 005,402	0,000	12 005,402	0,000
BIAT 2.000.000	2 000 000,000	0,000	95 238,095	1 904 761,905
BIAT 3.500.000	2 774 008,642	0,000	396 457,947	2 377 550,695
UBCI 641 065	454 088,132	0,000	106 844,268	347 243,864
UBCI 1 358 934	962 578,530	0,000	226 489,068	736 089,462
UBCI 2.500.000	1 666 666,672	0,000	277 777,776	1 388 888,896
Emprunt Obligataire	0,000	25 000 000,000	0,000	25 000 000,000
Leasing	151 545,445	293 540,788	244 281,019	200 805,214
TOTAL	16 648 816,582	25 293 540,788	3 078 085,027	38 864 272,343

B.12. PROVISIONS

Désignation	Solde au 31/12/2014	Solde au 31/12/2013	Variation
Provisions pour risques et charges	981 030,113	981 030,113	0,000
Provisions pour garanties données	285 231,243	289 808,044	-4 576,801
Total	1 266 261,356	1 270 838,157	-4 576,801

B.13. FOURNISSEURS ET COMPTES RATTACHES

Désignation	Solde au 31/12/2014	Solde au 31/12/2013	Variation
Fournisseurs locaux et étrangers	6 543 090,528	6 615 089,196	(71 998,668)
Fournisseurs retenues de garantie	21 396,946	45 174,356	(23 777,410)
Fournisseurs effets à payer	1 324 435,430	1 018 032,785	306 402,645
Fournisseur factures non parvenues	164 435,204	(386 858,923)	551 294,127
Total	8 053 358,108	7 291 437,414	761 920,694

B.14. AUTRES PASSIFS COURANTS

Désignation	Solde au 31/12/2014	Solde au 31/12/2013	Variation
Etat impôts sur les bénéfices	574 375,000	791 804,100	-217 429,100
Personnel autres charges à payer	1 463 098,310	1 393 782,985	69 315,325
CCA dettes et intérêts	34 203,907	34 203,907	0,000
Dividendes à payer	74 917,580	63 859,580	11 058,000
Prêts personnel CNSS	85,867	904,470	-818,603
Charges à payer	957 383,076	283 432,218	673 950,858
Comptes d'attente BIAT (solde)	5 314,616	5 314,616	0,000
Compte d'attente STB (solde)	12 462,059	12 551,619	-89,560
Compte d'attente UBCI (solde)	1 377,687	1 377,687	0,000
Comptes d'attente BIAT51 (solde)	2 205,986	2 205,986	0,000
Personnel rémunérations dues	557 088,382	558 300,620	-1 212,238
Créditeurs divers	11 490,000	9 660,000	1 830,000
Autres	870,000	870,000	0,000
Opérations particulières avec l'état CNSS	10 709,210	12 722,624	-2 013,414
	980 993,297	1 073 621,573	-92 628,276
Total	4 686 574,977	4 244 611,985	441 962,992

B.15. CONCOURS BANCAIRES ET AUTRES PASSIFS FINANCIERS

Désignation	Solde au 31/12/2014	Solde au 31/12/2013	Variation
Echéances à moins d'un an sur emprunts	2 833 804,008	2 698 697,943	135 106,065
Echéances à moins d'un an sur crédits Leasing	205 372,284	166 411,016	38 961,268
Intérêts courus	124 963,668	36 256,706	88 706,962
Crédits mobilisation des créances commerciales	14 299 000,000	18 304 781,215	-4 005 781,215
BIAT Agence des affaires	220 937,560	3 161 049,275	-2 940 111,715
ABC	66,441	66,441	0,000
ATB	405 486,253	528 538,109	-123 051,856
UBCI Megrine	835 734,193	628 062,164	207 672,029
BIAT Al Jazira 2	39 224,387	39 224,387	0,000
Attijari Bank Megrine	248 959,213	664 249,140	-415 289,927
STB Ben Arous	25 142,592	298 407,276	-273 264,684
BIAT Al Jazira	0,000	41 422,397	-41 422,397
Attijari Bank Bouargoub	0,000	3 605,910	-3 605,910
ATTIJARI BANK	1,574	0,000	1,574
Total	19 238 692,173	26 570 771,979	-7 332 079,806

R. NOTES RELATIVES L'ETAT DE RESULTAT**R.1. REVENUS**

Cette rubrique se détaille comme suit :

Désignation	Solde au 31/12/2014	Solde au 31/12/2013	Variation
Ventes locales batteries de démarrage	27 175 331,179	26 173 976,326	1 001 354,853
Ventes locales batteries industrielles	36 235,800	26 827,000	9 408,800
Autres revenus locaux	629 519,348	577 627,856	51 891,492
Ventes à l'exportation de batteries de démarrage	31 841 935,795	19 767 350,559	12 074 585,236
Ventes à l'exportation de plaques	12 024 827,774	14 461 659,777	-2 436 832,003
Ventes à l'export de Plomb	366 063,117	627 475,632	-261 412,515
Autres revenus à l'export	366 425,950	381 317,443	-14 891,493
Total	72 440 338,963	62 016 234,593	10 424 104,370

R.2. AUTRES PRODUITS D'EXPLOITATION

Désignation	Solde au 31/12/2014	Solde au 31/12/2013	Variation
Quote part subventions	70 412,600	110 412,600	-40 000,000
Loyer et autres services	369 268,035	351 683,842	17 584,193
Jetons de présence	2 000,000	8 723,334	-6 723,334
Différentiel de facturation LME 2014	602 640,000	0,000	602 640,000
Total	1 044 320,635	470 819,776	573 500,859

R.3. VARIATION DES STOCKS DE PRODUITS FINIS

Désignation	Solde au 31/12/2014	Solde au 31/12/2013	Variation
Produits finis	-820 347,084	-404 810,780	-415 536,304
Produits intermédiaires	-32 346,124	-3 017 763,568	2 985 417,444
Total	-852 693,208	-3 422 574,348	2 569 881,140

R.4. ACHATS DE MATIERES ET D'APPROVISIONNEMENTS CONSOMMES

Désignation	Solde au 31/12/2014	Solde au 31/12/2013	Variation
Achats matières premières	43 209 859,473	30 168 644,519	13 041 214,954
Achats matières consommables	432 110,643	348 951,529	83 159,114
Variations stocks matières premières	823 474,376	5 770 823,559	(4 947 349,183)
Variations stocks matières consommables	(675 996,804)	(112 677,058)	(563 319,746)
Total	43 789 447,688	36 175 742,549	7 613 705,139

R.5. CHARGES DE PERSONNEL

Désignation	Solde au 31/12/2014	Solde au 31/12/2013	Variation
Salaires et indemnités représentatives	10 734 060,169	9 602 621,007	1 131 439,162
Cotisations de sécurité sociale	2 125 585,230	1 870 619,439	254 965,791
Autres charges de personnel	177 327,605	240 008,425	-62 680,820
Total	13 036 973,004	11 713 248,871	1 323 724,133

R.6. DOTATIONS AUX AMORTISSEMENTS ET AUX PROVISIONS

Désignation	Solde au 31/12/2014	Solde au 31/12/2013	Variation
Dot. Amort. logiciel	72 737,667	70 634,089	2 103,578
Dot. Amort. autres immobilisations incorporelles	4 771,890	0,000	4 771,890
Dot. Amort. bâtiments	409 475,459	400 351,055	9 124,404
Dot. Amort. agencement et aménagement	870 825,972	818 650,273	52 175,699
Dot. Amort. matériel et outillage industriel	3 729 398,243	3 312 423,510	416 974,733
Dot. Amort. matériel de transport	198 549,677	212 927,252	-14 377,575
Dot. Amort. équipement de bureau	64 311,555	70 652,345	-6 340,790
Dot. Amort. matériel informatique	81 980,503	82 161,279	-180,776
Dot. Amort. Immobilisations à statut juridique particulier	207 320,655	127 129,166	80 191,489
Dot. Aux résorptions des charges à répartir	171 153,834	0,000	171 153,834
Dot. aux provisions clients douteux	244 605,806	122 271,676	122 334,130
Dot. aux prov. pour dép. des autres actifs courants	105 119,280	32 039,739	73 079,541
Dot. aux provisions pour dépréciation des stocks	28 816,628	158 034,490	-129 217,862
Dot. aux provisions pour risques et charges	40 084,732	374 152,157	-334 067,425
Dot. aux provisions pour dépréciation immob. financières	3 500,000	7 207,830	-3 707,830
SOUS TOTAL 1	6 232 651,901	5 788 634,861	444 017,040
Reprises sur provisions pour dépréciation des stocks	0,000	-259 463,040	259 463,040
Reprises sur provisions pour dépréciation des clients	-13 512,341	-8 033,667	-5 478,674
Reprises sur provisions pour risque et charges	0,000	-160 000,000	160 000,000
Reprises sur provisions garantie donnée	-44 661,533	-319 737,000	275 075,467
SOUS TOTAL 2	-58 173,874	-747 233,707	689 059,833
Total	6 174 478,027	5 041 401,154	1 133 076,873

R.7. AUTRES CHARGES D'EXPLOITATION

Désignation	Solde au 31/12/2014	Solde au 31/12/2013	Variation
Loyer	161 916,557	163 506,408	-1 589,851
Leasing	0,000	456,400	-456,400
Entretiens et réparations	560 432,961	500 830,232	59 602,729
Assurances	177 187,768	157 712,563	19 475,205
Etudes, recherches et rémunérations d'int	499 426,128	396 527,427	102 898,701
Rémunérations comité permanent d'audit	64 000,000	0,000	64 000,000
Frais de séminaires et congrès	135 915,520	88 885,492	47 030,028
Personnel extérieur (travaux en régie)	97 440,341	135 483,920	-38 043,579
Publicité et propagandes	785 547,193	827 902,588	-42 355,395
Transports achats et/ou ventes	240 943,357	190 619,490	50 323,867
Voyages, déplacements, mission et réceptions	161 413,853	151 599,434	9 814,419
Frais postaux	146 671,870	149 882,632	-3 210,762
Divers frais de services bancaires	264 414,139	339 984,502	-75 570,363
Dons accordés	111 341,617	16 490,000	94 851,617
Jetons de présence	110 000,000	110 000,000	0,000
T.F.P. et FOPROLOS	258 082,615	188 935,006	69 147,609
TCL	115 708,708	69 854,381	45 854,327
Taxes de circulation	32 586,412	34 058,387	-1 471,975
Droit d'enregistrement et autres taxes	15 586,545	16 257,381	-670,836
Contribution conjoncturelle	71 262,369	0,000	71 262,369
Autres charges d'exploitation	360,627	113 589,053	-113 228,426
Total	4 010 238,580	3 652 575,296	357 663,284

R.8. PRODUITS DES PLACEMENTS

Désignation	Solde au 31/12/2014	Solde au 31/12/2013	Variation
Dividendes Assad international	1 237 477,600	1 419 459,600	-181 982,000
Dividendes Assad Algérie	652 365,000	529 462,500	122 902,500
Dividendes A.C.E	0,000	149 900,000	-149 900,000
Total	1 889 842,600	2 098 822,100	-208 979,500

R.9. CHARGES FINANCIERES NETTES

Désignation	Solde au 31/12/2014	Solde au 31/12/2013	Variation
Échelles d'intérêts	434 659,059	726 042,186	-291 383,127
Agios sur escomptes	190 901,054	221 100,480	-30 199,426
Intérêts sur crédits bancaires	1 075 114,671	1 090 663,678	-15 549,007
Intérêts sur emprunt OCA	739 063,000	0,000	739 063,000
Gains de change	-231 155,545	-39 382,850	-191 772,695
Pertes de change	448 693,753	794 226,954	-345 533,201
Intérêts sur crédits à moyen et long terme	1 171 929,721	961 762,763	210 166,958
Intérêt des prêts	-124 992,423	-52 032,699	-72 959,724
Intérêt des autres dettes	9 297,580	12 428,089	-3 130,509
Total	3 713 510,870	3 714 808,601	-1 297,731

R.10. AUTRES GAINS ORDINAIRES

Désignation	Solde au 31/12/2014	Solde au 31/12/2013	Variation
Produit de cession	15 259,323	51 500,000	-36 240,677
Avance TFP, et autres profits divers	79 758,038	70 557,555	9 200,483
Total	95 017,361	122 057,555	-27 040,194

R.11. IMPOTS SUR LES SOCIETES

Désignation	Solde au 31/12/2014	Solde au 31/12/2013	Variation
Impôts sur les sociétés	574 375,000	791 804,100	(217 429,100)
Total	574 375,000	791 804,100	-217 429,100

F. NOTES RELATIVES L'ETAT DE FLUX DE TRESORERIE

F.1. AJUSTEMENTS POUR AMORTISSEMENTS ET AUX PROVISIONS

Désignation	Montant
Dot. Amort. logiciel	72 737,667
Dot. Amort. autres immobilisations incorporelles	4 771,890
Dot. Amort. bâtiments	409 475,459
Dot. Amort. agencement et aménagement	870 825,972
Dot. Amort. matériel et outillage industriel	3 729 398,243
Dot. Amort. matériel de transport	198 549,677
Dot. Amort. équipement de bureau	64 311,555
Dot. Amort. matériel informatique	81 980,503
Dot. Amort. Immobilisations à statut juridique particulier	207 320,655
Dot. Aux résorptions des charges à répartir	171 153,834
Dot. aux provisions clients douteux	210 032,169
Dot. aux prov. pour dép. des autres actifs courants	139 692,917
Dot. aux provisions pour dépréciation des stocks	28 816,628
Dot. aux provisions pour risques et charges	40 084,732
Dot. aux provisions pour dépréciation immo. fin.	3 500,000
Total	6 232 651,901

F.2. REPRISES SUR AMORTISSEMENTS ET PROVISIONS

Désignation	Montant
Reprises sur provisions pour dépréciation des stocks	0,000
Reprises sur provisions pour dépréciation des clients	13 512,341
Reprises pour risque et charges	0,000
Reprises sur provisions garantie donnée	44 661,533
Total	58 173,874

F.3. VARIATION DES STOCKS

Désignation	Solde au 31/12/2013	Solde au 31/12/2014	Variation
Matières premières	9 005 031,191	8 245 556,815	759 474,376
Matières consommables	1 006 502,327	1 617 886,150	-611 383,823
Pièces de rechange	2 928 329,790	2 928 942,771	-612,981
Produits finis	2 032 520,185	2 852 867,269	-820 347,084
Produits intermédiaires	9 612 256,036	9 644 602,160	-32 346,124
Total	24 584 639,529	25 289 855,165	-705 215,636

F.4. VARIATION DES CREANCES

Désignation	Solde au 31/12/2013	Solde au 31/12/2014	Variation
Clients ordinaires	27 419 046,671	38 878 215,041	-11 459 168,370
Clients douteux	364 695,990	1 170 638,950	-805 942,960
Clients effets en portefeuille	1 539 742,461	1 663 878,985	-124 136,524
Total	29 323 485,122	41 712 732,976	-12 389 247,854

F.5. VARIATION DES AUTRES ACTIFS

Désignation	Solde au 31/12/2013	Solde au 31/12/2014	Variation
Fournisseurs avances et acomptes	52 963,897	17 997,199	34 966,698
Fournisseurs débiteurs	0,000	47 422,527	(47 422,527)
Personnel avances et acomptes	21 268,374	34 081,773	(12 813,399)
Etat, retenues à la source	2 265 909,436	2 253 599,188	12 310,248
Etat, retenues à la source Batterie Assad Algérie	0,000	318 048,500	(318 048,500)
Etat, Report TVA	1 529 633,372	2 536 694,048	(1 007 060,676)
Etat, TVA déductible	0,000	4 187,294	(4 187,294)
Créances intergroupes et autres produits à recevoir	2 836 712,670	2 703 893,810	132 818,860
Charges constatées d'avance	101 910,843	242 046,206	(140 135,363)
Autres débiteurs	90 398,637	55 094,551	35 304,086
Produits à recevoir	21 756,668	659 662,091	(637 905,423)
Total	6 920 553,897	8 872 727,188	(1 952 173,290)

F.6. VARIATION DES AUTRES ACTIFS FINANCIERS

Désignation	Solde au 31/12/2013	Solde au 31/12/2014	Variation
Prêts au personnel (échéance à -1an)	379 142,673	435 666,555	-56 523,882
Titres SICAV	5 410,800	9 872,408	-4 461,608
Total	384 553,473	445 538,963	-60 985,490

F.7. VARIATION DES FOURNISSEURS ET COMPTES RATTACHES

Désignation	Solde au 31/12/2014	Solde au 31/12/2013	Variation
Fournisseurs locaux et étrangers	6 543 090,528	6 615 089,196	-71 998,668
Fournisseurs retenues de garantie	21 396,946	45 174,356	-23 777,410
Fournisseurs effets à payer	1 324 435,430	1 018 032,785	306 402,645
Fournisseur factures non parvenues	164 435,204	-386 858,923	551 294,127
Total	8 053 358,108	7 291 437,414	761 920,694

F.8. VARIATION DES AUTRES PASSIFS COURANTS

Désignation	Solde au 31/12/2014	Solde au 31/12/2013	Variation
Rubriques autres Passifs courants	4 686 574,977	4 244 611,985	441 962,992
Intérêts courus	124 963,668	36 256,706	88 706,962
Ajustement dividende à payer			(2 178 630,820)
Total	4 811 538,645	4 280 868,691	(1 647 960,866)

F.9. VARIATION DES AUTRES ACTIFS NON COURANTS

Désignation	Solde au 31/12/2013	Solde au 31/12/2014	Variation
Autres actifs non courants	0,000	513 462,500	-513 462,500
Total	0,000	513 462,500	-513 462,500

F.10. PLUS-VALUE DE CESSION

Désignation	Solde au 31/12/2014
Plus value sur cession des immobilisations corporelles	
Valeur brute	80 648,806
Amortissements cumulés	-78 908,129
VCN	1 740,677
Prix de cession	15 959,323
Plus value	14 218,646

F.11. DECAISSEMENTS DESTINES A L'ACQUISITION DES IMMOBILISATIONS CORPORELLES ET INCORPORELLES

Désignation	Solde au 31/12/2013	Solde au 31/12/2014	Variation
Immobilisations corporelles	65 005 805,137	70 623 342,055	-5 617 536,918
Immobilisations incorporelles	1 069 829,810	1 174 977,115	-105 147,305
TOTAL	66 075 634,947	71 798 319,170	-5 722 684,223
Ajustement cession des Immobilisations			-78 908,129
Ajustement Leasing			293 540,788
TOTAL			-5 508 051,564

F.12. DECAISSEMENTS DESTINES A L'ACQUISITION DES IMMOBILISATIONS FINANCIERES

Désignation	Montant
Titres "ASSAD BATTERIE MAROC"	-261 687,500
Prêts au personnel	-128 325,837
Obligations	-100 000,000
Prêt Accordé	-670 000,000
Total	-1 160 013,337

F.13. ENCAISSEMENT PROVENANT DE LA CESSION DES IMMOBILISATIONS FINANCIERES

Désignation	Montant
Dépôts et cautionnements	22 950,000
Total	22 950,000

F.14. DIVIDENDES ET AUTRES DISTRIBUTIONS

Désignation	Montant
Décaissements dividendes 2013 / 4.560.000,000 DT	2 381 369,180
Total	2 381 369,180

F.15. ENCAISSEMENTS PROVENANT DES EMPRUNTS

Désignation	Montant
Emprunt Obligataire (OCA)	25 000 000,000
Leasing	293 540,788
Ajustement Crédit Attijari	-1 129,695
	25 292 411,093
Ajustement Leasing	-293 540,788
Total	24 998 870,305

F.16. REMBOURSEMENT D'EMPRUNTS

Désignation	Montant
ATB	492 424,244
ATTIJARI BANK	1 150 273,681
BIAT	443 759,212
UBCI	611 111,112
Leasing	205 319,750
Total	2 902 887,999

F.17. TRESORERIE AU DEBUT DE L'EXERCICE

Désignation	Montant
Crédits mobilisation des créances commerciales	-18 304 781,215
ABC	-66,441
ATB	-528 538,109
ATTIJARI BANK BOUARGOUB	-3 605,910
UBCI Megrine	-628 062,164
BIAT Al Jazera 2	-39 224,387
BIAT Centre d'Affaires	-3 161 049,275
Attijari Bank Megrine	-664 249,140
STB Ben Arous	-298 407,276
BIAT Al Jazera	-41 422,397
Effets remis à l'encaissement	28 508,168
Autres organismes financiers (AFC)	86,840
Attijari Bank	4 622,896
UBCI Megrine (Ex Nerva)	900,436
BTE	3 076,418
Caisses	5 695,000
Total	-23 626 516,556

F.18. TRESORERIE A LA CLOTURE DE L'EXERCICE

Désignation	Montant
Crédits mobilisation des créances commerciales	-14 299 000,000
ABC	-66,441
ATB	-405 486,253
ATTIJARI BANK BOUARGOUB	0,000
UBCI Megrine	-835 734,193
BIAT Al Jazera 2	-39 224,387
BIAT Centre d'Affaires	-220 937,560
Attijari Bank Megrine	-248 959,213
STB Ben Arous	-25 142,592
ATTIJARI BANK	-1,574
Effets remis à l'encaissement	24 225,714
Attijari Bank	0,000
UBCI Megrine Ex. Nerva	900,436
BTE	3 797,758
BIAT Al Jazira	28 463,733
Autres organismes financiers (AFC)	89,382
Attijari Bank Bouargoub	67 871,175
Caisses	12 315,767
Total	-15 936 888,248

IX. INFORMATIONS SUR LES PARTIES LIEES

	Solde 31/12/2013	Achat	Vente	Prêt	Intérêt	Location	Service	Dividende	Jetons de présence	Notes de débit	Décaissement	Encaissement	Reclassement	Solde 31/12/2014
Clients														
ASSAD INTERNATIONAL	13,399,908.461		40,820,235.431			48,243.440						-31,243,263.047		23,025,124.285
A . C . E	-15,633.460		95,835.284									0.000		80,201.824
ENERSYS ASSAD S.A.R.L	1,216,498.879		3,601,523.204			315,358.270	174,000.000					-4,212,560.510		1,094,819.843
ASSAD ALGERIE	24,480.000													24,480.000
ENERSYS ASSAD INDUSTRIAL	130,855.162		22,245.856										-138,532.482	14,568.536
GEELEC	434,349.461		513,805.071		84,697.445		40,000.000							1,072,851.977
	15,190,458.503	0.000	45,053,644.846	0.000	84,697.445	363,601.710	214,000.000	0.000	0.000	0.000	0.000	-35,594,356.039	0.000	25,312,046.465
Fournisseurs														
ENERSYS ASSAD SARL	0.000	103,531.293										-103,531.293		0.000
GEELEC	5,606.616	45,572.849										-30,662.014		20,517.451
ENERSYS ASSAD INDUSTRIEL	16,444.010	138,119.583										-110,912.630		43,650.963
	22,050.626	287,223.725	0.000	0.000	0.000	0.000	0.000	0.000	0.000	0.000	0.000	-245,105.937	0.000	64,168.414
Débiteurs créditeurs divers														
GEELEC (Prêts)	650,000.000			1,170,000.000								-500,000.000		1,320,000.000
GEELEC (Dividendes)	448,200.000													448,200.000
GEELEC (Intérêts)	13,801.083													13,801.083
A . C . E (Dividendes)	134,800.000							-130,000.000						4,800.000
ASSAD ALGERIE (Notes de débit)	857,764.570									458,209.944				1,315,974.514
ASSAD ALGERIE (Produits à recevoir)	0.000									602,640.000				602,640.000
ASSAD ALGERIE(IP-Produits à recevoir)	19,756.668													19,756.668
ASSAD ALGERIE (Dividendes)	1,319,742.017							652,365.000				-998,748.592	-255,643.500	717,714.925
ASSAD MAROC (Notes de débit)	0.000									134,827.799				134,827.799
ASSAD INTERNATIONAL (Notes de débit)	0.000									68,575.489				68,575.489
ASSAD INTERNATIONAL	2,000.000								2,000.000					4,000.000
	3,446,064.338	0.000	0.000	1,170,000.000	0.000	0.000	0.000	522,365.000	2,000.000	1,264,253.232	0.000	-1,498,748.592	-255,643.500	4,650,290.478

X. ENGAGEMENTS HORS BILAN

Les engagements hors bilan au 31 décembre 2014 se détaillent comme suit :

Engagements donnés	Valeur	Tiers	31/12/2014
<i>Intérêts sur crédits et emprunts bancaires</i>			
* Intérêts CMT/ATB	420 768,716 ATB		272 557,842
* Intérêts CMT/ATTIJARI BANK	1 620 249,498 ATTIJARI BANK		1 151 314,255
* Intérêts CMT/BIAT	1 297 009,528 BIAT		987 854,031
* Intérêts CMT/UBCI	647 743,609 UBCI		462 235,465
SOUS-TOTAL	3 985 771,351		2 873 961,593
<i>Effets escomptés non échus au 31/12/2013</i>			
* ATB	1 466 659,899 ATB		144 193,749
* ATTIJARI BANK	1 071 067,618 ATTIJARI BANK		765 885,498
* BIAT	1 728 779,985 BIAT		1 243 514,061
* UBCI	1 238 553,382 UBCI		700 004,550
SOUS-TOTAL	5 505 060,884		2 853 597,858
<i>Engagements par signature</i>			
* ATB	124 300,000 ATB		124 300,000
* ATTIJARI BANK	2 539 000,000 ATTIJARI BANK		2 681 220,335
* BIAT	1 083 732,000 BIAT		1 555 000,000
* UBCI	890 000,000 UBCI		873 617,902
SOUS-TOTAL	4 637 032,000		5 234 138,237
TOTAL GENERAL	14 127 864,235		10 961 697,688

RAPPORT GENERAL DES COMMISSAIRES AUX COMPTES EXERCICE 2014

Messieurs les Actionnaires,

En exécution de la mission de commissariat aux comptes qui nous a été confiée par votre Assemblée Générale Ordinaire, nous avons effectué l'audit des états financiers ci-joints de la société «L'ACCUMULATEUR TUNISIEN ASSAD» arrêtés au 31 Décembre 2014 comprenant le bilan, l'état de résultat et l'état des flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date couvrant la période allant du 1^{er} Janvier au 31 Décembre 2014 et des notes aux états financiers.

Responsabilité de la direction

Les états financiers qui font apparaître un total net de bilan de **112.948.574,654 TND**, un résultat bénéficiaire net de **5.023.189,598 TND**, ont été arrêtés par votre Conseil d'Administration. Le Conseil est responsable de l'établissement et de la présentation sincère de ces états financiers, conformément aux normes comptables généralement admises en Tunisie, aux lois et réglementations en vigueur et aux clauses statutaires de la Société «L'ACCUMULATEUR TUNISIEN ASSAD». Cette responsabilité comprend la conception, la mise en place et le suivi d'un contrôle interne relatif à l'établissement et la présentation sincère d'états financiers ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, ainsi que la détermination d'estimations comptables raisonnables au regard des circonstances.

Responsabilité de l'auditeur

Notre responsabilité consiste à exprimer une opinion sur les états financiers, sur la base de notre audit. Nous avons effectué notre audit selon les normes de la profession applicables en Tunisie. Ces normes requièrent que nous nous conformions aux règles de déontologie et que nous planifions et réalisons l'audit de façon à obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers ne comportent pas d'anomalies significatives.

Un audit implique la mise en œuvre de procédures en vue de recueillir des éléments probants concernant les montants et les informations fournis dans les états financiers. Le choix des procédures relève du jugement de l'auditeur, et notamment de son évaluation des risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. Dans l'évaluation de ces risques, l'auditeur prend en considération le contrôle interne de l'entité portant sur la préparation et la présentation fidèle des états financiers afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de l'entité. Un audit comporte également l'appréciation du caractère approprié des méthodes comptables retenues et du caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que l'appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

Opinion

À notre avis, les états financiers sont sincères et réguliers et donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière de la société «L'ACCUMULATEUR TUNISIEN ASSAD» au 31 décembre 2014, ainsi que de sa performance financière et de ses flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, conformément aux principes comptables généralement admis en Tunisie.

Paragraphe d'observation

Sans remettre en cause notre opinion, nous attirons votre attention sur le fait que la société a fait l'objet d'un contrôle fiscal approfondi couvrant les exercices 2009 à 2012. La notification du résultat du contrôle datée du 07 juillet 2014 a fait ressortir un montant de 1.410.944,402 Dinars en principal et pénalités dont 854.164,551 Dinars de reports impôt et TVA non acceptés. La société s'est opposée à cette notification en date du 06 Aout 2014 ; l'opération demeure en cours de négociation. Une provision pour risques et charges d'un montant de 981.030,113 Dinars est logée au passif du bilan pour se prémunir contre de tels risques.

Vérifications et Informations Spécifiques

Nous avons également, procédé aux vérifications spécifiques prévues par la loi et les normes professionnelles.

En application de l'article 266 du Code des Sociétés Commerciales, nous avons procédé à l'examen du rapport du conseil d'administration sur les comptes de la société au 31 décembre 2014 et nous n'avons pas relevé de remarques particulières sur les informations y figurant.

Nous avons également, dans le cadre de notre audit, procédé à l'examen des procédures de contrôle interne relatives au traitement de l'information comptable et à la préparation des états financiers. Nous signalons, conformément à ce qui est requis par l'article 3 de la loi 94-117 du 14 novembre 1994 tel que modifié par la loi 2005-96 du 18 octobre 2005, que nous n'avons pas relevé, sur la base de notre examen, d'insuffisances majeures susceptibles d'impacter notre opinion sur les états financiers.

Par ailleurs et en application des dispositions de l'article 19 du décret n°2001-2728 du 20 novembre 2001, nous avons procédé aux vérifications nécessaires et nous n'avons pas d'observations à formuler sur la conformité de la tenue des comptes en valeurs mobilières émises par la société avec la réglementation en vigueur.

Fait à Tunis le 30 Avril 2015

Les Commissaires Aux Comptes

Mahmoud ZAHAF

Walid BOUCHOUCHA

RAPPORT SPECIAL DES COMMISSAIRES AUX COMPTES

EXERCICE 2014

/)/) Messieurs les actionnaires,

En application des articles 200 et suivants et de l'article 475 du code des sociétés commerciales, nous reportons ci-dessous sur les conventions et opérations réalisées au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2014.

Il ne nous appartient pas de rechercher spécifiquement et de façon étendue l'existence éventuelle de telles conventions ou opérations mais de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données et sur celles obtenues à travers nos procédures d'audit, leurs caractéristiques et modalités essentielles, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien fondé. Il vous appartient d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions et la réalisation de ces opérations en vue de leur approbation.

I. Conventions et opérations autorisés au cours de l'exercice :

La société a souscrit 50.000 actions dans le capital de la société «ASSAD BATTERIE MAROC» représentant 33,33% de son capital pour un montant de 1.046.750,000 Dinars libérés du quart à la souscription soit un montant de 261.687,500 Dinars;

II. Conventions approuvées au cours des exercices antérieurs dont l'exécution s'est poursuivie durant l'exercice en cours

- 1) Une caution solidaire de 200.000 Dinars donnée au profit de la BIAT pour le compte de la filiale «ASSAD INTERNATIONAL» ;
- 2) Une convention de relation financière a été signée en 2012 entre la société «L'ACCUMULATEUR TUNISIEN ASSAD» et sa filiale la société «GEELEC» pour un montant de 1.500.000 Dinars et pour un taux d'intérêt de 5%. Le solde des avances encaissées par la société «GEELEC» s'élève au 31.12.2014 à 1.320.000 Dinars. Le produit d'intérêt au titre de l'exercice 2014 est de 79.902,778 Dinars.
- 3) Location de bureaux sis aux berges du lac de Tunis à la société «ASSAD INTERNATIONAL». Le montant des loyers au titre de l'exercice 2014 s'élève à 48.243,440 Dinars ;
- 4) Location d'un local sis à Ben Arous à la filiale «ENERSYS-ASSAD». Le montant des loyers au titre de l'exercice 2014 s'élève à 315.358,270 Dinars ;
- 5) Convention d'assistance et de gestion avec la société «GEELEC». Le montant facturé par «L'ACCUMULATEUR TUNISIEN ASSAD» au titre de l'exercice 2014 s'élève à 40.000 Dinars hors taxes ;
- 6) Convention d'assistance avec la société «ENERSYS-ASSAD». Le montant facturé mensuellement par «L'ACCUMULATEUR TUNISIEN ASSAD» au titre de l'exercice 2014 est de 14.500 Dinars hors taxes ;
- 7) A l'occasion des emprunts contractés par votre société, des garanties et sûretés réelles ont été accordées aux organismes prêteurs.

III. Obligations et engagements de la société envers les dirigeants

Les obligations et engagements envers les dirigeants concernant leur rémunération tels que visés par l'article 200 II § 5 du Code des Sociétés Commerciales se détaillent comme suit :

- La rémunération du Président du Conseil d'Administration courant l'exercice 2014 totalise un montant brut de 109.347,252 Dinars auprès de «L'ACCUMULATEUR TUNISIEN ASSAD»,

Sa rémunération en qualité de Président Directeur Général de la société «ASSAD INTERNATIONAL» filiale de la société «L'ACCUMULATEUR TUNISIEN ASSAD» totalise un montant de 52.000 Dinars courant l'exercice 2014. En outre il a été mis à sa disposition une voiture de fonction avec la prise en charge des frais y afférents ainsi que les frais de télécommunication,

- La rémunération du Directeur Général courant l'exercice 2014 se compose d'une rémunération annuelle brute de 178.060,994 Dinars, d'une prime de bilan brute de 64.769,356 Dinars et d'une indemnité représentative brute de 52.080 Dinars. En outre il a été mis à sa disposition une voiture de fonction avec la prise en charge des frais y afférents ainsi que les frais de télécommunication.
- La rémunération du Directeur Général Adjoint de la société «L'ACCUMULATEUR TUNISIEN ASSAD» totalise un montant de 144.846 Dinars courant l'exercice 2014. En outre, il a été mis à sa disposition une voiture de fonction avec la prise en charge des frais y afférents ainsi que les frais de télécommunication.

Par ailleurs, et en dehors des conventions et opérations précitées, nos travaux ont révélé l'existence d'opérations habituelles tels que des achats, des ventes et des prestations de services entre votre société et les sociétés «ASSAD INTERNATIONAL», «A.C.E», «GEELEC», «ENERSYS-ASSAD», «A.S DISTRIBUTION» et «SPA BATTERIE ASSAD ALGERIE».

Telles sont, Messieurs les actionnaires, les remarques à vous faire sur ce point particulier.

Fait à Tunis, le 30 Avril 2015

Les Commissaires Aux Comptes

Mahmoud ZAHAF

Walid BOUCHOUCHA

AVIS DES SOCIÉTÉS

ETATS FINANCIERS DEFINITIFS

AUTOMOBILE RESEAU TUNISIEN ET SERVICE S.A ARTES

Siège Social : 39, Avenue Kheireddine Pacha BP 33 -1002 Tunis-

La société Automobile Réseau Tunisien & Service -ARTES-, publie ci-dessous, ses états financiers arrêtés au 31 décembre 2014 tels qu'ils seront soumis à l'approbation de l'Assemblée Générale Ordinaire statuant sur l'exercice 2014. Ces états sont accompagnés des rapports général et spécial des commissaires aux comptes : Mr Moncef Boussannouga ZAMMOURI et Mr Mohamed Zinelabidine CHERIF.

ARTES S.A.

BILAN

(Exprimé en Dinars Tunisiens)

Notes	Solde au	
	31 décembre 2014	31 décembre 2013
Actifs		
<hr/>		
Actifs non courants		
<hr/>		
Actif immobilisé		
Immobilisations incorporelles	2 227 947	2 218 521
Amortissements des immobilisations incorporelles	(1 798 328)	(1 741 520)
(B.1)	429 620	477 001
Immobilisations corporelles	11 336 183	11 264 179
Amortissements des immobilisations corporelles	(6 980 016)	(6 585 409)
(B.1)	4 356 168	4 678 770
Immobilisations financières	(B.2) 17 091 890	16 106 190
Total des actifs immobilisés	21 877 678	21 261 961
Total des actifs non courants	21 877 678	21 261 961
<hr/>		
Actifs courants		
<hr/>		
Stocks	(B.3) 9 358 350	11 364 189
Clients et comptes rattachés	6 654 351	4 880 604
Provisions sur comptes clients	(1 109 206)	(1 088 282)
(B.4)	5 545 144	3 792 322
Autres actifs courants	1 515 918	1 057 045
Provisions sur autres actifs courants	(2 000)	(2 000)
(B.5)	1 513 918	1 055 045
Placements et autres actifs financiers	(B.6) 66 700 000	94 010 000
Liquidités et équivalents de liquidités	(B.7) 4 745 784	2 170 795
Total des actifs courants	87 863 197	112 392 351
Total des actifs	109 740 874	133 654 312

ARTES S.A.

BILAN

(Exprimé en Dinars Tunisiens)

	Notes	Solde au	
		31 décembre 2014	31 décembre 2013
Capitaux propres et passifs			
Capitaux propres			
Capital social		38 250 000	38 250 000
Réserves		4 400 067	3 762 567
Résultats reportés		26 168 544	22 000 483
Total des capitaux propres avant résultat de l'exercice		68 818 612	64 013 050
Résultat de l'exercice		21 555 738	20 679 312
Total des capitaux propres avant affectation	(B.8)	90 374 350	84 692 362
Passifs			
Passifs non courants			
Emprunts		40 000	40 000
Provisions pour risques et charges	(B.9)	350 000	350 000
Total des passifs non courants		390 000	390 000
Passifs courants			
Fournisseurs et comptes rattachés	(B.10)	17 161 461	42 491 310
Autres passifs courants	(B.11)	1 814 892	6 080 640
Concours bancaires et autres passifs financiers	(B.12)	172	-
Total des passifs courants		18 976 525	48 571 950
Total des passifs		19 366 525	48 961 950
Total des capitaux propres et des passifs		109 740 874	133 654 312

ARTES S.A.
Etat de résultat
(Exprimé en Dinars Tunisiens)

	Notes	Exercice de 12 mois clos le	
		31 décembre 2014	31 décembre 2013
Revenus	(R.1)	159 008 533	182 120 173
Coût des ventes	(R.2)	(131 998 710)	(155 294 443)
Marge brute		27 009 823	26 825 730
Autres produits d'exploitation	(R.3)	939 125	1 030 298
Frais de distribution	(R.4)	(3 576 416)	(3 358 659)
Frais d'administration	(R.5)	(3 198 938)	(2 639 009)
Autres charges d'exploitation	(R.6)	(1 739 583)	(1 127 283)
Total charges d'exploitation		(7 575 812)	(6 094 653)
Résultat d'exploitation		19 434 011	20 731 077
Charges financières nettes	(R.7)	(88 160)	534 044
Produits des placements	(R.8)	8 849 570	7 414 042
Autres gains ordinaires	(R.9)	196 725	24 821
Autres pertes ordinaires	(R.10)	(121 052)	(16 179)
Résultat des activités ordinaires avant impôt		28 271 093	28 687 807
Impôt sur les bénéfices		(6 715 355)	(8 008 495)
Résultat net de l'exercice		21 555 738	20 679 312

ARTES S.A.

Etat des flux de trésorerie

(Exprimé en Dinars Tunisiens)

	Notes	Exercice de 12 mois clos le	
		31 décembre 2014	31 décembre 2013
Flux de trésorerie liés aux opérations d'exploitation			
Résultat net		21 555 738	20 679 312
Ajustements pour			
*Amortissements et provisions	(F.1)	527 481	615 931
*Reprises sur provisions	(F.2)	(2 383)	(14 819)
*Variation des:			
- Stocks	(F.3)	2 005 839	(3 181 989)
- Créances clients	(F.3)	(1 773 747)	2 300 807
- Autres actifs	(F.3)	(458 873)	525 981
- Fournisseurs et autres dettes	(F.4)	(29 595 597)	17 113 639
*Autres ajustements			
-Moins-values sur cession		3 529	(3 603)
Total des flux de trésorerie liés aux opérations d'exploitation		(7 738 012)	38 035 259
Flux de trésorerie liés aux opérations d'investissement			
Décassement pour acquisition d'immobilisations corporelles et incorporelles	(F.5)	(149 720)	(367 441)
Encaissements sur cession d'immobilisations corporelles et incorporelles	(F.6)	12 000	14 200
Décassement pour acquisition d'immobilisations financières	(F.7)	(985 700)	-
Total des flux de trésorerie liés aux opérations d'investissement		(1 123 420)	(353 241)
Flux de trésorerie liés aux opérations de financement			
Dividendes et autres distributions		(15 873 750)	(15 937 500)
Total des flux de trésorerie liés aux opérations de financement		(15 873 750)	(15 937 500)
Variation de trésorerie		(24 735 182)	21 744 518
Trésorerie au début de l'exercice		96 180 795	74 436 277
Trésorerie à la clôture de l'exercice	(F.8)	71 445 612	96 180 795

NOTES AUX ETATS FINANCIERS

I. PRESENTATION DE LA SOCIETE

La société ARTES S.A « Automobile Réseau Tunisien et Services » (ex Renault Tunisie) est une société anonyme au capital de 38 250000DT créée le 24 février 1947.

L'activité de la société consiste en la vente en détail des véhicules, des pièces de rechange de la marque « RENAULT » et « DACIA » et en la réparation de voitures.

II. REFERENTIEL COMPTABLE

II.1 DECLARATION DE CONFORMITE

Les états financiers de la société ARTES S.A., arrêtés au 31 décembre 2014, sont établis conformément aux dispositions des normes comptables Tunisiennes telles que définies par la loi 96-112 et le décret 96-2459.

II.2. PRINCIPES COMPTABLES APPLIQUES

Les états financiers ont été établis en adoptant le concept de capital financier et en retenant comme procédé de mesure celui du coût historique. Les autres méthodes d'évaluation se résument comme suit:

- Unité monétaire

Les livres comptables de la société sont tenus en dinars Tunisiens. Les transactions réalisées en devises étrangères sont converties en dinars Tunisiens au cours du jour de l'opération ou au cours de couverture lorsqu'un instrument de couverture existe. Au 31 décembre, les éléments monétaires figurant au bilan de l'entreprise sont convertis au taux de clôture, s'ils ne font pas l'objet d'un contrat à terme. Les différences de change sont portées en résultat de l'exercice.

- Immobilisations

Les immobilisations acquises par ARTES S.A. sont comptabilisées à leur coût d'acquisition hors taxes récupérables. Les dotations aux amortissements des immobilisations de la société sont calculées selon la méthode linéaire. Les taux appliqués sont les suivants:

Nature	Taux annuels
Constructions	5 %
Matériels de transport	20%
Agencements, aménagements et installations	De 10% à 15%
Matériels et outillages	10%
Mobiliers, matériels de bureau	De 10% à 20%
Matériels informatiques	De 15% à 33%
Logiciels	33%

- **Stocks**

Les valeurs d'exploitation d'ARTES S.A. sont composées essentiellement de véhicules neufs.

Les stocks de véhicules neufs sont valorisés à leur prix de revient. Ce prix englobe le prix d'achat, les droits de douane, les frais de transport, les frais d'assurance, de transit et de frêt.

- **Provision sur créances clients**

A chaque arrêté comptable, ARTES S.A. procède à l'évaluation du risque de non recouvrement pour chacune de ses créances. Cette évaluation est basée principalement sur les retards de règlement et les autres informations disponibles sur la situation financière du client.

Les créances jugées douteuses font l'objet de provisions et sont présentées en net à l'actif du bilan.

- **Prise en compte des revenus**

Les revenus provenant de la vente de marchandises sont comptabilisés lorsqu'ARTES S.A a transféré à l'acheteur les principaux risques et avantages inhérents à la propriété (transfert de propriété) ou lorsque la société ne conserve qu'une part insignifiante des risques inhérents à la propriété dans l'unique but de protéger la recouvrabilité de la somme due.

III. NOTES EXPLICATIVES

(Chiffres exprimés en Dinars Tunisiens)

III.1. Notes sur le bilan

B.1. Immobilisations corporelles et incorporelles

Le tableau de variation des immobilisations corporelles et incorporelles se présente au 31 décembre 2014 comme suit:

Désignation	Valeur brute au 31/12/2013	Acquisitions	Cessions/ Reclassements	Valeur brute au 31/12/2014	Amort cumulés au 31/12/2013	Dotations	Reprises sur cessions	Amort cumulés au 31/12/2014	VCN au 31/12/2014
Concession marque	1 000 000	-	-	1 000 000	(527 671)	(50 000)	-	(577 671)	422 329
Logiciels	1 217 771	-	9 426	1 227 197	(1 213 849)	(6 808)	-	(1 220 657)	6 541
Fonds commercial	750	-	-	750	-	-	-	-	750
Total Immobilisations incorporelles	2 218 521	-	9 426	2 227 947	(1 741 520)	(56 808)	-	(1 798 328)	429 620
Terrains	3 117 512	-	-	3 117 512	-	-	-	-	3 117 512
Constructions	1 048 962	-	-	1 048 962	(1 028 826)	(8 517)	-	(1 037 343)	11 619
AAI des constructions	2 866 559	15 143	245 433	3 127 134	(2 368 178)	(163 754)	-	(2 531 932)	595 202
Matériel industriel	919 163	4 813	5 943	929 920	(856 280)	(19 942)	-	(876 222)	53 698
Outillage industriel	94 920	3 547	-	98 467	(65 793)	(7 738)	-	(73 531)	24 936
Matériel de transport	1 092 647	52 575	(68 289)	1 076 934	(775 318)	(116 799)	52 760	(839 358)	237 575
Equipement de bureau	683 342	626	-	683 968	(501 555)	(57 431)	-	(558 986)	124 982
Autres immobilisations corporelles	154 395	16 780	-	171 175	(70 842)	(11 892)	-	(82 734)	88 441
Matériel informatique	846 746	23 089	34	869 869	(770 548)	(53 358)	-	(823 906)	45 963
AAI divers	19 967	11 037	21 325	52 329	(9 073)	(7 935)	-	(17 008)	35 321
Immobilisations corporelles en cours	138 996	-	-	138 996	(138 996)	-	-	(138 996)	-
Avances et acomptes sur immobilisations corporelles	280 970	22 109	(282 162)	20 918	-	-	-	-	20 918
Total Immobilisations corporelles	11 264 179	149 720	(77 715)	11 336 183	(6 585 408)	(447 366)	52 760	(6 980 016)	4 356 167
Total Immobilisations corporelles et incorporelles	13 482 700	149 720	(68 289)	13 564 130	(8 326 928)	(504 174)	52 760	(8 778 344)	4 785 787

B.2. Immobilisations financières

Les immobilisations financières présentent au 31 décembre 2014 un solde de 17 091 890 DT contre un soldede 16 106 190 DT au 31 décembre 2013, se détaillant comme suit:

Libellé	Solde au 31/12/2013	Acquisitions	Solde au 31/12/2014
Titres de participation	15 914 655	-	16 400 355
- ARTEGROS	4 999 850	-	4 999 850
- BOWDEN	100	-	100
- AUTRONIC	587 820	-	587 820
- Compagnie Internationale de Leasing	10 621	-	10 621
- ADEV	2 866 700	-	2 866 700
- ARTIMO	6 300 000	-	6 300 000
- UIB	1 000 014	485 700	1 485 714
- VEDEV	149 550	-	149 550
Dépôts et cautionnements	191 535	-	191 535
Titres immobilisés		500 000	500 000
Total	16 106 190	985 700	17 091 890

B.3. Stocks

Les stocks présentent au 31 décembre 2014 un solde de 9 358 350 DT contre un solde de 11 364 189 DTau 31 décembre 2013, se détaillant comme suit:

Libellé	Solde au 31/12/2014	Solde au 31/12/2013
Véhicules neufs	2 654 766	11 335 042
Pièces de rechange	22 703	29 147
Véhicules neufs en transit	6 680 882	-
Total	9 358 350	11 364 189

B.4. Clients et comptes rattachés

Les clients et comptes rattachés présentent au 31 décembre 2014 un solde net de 5 545 144DT contre un solde net de 3 792 322DT au 31 décembre 2013, se détaillant comme suit:

Libellé	Solde au 31/12/2014	Solde au 31/12/2013
Clients VN et APV	5 391 457	3 584 385
Clients effets à recevoir	149 832	207 347
Autres clients	3 856	590
Clients douteux	1 109 206	1 088 282
Total brut	6 654 351	4 880 604
Provision pour dépréciation des créances clients	(1 109 206)	(1 088 282)
Total net	5 545 144	3 792 322

B.5. Autres actifs courants

Les autres actifs courants présentent au 31 décembre 2014 un solde net de 1 513 918 DT contre un solde net de 1 055 045 DT au 31 décembre 2013, se détaillant comme suit:

Libellé	Solde au 31/12/2014	Solde au 31/12/2013
Personnel	120 761	106 103
Etat - impôts et taxes (actif)	514 259	-
Avances aux fournisseurs	20 940	36 047
Compte de régularisation actif	808 163	884 074
Autres débiteurs divers	51 796	30 821
Total brut	1 515 918	1 057 045
Provision pour dépréciation des autres actifs	(2 000)	(2 000)
Total net	1 513 918	1 055 045

B.6. Placements et autres actifs financiers

Les placements et autres actifs financiers présentent un solde de 66 700 000 DT au 31 décembre 2014 contre un solde de 94 010 000 DT au 31 décembre 2013 et correspondent à des placements à court terme.

B.7. Liquidités et équivalents de liquidités

Les liquidités et équivalents de liquidités présentent au 31 décembre 2014 un solde de 4 745 784 DT contre un solde de 2 170 795 DT au 31 décembre 2013, se détaillant comme suit :

Libellé	Solde au 31/12/2014	Solde au 31/12/2013
ATTIJARI BANK	384 408	80 630
BT	40 690	245 680
ZITOUNA	5 502	5 596
ARAB TUNISIAN BANK	168	92 277
UIB	340 877	730 705
AMEN BANQUE	544 539	87 011
UBCI	284 176	64 393
ABC	19 159	19 084
STB	216 764	230 081
BNA	2 814 667	547 380
BIAT	51 679	59 898
Effets à l'encaissement	7 547	683
Chèques à encaisser	28 350	-
Caisse à fond fixe	7 000	7 000
CCP	258	378
Total	4 745 784	2 170 795

B.8. Capitaux propres

Les capitaux propres de la société totalisent au 31 décembre 2014 une valeur de 90 374 350DT. Les variations intervenues au cours de l'exercice sur cette rubrique se détaillent comme suit:

Libellé	Capital social	Réserve légale	Réserves pour réinvestissement Exonéré	Réserves spéciales de réinvestissement	Résultats reportés	Résultat de l'exercice	Total
Capitaux propres au 31/12/2012	31 875 000	2 550 000	515 473	59 594	24 270 112	20 680 371	79 950 550
Affectation du résultat 2012 (PV AGO du 26 Juin 2013)							
-Augmentation du capital	6 375 000	-	-	-	(6 375 000)	-	-
- Résultats reportés	-	637 500	-	-	20 042 871	(20 680 371)	-
- Dividendes	-	-	-	-	(15 937 500)	-	(15 937 500)
- Résultat de l'exercice	-	-	-	-	-	20 679 312	20 679 312
Capitaux propres au 31/12/2013	38 250 000	3 187 500	515 473	59 594	22 000 483	20 679 312	84 692 362
Affectation du résultat 2013 (PV AGO du 19 Juin 2014)							
- Résultats reportés	-	637 500	-	-	20 041 812	(20 679 312)	-
- Dividendes	-	-	-	-	(15 873 750)	-	(15 873 750)
- Résultat de l'exercice	-	-	-	-	-	21 555 738	21 555 738
Capitaux propres au 31/12/2014	38 250 000	3 825 000	515 473	59 594	26 168 545	21 555 738	90 374 350

En application des dispositions de l'article 19 de la loi n° 2013-54 du 30 décembre 2013 portant loi de finances pour la gestion de l'année 2014, les fonds propres distribuables en franchise de retenues à la source totalisent, au 31 décembre 2014, la somme de 26 168 545 DT et se détaillent comme suit :

Libellé	Solde au 31/12/2014	Solde au 31/12/2013
Résultats reportés avant 2009	16 942 275	16 942 275
Résultats reportés 2009	4 658 722	4 658 722
Résultats reportés 2010	5 571 606	5 571 606
Résultats reportés 2011	3 472 509	3 472 509
Résultats reportés 2012	4 105 371	4 105 371
Augmentation capital 1 ^{ière} Tranche 2012	(6 375 000)	(6 375 000)
Augmentation capital 2 ^{ème} Tranche 2013	(6 375 000)	(6 375 000)
Résultats reportés 2013	4 168 062	-
Total	26 168 545	22 000 483

B.9. Provisions pour risques et charges

Les provisions pour risques et charges présentent au 31 décembre 2014 un solde de 350 000 DT contre le même solde au 31 décembre 2013.

B.10. Fournisseurs et comptes rattachés

Les fournisseurs et comptes rattachés présentent au 31 décembre 2014 un solde de 17 161 461 DT contre un solde de 42 491 311 DT au 31 décembre 2013, se détaillant comme suit:

Libellé	Solde au 31/12/2014	Solde au 31/12/2013
Fournisseurs VN, APV divers et autres fournisseurs	907 961	689 729
Effets à payer	9 267 784	41 779 311
Fournisseurs - factures non encore parvenues	6 985 715	22 271
Total	17 161 461	42 491 311

B.11. Autres passifs courants

Les autres passifs courants présentent au 31 décembre 2014 un solde de 1 814 892 DT contre un solde de 6 080 640 DT au 31 décembre 2013, se détaillant comme suit:

Libellé	Solde au 31/12/2014	Solde au 31/12/2013
Etat - impôts et taxes	396 971	4 319 162
Avances et acomptes clients	272 321	932 816
Créditeurs divers	412 961	395 986
Personnel	538 045	219 649
Compte de régularisation passif	194 595	213 027
Total	1 814 892	6 080 640

B.12. Concours bancaires et autres passifs financiers

Les concours bancaires et autres passifs financiers présentent un solde de 172 DT au 31 décembre 2014 contre un solde nul au 31 décembre 2013, se détaillant comme suit:

Libellé	Solde au 31/12/2014	Solde au 31/12/2013
BTL	92	-
BTK	80	-
Total	172	-

III.2. Notes sur l'état de résultat

R.1. Revenus

Les revenus totalisent 159 008 533 DT au titre de l'exercice 2014 contre 182 120 173 DT au titre de l'exercice 2013, se détaillant comme suit :

Libellé	Exercice de 12 mois clos le 31/12/2014	Exercice de 12 mois clos le 31/12/2013
Ventes de véhicules neufs	152 156 525	175 544 376
Ventes pièces de rechange y compris huile	5 181 088	5 023 420
Ventes travaux atelier	1 058 760	1 113 064
Ventes garanties	509 517	341 063
Ventes de matériels extérieurs pour VN	102 644	98 250
Total	159 008 533	182 120 173

R.2. Coût des ventes

Le coût des ventes encouru au cours de l'exercice 2014 s'élève à 131 998 710 DT contre 155 294 443 DT encourus au cours de l'exercice 2013, se détaillant comme suit :

Libellé	Exercice de 12 mois clos le 31/12/2014	Exercice de 12 mois clos le 31/12/2013
Achats de marchandises consommées	131 310 667	154 336 963
Charges de personnel	569 893	807 097
Achats d'approvisionnements consommés	-	11 718
Autres charges d'exploitation	118 150	138 665
Total	131 998 710	155 294 443

R.3. Autres produits d'exploitation

Les autres produits d'exploitation totalisent 939 125 DT au titre de l'exercice 2014 contre 1 030 298 DT au titre de l'exercice 2013, se détaillant comme suit:

Libellé	Exercice de 12 mois clos le 31/12/2014	Exercice de 12 mois clos le 31/12/2013
Autres activités et revenus des immeubles	705 971	714 710
Transfert de charges	216 508	300 374
Ventes déchets	14 262	395
Reprise sur provision	2 383	14 819
Total	939 125	1 030 298

R.4. Frais de distribution

Les frais de distribution encourus au cours de l'exercice 2014 s'élèvent à 3 576 416DT contre 3 358 659 DT encourus au cours de l'exercice 2013, se détaillant comme suit:

Libellé	Exercice de 12 mois clos le 31/12/2014	Exercice de 12 mois clos le 31/12/2013
Charges de personnel	2 090 466	2 043 662
Autres charges d'exploitation	1 222 507	1 054 405
Achats d'approvisionnements consommés	263 442	260 592
Total	3 576 416	3 358 659

R.5. Frais d'administration

Les frais d'administration encourus au cours de l'exercice 2014 s'élèvent à 3 198 938DT contre 2 639 009 DT encourus au cours de l'exercice 2013, se détaillant comme suit :

Libellé	Exercice de 12 mois clos le 31/12/2014	Exercice de 12 mois clos le 31/12/2013
Charges de personnel	2 059 014	1 624 279
Autres charges d'exploitation	865 386	772 544
Achats d'approvisionnements consommés	274 537	242 185
Total	3 198 938	2 639 009

R.6. Autres charges d'exploitation

Les autres charges d'exploitation encourues au cours de l'exercice 2014 s'élèvent à 1 739 583 DT contre 1 127 283 DT encourues au cours de l'exercice 2013, se détaillant comme suit :

Libellé	Exercice de 12 mois clos le 31/12/2014	Exercice de 12 mois clos le 31/12/2013
Diverses charges d'exploitation	488 790	511 352
Dotations aux amortissements et aux provisions	527 481	615 931
Autres droits et taxes (contribution conjoncturelle 2014)	723 312	-
Total	1 739 583	1 127 283

R.7. Charges financières nettes

Les charges financières nettes totalisent 88 160 DT (perte) au titre de l'exercice 2014 contre (534 044 DT) (gains) au titre de l'exercice 2013, se détaillant comme suit:

Libellé	Exercice de 12 mois clos le 31/12/2014	Exercice de 12 mois clos le 31/12/2013
Charges financières	94 069	101 017
Intérêts sur effets VN	(782)	(517)
Gain de change	(4 569)	(666 608)
Perte de change	(557)	32 063
Total	88 160	(534 044)

R.8. Produits des placements

Les produits des placements réalisés au cours de l'exercice 2014 s'élèvent à 8 849 570 DT contre 7 414 042 DT réalisés au cours de l'exercice 2013, se détaillant comme suit:

Libellé	Exercice de 12 mois clos le 31/12/2014	Exercice de 12 mois clos le 31/12/2013
Dividendes reçus d'ARTEGROS	1 999 940	1 499 955
Dividendes reçus d'AUTRONIC au titre des exercices de 12 mois clos le 30 septembre	-	319 382
Dividendes reçus d'ADEV	430 005	286 670
Autre dividendes	2 428	2 184
Produits sur placements à court terme	6 417 198	5 305 851
Total	8 849 570	7 414 042

R.9. Autres gains ordinaires

Les autres gains ordinaires totalisent 196 725 DT au titre de l'exercice 2014 contre 24 821 DT au titre de l'exercice 2013, se détaillant comme suit:

Libellé	Exercice de 12 mois clos le 31/12/2014	Exercice de 12 mois clos le 31/12/2013
Plus- Value sur cession voitures	2 000	3 603
Gain sur litige	163 502	-
Autres gains	31 222	21 218
Total	196 725	24 821

R.10. Autres pertes ordinaires

Les autres pertes ordinaires totalisent 121 052 DT au titre de l'exercice 2014 contre 16 179 DT au titre de l'exercice 2013, se détaillant comme suit:

Libellé	Exercice de 12 mois clos le 31/12/2014	Exercice de 12 mois clos le 31/12/2013
Moins- Value sur cession voitures	5 529	-
Perte sur litige	113664	-
Autres pertes ordinaires	1859	16 179
Total	121 052	16 179

III.3. Notes sur l'état des flux de trésorerie

F.1. Amortissements et provisions

Libellé	Montants en DT
Dotation aux amortissements des immobilisations corporelles	447 366
Dotation aux amortissements des immobilisations incorporelles	56 808
Dotation aux provisions pour dépréciation des créances clients	23 307
Total	527 481

F.2. Reprises sur provisions

Libellé	Montants en DT
Reprises sur provisions pour dépréciation des créances clients	(2 383)
Total	(2 383)

F.3. Variation des actifs

Libellé	Solde au 31/12/2014 (a)	Solde au 31/12/2013 (b)	Variation (b) - (a)
Stock	9 358 350	11 364 189	2 005 839
Créances clients	6 654 351	4 880 604	(1 773 747)
Autres actifs	1 515 918	1 057 045	(458 873)
Variation des actifs	17 528 619	17 301 838	(226 781)

F.4. Variation des passifs

Libellé	Solde au 31/12/2014 (a)	Solde au 31/12/2013 (b)	Variation (a) - (b)
Fournisseurs et comptes rattachés	17 161 461	42 491 310	(25 329 850)
Autres dettes	1 814 892	6 080 640	(4 265 748)
Variation des passifs	18 976 352	48 571 950	(29 595 597)

F.5. Décaissement pour acquisition d'immobilisations corporelles et incorporelles

Libellé	Montants en DT
Décaissement pour acquisition d'immobilisations corporelles	(149 720)
Total	(149 720)

F.6. Encaissements sur cession d'immobilisations corporelles et incorporelles

Libellé	Montants en DT
Encaissements sur cession d'immobilisations corporelles	12 000
Total	12 000

F.7. Décaissement pour acquisition d'immobilisations financières

Libellé	Montants en DT
Décaissement pour acquisition d'immobilisations financières	985 700
Total	985 700

F.8. Trésorerie à la clôture de l'exercice

Libellé	Solde au 31/12/2014
Placement à court terme	66 700 000
ATTIJARI BANK	384 408
BT	40 690
ZITOUNA	5 502
ARAB TUNISIAN BANK	168
UIB	340 877
AMEN BANQUE	544 539
UBCI	284 176
ABC	19 159
STB	216 764
BNA	2 814 667
BIAT	51 679
Effets à l'encaissement	7 547
Chèques à encaisser	28 350
Caisse à fond fixe	7 000
CCP	258
BTL	(92)
BTK	(80)
Total	71 445 612

IV. Engagements hors bilan

Type d'engagements	Valeur Totale	Tiers	Provisions
1- Engagements donnés			
<i>a) Garanties réelles</i>			
Cautionnement (1)	987 324	987 324	-
Total	987 324	987 324	-

(1) Cautions douanières et cautions sur marchés définitives et provisoires

V. Résultat par action

Le résultat par action et les données ayant servi à sa détermination au titre des exercices 2014-2013 se présentent comme suit :

Libellé	31/12/2014	31/12/2013
Résultat net	21 555 738	20 679 312
Nombre d'actions	38 250 000	38 250 000
Total	0,564	0,541

Le nombre d'actions en circulation est détaillé comme suit :

Date	Libellé	Actions émises	Valeur nominale	Nombre d'action	Capital
01/01/2013	Ouverture	31 875 000	1	31 875 000	31 875 000
04/03/2013	Augmentation de capital par incorporation de réserves	6 375 000	1	6 375 000	6 375 000
Nombre d'action		38 250 000	1	38 250 000	38 250 000

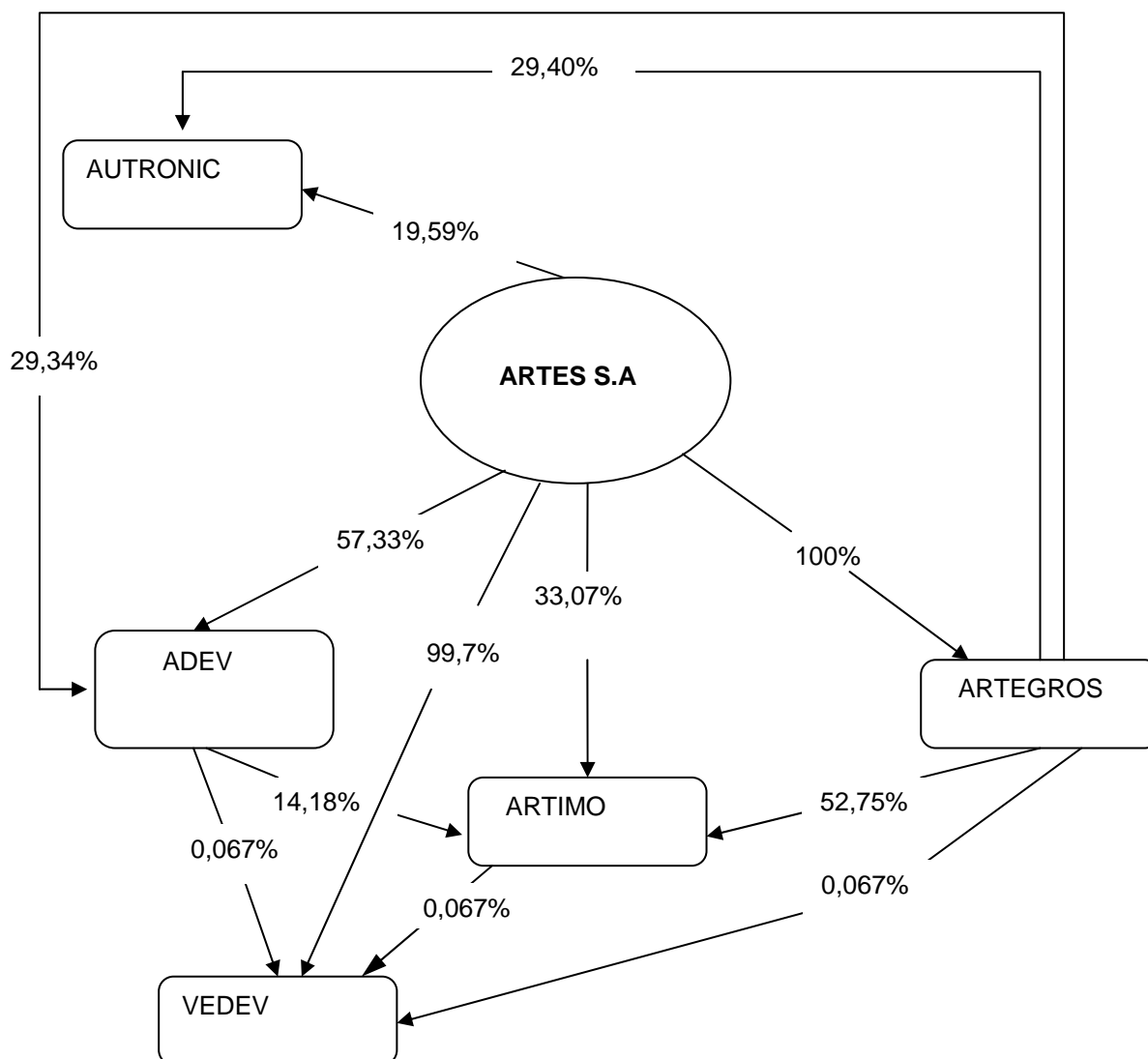
VI. Notes sur les parties liées

6.1. Parties liées

Les parties liées d'ARTES S.A sont constituées de:

1. Parties liées appartenant au Groupe ARTES

Les parties liées appartenant au Groupe ARTES se présentent comme suit:



2. Parties liées autres que les sociétés du Groupe ARTES

Les parties liées autres que les sociétés du Groupe ARTES comprennent les sociétés suivantes: DALMAS, AFRIVISION ET SONY, AFRIVISION SERVICES, MAGHREB MOTORS, TMM, IMMOBILIER DE MAGHREB, POINT COM, MINOTERIE LA SOUKRA, ITUCY PEUGEOT, MODERN INDUSTRIE et IMMOBILIERET DEVELOPPEMENT.

6.2. Transactions avec les parties liées

1. Transactions avec les parties liées appartenant au Groupe ARTES

Les opérations avec les parties liées appartenant au groupe ARTES au titre de l'exercice 2014 se détaillent comme suit:

- Pour l'exercice clos le 31 décembre 2014, les achats de pièces de rechange facturés par la société « ARTEGROS » à la société « ARTES S.A », s'élèvent à 4 383 298 DT hors TVA. Au 31 décembre 2014, la dette du fournisseur « ARTEGROS S.A », est de 388 631 DT.
- Pour l'exercice clos le 31 décembre 2014, les ventes réalisées avec la société « ADEV SARL » s'élèvent à 62 648 DT hors TVA.
Au 31 décembre 2014, les ventes non encore réglées s'élèvent à 10 549 DT.
- Pour l'exercice clos le 31 décembre 2014, la société « ARTES S.A » a constaté des dividendes au titre de l'exercice 2013 des sociétés « ADEV SARL » et « ARTEGROS S.A » pour un montant total de 2 429 945 DT, se détaillant comme suit:

Libellé	Montant DT
Dividendes reçus d'ARTEGROS	1 999 940
Dividendes reçus d'ADEV	430 005
Total	2 429 945

- Au cours de l'exercice 2011, la société « ARTES S.A. » a conclu avec la société « ARTIMO S.A.R.L » une convention pour la mise à disposition de cette dernière, d'une partie de son terrain sis au 39, avenue K.Pacha.

Pour l'exercice clos le 31 décembre 2014, le revenu résultant de cette mise à disposition s'élève à 63 000 DT en hors taxes.

Cette même convention stipule la facturation par la société « ARTIMO S.A.R.L » à la société « ARTES S.A » du loyer du nouveau « show-room » et des locaux d'administration édifiée sur le terrain propriété de la société « ARTES S.A ».

Pour l'exercice clos au 31 décembre 2014, le loyer s'élève à 441 000 DT en hors taxes.

- Au cours de l'exercice 2011, la société « ARTES S.A » a conclu un avenant au contrat de location des locaux à usage commercial et de stockage sis au 39, avenue K.Pacha., signé le 31 juillet 1998 avec la société « ARTEGROS S.A ».

Pour l'exercice clos le 31 décembre 2014, les revenus provenant de la location de ces locaux s'élève à 94 500 DT en hors taxes.

- Au cours de l'exercice 2011, la société « ARTES S.A » a conclu avec la société « ARTEGROS S.A » un avenant au contrat signé le 06 mai 1999 portant refacturation des frais communs d'assistance administrative et comptable ainsi que les frais d'assistance informatique.

Pour l'exercice clos le 31 décembre 2014, les frais d'assistance facturés par « ARTES S.A » à « ARTEGROS S.A » s'élèvent à 233 100 DT en hors taxes.

- Au cours de l'exercice 2011, la société « ARTES S.A » a conclu un avenant au contrat de location des locaux à usage commercial et de stockage sis au 39 avenue K.Pacha., signé le 16 juin 2006 avec la société « ADEV SARL ».

Pour l'exercice clos le 31 décembre 2014, les revenus provenant de la location de ces locaux s'élève à 50 400 DT en hors taxes.

- Au cours de l'exercice 2011, la société « ARTES S.A » a conclu avec la société « ADEV SARL » un contrat portant refacturation des frais communs d'assistance administrative et comptable ainsi que des frais d'assistance informatique.

Pour l'exercice clos le 31 décembre 2014, les frais d'assistance facturés par « ARTES S.A » à la société « ADEV SARL » s'élèvent à 126 000 en hors taxes.

2. Transactions avec les parties liées autres que les sociétés du Groupe ARTES

✓ Conventions et opérations nouvellement conclues au cours de l'exercice clos le 31 Décembre 2014

- Le chiffre d'affaires réalisé par la société « ARTES S.A » avec les autres parties liées autres que les sociétés du Groupe ARTES, durant l'exercice 2014 au titre des ventes et des réparations de véhicules se présente comme suit :

Société	Chiffre d'affaires HT 2014	Créance au 31/12/2014
DALMAS	94 104	47 014
AFRIVISION ET SONY	6 441	7 171
ITU CY PEUGEOT	4 112	1 021
MINOTERIE LA SOUKRA	43 958	53
IMMOBILIER ET DEVELOPPEMENT	973	800
AFRI IMMOBILIERE	67 729	123
Total	217 317	56 182

- Les achats effectués par la société « ARTES S.A » auprès des autres parties liées, autres que les sociétés du groupe ARTES, durant l'exercice 2014, se présentent comme suit:

Société	Achats HT 2014	Dettes au 31/12/2014
AFRIVISION SERVICES	683	2 334
SONY AFRIVISION	1 650	2 112
DALMAS (Location)	315 114	-
DALMAS (Achat)	3 071	513
Total	320 518	4 959

- Au cours de l'exercice 2003, un contrat de loyer a été établi entre « ARTES S.A. » et « Etablissements DALMAS et compagnies SARL » pour l'utilisation d'un lotissement situé à la zone industrielle El Mghira 1 et ce pour entreposage, entretien et livraison de véhicules neufs.
- La charge de loyer annuelle initiale, facturée par « Etablissements DALMAS et compagnies SARL », s'élève à 195 000 DT en hors taxes avec une augmentation annuelle de 5% par an.
Pour l'exercice clos le 31 décembre 2014, la charge de loyer s'élève à 315 114DT en hors taxes.

VII. Evénements postérieurs

Ces états financiers sont autorisés pour la publication par le Conseil d'Administration du 5 mai 2015. Par conséquent, ils ne reflètent pas les événements survenus postérieurement à cette date.

AUTOMOBILE RESEAU TUNISIEN ET SERVICES S.A.
RAPPORT GENERAL DES COMMISSAIRES AUX COMPTES
EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2014

Messieurs les actionnaires de la société ARTES S.A,

En exécution de la mission qui nous a été confiée par vos assemblées générales du 21 juin 2012 pour AMC Ernst & Young et du 19 juin 2014 pour le cabinet FMBZ KPMG Tunisie, nous vous présentons notre rapport sur le contrôle des états financiers de la société « ARTES S.A » relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2014, tels qu'annexés au présent rapport, ainsi que sur les vérifications et informations spécifiques prévues par la loi et les normes professionnelles.

I. Rapport sur les états financiers

Nous avons effectué l'audit des états financiers de la société « ARTES S.A », comprenant le bilan arrêté au 31 décembre 2014, l'état de résultat et l'état des flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, ainsi qu'un résumé des principales méthodes comptables et d'autres notes explicatives. Ces états financiers font ressortir des capitaux propres positifs de 90 374 350DT, y compris le résultat bénéficiaire de l'exercice s'élevant à 21 555 738DT.

1. Responsabilité de la direction pour les états financiers

La direction est responsable de l'établissement et de la présentation sincère des états financiers conformément au Système Comptable des Entreprises, cette responsabilité comprend la conception, la mise en place et le suivi d'un contrôle interne qu'elle juge nécessaire pour permettre l'établissement d'états financiers ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, ainsi que la détermination d'estimations comptables raisonnables au regard des circonstances.

2. Responsabilité des commissaires aux comptes

Notre responsabilité est d'exprimer une opinion sur ces états financiers sur la base de notre audit. Nous avons effectué notre audit selon les normes professionnelles applicables en Tunisie. Ces normes requièrent de notre part de nous conformer aux règles d'éthique et de planifier et de réaliser l'audit pour obtenir une assurance raisonnable que les états financiers ne comportent pas d'anomalies significatives.

Un audit implique la mise en œuvre de procédures en vue de recueillir des éléments probants concernant les montants et les informations fournies dans les états financiers. Le choix des procédures relève du jugement de l'auditeur, de même que l'évaluation du risque que les états financiers contiennent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs. En procédant à ces évaluations du risque, l'auditeur prend en compte le contrôle interne en vigueur dans l'entité relatif à l'établissement et la présentation sincère des états financiers afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité de celui-ci. Un audit comporte également l'appréciation du caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que l'appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

Nous estimons que les éléments probants que nous avons recueillis sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

3. Opinion sur les états financiers

A notre avis, les états financiers sont réguliers et présentent sincèrement, dans tous leurs aspects significatifs, la situation financière de la société « ARTES S.A », ainsi que sa performance financière et ses flux de trésorerie pour l'exercice clos le 31 décembre 2014, conformément aux principes comptables généralement admis en Tunisie.

II. Rapport sur les vérifications spécifiques

Nous avons également procédé aux vérifications spécifiques prévues par la loi et les normes professionnelles.

Sur la base de ces vérifications, nous n'avons pas d'observations à formuler sur la sincérité et la concordance avec les états financiers des informations d'ordre comptable données dans le rapport du conseil d'administration sur la gestion de l'exercice.

Nous avons également, dans le cadre de notre audit, procédé à l'examen des procédures de contrôle interne relatives au traitement de l'information comptable et à la préparation des états financiers. Nous signalons, conformément à ce qui est requis par l'article 3 de la loi 94-117 du 14 novembre 1994 tel que modifié par la loi 2005-96 du 18 octobre 2005, que nous n'avons pas relevé, sur la base de notre examen, d'insuffisances majeures susceptibles d'impacter notre opinion sur les états financiers.

Par ailleurs et en application des dispositions de l'article 19 du décret n° 2001-2728 du 20 novembre 2001, nous avons procédé aux vérifications nécessaires et nous n'avons pas d'observations à formuler sur la conformité de la tenue des comptes en valeurs mobilières émises par la société à la réglementation en vigueur.

Tunis, le 05 mai 2015

Les commissaires aux comptes

AMC ERNST& YOUNG

Mohamed Zinelabidine CHERIF

F.M.B.Z KPMG Tunisie

Moncef Boussannouga Zammouri

AUTOMOBILE RESEAU TUNISIEN ET SERVICES S.A.
RAPPORT SPECIAL DES COMMISSAIRES AUX COMPTES
EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2014

Messieurs les actionnaires de la société ARTES S.A.,

En application des dispositions de l'article 200 et suivants et l'article 475 du Code des Sociétés Commerciales, nous reportons ci-dessous sur les conventions conclues et les opérations réalisées au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2014.

Notre responsabilité est de nous assurer du respect des procédures légales d'autorisation et d'approbation de ces conventions ou opérations et de leur traduction correcte dans les états financiers. Il ne nous appartient pas de rechercher spécifiquement et de façon étendue l'existence éventuelle de telles conventions ou opérations mais de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données et celles obtenues au travers de nos procédures d'audit, leurs caractéristiques et modalités essentielles, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien fondé. Il vous appartient d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions et à la réalisation de ces opérations en vue de leur approbation.

I. Conventions et opérations nouvellement conclues au cours de l'exercice clos le 31 Décembre 2014

Votre Conseil d'Administration ne nous a pas informés de conventions ou d'opérations nouvellement conclues au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2014.

II. Opérations réalisées relatives à des conventions conclues au cours des exercices antérieurs

L'exécution des opérations suivantes, conclues au cours des exercices antérieurs, s'est poursuivie au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2014 :

- Au cours de l'exercice 2011, la société « ARTES S.A. » a conclu avec la société « ARTIMO S.A.R.L » une convention pour la mise à disposition de cette dernière, d'une partie de son terrain sis au 39, avenue K.Pacha.
Pour l'exercice clos le 31 décembre 2014, le revenu résultant de cette mise à disposition s'élève à 63 000 DT en hors taxes.
Cette même convention stipule la facturation par la société « ARTIMO S.A.R.L » à la société « ARTES S.A » du loyer du nouveau « show room » et des locaux d'administration édifiée sur le terrain propriété de la société « ARTES S.A ».
Pour l'exercice clos au 31 décembre 2014, le loyer s'élève à 441 000 DT en hors taxes.
- Au cours de l'exercice 2011, la société « ARTES S.A » a conclu un avenant au contrat de location des locaux à usage commercial et de stockage sis au 39, avenue K.Pacha., signé le 31 juillet 1998 avec la société « ARTEGROS S.A ».
Pour l'exercice clos le 31 décembre 2014, les revenus provenant de la location de ces locaux s'élève à 94 500 DT en hors taxes.
- Au cours de l'exercice 2011, la société « ARTES S.A » a conclu avec la société « ARTEGROS S.A » un avenant au contrat signé le 06 mai 1999 portant refacturation des frais communs d'assistance administrative et comptable ainsi que les frais d'assistance informatique.
Pour l'exercice clos le 31 décembre 2014, les frais d'assistance facturés par « ARTES S.A » à « ARTEGROS S.A » s'élèvent à 233 100 DT en hors taxes.
- Au cours de l'exercice 2011, la société « ARTES S.A » a conclu un avenant au contrat de location des locaux à usage commercial et de stockage sis au 39 avenue K.Pacha., signé le 16 Juin 2006 avec la société « ADEV SARL ».

Pour l'exercice clos le 31 décembre 2014, les revenus provenant de la location de ces locaux s'élève à 50 400 DT en hors taxes.

- Au cours de l'exercice 2011, la société « ARTES S.A » a conclu avec la société « ADEV SARL » un contrat portant refacturation des frais communs d'assistance administrative et comptable ainsi que des frais d'assistance informatique.

Pour l'exercice clos le 31 décembre 2014, les frais d'assistance facturés par « ARTES S.A » à la société « ADEV SARL » s'élèvent à 126 000 en hors taxes.

- Au cours de l'exercice 2003, un contrat de loyer a été établi entre « ARTES S.A. » et « Etablissements DALMAS et compagnies SARL » pour l'utilisation d'un lotissement situé à la zone industrielle El Mghira 1 et ce pour entreposage, entretien et livraison de véhicules neufs. La charge de loyer annuelle initiale, facturée par « Etablissements DALMAS et compagnies SARL », s'élève à 195 000 DT en hors taxes avec une augmentation annuelle de 5% par an.

Pour l'exercice clos le 31 décembre 2014, la charge de loyer s'élève à 315 114 DT en hors taxes.

III. Obligations et engagements de la société envers ses dirigeants

1. Les obligations et engagements de la société envers ses dirigeants, tels que visés par l'article 200 nouveau II § 5 du Code des Sociétés Commerciales se détaillent comme suit:

- La rémunération et les avantages accordés au Président Directeur Général sont fixés par décision du Conseil d'Administration en date du 06 Février 2008, puis modifiés par le Conseil d'Administration réuni en date du 20 décembre 2011. La rémunération est composée d'un salaire net de 37 500 DT par an.

2. Les obligations et engagements de la société ARTES SA envers ses dirigeants, tels qu'ils ressortent des états financiers de l'exercice clos le 31 décembre 2014, sont détaillés au niveau du tableau ci-après :

Montants bruts en Dinars	Président Directeur Général	
	Charges de l'exercice	Passif au 31/12/2014
Salaires et avantages à court terme	57 900	-
Total	57 900	-

IV. Obligations et engagements pris envers les dirigeants de la société par les sociétés placées sous son contrôle au sens de l'article 461 du Code des Sociétés Commerciales

- La rémunération et les avantages accordés au Président Directeur Général par la société « ARTEGROS S.A », société placée sous le contrôle de la société au sens de l'article 461 du Code des Sociétés Commerciales, sont composés d'un salaire net de 37 500 DT par an.
- La rémunération et les avantages accordés au Président Directeur Général par la société « ARTIMO SARL », société placée sous le contrôle de la société au sens de l'article 461 du Code des Sociétés Commerciales, sont composés d'un salaire net de 37 500 DT par an.
- La rémunération et les avantages accordés au Président Directeur Général par la société « ADEV SARL », société placée sous le contrôle de la société au sens de l'article 461 du Code des Sociétés Commerciales, sont composés d'un salaire net de 37 500 DT par an.

V. Autres engagements pris par la société envers ses dirigeants

- La somme allouée aux membres du Conseil d'Administration de la société à titre de jetons de présence a été fixée par l'Assemblée Générale Ordinaire en date du 19 Juin 2014 à un montant global de 35 000 DT.

Par ailleurs, M. Moncef Mzabi, M. Mzoughi Mzabi, M. Sadok Mzabi et la société DALMAS représentée par M. Moncef Mzabi ont déclaré leur renonciation aux jetons de présence au titre de l'exercice 2013 pour un montant global de 20 000 DT.

En dehors des conventions et opérations précitées, nos travaux n'ont pas révélé l'existence d'autres conventions ou opérations rentrant dans le cadre des dispositions de l'article 200 et suivants et l'article 475 du Code des Sociétés Commerciales.

Tunis, le 5 mai 2015

Les commissaires aux comptes

AMC ERNST& YOUNG

Mohamed Zinelabidine CHERIF

F.M.B.Z KPMG Tunisie

Moncef Boussannouga Zammouri

AVIS DES SOCIETES

ETATS FINANCIERS

SOCIETE TUNISIENNE DE VERRERIES -SOTUVER-

Siège social : Z.I. Djebel Ouest 1111- Bir Mchargua Zaghouan.

La Société Tunisienne de Verreries -SOTUVER- publie, ci-dessous, ses états financiers arrêtés au 31 décembre 2014 tels qu'ils seront soumis à l'approbation de l'Assemblée Générale Ordinaire statuant sur l'exercice 2014. Ces états sont accompagnés des rapports général et spécial des commissaires aux comptes, Mr Sami MENJOUR et Mr Mohamed Zinelabidine CHERIF.

SOTUVER
BILAN
(Exprimé en Dinars)

	Notes	Solde au 31 Décembre	
		2014	2013
Actifs			
Actifs non courants			
Actifs immobilisés			
Immobilisations incorporelles		918 513	844 046
- Amortissements des immobilisations incorporelles		(723 570)	(542 537)
Immobilisations incorporelles nettes	(B.1)	194 943	301 509
Immobilisations corporelles		93 718 544	89 795 799
- Amortissements des immobilisations corporelles		(45 974 098)	(39 555 633)
Immobilisations corporelles nettes	(B.1)	47 744 446	50 240 165
Immobilisations financières		1 217 136	990 462
- Provisions sur immobilisations financières		(44 307)	(44 307)
Immobilisations financières nettes	(B.2)	1 172 829	946 155
Total des actifs immobilisés		49 112 218	51 487 830
Autres actifs non courants	(B.3)	504 871	394 770
Total des actifs non courants		49 617 089	51 882 600
Actifs courants			
Stocks		23 174 203	20 598 896
-Provisions pour dépréciation des stocks		(268 343)	(495 209)
Stocks nets	(B.4)	22 905 860	20 103 687
Clients et comptes rattachés		10 334 846	11 811 064
-Provisions pour dépréciation des comptes clients		(2 737 953)	(2 561 157)
Clients et comptes rattachés nets	(B.5)	7 596 893	9 249 907
Autres actifs courants		4 374 008	8 016 055
-Provisions pour dépréciation des autres actifs courants		(207 783)	(183 318)
Autres actifs courants nets	(B.6)	4 166 225	7 832 737
Liquidités et équivalents de liquidités	(B.7)	843 982	605 986
Total des actifs courants		35 512 960	37 792 317
Total des actifs		85 130 047	89 674 917

SOTUVER
BILAN
(Exprimé en Dinars)

	Notes	Solde au 31 Décembre	
		2014	2013
Capitaux propres et passifs			
Capitaux propres			
Capital social		21 802 880	20 316 320
Réserves		10 101 008	9 811 077
Résultats reportés		3 046 719	3 305 981
Subvention d'investissement		3 432 030	4 190 271
Total des capitaux propres avant résultat de l'exercice		38 382 637	37 623 650
Résultat de l'exercice		4 331 540	5 568 382
Réserve spéciale de réinvestissement		1 141 128	1 486 560
Résultat net affectable		3 190 412	4 081 822
Total des capitaux propres	(B.8)	42 714 177	43 192 032
Passifs			
Passifs non courants			
Emprunts et dettes assimilées	(B.9)	13 154 890	10 732 166
Provisions pour risques et charges	(B.10)	409 103	257 169
Total des passifs non courants		13 563 993	10 989 335
Passifs courants			
Fournisseurs et comptes rattachés	(B.11)	7 013 160	7 744 614
Autres passifs courants	(B.12)	3 532 944	3 542 333
Concours bancaires et autres passifs financiers	(B.13)	18 305 775	24 206 602
Total des passifs courants		28 851 879	35 493 550
Total des passifs		42 415 872	46 482 885
Total des capitaux propres et des passifs		85 130 047	89 674 917

SOTUVER
Etat de résultat
(Exprimé en Dinars)

	Notes	Exercice de 12 mois clos le 31 Décembre	
		2014	2013
Produits d'exploitation			
Revenus	(R.1)	44 629 506	40 538 123
Autres produits d'exploitation	(R.2)	2 100 966	1 380 333
Total des produits d'exploitation		46 730 472	41 918 456
Charges d'exploitation			
Variation des stocks de produits finis et des encours		2 551 349	5 050 098
Achats d'approvisionnements consommés	(R.3)	(23 825 782)	(22 117 326)
Charges de personnel	(R.4)	(6 228 715)	(5 192 182)
Dotations aux amortissements et aux provisions	(R.5)	(7 615 402)	(7 681 082)
Autres charges d'exploitation	(R.6)	(5 034 860)	(4 329 113)
Total des charges d'exploitation		(40 153 410)	(34 269 604)
Résultat d'exploitation		6 577 062	7 648 852
Charges financières nettes	(R.7)	(2 330 460)	(2 464 385)
Produits des placements	(R.8)	-	48 136
Autres gains ordinaires	(R.9)	442 361	420 711
Autres pertes ordinaires	(R.10)	(128 930)	(73 570)
Résultat des activités ordinaires avant impôt		4 560 033	5 579 743
Impôt sur les bénéfices		(228 493)	(11 361)
Résultat des activités ordinaires après impôt		4 331 540	5 568 382
Eléments extraordinaires (gains/pertes)		-	-
Résultat net de l'exercice		4 331 540	5 568 382
Effets des modifications comptables (Net d'impôt)		-	-
Résultat net après modifications comptables		4 331 540	5 568 382

SOTUVER
Etat des flux de trésorerie
(Exprimé en Dinars)

	Notes	Exercice de 12 mois clos le 31 Décembre	
		2014	2013
Flux de trésorerie liés aux opérations d'exploitation			
Résultat net		4 331 540	5 568 382
Ajustements pour			
* Amortissements et provisions	(F.1)	7 615 402	7 681 082
* Reprises sur provisions	(F.2)	(756 428)	(52 478)
* Variation des:			
- Stocks	(F.3)	(2 575 308)	(7 490 537)
- Créances clients	(F.3)	1 476 218	(5 226 139)
- Autres actifs	(F.3)	3 642 048	(2 343 400)
- Fournisseurs et autres dettes	(F.4)	(509 141)	(31 685)
* Autres ajustements:			
- Résorption subvention d'investissement		(758 241)	(1 211 287)
- Plus ou moins-values de cession		(3 333)	(43 400)
Total des flux de trésorerie liés aux opérations d'exploitation		12 462 757	(3 149 462)
Flux de trésorerie liés aux opérations d'investissement			
Décaissement affectés aux acquisitions d'immobilisations corporelles et incorporelles	(F.5)	(4 035 203)	(10 203 981)
Encaissements provenant des cessions d'immobilisations corporelles	(F.6)	8 000	43 400
Décaissement affectés aux acquisitions d'immobilisations financières		(226 673)	(389 641)
Décaissement affectés aux acquisitions des autres actifs non courants		(441 627)	(86 294)
Total des flux de trésorerie liés aux opérations d'investissement		(4 695 504)	(10 636 516)
Flux de trésorerie liés aux opérations de financement			
Encaissements suite à l'émission d'actions		-	267 320
Prime d'émission		-	1 603 920
Encaissement sur fonds social		12 111	10 065
Encaissements provenant des emprunts		6 094 721	-
Remboursements d'emprunts		(2 632 377)	(1 593 408)
Distributions de dividendes		(4 063 264)	(3 508 575)
Encaissement subventions d'investissement		-	3 568 138
Encaissement crédit de financement		32 384 639	6 314 004
Remboursement crédit de financement		(34 741 327)	-
Intérêts courus		35 785	4 297
Total des flux de trésorerie liés aux opérations de financement		(2 909 712)	6 665 761
Variation de la trésorerie		4 857 541	(7 120 217)
Trésorerie au début de l'exercice		(7 480 331)	(360 114)
Trésorerie à la clôture de l'exercice	(F.7)	(2 622 790)	(7 480 331)

NOTES AUX ETATS FINANCIERS

I. PRESENTATION DE LA SOCIETE

La société « SOTUVER SA » est une société anonyme, ayant un capital de 21 802 880 Dinars Tunisiens. La « SOTUVER SA » est une filiale de la société CFI. Cette dernière est établie en Tunisie et prépare des états financiers consolidés.

La société « SOTUVER SA » a pour objet social la fabrication et la commercialisation en Tunisie et à l'étranger de tous articles en verre ou en produits susceptibles de se substituer au verre ainsi que la fabrication et la commercialisation de tous les produits annexes ou connexes à l'industrie du verre.

II. FAITS SAILLANTS DE L'EXERCICE:

L'exercice 2014 est marqué par les faits suivants :

- L'acquisition d'une participation de 120 000 DT, soit 80%, dans le capital de la société VETRO MEDITERRANEO nouvellement créée en décembre 2014 afférant le droit de contrôle à la société SOTUVER ;
- La réalisation d'une augmentation de capital par incorporation de réserve spéciale de réinvestissement pour un montant global de 1 486 560 DT. Le capital est passé de 20 316 320 DT au 31 décembre 2013 à 21 802 880 DT au 31 décembre 2014 ;
- L'obtention un emprunt pour un montant de 6 000 000 DT auprès d'Attijari Bank ;
- La réception, en avril 2015, d'un avis d'un contrôle fiscal approfondi pour la période non prescrite.

III. REFERENTIEL COMPTABLE

III.1 DECLARATION DE CONFORMITE

Les états financiers relatifs à l'exercice allant du premier janvier au 31 décembre 2014 sont établis conformément aux normes comptables Tunisiennes telles que définies par la loi N° 96-112 du 30 décembre 1996 relative au système comptable des entreprises et par le décret N° 96-2459 du 30 décembre 1996 portant approbation du cadre conceptuel de la comptabilité.

III.2. PRINCIPES COMPTABLES APPLIQUES

Pour l'établissement de ses états financiers, la société respecte les hypothèses sous-jacentes et les principes et méthodes comptables de base préconisés par le Système Comptable Tunisien, à savoir :

- L'hypothèse de la continuité de l'exploitation
- L'hypothèse de la comptabilité d'engagement
- La convention de l'entité
- La convention de l'unité monétaire
- La convention de la périodicité
- La convention du coût historique
- La convention de réalisation de revenu
- La convention de la permanence des méthodes
- La convention de l'information complète
- La convention de prudence
- La convention de l'importance relative
- La convention de la prééminence du fond sur la forme.

- Unité monétaire

Les livres comptables de la société sont tenus en Dinars Tunisiens. Les transactions réalisées en devises étrangères sont converties en Dinars Tunisiens au cours du jour de l'opération ou au cours de couverture lorsqu'un instrument de couverture existe. Au 31 décembre, les éléments monétaires figurant au bilan de l'entreprise sont convertis au taux de clôture, s'ils ne font pas l'objet d'un contrat à terme. Les différences de change sont portées en résultat de l'exercice.

- Immobilisations corporelles et incorporelles

Les immobilisations corporelles et incorporelles acquises par SOTUVER S.A. sont comptabilisées à leur coût d'acquisition hors taxes récupérables. Les dotations aux amortissements des immobilisations de la société sont calculées selon la méthode linéaire. Les taux appliqués sont les suivants:

Nature	Taux annuels
Constructions	De 2% à 5 %
Matériel Industriel	De 10% à 12,5%
Matériels de transport	20%
Agencements, aménagements et installations	10%
Mobiliers, matériels de bureau	10%
Matériels informatiques	15%
Matériel de sécurité	10%
Logiciels et Licences	33%

Par ailleurs, les contrats de location-financement sont comptabilisés parmi les immobilisations de la société pour des montants égaux à la juste valeur du bien loué ou, si celle-ci est inférieure, à la valeur actualisée des paiements minimaux au titre de la location déterminées, chacune au commencement du contrat de location. Le taux d'actualisation à utiliser pour calculer la valeur actualisée des paiements minimaux au titre de la location, est le taux d'intérêt implicite du contrat de location. Les coûts directs initiaux encourus par la société sont ajoutés au montant comptabilisé en tant qu'actif.

La méthode d'amortissement des actifs loués est cohérente avec celle applicable aux actifs amortissables que possède la société et la dotation aux amortissements est calculée sur la base des dispositions de la NCT 5 relative Immobilisations corporelles et de la NCT 6 Immobilisations incorporelles.

- Immobilisations financières

Les titres de participation sont initialement comptabilisés au coût. Les frais d'acquisition (commissions d'intermédiaires, honoraires, droits et frais bancaires) sont exclus. Toutefois, les honoraires d'études et de conseils relatifs à l'acquisition de ces placements à long terme sont inclus dans leur coût d'acquisition.

À la date de clôture, ils sont évalués à leur valeur d'usage (déterminée en fonction de plusieurs facteurs tels que la valeur de marché, l'actif net, les résultats et les perspectives de rentabilité de la société émettrice, la conjoncture économique et l'utilité procurée à SOTUVER). Les moins-values par rapport au coût font l'objet de provisions pour dépréciation ; les plus-values ne sont pas prises en compte en résultat net.

- **Les comptes clients créditeurs et fournisseurs débiteurs :**

Les comptes clients créditeurs sont présentés parmi les autres passifs courants et pour les comptes fournisseurs débiteurs, ils sont présentés parmi les autres actifs courants.

- **Charges reportées**

Les charges reportées enregistrent les frais de pré-exploitation du nouvel investissement ainsi que les frais engagés au titre de l'intervention des consultants afin d'améliorer la performance de la société. Ces charges sont amorties sur une période de trois ans à partir de la date de leur capitalisation.

- **Subvention d'investissement**

Les subventions d'investissement ne sont comptabilisées que lorsqu'il existe une assurance raisonnable que :

- a. l'entreprise pourra se conformer aux conditions attachées aux subventions ;
- b. les subventions seront perçues par l'entreprise.

Les subventions d'investissement relatives à des biens amortissables sont à rapporter aux résultats des exercices pendant lesquels sont constatées les charges d'amortissement relatives à ces immobilisations. Ces subventions sont rapportées proportionnellement à ces charges d'amortissement.

- **Prise en compte des revenus**

Les revenus provenant des ventes de marchandises sont comptabilisés lors du transfert par SOTUVER S.A à l'acheteur, des principaux risques et avantages inhérents à la propriété (transfert de propriété) ou lorsque elle ne conserve qu'une part insignifiante des risques inhérents à la propriété dans l'unique but de protéger la recouvrabilité de la somme due.

- **Stocks**

Les produits finis de la SOTUVER sont évalués à la valeur inférieure entre le coût de production et la valeur de réalisation nette déterminée à la date de clôture. Une provision pour dépréciation est constatée sur les articles à rotation lente ou obsolètes.

Le stock des palettes a été comptabilisé sur la base des états théoriques au 31 décembre 2014.

IV. NOTES EXPLICATIVES

(Chiffres exprimés en Dinars Tunisiens)

IV.1. Notes sur le bilan

B.1. Immobilisations corporelles et incorporelles

Le tableau de variation des immobilisations corporelles et incorporelles se présente au 31 décembre 2014 comme suit:

Désignations	Valeurs brutes au 31/12/2013	Acquisitions 2014	Cessions/ Transferts 2014	Valeurs brutes au 31/12/2014	Amortissements Cumulés au 31/12/2013	Dotations 2014	Extournes 2014	Amortissements Cumulés au 31/12/2014	Valeurs comptables nettes au 31/12/2014
Investissements, R&D	701	-	-	701	(339)	(47)	-	(386)	316
Licences	103 810	21 934	-	125 744	(98 361)	(5 645)	-	(104 006)	21 739
Logiciels	739 535	52 532	-	792 067	(443 837)	(175 342)	-	(619 179)	172 888
Immobilisations incorporelles	844 046	74 466	-	918 513	(542 537)	(181 033)	-	(723 570)	194 943
Terrains	1 315 574	-	-	1 315 574	-	-	-	-	1 315 574
Constructions	18 499 504	689 281	-	19 188 785	(4 911 119)	(638 429)	-	(5 549 548)	13 639 236
Equipements de bureau	394 278	8 200	-	402 478	(247 645)	(24 801)	-	(272 446)	130 032
Installations techniques	2 566 391	23 333	-	2 589 724	(1 554 961)	(225 065)	-	(1 780 026)	809 698
Matériel de sécurité	134 255	4 128	-	138 383	(18 729)	(11 752)	-	(30 481)	107 902
Matériel de transport	545 827	111 446	(37 991)	619 282	(272 552)	(99 682)	33 327	(338 906)	280 376
Matériel industriel	65 342 118	2 307 792	-	67 649 909	(31 972 962)	(5 381 198)	-	(37 354 160)	30 295 749
Matériel informatique	658 576	55 250	-	713 825	(490 361)	(45 791)	-	(536 152)	177 673
Outillage industriel	339 276	38 042	-	377 318	(87 304)	(25 075)	-	(112 380)	264 938
Immobilisations corporelles en cours	-	723 267	-	723 267	-	-	-	-	723 267
Immobilisations corporelles	89 795 799	3 960 737	(37 991)	93 718 544	(39 555 633)	(6 451 793)	33 327	(45 974 098)	47 744 446
Total Immobilisations corporelles et incorporelles	90 639 845	4 035 203	(37 991)	94 637 057	(40 098 170)	(6 632 826)	33 327	(46 697 668)	47 939 388

B.2. Immobilisations financières

Les immobilisations financières nettes s'élèvent au 31 décembre 2014 à 1 172 829 DT contre 946 155 DT au 31 décembre 2013 et se détaillent comme suit:

Désignation	Valeurs brutes au 31/12/2014	Provisions	Valeurs nettes au 31/12/2014	Valeurs nettes au 31/12/2013	Variation en DT
Titres de participations	323 230	(44 307)	278 923	158 923	120 000
Dépôts et cautionnements	893 906	-	893 906	787 232	106 674
Total	1 217 136	(44 307)	1 172 829	946 155	226 674

Les titres de participation nets s'élèvent au 31 décembre 2014 à 278 923 DT se détaillant comme suit :

Participation	Valeurs brutes au 31/12/2014	Provisions	Valeurs nettes au 31/12/2014	% de détention
MARINAJERBA	190 730	31 807	158 923	2,14%
VETRO MEDITERRANEO	120 000	-	120 000	80%
NSD	12 500	12 500	-	12,5%
Total	323 230	44 307	278 923	

B.3. Autres actifs non courants

Les autres actifs non courants s'élèvent au 31 décembre 2014 à 504 871 DT contre 394 770 DT au 31 décembre 2013 et se détaillent comme suit :

Désignation	Solde au 31/12/2013	Capitalisation 2014	Résorption 2014	Solde au 31/12/2014	Variation en DT
Charges reportées	394 770	441 627	(331 526)	504 871	110 101
Total brut	394 770	441 627	(331 526)	504 871	110 101

Ce montant est relatif au coût d'études engagées par la société et dont la finalité est l'amélioration des rendements de l'usine (amélioration de la productivité et de la qualité, optimisation et l'amélioration de l'organisation de l'usine etc).

B.4. Stocks

Les stocks nets s'élèvent au 31 décembre 2014 à 22 905 860 DT contre 20 103 687 DT au 31 décembre 2013 et se détaillent comme suit:

Désignation	31/12/2014	31/12/2013	Variation en DT
Matières premières	2 088 558	2 504 967	(416 409)
Matières consommables	2 918 748	2 718 029	200 719
Moules	3 671 698	3 441 799	229 899
Emballages	706 785	850 762	(143 977)
Palettes	1 232 060	1 078 334	153 726
Produits finis	12 556 354	10 005 004	2 551 350
Total brut	23 174 203	20 598 896	2 575 307
Provision pour dépréciation des stocks	(268 343)	(495 209)	226 866
Stock net	22 905 860	20 103 687	2 802 173

B.5. Clients et comptes rattachés

Les clients et comptes rattachés nets s'élèvent au 31 décembre 2014 à 7 596 893 DT contre 9 249 907 DT au 31 décembre 2013 et se détaillent comme suit:

Désignation	31/12/2014	31/12/2013	Variation DT
Clients d'exploitation	7 095 070	9 144 163	(2 049 093)
Clients effets à recevoir	696 350	-	696 350
Clients douteux et impayés	2 543 426	2 666 900	(123 474)
Clients et comptes rattachés bruts	10 334 846	11 811 064	(1 476 217)
Provision pour dépréciation des créances	(2 737 953)	(2 561 157)	(176 796)
Clients et comptes rattachés nets	7 596 893	9 249 907	(1 653 014)

B.6. Autres actifs courants

Les autres actifs courants nets s'élèvent au 31 décembre 2014 à 4 166 225 DT contre 7 832 737 DT au 31 décembre 2013 et se détaillent comme suit:

Désignation	31/12/2014	31/12/2013	Variation DT
Fournisseurs débiteurs	727 209	542 275	184 934
Personnel et comptes rattachés	504 068	436 375	67 694
Etat et collectivités publiques	2 211 835	6 658 672	(4 446 837)
Débiteurs divers	31 153	25 664	5 488
Comptes de régularisation actifs	899 742	353 069	546 673
Autres actifs courants bruts	4 374 008	8 016 055	(3 642 048)
Provision pour dépréciation des autres actifs courants	(207 783)	(183 318)	(24 465)
Autres actifs courants nets	4 166 225	7 832 737	(3 666 512)

B.7. Liquidités et équivalents de liquidités

Les liquidités et équivalents de liquidités s'élèvent au 31 décembre 2014 à 843 982 DT contre 605 986 DT au 31 décembre 2013 et se détaillent comme suit :

Désignation	31/12/2014	31/12/2013	Variation DT
Valeurs à l'encaissement	485 463	463 362	22 102
Banques	348 160	133 558	214 603
Caisse	10 359	9 067	1 292
Total	843 982	605 986	237 996

B.8. Capitaux propres

Les capitaux propres de la société totalisent au 31 décembre 2014 une valeur de 42 714 177 DT. Les variations intervenues au cours de l'exercice sur cette rubrique se détaillent comme suit:

Désignation	Capital social	Réserves légales	Réserves pour fond social	Résultats reportés	Subventions d'investissement	Autres réserves	Réserve spéciale de réinvestissement	Prime d'émission	Résultat de l'exercice	Total
Capitaux propres au 31/12/2013 avant affectation	20 316 320	1 753 812	549 427	3 305 981	4 190 271	200 000	-	7 307 838	5 568 382	43 192 032
Résultat reportés										-
Distribution des dividendes									(4 063 264)	(4 063 264)
Réserves légales		277 820		(259 262)					(18 558)	-
Réserves de réinvestissement							1 486 560		(1 486 560)	-
Capitaux propres au 31/12/2013 après affectation	20 316 320	2 031 632	549 427	3 046 719	4 190 271	200 000	1 486 560	7 307 838	-	39 128 768
Résultat de l'exercice 2014									4 331 540	4 331 540
Augmentation du capital par incorporation des réserves	1 486 560						(1 486 560)			-
Fond social			12 111							12 111
Amortissement de la subvention					(758 241)					(758 241)
Capitaux propres au 31/12/2014 avant affectation	21 802 880	2 031 632	561 538	3 046 719	3 432 030	200 000	-	7 307 838	4 331 540	42 714 177

En application des dispositions de l'article 19 de la loi n° 2013-54 du 30 décembre 2013 portant loi de finances pour la gestion de l'année 2014, les fonds propres distribuables en franchise de retenues à la source totalisent, au 31 décembre 2014, la somme de 12 586 189 DT et se détaillent comme suit :

Désignation	Solde en DT
Réserves légales	2 031 632
Primes d'émission	7 307 838
Autres réserves	200 000
Résultats reportés 2013 et antérieurs	3 046 719
Total	12 586 189

La variation de la réserve pour fonds social se détaille comme suit :

Libellé	Solde au 31/12/2014	Solde au 31/12/2013
<u>Solde au 1^{er} Janvier</u>		
Trésorerie	549 427	537 982
Prêts au personnel	-	-
Total		537 982
<u>Ressources de l'exercice</u>		
Participation de la société	-	-
Intérêts des prêts au personnel	12 111	11 445
<u>Emplois de l'exercice</u>		
Aides au personnel non remboursables	-	-
<u>Solde au 31 Décembre</u>		
Trésorerie	561 538	549 427
Prêts au personnel	-	-
Total	561 538	549 427

Par ailleurs, les subventions d'investissement nettes s'élèvent au 31 décembre 2014 à 3 432 030 DT contre 4 190 271 DT au 31 décembre 2013 et se détaillent comme suit :

Désignation	Valeur brute au 31/12/2014	Résorption 2014	Valeur nette au 31/12/2014	Valeur nette au 31/12/2013	Variation en DT
Subvention M A N	6 655 279	(4 001 355)	2 653 924	3 114 211	(460 287)
Subvention A P I	5 908 675	(5 183 605)	725 070	935 012	(209 942)
Subvention ITP	95 654	(42 618)	53 036	62 601	(9 565)
Subvention FNME	326 303	(326 303)	-	78 447	(78 446)
Total brut	12 985 911	(9 553 881)	3 432 030	4 190 271	(758 241)

B.9. Emprunts et dettes assimilées

Les emprunts et dettes assimilées s'élèvent au 31 décembre 2014 à 13 154 890 DT contre 10 732 166 DT au 31 décembre 2013 et se détaillent comme suit :

Emprunt	31/12/2014	31/12/2013	Variation en DT
Emprunt ATTIJARI	4 666 668	-	4 666 668
Emprunt BIAT	2 857 143	3 619 048	(761 905)
Emprunt UBCI	5 560 700	7 113 118	(1 552 418)
EMPRUNT LEASING	70 379		70 379
Total	13 154 890	10 732 166	2 422 724

B.10. Provisions pour risques et charges

Les provisions pour risques et charges s'élèvent au 31 décembre 2014 à 409 103 DT contre 257 169 DT au 31 décembre 2013 et se détaillent comme suit :

Désignation	31/12/2014	31/12/2013	Variation en DT
Provision pour litiges	8 289	20 766	(12 477)
Provision pour départ à la retraite	319 394	154 983	164 411
Provision pour autres risques	81 420	81 420	-
Total	409 103	257 169	151 934

B.11. Fournisseurs et comptes rattachés

Les fournisseurs et comptes rattachés s'élèvent au 31 décembre 2014 à 7 013 160 DT contre 7 744 614 DT au 31 décembre 2013 et se détaillent comme suit:

Désignation	31/12/2014	31/12/2013	Variation en DT
Fournisseurs d'exploitation	5 384 162	5 649 349	(265 187)
Retenues de garantie	1 615	86 976	(85 361)
Fournisseurs effets à payer	1 525 602	1 565 203	(39 601)
Fournisseurs d'immobilisation	60 098	292 399	(232 301)
Fournisseurs, factures non parvenues	41 682	150 687	(109 005)
Total	7 013 160	7 744 614	(731 454)

B.12. Autres passifs courants

Les autres passifs courants s'élèvent au 31 décembre 2014 à 3 532 944 DT contre 3 542 333 DT au 31 décembre 2013 et se détaillent comme suit:

Désignation	31/12/2014	31/12/2013	Variation en DT
Clients créditeurs	200 064	132 461	67 603
Personnel et comptes rattachés	1 176 457	1 004 834	171 623
<i>Personnel UGTT</i>	5 566	5 400	166
<i>Assurance Groupe</i>	4 978	4 707	272
<i>Rémunération due</i>	4 192	4 601	(409)
<i>Personnel, cession divers</i>	7 718	1 790	5 928
<i>Dettes pour congés payés</i>	464 817	547 356	(82 539)
<i>Autres charges à payer</i>	689 186	440 980	248 206
Etat et comptes rattachés	138 466	209 473	(71 007)
<i>État retenues à la source</i>	98 267	153 947	(55 679)
<i>État, FOPROLOS, TFP</i>	11 537	14 836	(3 299)
<i>État, FODEC</i>	19 369	32 310	(12 941)
<i>État, droit de timbre</i>	155	283	(129)
<i>TCL</i>	9 138	8 097	1 041
Créditeurs divers	368 967	299 703	69 264
<i>Jetons de présence</i>	8 650	8 650	-
<i>Dividendes</i>	5 824	5 186	638
<i>C.N.S.S.</i>	301 558	285 554	16 004
<i>Assurances</i>	52 935	313	52 622
Charges à payer	1 648 990	1 895 863	(246 873)
Total	3 532 944	3 542 333	(9 390)

B.13. Concours bancaires et autres passifs financiers

Les concours bancaires et autres passifs financiers s'élèvent au 31 décembre 2014 à 18 305 775 DT contre 24 206 602 DT au 31 décembre 2013 et se détaillent comme suit:

Désignation	31/12/2014	31/12/2013	Variation en DT
Crédit de financement	7 450 000	4 875 000	2 575 000
<i>Crédit financement Stock</i>	<i>1 835 000</i>	<i>1 545 000</i>	<i>290 000</i>
<i>Crédit financement Export</i>	<i>2 215 000</i>	<i>1 730 000</i>	<i>485 000</i>
<i>Crédit de gestion</i>	<i>3 400 000</i>	<i>1 600 000</i>	<i>1 800 000</i>
Emprunt à moins d'un an	3 534 971	2 495 351	1 039 620
ATTIJARI BANK	888 888	620 017	268 871
BIAT	1 074 721	849 916	224 805
UBCI	1 552 418	1 025 418	527 000
LEASING	18 944	-	18 944
Financement en devise	3 738 078	8 669 766	(4 931 688)
Intérêts courus sur crédits	51 587	80 167	(28 581)
ATTIJARI BANK	42 238	8 287	33 951
UBCI	9 349	71 880	(62 532)
Banques	3 531 139	8 086 317	(4 555 179)
ATTIJARI BANK	918 482	1 188 328	(269 846)
B.N.A	17 260	1 317	15 943
B.I.A.T	897 991	3 313 477	(2 415 487)
AMEN BANK	487 836	548 808	(60 972)
A T B	860 895	2 066 174	(1 205 280)
S T B	(68 469)	1 676	(70 144)
UBCI	413 963	963 356	(549 393)
BTEI	3 181	3 181	-
Total	18 305 775	24 206 602	(5 900 828)

IV.2. Notes sur l'état de résultat

R.1. Revenus

Les revenus s'élèvent à 44 629 506 DT au cours de l'exercice 2014 contre 40 538 123 DT au cours de l'exercice 2013 et se détaillent comme suit:

Désignation	2014	2013	Variation en DT
Chiffre d'affaires local	18 335 188	17 585 367	749 821
Chiffre d'affaires export	26 294 318	22 952 756	3 341 562
Total	44 629 506	40 538 123	4 091 383

R.2. Autres produits d'exploitation

Les autres produits d'exploitation s'élèvent à 2 100 966 DT au cours de l'exercice 2014 contre 1 380 333 DT au cours de l'exercice 2013 et se détaillent comme suit:

Désignation	2014	2013	Variation en DT
Autres produits locaux	587 772	110 053	477 719
Reprises sur provisions	756 428	52 478	703 950
Transferts de charges	10 902	211	10 691
Produits liée à des exercices antérieurs	-	6 305	(6 305)
Résorption subvention d'investissement	745 864	1 211 287	(465 423)
Total	2 100 966	1 380 333	720 633

R.3. Achats d'approvisionnements consommés

Les achats d'approvisionnement consommés s'élèvent à 23 825 782 DT au cours de l'exercice 2014 contre 22 117 326 DT au cours de l'exercice 2013 et se détaillent comme suit:

Désignation	2014	2013	Variation en DT
Matière première	7 289 726	8 524 039	(1 234 313)
<i>Stock initial</i>	2 504 967	2 108 255	396 712
<i>Achat 2013</i>	6 873 316	8 920 751	(2 047 435)
<i>Stock final</i>	(2 088 558)	(2 504 967)	416 410
Matière consommable	3 707 285	3 075 482	962 825
<i>Stock initial</i>	6 159 829	4 948 829	1 211 000
<i>Achat 2013</i>	4 137 903	3 955 459	182 444
<i>Stock final</i>	(6 590 447)	(5 828 807) ^(*)	(430 618)
Emballage	2 530 794	1 855 720	675 075
<i>Stock initial</i>	850 762	463 406	387 356
<i>Achat 2013</i>	2 386 818	2 243 075	143 743
<i>Stock final</i>	(706 785)	(850 762)	143 976
Palette	808 701	886 476	(77 775)
<i>Stock initial</i>	1 078 334	632 963	445 371
<i>Achat 2013</i>	962 428	1 331 847	(369 419)
<i>Stock final</i>	(1 232 060)	(1 078 334)	(153 727)
Energie	9 489 276	7 775 610	1 713 666
<i>Eau</i>	42 548	32 817	9 731
<i>Gaz</i>	6 135 161	5 142 760	992 401
<i>Electricité</i>	3 311 567	2 600 033	711 535
Total	23 825 782	22 117 326	2 039 478

(*) un montant de 331 022 DT présenté parmi les autres gains ordinaires

R.4. Charges de personnel

Les charges de personnel s'élèvent à 6 228 715 DT au cours de l'exercice 2014 contre 5 192 182 DT au cours de l'exercice 2013 et se détaillent comme suit:

Désignation	2014	2013	Variation en DT
Salaires et appointements	5 346 510	4 426 695	919 816
Charges patronales	882 204	765 487	116 717
Total	6 228 715	5 192 182	1 036 533

R.5. Dotations aux amortissements et aux provisions

Les dotations aux amortissements et aux provisions s'élèvent à 7 615 402 DT au cours de l'exercice 2014 contre 7 681 082 DT au cours de l'exercice 2013 et se détaillent comme suit:

Désignation	2014	2013	Variation en DT
Dotations aux amortissements des immobilisations	6 964 627	6 780 566	184 061
Provisions pour risques et charges	24 464	148 712	(124 248)
Provisions pour dépréciation des stocks	357 409	418 708	(61 299)
Provisions pour dépréciation des clients	268 902	331 732	(62 830)
Provisions pour dépréciation immobilisations financières	-	1 363	(1 363)
Total	7 615 402	7 681 082	(65 680)

R.6. Autres charges d'exploitation

Les autres charges d'exploitation s'élèvent à 5 034 860 DT au cours de l'exercice 2014 contre 4 329 113 DT au cours de l'exercice 2013 et se détaillent comme suit:

Désignation	2014	2013	Variation en DT
Honoraires	1 417 830	1 406 395	11 434
Entretiens et réparations	589 724	611 663	(21 939)
Assistance	252 235	461 526	(209 291)
Locations	631 076	289 276	341 800
Réceptions et missions	297 954	258 050	39 904
Transport	621 432	487 570	133 861
Sous-traitance	387 054	170 548	216 506
Impôts et taxes	215 867	147 388	68 479
Autres charges	188 839	145 402	43 437
Assurances	168 225	149 355	18 870
Frais bancaires	175 165	123 219	51 945
Télécommunications	51 960	41 220	10 739
Jetons de présence	37 500	37 500	-
Total	5 034 860	4 329 113	705 746

R.7. Charges financières nettes

Les charges financières nettes s'élèvent à 2 330 460 DT au cours de l'exercice 2014 contre 2 464 385 DT au cours de l'exercice 2013 et se détaillent comme suit:

Désignation	2014	2013	Variation en DT
Intérêts des emprunts	1 004 796	781 016	223 780
Intérêts des comptes courants	614 564	555 628	58 936
Intérêts opérations de financement	415 025	365 992	49 033
Frais d'escompte	138 372	145 604	(7 232)
Différence de change	157 703	616 145	(458 442)
Total	2 330 460	2 464 385	(133 925)

R.8. Produits des placements

Les produits des placements présentent une valeur nulle au cours de l'exercice 2014 contre 48 136 DT au cours de l'exercice 2013 et se détaillent comme suit:

Désignation	2014	2013	Variation en DT
Revenus des valeurs mobilières	-	48 136	(48 136)
Total	-	48 136	(48 136)

R.9. Autres gains ordinaires

Les autres gains ordinaires s'élèvent à 442 361 DT au cours de l'exercice 2014 contre 420 711 DT au cours de l'exercice 2013 et se détaillent comme suit:

Désignation	2014	2013	Variation en DT
Profit exceptionnel	433 425	50 606	382 819
Plus-value sur cession actif	3 333	43 400	(40 067)
Achats liées à des exercices antérieurs	5 603	326 705	(321 102)
Total	442 361	420 711	21 650

R.10. Autres pertes ordinaires

Les autres pertes ordinaires s'élèvent à 128 930 DT au cours de l'exercice 2014 contre 73 570 DT au cours de l'exercice 2013 et se détaillent comme suit:

Désignation	2014	2013	Variation en DT
Pertes exceptionnelles	8 590	8 054	536
Achats liées à des exercices antérieurs	120 340	65 516	54 824
Total	128 930	73 570	55 360

IV.3. Notes sur l'état des flux de trésorerie

F.1. Amortissements et provisions

Désignation	Montant en DT
Dotations aux amortissements des immobilisations	6 964 627
Provisions pour risques et charges	24 464
Provisions pour dépréciation des stocks	357 409
Provisions pour dépréciation des clients	268 902
Total	7 615 402

F.2. Reprises sur provisions

Désignation	Montant en DT
Reprises sur provisions	756 428
Total	756 428

F.3. Variation des actifs

Désignation	31/12/2014 (a)	31/12/2013 (b)	Variation (b)- (a)
Stock	23 174 204	20 598 896	(2 575 308)
Créances clients	10 334 846	11 811 064	1 476 218
Autres actifs	4 374 008	8 016 055	3 642 048
Total	37 883 057	40 426 015	2 542 958

F.4. Variation des passifs

Désignation	31/12/2014 (a)	31/12/2013 (b)	Variation (a)- (b)
Fournisseurs et autres dettes	10 722 938	11 232 079	(509 141)
Total	10 722 938	11 232 079	(509 141)

F.5. Décaissements affectés à l'acquisition d'immobilisations corporelles et incorporelles

Désignation	Montant en DT
Décaissements affectés à l'acquisition d'immobilisations corporelles	(74 467)
Décaissements affectés à l'acquisition d'immobilisations incorporelles	(3 960 737)
Total	(4 035 203)

F.6. Encaissements provenant de la cession d'immobilisations corporelles et incorporelles

Désignation	Montants en DT
Encaissements provenant de la cession d'immobilisations corporelles	8 000
Total	8 000

F.7.Trésorerie à la clôture de l'exercice

Désignation	Solde au 31/12/2014
Valeurs à l'encaissement	485 463
Caisse	10 359
Comptes courants bancaires débiteurs	348 160
ATTIJARI BANK	90 218
B.N.A	452
B.I.A.T	35 952
AMEN BANK	70 919
A T B	125 227
BH	5 309
UBCI	20 083
Comptes courants bancaires créditeurs	(3 466 772)
ATTIJARI BANK	(918 482)
B.N.A	(17 260)
B.I.A.T	(833 624)
AMEN BANK	(487 836)
A T B	(860 895)
S T B	68 469
UBCI	(413 963)
BTEI	(3 181)
Total	(2 622 790)

V. Engagements hors bilan

Les engagements hors bilan de la société SOTUVER S.A se détaillent comme suit :

V.1. Engagements donnés

A- Hypothèques et nantissements :

La société SOTUVER SA a affecté spécialement au profit de la BIAT, et en pari-passu avec UBCI et ATTIJARI BANK :

a. En Hypothèque Immobilière de Premier Rang :

Conformément aux articles 270 et suivants du code des droits réels, la totalité des parts indivises lui appartenant dans la propriété sise à Jebel El Ouest, Délégation de ZAGOUAN, d'une superficie de 7 Ha, objet du titre foncier N° 15 452 dénommé « Henchir BOU HEJBA ».

b. En Nantissement de Premier Rang :

Conformément à la loi N° 2001-19 du 6 Février 2001 relative au nantissement de l'outillage et du matériel d'équipement professionnel, l'ensemble du matériel servant à l'exploitation du Fonds.

Conformément au décret du 7 Novembre 1935 modifié par le décret du 10 Février 1955, sont en nantissement de premier rang : les machines, marchandises, matériels, matières premières, outillages et véhicules automobiles ou autres moyens de transport quelconques qui pourraient se trouver dans le fonds lors de la réalisation éventuelle du gage.

B- Crédits :

Banque	Montant Crédit	Principal restant dû	Intérêts restants
ATTIJARI BANK	6 000 000	5 555 556	1 089 806
UBCI 1	2 540 000	1 421 190	119 190
UBCI 2	1 220 050	948 928	128 525
UBCI 3	5 270 000	4 743 000	530 150
BIAT 2	4 000 000	3 619 048	518 216
TOTAL	19 030 050	16 287 722	2 385 887

C- Effets escomptés non échus :

Les effets escomptés non échus s'élèvent au 31 décembre 2014 à 3 496 109 DT et se détaillent comme suit :

Banque	Montant
AMEN BANK	450 953
ATB	123 088
ATTIJARI BANK	820 881
BIAT	660 631
UBCI	1 440 556
Total	3 496 109

VI. Notes sur les parties liées

1. Transactions avec les parties liées

✓ Conventions et opérations nouvellement conclues au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2014

- a. Courant l'exercice 2014, la société « Lloyd Tunisien », société ayant des administrateurs en commun avec la « SOTUVER S.A », a facturé à cette dernière des primes d'assurance pour un montant global TTC de 290 210 DT. Le solde au 31 décembre 2014 s'élève à 52 935 DT. Ces opérations ont été autorisées par le Conseil d'Administration en date du 10 avril 2015.
- b. Courant l'exercice 2014, la société « CETRAM », société ayant des administrateurs en commun avec la « SOTUVER S.A », a facturé à cette dernière un montant global TTC de 775 929 DT relatif à la construction du dépôt de stockage. Le solde au 31 décembre 2014 s'élève à 78 649 DT. Ces opérations ont été autorisées par le Conseil d'Administration en date du 10 avril 2015.
- c. Courant l'exercice 2014, la « SOTUVER S.A » a établi à la société « ALUFOND », société ayant des administrateurs en commun, des notes de débit au titre de la consommation d'électricité, eau et autres consommables pour un montant global de 624 712 DT. Le solde au 31 décembre 2014 s'élève à 133 384 DT. Cette opération a été autorisée par le Conseil d'Administration en date du 10 avril 2015.

2. Obligations et engagements de la société envers ses dirigeants

Les obligations et engagements de la société envers ses dirigeants, tels que visés par l'article 200 nouveau II § 5 du Code des Sociétés Commerciales se détaillent comme suit:

- La rémunération et les avantages accordés au Directeur Général sont fixés par décision du Conseil d'Administration en date du 28 avril 2008. La rémunération est composée d'un salaire net mensuel de 8 000 DT et d'une prime annuelle nette de 24 000 DT.

Le Conseil d'administration du 30 mai 2012 a décidé de maintenir la rémunération mensuelle du Directeur Général et de transférer la prime annuelle à son compte assurance vie.

Par ailleurs, le Directeur Général bénéficie d'une voiture de fonction, les charges annexes à la voiture et un téléphone.

- La rémunération et les avantages accordés au Directeur Général Adjoint sont fixés par décision du Conseil d'Administration en date du 03 avril 2009. La rémunération est composée d'un salaire net mensuel de 3 000 DT servi sur quinze mensualités et d'une prime annuelle nette de 10 000 DT.

Par ailleurs, le Directeur Général Adjoint bénéficie d'une voiture de fonction, les charges annexes à la voiture et un téléphone.

- Les obligations et engagements de la société SOTUVER SA envers ses dirigeants, tels qu'ils ressortent des états financiers de l'exercice clos le 31 décembre 2014, sont détaillés au niveau du tableau ci-après :

Montants bruts en Dinars, hors charges sociales	Directeur Général		Directeur Général Adjoint	
	Charges de l'exercice	Passif au 31 décembre 2014	Charges de l'exercice	Passif au 31 décembre 2014
Avantages à court terme	134 856	-	82 985	1 500
Charges pour congés payés	(73 791)	26 198	(7 612)	11 989
Indemnité de départ à la retraite	-	-	2 681	5 272
Total	61 065	26 198	78 054	18 761

3. Autres engagements pris par la société envers ses dirigeants

- La société a provisionné au cours de l'année 2014 un montant de 37 500 DT relatifs aux jetons de présence. L'Assemblée Générale statuant sur les comptes de l'exercice 2014 statuera sur ce point.
- La société a provisionné au cours de l'année 2014 un montant de 18 750 DT relatifs aux rémunérations des membres du comité d'audit. L'Assemblée Générale statuant sur les comptes de l'exercice 2014 statuera sur ce point.

VII. Evénements postérieurs

Ces états financiers sont autorisés pour la publication par le Conseil d'Administration du 10 avril 2015. Par conséquent, ils ne reflètent pas les événements survenus postérieurement à cette date.

SOCIETE TUNISIENNE DE VERRERIE S.A « SOTUVER »
RAPPORT GENERAL DES COMMISSAIRES AUX COMPTES
EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2014

Messieurs les actionnaires de la société SOTUVER S.A,

En exécution de la mission qui nous a été confiée par vos assemblées générales du 08 avril 2014 pour le cabinet AMC Ernst & Young et du 16 juin 2014 pour le Cabinet Sami MENJOUR, nous vous présentons notre rapport sur le contrôle des états financiers de la société «SOTUVER S.A» relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2014, tels qu'annexés au présent rapport, ainsi que sur les vérifications et informations spécifiques prévues par la loi et les normes professionnelles.

I. Rapport sur les états financiers

Nous avons effectué l'audit des états financiers de la société «SOTUVER S.A», comprenant le bilan arrêté au 31 décembre 2014, l'état de résultat et l'état des flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, ainsi qu'un résumé des principales méthodes comptables et d'autres notes explicatives. Ces états financiers font ressortir des capitaux propres positifs de 42 714 177 DT, y compris le résultat bénéficiaire de l'exercice s'élevant à 4 331 540 DT.

1. Responsabilité de la direction pour les états financiers

La direction est responsable de l'établissement et de la présentation sincère des états financiers conformément au Système Comptable des Entreprises, cette responsabilité comprend la conception, la mise en place et le suivi d'un contrôle interne qu'elle juge nécessaire pour permettre l'établissement d'états financiers ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, ainsi que la détermination d'estimations comptables raisonnables au regard des circonstances.

2. Responsabilité des commissaires aux comptes

Notre responsabilité est d'exprimer une opinion sur ces états financiers sur la base de notre audit. Nous avons effectué notre audit selon les normes professionnelles applicables en Tunisie. Ces normes requièrent de notre part de nous conformer aux règles d'éthique et de planifier et de réaliser l'audit pour obtenir une assurance raisonnable que les états financiers ne comportent pas d'anomalies significatives.

Un audit implique la mise en œuvre de procédures en vue de recueillir des éléments probants concernant les montants et les informations fournies dans les états financiers. Le choix des procédures relève du jugement de l'auditeur, de même que l'évaluation du risque que les états financiers contiennent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs. En procédant à ces évaluations du risque, l'auditeur prend en compte le contrôle interne en vigueur dans l'entité relatif à l'établissement et la présentation sincère des états financiers afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité de celui-ci. Un audit comporte également l'appréciation du caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que l'appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

Nous estimons que les éléments probants que nous avons recueillis sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

3. Opinion sur les états financiers

A notre avis, les états financiers sont réguliers et sincères et donnent, pour tout aspect significatif, une image fidèle de la situation financière de la société « SOTUVER SA », ainsi que des résultats de ses opérations et de ses flux de trésorerie pour l'exercice clos le 31 décembre 2014, conformément aux principes comptables généralement admis en Tunisie.

II. Rapport sur les vérifications spécifiques

Nous avons également procédé aux vérifications spécifiques prévues par la loi et les normes professionnelles.

Sur la base de ces vérifications, nous n'avons pas d'observations à formuler sur la sincérité et la concordance avec les états financiers des informations d'ordre comptable données dans le rapport du conseil d'administration sur la gestion de l'exercice.

Nous avons également, dans le cadre de notre audit, procédé à l'examen des procédures de contrôle interne relatives au traitement de l'information comptable et à la préparation des états financiers. Nous signalons, conformément à ce qui est requis par l'article 3 de la loi 94-117 du 14 novembre 1994 tel que modifié par la loi 2005-96 du 18 octobre 2005, que nous n'avons pas relevé, sur la base de notre examen, d'insuffisances majeures susceptibles d'impacter notre opinion sur les états financiers.

Par ailleurs et en application des dispositions de l'article 19 du décret n° 2001-2728 du 20 novembre 2001, nous avons procédé aux vérifications nécessaires et nous n'avons pas d'observations à formuler sur la conformité de la tenue des comptes en valeurs mobilières émises par la société à la réglementation en vigueur.

Tunis, le 27 avril 2015

Les commissaires aux comptes

**AMC ERNST& YOUNG
Mohamed Zinelabidine CHERIF**

Sami MENJOUR

SOCIETE TUNISIENNE DE VERRERIE S.A « SOTUVER »
RAPPORT SPECIAL DES COMMISSAIRES AUX COMPTES
EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2014

Messieurs les actionnaires de la société SOTUVER S.A.,

En application des dispositions de l'article 200 et suivants et l'article 475 du Code des Sociétés Commerciales, nous reportons ci-dessous sur les conventions conclues et les opérations réalisées au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2014.

Notre responsabilité est de nous assurer du respect des procédures légales d'autorisation et d'approbation de ces conventions ou opérations et de leur traduction correcte dans les états financiers. Il ne nous appartient pas de rechercher spécifiquement et de façon étendue l'existence éventuelle de telles conventions ou opérations mais de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données et celles obtenues au travers de nos procédures d'audit, leurs caractéristiques et modalités essentielles, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien fondé. Il vous appartient d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions et à la réalisation de ces opérations en vue de leur approbation.

I. Conventions et opérations nouvellement conclues au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2014

Votre Conseil d'Administration nous a informés des conventions suivantes nouvellement conclues au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2014 :

1. Courant l'exercice 2014, la société « Lloyd Tunisien », société ayant des administrateurs en commun avec la « SOTUVER S.A », a facturé à cette dernière des primes d'assurance pour un montant global TTC de 290 210 DT. Le solde au 31 décembre 2014 s'élève à 52 935 DT. Ces opérations ont été autorisées par le Conseil d'Administration en date du 10 avril 2015.
2. Courant l'exercice 2014, la société « CETRAM », société ayant des administrateurs en commun avec la « SOTUVER S.A », a facturé à cette dernière un montant global TTC de 775 929 DT relatif à la construction du dépôt de stockage. Le solde au 31 décembre 2014 s'élève à 78 649 DT. Ces opérations ont été autorisées par le Conseil d'Administration en date du 10 avril 2015.
3. Courant l'exercice 2014, la « SOTUVER S.A » a établi à la société « ALUFOND », société ayant des administrateurs en commun, des notes de débit au titre de la consommation d'électricité, eau et autres consommables pour un montant global de 624 712 DT. Le solde au 31 décembre 2014 s'élève à 133 384 DT. Cette opération a été autorisée par le Conseil d'Administration en date du 10 avril 2015.

II. Obligations et engagements de la société envers ses dirigeants

1. Les obligations et engagements de la société envers ses dirigeants, tels que visés par l'article 200 nouveau II § 5 du Code des Sociétés Commerciales se détaillent comme suit:

- La rémunération et les avantages accordés au Directeur Général sont fixés par décision du Conseil d'Administration en date du 28 Avril 2008. La rémunération est composée d'un salaire net mensuel de 8 000 DT et d'une prime annuelle nette de 24 000 DT.

Le Conseil d'Administration du 30 mai 2012 a décidé de maintenir la rémunération mensuelle du Directeur Général et de transférer la prime annuelle à son compte assurance vie.

Par ailleurs, le Directeur Général bénéficie d'une voiture de fonction avec prise en charge des frais s'y rattachant et un téléphone.

- La rémunération et les avantages accordés au Directeur Général Adjoint sont fixés par décision du Conseil d'Administration en date du 03 avril 2009. La rémunération est composée d'un salaire net mensuel de 3 000 DT servi sur quinze mensualités et d'une prime annuelle nette de 10 000 DT.

Par ailleurs, le Directeur Général Adjoint bénéficie d'une voiture de fonction avec prise en charge des frais s'y rattachant et un téléphone.

2. Les obligations et engagements de la société SOTUVER SA envers ses dirigeants, tels qu'ils ressortent des états financiers de l'exercice clos le 31 décembre 2014, sont détaillés au niveau du tableau ci-après :

Montants bruts en Dinars, hors charges sociales	Directeur Général		Directeur Général Adjoint	
	Charges de l'exercice	Passif au 31 décembre 2014	Charges de l'exercice	Passif au 31 décembre 2014
Avantages à court terme	134 856	-	82 985	1 500
Charges pour congés payés	(73 791)	26 198	(7 612)	11 989
Indemnité de départ à la retraite	-	-	2 681	5 272
Total	61 065	26 198	78 054	18 761

III. Autres engagements pris par la société envers ses dirigeants

- La société a provisionné au cours de l'année 2014 un montant de 37 500 DT relatifs aux jetons de présence. L'Assemblée Générale statuant sur les comptes de l'exercice 2014 statuera sur ce point.
- La société a provisionné au cours de l'année 2014 un montant de 18 750 DT relatifs aux rémunérations des membres du comité d'audit. L'Assemblée Générale statuant sur les comptes de l'exercice 2014 statuera sur ce point.

En dehors des conventions et opérations précitées, nos travaux n'ont pas révélé l'existence d'autres conventions ou opérations rentrant dans le cadre des dispositions de l'article 200 et suivants et l'article 475 du Code des Sociétés Commerciales.

Tunis, le 27 avril 2015

Les commissaires aux comptes

**AMC ERNST& YOUNG
Mohamed Zinelabidine CHERIF**

Sami MENJOUR

AVIS DES SOCIETES

ETATS FINANCIERS

BANQUE INTERNATIONALE ARABE DE TUNISIE -BIAT-

Siège social : 70-72, avenue Habib Bourguiba BP 520- 1080 Tunis-

La Banque Internationale Arabe de Tunisie -BIAT- publie ci-dessous, ses états financiers arrêtés au 31 décembre 2014 tels qu'ils seront soumis à l'approbation de l'assemblée générale ordinaire qui se tiendra en date 29 mai 2015. Ces états sont accompagnés des rapports général et spécial des Commissaires aux Comptes Mr Ahmed BELAIFA et Mr Mohamed Ali ELAOUANI CHERIF.

BILAN

Arrêté au 31 Décembre 2014

(en Milliers de dinars)

	Note	31/12/2014	31/12/2013	Variation	En %
ACTIFS					
Caisse et avoirs auprès de la BCT, CCP et TGT	III-1	411 346	140 830	270 516	192,09%
Créances sur les établissements bancaires et financiers	III-2	774 481	1 554 831	(780 350)	-50,19%
Créances sur la clientèle	III-3	5 920 745	5 550 364	370 381	6,67%
Portefeuille-titres commercial	III-4	872 178	804 405	67 773	8,43%
Portefeuille d'investissement	III-5	305 288	237 859	67 429	28,35%
Valeurs immobilisées	III-6	212 814	193 267	19 547	10,11%
Autres actifs	III-7	256 375	261 828	(5 453)	-2,08%
Total des actifs		8 753 227	8 743 384	9 843	0,11%
PASSIFS					
Banque Centrale et CCP	IV-1	1 578	18 798	(17 220)	-91,61%
Dépôts et avoirs des établissements bancaires et financiers	IV-2	120 738	634 386	(513 648)	-80,97%
Dépôts et avoirs de la clientèle	IV-3	7 513 761	7 099 580	414 181	5,83%
Emprunts et ressources spéciales	IV-4	129 818	90 175	39 643	43,96%
Autres passifs	IV-5	317 030	290 342	26 688	9,19%
Total des passifs		8 082 925	8 133 281	(50 356)	-0,62%
CAPITAUX PROPRES					
Capital		170 000	170 000	-	0,00%
Réserves		397 314	367 215	30 099	8,20%
Autres capitaux propres		3	9	(6)	-66,67%
Résultats reportés		609	(34 779)	35 388	-101,75%
Résultat de l'exercice		102 376	107 658	(5 282)	-4,91%
Total des capitaux propres	V	670 302	610 103	60 199	9,87%
Total des capitaux propres et passifs		8 753 227	8 743 384	9 843	0,11%

ETAT DES ENGAGEMENTS HORS BILAN

Arrêté au 31 Décembre 2014

(en Milliers de dinars)

Note	31/12/2014	31/12/2013	Variation	En %
PASSIFS EVENTUELS				
Cautions, avals et autres garanties données	1 306 342	1 167 636	138 706	11,88%
a- En faveur des établissements bancaires et financiers	524 665	402 173	122 492	30,46%
b- En faveur de la clientèle	781 677	765 463	16 214	2,12%
Crédits documentaires	367 963	372 825	(4 862)	-1,30%
a- En faveur de la clientèle	315 525	343 501	(27 976)	-8,14%
b- Autres	52 438	29 324	23 114	78,82%
Total des passifs éventuels	1 674 305	1 540 461	133 844	8,69%
ENGAGEMENTS DONNES				
Engagements de financements donnés	69 215	94 084	(24 869)	-26,43%
En faveur de la clientèle	69 215	94 084	(24 869)	-26,43%
Engagements sur titres	2 317	3 366	(1 049)	-31,16%
a- Participations non libérées	2 315	3 246	(931)	-28,68%
b- Titres à recevoir	2	120	(118)	-98,33%
Total des engagements donnés	71 532	97 450	(25 918)	-26,60%
ENGAGEMENTS REÇUS				
Garanties reçues	2 350 461	2 249 769	100 692	4,48%
Total des engagements reçus	2 350 461	2 249 769	100 692	4,48%

ETAT DE RESULTAT

Période du 1er Janvier au 31 décembre 2014

(en Milliers de dinars)

	Note	Exercice 2014	Exercice 2013	Variation	En %
PRODUITS D'EXPLOITATION BANCAIRE					
Intérêts et revenus assimilés	VII-1-1	454 188	390 868	63 320	16,20%
Commissions (en produits)	VII-1-2	109 954	94 796	15 158	15,99%
Gains sur portefeuille-titres commercial et opérations financières	VII-1-3	107 558	98 677	8 881	9,00%
Revenus du portefeuille d'investissement	VII-1-4	8 248	8 614	(366)	-4,25%
Total des produits d'exploitation bancaire		679 948	592 955	86 993	14,67%
CHARGES D'EXPLOITATION BANCAIRE					
Intérêts encourus et charges assimilées	VII-2-1	(187 491)	(148 195)	(39 296)	26,52%
Commissions encourues	VII-2-2	(5 063)	(4 283)	(780)	18,21%
Total des charges d'exploitation bancaire		(192 554)	(152 478)	(40 076)	26,28%
Produit Net Bancaire		487 394	440 477	46 917	10,65%
Dotations aux provisions et résultat des corrections de valeurs sur créances, hors bilan et passif	VII-3	(81 015)	(50 819)	(30 196)	59,42%
Dotations aux provisions et résultat des corrections de valeurs sur portefeuille d'investissement	VII-4	(6 823)	(9 042)	2 219	-24,54%
Autres produits d'exploitation	VII-5	7 068	5 603	1 465	26,15%
Frais de personnel	VII-6	(164 744)	(155 994)	(8 750)	5,61%
Charges générales d'exploitation	VII-7	(51 759)	(50 488)	(1 271)	2,52%
Dotations aux amortissements et aux provisions sur immobilisations	VII-8	(29 883)	(26 222)	(3 661)	13,96%
Résultat d'exploitation		160 238	153 515	6 723	4,38%
Solde en gain/perte provenant des autres éléments ordinaires	VII-9	(3 892)	(726)	(3 166)	436,09%
Impôt sur les bénéfices	VII-10	(53 970)	(45 131)	(8 839)	19,59%
Résultat net de l'exercice		102 376	107 658	(5 282)	-4,91%
Modification comptable affectant le résultat reporté		-	(35 613)	35 613	-100,00%
Résultat net de l'exercice après modifications comptables		102 376	72 045	30 331	42,10%

ETAT DE FLUX DE TRESORERIE

Période du 1er Janvier au 31 décembre 2014

(en Milliers de dinars)

	Note	Exercice 2014	Exercice 2013
ACTIVITE D'EXPLOITATION			
Produits d'exploitation bancaire encaissés (hors revenu du portefeuille d'investissement)		674 992	623 549
Charges d'exploitation bancaire décaissées		(187 780)	(148 474)
Dépôts / Retraits dépôts auprès d'autres établissements bancaires et financiers		348 133	(281 699)
Prêts et avances / Remboursement prêts et avances accordés à la clientèle		(396 963)	(447 788)
Dépôts / Retraits dépôts auprès de la clientèle		346 085	649 199
Titres de placement / Titres de transaction		470	767
Sommes versées au personnel et créditeurs divers		(246 195)	(223 037)
Autres flux de trésorerie provenant des activités d'exploitation		112 273	(63 781)
Impôts sur les sociétés		(57 206)	(32 683)
Flux de trésorerie provenant des activités d'exploitation		593 809	76 053
ACTIVITE D'INVESTISSEMENT			
Intérêts et dividendes encaissés sur portefeuille d'investissement		7 701	8 034
Acquisitions cessions sur portefeuille d'investissement		(75 944)	(28 933)
Acquisitions cessions sur immobilisations		(55 331)	(50 894)
Flux de trésorerie net affectés aux activités d'investissement		(123 574)	(71 793)
ACTIVITE DE FINANCEMENT			
Emission / Remboursement d'emprunts		47 059	(16 479)
Augmentation / diminution ressources spéciales		(7 752)	(5 833)
Dividendes versés		(42 500)	(42 500)
Flux de trésorerie net affectés aux activités d'investissement		(3 193)	(64 812)
Incidence des variations des taux de change sur les liquidités et équivalents de liquidités	IX-1	41 571	79 443
Variation nette des liquidités et équivalents de liquidités au cours de l'exercice		508 613	18 891
Liquidités et équivalents de liquidités en début d'exercice		1 298 156	1 279 265
Liquidités et équivalents de liquidités en fin d'exercice	IX-2	1 806 769	1 298 156

NOTES AUX ETATS FINANCIERS ANNUELS

Arrêtées au 31 Décembre 2014

Note I – Respect des Normes Comptables Tunisiennes

Les états financiers de la Banque Internationale Arabe de Tunisie sont établis conformément aux dispositions prévues par la loi n°96-112 du 30-12-1996 relative au système comptable des entreprises et aux dispositions prévues par l'arrêté du Ministre des Finances du 25-03-1999 portant approbation des normes comptables sectorielles relatives aux opérations spécifiques aux établissements bancaires.

Les états financiers sont établis selon le modèle défini par la norme comptable n°21 relative à la présentation des états financiers des établissements bancaires.

Note II – Bases de mesure et principes comptables pertinents appliqués et présentation des états financiers

Les états financiers sont arrêtés au 31-12-2014 en appliquant les principes et conventions comptables prévues par le décret n°96-2459 du 30-12-1996 portant approbation du cadre conceptuel de la comptabilité et des principes comptables prévus par les normes comptables sectorielles des établissements bancaires. Parmi ces principes, nous décrivons ci-après les règles qui ont été appliquées pour la prise en compte des produits et des charges, les règles d'évaluation des créances et des titres et les règles de conversion des opérations en devises.

II-1. Les règles de prise en compte des produits

Les intérêts, les produits assimilés et les commissions sont pris en compte dans le résultat du 31-12-2014 pour leurs montants se rapportant à la période allant du 1er janvier au 31 décembre 2014. Ainsi, les produits qui ont été encaissés et qui concernent des périodes postérieures au 31 décembre 2014 ne sont pas pris en considération dans le résultat de l'année 2014 et ce, conformément aux dispositions prévues par les normes comptables. Les produits courus et non échus au 31-12-2014 sont en revanche inclus dans le résultat.

En application des dispositions prévues aussi bien par la norme comptable sectorielle n°24 que par la circulaire n°91-24 du 17-12-1991 de la Banque Centrale de Tunisie, les intérêts et produits assimilés exigibles au 31-12-2014 et non encaissés ou dont l'encaissement est douteux ne sont pas pris en considération dans le résultat et figurent au bilan sous forme d'agios réservés.

Les intérêts et produits assimilés constatés en agios réservés au cours des exercices antérieurs et qui sont encaissés en 2014 sont en revanche inclus dans le résultat du 31-12-2014.

II-2. Les règles de prise en compte des charges

Les charges d'intérêts, les commissions encourues, les frais de personnel et les autres charges sont pris en compte en diminution du résultat du 31-12-2014 pour leurs montants se rapportant à la période allant du 1er janvier au 31 décembre 2014. Ainsi, les charges qui ont été décaissées et qui concernent des périodes postérieures au 31-12-2014 sont constatées dans le bilan sous forme de comptes de régularisation.

Les charges qui se rapportent à la période concernée par cette situation et qui n'ont pas été décaissées jusqu'au 31-12-2014 sont diminuées du résultat.

II-3. Les règles d'évaluation des créances

Conformément aux dispositions prévues par les normes comptables sectorielles des établissements bancaires et par la circulaire n°91-24 du 17-12-1991 de la Banque Centrale de Tunisie, une évaluation de l'ensemble des créances de la Banque a été effectuée sur la base de la situation arrêtée au 31-12-2014 et compte tenu des événements postérieurs à cette date.

Cette évaluation a été accompagnée d'une appréciation de l'ensemble des garanties déductibles au sens de la circulaire n°91-24 de la Banque Centrale de Tunisie relative aux règles prudentielles.

Ces deux opérations ont conduit la Banque à déterminer un montant de provisions requises, un montant de la dotation aux provisions relative à l'année 2014 et un montant des produits réservés.

II-4. Les règles d'évaluation des titres

Conformément aux dispositions prévues par les normes comptables sectorielles des établissements bancaires et par la circulaire n°91-24 du 17-12-1991 de la Banque Centrale de Tunisie, une évaluation des titres détenus par la Banque a été effectuée au 31-12-2014. Cette évaluation a permis de déterminer un montant de provisions requises sur ces titres et un montant de la dotation aux provisions pris en considération dans l'arrêté des états financiers du 31-12-2014.

Cette évaluation a été arrêtée sur la base du dernier cours boursier du mois de décembre 2014 pour les titres cotés et de la situation financière des sociétés émettrices pour les titres non cotés.

Les plus-values latentes déterminées pour les titres de placement, les titres de participations, les parts dans les entreprises liées ou coentreprises ne sont pas prises en compte dans le résultat du 31-12-2014.

Les moins-values latentes sur l'ensemble de ces catégories de titres sont par contre constatées sous forme de provisions sur titres.

II-5. Les règles de conversion des opérations en devises

Conformément aux dispositions prévues par les normes comptables sectorielles des établissements bancaires, les états financiers sont arrêtés en tenant compte des créances et des dettes en devises et de la position de change en devises qui sont converties sur la base du dernier cours de change moyen de la BCT du mois de décembre 2014. Les gains et pertes de change résultant de cette conversion sont pris en compte dans le résultat arrêté au 31/12/2014.

II-6. Présentation des états financiers

Les états financiers arrêtés et publiés par la BIAT au titre de l'année 2014, sont présentés conformément à la norme comptable sectorielle N°21.

Ces états comportent les données relatives à l'année 2014 et celles relatives à l'année 2013.

Note III – Actif du bilan

(Les chiffres sont exprimés en mD : milliers de Dinars Tunisiens)

L'actif du bilan est composé des rubriques suivantes :

- AC1 : Caisse et avoirs auprès de la Banque Centrale, Centre de chèques postaux et Trésorerie Générale de Tunisie;
- AC2 : Créances sur les établissements bancaires et financiers ;
- AC3 : Créances sur la clientèle ;
- AC4 : Portefeuille titres commercial ;
- AC5 : Portefeuille titres d'investissement ;
- AC6 : Valeurs immobilisées ;
- AC7 : Autres actifs.

III-1. Caisse et avoirs auprès de la BCT, CCP et TGT

Le volume de ce poste a enregistré une hausse entre Décembre 2013 et Décembre 2014 de 270 516 mD ou 192,09% en passant d'une période à une autre de 140 830 mD à 411 346 mD. Il se détaille comme suit :

	31/12/2014	31/12/2013	Variation	En %
Encaisses	70 871	58 332	12 539	21,50%
Avoirs chez la BCT	340 386	82 406	257 980	313,06%
Avoirs chez la CCP	89	92	(3)	-3,26%
Total Caisse et avoirs auprès de la BCT, CCP et TGT	411 346	140 830	270 516	192,09%

III-2. Créances sur les établissements bancaires et financiers

Le volume de ce poste a enregistré une baisse entre Décembre 2013 et Décembre 2014 de 780 350 mD ou 50,19% en passant d'une période à une autre de 1 554 831 mD à 774 481 mD. Il se détaille comme suit :

	31/12/2014	31/12/2013	Variation	En %
Créances sur les établissements bancaires	697 115	1 457 470	(760 355)	-52,17%
Créances sur les établissements financiers	77 366	97 361	(19 995)	-20,54%
Total Créances sur les établissements bancaires et financiers	774 481	1 554 831	(780 350)	-50,19%

La baisse du volume de nos créances sur les établissements bancaires de 760 355 mD ou 52,17% qui est passé de 1 457 470 mD au 31/12/2013 à 697 115 mD au 31/12/2014 concerne les postes suivants :

	31/12/2014	31/12/2013	Variation	En %
Comptes de prêts à la BCT	338 643	1 089 102	(750 459)	-68,91%
Comptes de prêts du marché interbancaire	287 305	345 183	(57 878)	-16,77%
Créances rattachées sur prêts	1 229	2 026	(797)	-39,34%
Comptes correspondants NOSTRI	44 979	5 376	39 603	736,66%
Comptes correspondants LORI	1 197	5 038	(3 841)	-76,24%
Créances rattachées sur comptes correspondants	1	-	1	-
Valeurs non imputées	23 761	10 745	13 016	121,14%
Total	697 115	1 457 470	(760 355)	-52,17%

La diminution du total de nos créances sur les établissements financiers à hauteur de 19 995 mD ou 20,54% qui sont passées de 97 361 mD en Décembre 2013 à 77 366 mD en Décembre 2014 est due principalement à la baisse de nos concours en faveur des sociétés de Leasing. Cette rubrique se détaille comme suit :

	31/12/2014	31/12/2013	Variation	En %
Crédits à court et moyen terme accordés aux sociétés de leasing	76 398	96 285	(19 887)	-20,65%
Créances et dettes rattachées	968	1 076	(108)	-10,04%
Total	77 366	97 361	(19 995)	-20,54%

III-3. Créances sur la clientèle

Les créances sur la clientèle sont composées des comptes débiteurs courants et classés, des autres concours courants et classés et des crédits sur ressources spéciales courants et classés.

Les créances douteuses brutes (classées) ainsi que les provisions requises couvrant les actifs classés sont déterminées conformément aux dispositions prévues aussi bien par la circulaire n°91-24 du 17-12-1991 de la Banque Centrale de Tunisie relative aux règles prudentielles que par les normes comptables applicables aux Etablissements Bancaires.

Le total net des créances sur la clientèle est passé de 5 550 364 mD en Décembre 2013 à 5 920 745 mD en Décembre 2014 enregistrant ainsi une hausse de 370 381 mD ou 6,67%. Il est ventilé comme suit :

		31/12/2014	31/12/2013	Variation	En %
Comptes débiteurs de la clientèle	(1)	604 561	594 822	9 739	1,64%
Autres crédits à la clientèle	(2)	5 664 957	5 342 051	322 906	6,04%

Crédits sur ressources spéciales	(3)	75 927	83 668	(7 741)	-9,25%
Total		6 345 445	6 020 541	324 904	5,40%
Provisions sur crédits à la clientèle		(322 047)	(372 376)	50 329	-13,52%
Agios réservés		(69 722)	(70 629)	907	-1,28%
Provisions collectives		(32 931)	(27 172)	(5 759)	21,19%
Total Créances sur la clientèle		5 920 745	5 550 364	370 381	6,67%

(1) Comptes débiteurs de la clientèle

Les comptes débiteurs de la clientèle ont enregistré d'une période à une autre une augmentation de 9 739 mD ou 1,64% en passant de 594 822 mD en Décembre 2013 à 604 561 mD en Décembre 2014. Ces comptes sont ventilés comme suit :

	31/12/2014	31/12/2013	Variation	En %
Comptes débiteurs courants	559 587	506 989	52 598	10,37%
Comptes débiteurs douteux	22 345	75 600	(53 255)	-70,44%
Avances sur dépôts à terme	22 284	11 969	10 315	86,18%
Créances rattachées sur comptes de la clientèle	345	264	81	30,68%
Total	604 561	594 822	9 739	1,64%

Le montant brut des comptes débiteurs douteux, s'élevant à 22 345 mD, est réparti entre les différentes classes prévues par la réglementation prudentielle de la BCT comme suit :

	31/12/2014	31/12/2013	Variation	En %
Classe 2	6 134	11 161	(5 027)	-45,04%
Classe 3	6 532	6 770	(238)	-3,52%
Classe 4	9 679	57 669	(47 990)	-83,22%
Total	22 345	75 600	(53 255)	-70,44%

(2) Autres concours à la clientèle

Les autres concours à la clientèle ont enregistré d'une période à une autre une augmentation de 322 906 mD ou 6,04% en passant de 5 342 051 mD en Décembre 2013 à 5 664 957 mD en Décembre 2014. Ces comptes sont ventilés comme suit :

	31/12/2014	31/12/2013	Variation	En %
Autres concours courants	(a) 5 171 351	4 852 519	318 832	6,57%
Autres concours douteux	(b) 493 606	489 532	4 074	0,83%
Total	5 664 957	5 342 051	322 906	6,04%

(a) Les autres concours courants sont répartis comme suit :

	31/12/2014	31/12/2013	Variation	En %
Crédits commerciaux et industriels	3 044 401	2 897 351	147 050	5,08%
Crédits immobiliers, promoteurs	137 641	132 052	5 589	4,23%
Crédits immobiliers, acquéreurs	1 626 743	1 501 892	124 851	8,31%
Crédits agricoles	347 481	309 341	38 140	12,33%

Portefeuille escompte	5 156 266	4 840 636	315 630	6,52%
Valeurs non imputées	632	150	482	321,33%
Créances rattachées	24 839	19 961	4 878	24,44%
Intérêts perçus d'avance	(10 386)	(8 228)	(2 158)	26,23%
Total autres concours courants	5 171 351	4 852 519	318 832	6,57%

(b) Le montant brut des autres concours douteux, s'élevant à 493 606 mD, est réparti entre les différentes classes prévues par la réglementation prudentielle de la BCT comme suit :

	31/12/2014	31/12/2013	Variation	En %
Classe 2	25 198	47 708	(22 510)	-47,18%
Classe 3	50 253	25 596	24 657	96,33%
Classe 4	418 155	416 228	1 927	0,46%
Total	493 606	489 532	4 074	0,83%

(3) Crédits sur ressources spéciales

Les crédits sur ressources spéciales ont enregistré d'une période à une autre une diminution de 7 741 mD ou 9,25% en passant de 83 668 mD en Décembre 2013 à 75 927 mD en Décembre 2014. Ces comptes sont ventilés comme suit :

	31/12/2014	31/12/2013	Variation	En %
Crédits sur ressources spéciales courants	57 212	65 702	(8 490)	-12,92%
Créances rattachées sur crédits sur ressources spéciales	408	508	(100)	-19,69%
Crédits sur ressources spéciales douteux	18 307	17 458	849	4,86%
Total	75 927	83 668	(7 741)	-9,25%

Le montant brut des crédits sur ressources spéciales douteux, s'élevant à 18 307 mD, est réparti entre les différentes classes prévues par la réglementation prudentielle de la BCT comme suit :

	31/12/2014	31/12/2013	Variation	En %
Classe 2	238	33	205	621,21%
Classe 3	3 087	90	2 997	3330,00%
Classe 4	14 982	17 335	(2 353)	-13,57%
Total	18 307	17 458	849	4,86%

Compte tenu de ce qui précède, les créances sur la clientèle sont récapitulées ainsi :

(i) Créances courantes

	31/12/2014	31/12/2013	Variation	En %
Créances courantes hors engagements par signature	5 795 353	5 425 296	370 057	6,82%
Valeurs non imputées	632	150	482	321,33%
Créances rattachées	25 592	20 733	4 859	23,44%
Intérêts perçus d'avance (en moins)	(10 386)	(8 228)	(2 158)	26,23%
Total	5 811 191	5 437 951	373 240	6,86%
Engagements par signature courants	1 079 720	1 089 352	(9 632)	-0,88%
Total	6 890 911	6 527 303	363 608	5,57%

(ii) Créances douteuses brutes

	31/12/2014	31/12/2013	Variation	En %
Créances douteuses hors engagements par signature	534 258	582 591	(48 333)	-8,30%
Engagements par signature douteux	17 481	19 612	(2 131)	-10,87%
Total	551 739	602 203	(50 464)	-8,38%

Le montant brut des créances douteuses, s'élevant à 551 739 mD, est réparti entre les différentes classes prévues par la réglementation prudentielle de la BCT comme suit :

	31/12/2014	31/12/2013	Variation	En %
Classe 2	31 843	59 598	(27 755)	-46,57%
Classe 3	60 468	34 303	26 165	76,28%
Classe 4	459 428	508 302	(48 874)	-9,62%
Total	551 739	602 203	(50 464)	-8,38%

Les provisions et agios réservés couvrant les créances classées du bilan qui ont été constituées pour un montant de 379 939 mD ont été imputées sur le montant des créances classées sus mentionnées.

Les provisions constituées pour la couverture des engagements hors bilan figurent au passif du bilan pour un montant de 10 964 mD.

Ainsi, les provisions et agios réservés qui ont été constitués pour la couverture des créances classées sur la clientèle totalisent 390 903 mD ventilés comme suit :

	31/12/2014	31/12/2013	Variation	En %
Agios réservés sur créances classées	60 562	63 154	(2 592)	-4,10%
Provisions pour créances classées du Bilan	319 377	371 706	(52 329)	-14,08%
Provisions sur engagements hors bilan	10 964	12 402	(1 438)	-11,59%
Total	390 903	447 262	(56 359)	-12,60%

Les provisions et agios réservés qui ont été constitués pour la couverture des créances non classées sur la clientèle totalisent 44 761 mD ventilés comme suit :

	31/12/2014	31/12/2013	Variation	En %
Agios réservés sur créances non classées	9 160	7 475	1 685	22,54%
Provision collective	32 931	27 172	5 759	21,19%
Autres provisions	2 670	670	2 000	298,51%
Total	44 761	35 317	9 444	26,74%

Il y a lieu de noter, que, dans le cadre de l'analyse et de l'appréciation des créances sur la clientèle, les provisions requises au titre des créances classées ont été déterminées compte tenu uniquement des garanties déductibles au sens de la circulaire BCT n°91-24.

Ainsi, ont été exclues de ce calcul les garanties non déductibles telles que les nantissements sur les fonds de commerce, les hypothèques sur les réquisitions d'immatriculation, les hypothèques maritimes, les hypothèques sur les actes sous seing privés, les nantissements sur les matériels fixes, les nantissements de marchés, les nantissements sur le matériel roulant, les nantissements marchandises, les cautions personnelles et solidaires des personnes physiques et morales, les avals des personnes physiques et morales, les assurances vie, les domiciliations de salaires, des loyers et de marchés.

III-4. Portefeuille titres commercial

Le volume de ce poste est passé entre Décembre 2013 et Décembre 2014 de 804 405 mD à 872 178 mD, enregistrant ainsi une augmentation de 67 773 mD ou 8,43%.

Cette variation provient d'une augmentation du volume des titres de transactions de 68 861 mD ou 8,61% (due aux différentes opérations de souscriptions et de remboursements effectuées durant la période allant du 01/01/2014 au 31/12/2014) accompagnée par une diminution du total des titres de placement à hauteur de 1 087 mD ou 23,46%.

Le mouvement des titres ainsi que leur répartition entre les titres cédés à la clientèle et les titres gardés en portefeuille sont détaillés ci-après :

(1) Titres de transaction

a) Les titres de transaction souscrits et non encore remboursés sont ventilés pour leur valeur nominale comme suit :

	31/12/2014	31/12/2013	Variation	En %
Bons de trésor assimilables	1 340 912	1 312 337	28 575	2,18%
Bons de trésor à court terme	19 500	14 514	4 986	34,35%
Bons de trésor zéro coupon	23 000	23 000	-	0,00%
Sous-total des titres de transaction en principal	1 383 412	1 349 851	33 561	2,49%
Créances et dettes rattachées et différence entre valeur nominale et valeur d'acquisition des BTA	16 693	20 826	(4 133)	-19,85%
Total	1 400 105	1 370 677	29 428	2,15%

La variation des titres de transaction en Bons de trésor assimilables (BTA) s'élevant à 28 575 mD se détaille comme suit :

	31/12/2014
Nouvelles adjudications en 2014 auprès du Trésor	204 000
Transferts reçus des clients	11 100
Transferts effectués par les clients	(37 371)
Remboursements des BTA en 2014	(149 154)
Variation nette	28 575

La variation des titres de transaction en Bons de trésor à court terme (BTC) s'élevant à 4 986 mD provient essentiellement de :

	31/12/2014
Nouvelles adjudications en 2014 auprès du Trésor	19 500
Remboursements des BTC en 2014	(14 514)
Variation nette	4 986

b) Les titres de transactions sont répartis entre les titres gardés en portefeuille de la banque et les titres cédés à la clientèle et sont présentés pour leur valeur comptable en mD au 31/12/2014 comme suit :

Désignation	31/12/2014	31/12/2013	Variation	En %
1) Titres gardés en portefeuille de la banque				
Bons de trésor assimilables	828 463	772 296	56 167	7,27%

Bons de trésor à court terme	733	373	360	96,51%
Bons de trésor zéro coupons	19 827	19 827	-	0,00%
Créances, dettes rattachées et primes sur BTZ	19 609	7 275	12 334	169,54%
Total des titres gardés en portefeuille	868 632	799 771	68 861	8,61%
2) Titres cédés à la clientèle				
Client : Bons de trésor assimilables	509 533	553 592	(44 059)	-7,96%
Client : Bons de trésor à court terme	18 767	14 141	4 626	32,71%
Client : Bons de trésor zéro coupon	3 173	3 173	-	0,00%
Total des titres cédés à la clientèle	531 473	570 906	(39 433)	-6,91%
Total Général	1 400 105	1 370 677	29 428	2,15%

(2) Titres de placement

Les titres de placement qui sont composés principalement des obligations et des parts prioritaires dans les fonds commun de créances sont passés de 4 633 mD au 31/12/2013 à 3 546 mD au 31/12/2014 enregistrant une diminution de 1 087 mD ou 23,46%.

La diminution enregistrée au niveau de ces titres s'explique principalement par le remboursement des parts prioritaires dans les fonds commun de créances et des obligations. La diminution enregistrée au niveau de ces titres s'explique comme suit :

	31/12/2014	31/12/2013	Variation	En %
Obligations émises par les sociétés privées	70	540	(470)	-87,04%
Titres SICAV	2 303	2 303	-	0,00%
Parts prioritaires dans les fonds commun de créances	1 150	1 758	(608)	-34,58%
Créances et dettes rattachées	23	32	(9)	-28,13%
Total	3 546	4 633	(1 087)	-23,46%

III-5. Portefeuille titres d'investissement

Le total de ce poste qui est composé principalement des titres d'investissement, des titres de participation, des parts dans les entreprises associés et les co-entreprises, des parts dans les entreprises liées, des fonds gérés et des titres en portage est passé de 237 859 mD en Décembre 2013 à 305 287 mD en Décembre 2014, soit une augmentation de 67 428 mD ou 28,35%.

	31/12/2014	31/12/2013	Variation	En %
Encours brut des titres d'investissement	340 688	265 719	74 969	28,21%
Créances rattachés sur titres d'investissements	6 704	7 875	(1 171)	-14,87%
Provisions et agios réservés pour dépréciation du portefeuille d'investissement	(42 105)	(35 735)	(6 370)	17,83%
Total Portefeuille d'investissement	305 287	237 859	67 428	28,35%

Cette augmentation se détaille comme suit :

	31/12/2014
Nouvelles participations ou libérations	36 031
Cession ou perte sur titres de participation	(1 795)

Souscription emprunt national 2014	39 000
Remboursement des emprunts nationaux	(429)
Libération des fonds gérés	13 670
Rétrocession sur fonds gérés	(11 422)
Dotation aux provisions sur titres d'investissement	(7 189)
Reprise de provisions sur titres d'investissement	1 342
Intérêts réservés sur fonds gérés	(406)
Intérêts réservés sur portage	(118)
Remboursement des parts subordonnés FCC	(86)
Variation des créances rattachées et de la part de dividendes dont le droit est établi et non échu	(1 170)
Total	67 428

Ces opérations sont détaillées comme suit :

Libellés	Titres d'investissement	Titres de participation et titres en portage	Parts dans les entreprises liées et dans les coentreprises	Fonds gérés	Total
Encours brut au 31/12/2013 hors créances rattachées	8 672	53 115	111 554	92 378	265 719
Libérations effectuées au cours de l'année 2014	39 000	18 841	17 190	13 670	88 701
Cessions, liquidations ou remboursements effectués au cours de l'année 2014	(515)	-	(1 795)	(11 422)	(13 732)
Reclassements	-	(150)	150	-	-
Encours brut au 31/12/2014 hors créances rattachées	47 157	71 806	127 099	94 626	340 688
Créances rattachées sur titres de participation et portage	743	4 595	-	1 366	6 704
Provisions et agios réservés pour dépréciation du portefeuille d'investissement	-	(15 024)	(25 938)	(1 143)	(42 105)
Total portefeuille d'investissements	47 900	61 377	101 161	94 849	305 287

III-6. Valeurs immobilisées

Les valeurs immobilisées sont comptabilisées pour leur valeur d'acquisition en hors taxes majorée de la TVA non récupérable à l'exception du matériel de transport qui figure au bilan pour son coût d'achat en toutes taxes comprises.

Les amortissements des valeurs immobilisées sont pratiqués selon la méthode d'amortissement linéaire et calculés selon les taux d'amortissement reconnus par la réglementation fiscale en vigueur à l'exception du fonds de commerce.

Les dotations aux amortissements sont déterminées et enregistrées sur la base de la valeur comptable des immobilisations nette de la valeur récupérable et en fonction de la date d'acquisition de chaque élément d'immobilisation.

Les taux d'amortissement qui sont appliqués sont les suivants :

Immobilisation	Durée de vie	Taux d'amortissement
Immobilisations incorporelles		
Logiciels	3 ans	33,33%
Licences	3 ans	33,33%
Fonds de commerce	20 ans	5%

Immobilisations corporelles

Bâtiments	20 et 40 ans	5% et 2,5%
Installations générales, agencements et aménagement des bâtiments	10 ans	10%
Equipements de bureaux	10 ans	10%
Matériel de transport	5 ans	20%
Matériel informatique	6,67 ans	15%
Immobilisations à statut juridique particulier	10 ans	10%

Les actifs immobilisés nets de leurs amortissements ont enregistré une augmentation de 19 547 mD ou 10,11 % en passant de 193 267 mD au 31/12/2013 à 212 814 mD au 31/12/2014.

	31/12/2014	31/12/2013	Variation	En %
Immobilisations incorporelles	60 162	58 410	1 752	3,00%
Amortissement des immobilisations incorporelles	(32 407)	(25 711)	(6 696)	26,04%
Immobilisations corporelles	265 771	255 031	10 740	4,21%
Amortissements des immobilisations corporelles	(136 251)	(126 683)	(9 568)	7,55%
Immobilisations en cours et avances	55 539	32 220	23 319	72,37%
Total Valeurs immobilisées	212 814	193 267	19 547	10,11%

Les actifs immobilisés se détaillent au 31/12/2014 comme suit :

	31/12/2013	Acquisitions	Cessions ou mise en rebus	Reclassements	31/12/2014
Licence	15 523	1 427	-	-	16 950
Logiciels informatiques	38 946	180	-	-	39 126
Fonds de commerce et droit au bail	3 941	145	-	-	4 086
Total Immobilisations incorporelles	58 410	1 752	-	-	60 162
Terrains	38 006	586	(191)	-	38 401
Constructions	64 366	622	-	-	64 988
Agencement, aménagement des constructions	62 694	2 947	-	2 753	68 394
Immeubles en attente d'affectation	369	-	(122)	-	247
Immobilisations à statut juridique particulier	358	-	(7)	-	351
Mobilier de bureaux	9 883	647	(9)	-	10 521
Matériel informatique	35 262	4 904	(3 098)	-	37 068
Matériel de transport	1 501	387	(167)	-	1 721
Constructions non affectés aux activités professionnelles	1 876	172	-	-	2 048
Installations générales des constructions	6 547	-	-	-	6 547
Matériel d'exploitation bancaire	15 478	1 303	(1 252)	-	15 529
Agencement, aménagement du matériel d'exploitation bancaire	30	2	-	-	32
Equipements de bureaux	10 621	757	(42)	-	11 336
Agencement des équipements de bureaux	1 562	91	-	30	1 683

Agencement du mobilier de bureaux	6 478	187	-	240	6 905
Total Immobilisations corporelles	255 031	12 605	(4 888)	3 023	265 771
Travaux en cours	29 836	27 451	-	(3 023)	54 264
Avances sur immobilisations en cours	2 384	-	(1 109)	-	1 275
Total Brut des valeurs immobilisées	345 661	41 808	(5 997)	-	381 472

	Amort Cumulé 31/12/2013	Dotation	Régularisation Cession et mise en rebus	Amort. Cumulé 31/12/2014	VCN au 31/12/2014
Licence	(9 841)	(1 814)	-	(11 655)	5 295
Logiciels informatiques	(14 011)	(4 685)	-	(18 696)	20 430
Fonds de commerce et droit au bail	(1 859)	(197)	-	(2 056)	2 030
Total Immobilisations incorporelles	(25 711)	(6 696)	-	(32 407)	27 755
Terrains	-	-	-	-	38 401
Constructions	(25 375)	(2 086)	-	(27 461)	37 527
Agencement, aménagement des constructions	(40 130)	(4 428)	-	(44 558)	23 836
Immeubles en attente d'affectation	-	-	-	-	247
Immobilisations à statut juridique particulier	(259)	(23)	6	(276)	75
Mobilier de bureaux	(6 682)	(720)	7	(7 395)	3 126
Matériel informatique	(24 926)	(3 201)	3 089	(25 038)	12 030
Matériel de transport	(1 144)	(161)	162	(1 143)	578
Constructions non affectés aux activités professionnelles	(103)	(264)	-	(367)	1 681
Installations générales des constructions	(5 490)	(584)	-	(6 074)	473
Matériel d'exploitation bancaire	(10 409)	(1 316)	1 252	(10 473)	5 056
Agencement, aménagement du matériel d'exploitation bancaire	(10)	(3)	-	(13)	19
Equipements de bureaux	(7 134)	(775)	39	(7 870)	3 466
Agencement des équipements de bureaux	(1 135)	(69)	-	(1 204)	479
Agencement du mobilier de bureaux	(3 727)	(493)	-	(4 220)	2 685
Total Immobilisations corporelles	(126 524)	(14 123)	4 555	(136 092)	129 679
Travaux en cours	-	-	-	-	54 264
Avances sur immobilisations en cours	-	-	-	-	1 275
Provisions sur immobilisations corporelles	(159)	-	-	(159)	(159)
Total Brut des valeurs immobilisées	(152 394)	(20 819)	4 555	(168 658)	212 814

III-7. Autres actifs

Le total de ce poste est passé de 261 828 mD en Décembre 2013 à 256 375 mD en Décembre 2014, enregistrant une diminution de 5 453 mD ou 2,08%.

	31/12/2014	31/12/2013	Variation	En %
Comptes de régularisation	57 818	76 177	(18 359)	-24,10%
Autres comptes d'actifs	198 557	185 651	12 906	6,95%
Total Autres actifs	256 375	261 828	(5 453)	-2,08%

(1) Les comptes de régularisation

Les comptes de régularisation sont passés entre Décembre 2013 et Décembre 2014 de 76 177 mD à 57 818 mD, soit une baisse de 18 359 mD.

(2) Les autres comptes d'actifs

Les autres comptes d'actifs ont augmenté de 12 906 mD ou 6,95% en passant de 185 651 mD en Décembre 2013 à 198 557 mD en Décembre 2014. Cette augmentation provient des comptes suivants :

	31/12/2014	31/12/2013	Variation	En %
Débiteurs divers	192 426	176 113	16 313	9,26%
Comptes de stocks	105	18	87	483,33%
Charges à répartir	782	1 137	(355)	-31,22%
Frais d'études	5 244	8 383	(3 139)	-37,44%
Total Autres comptes d'actifs	198 557	185 651	12 906	6,95%

Ainsi, le total du bilan a enregistré entre Décembre 2013 et Décembre 2014, un accroissement de 9 843 mD ou 0,11%, en passant de 8 743 384 mD à 8 753 227 mD.

NOTE IV – Passif du bilan

(Les chiffres sont exprimés en mD : milliers de Dinars Tunisiens)

Le passif du bilan est composé des rubriques suivantes :

- PA1 : Banque Centrale, Centre de Chèques Postaux
- PA2 : Dépôts et avoirs des établissements bancaires et financiers
- PA3 : Dépôts et avoirs de la clientèle
- PA4 : Emprunts et ressources spéciales
- PA5 : Autres passifs

IV-1. BCT et CCP

Le volume de ce poste est passé d'une période à l'autre de 18 798 mD à 1 578 mD, soit une diminution de 17 220 mD ou 91,61%.

Cette variation est due principalement à une diminution des chèques BCT en attente de règlement à hauteur de 13 910 mD ou 90,84% et à une diminution du solde créditeur de nos comptes en devises tenus chez la BCT de 3 312 mD en Décembre 2014.

	31/12/2014	31/12/2013	Variation	En %
Chèques BCT en attente de règlement	1 402	15 312	(13 910)	-90,84%
Comptes BCT en devises	174	3 486	(3 312)	-95,01%
Dettes rattachées des comptes BCT et CCP	2	-	2	-
Total Banque Centrale et CCP	1 578	18 798	(17 220)	-91,61%

IV-2. Dépôts et avoirs des établissements bancaires et financiers

Le volume de ce poste est passé d'une période à l'autre de 634 386 mD à 120 738 mD, soit une diminution de 513 648 mD ou 80,97%.

	31/12/2014	31/12/2013	Variation	En %
Dépôts et avoirs des établissements bancaires	118 360	630 962	(512 602)	-81,24%
Dépôts des établissements financiers	2 378	3 424	(1 046)	-30,55%
Total Dépôts et avoirs des établissements bancaires et financiers	120 738	634 386	(513 648)	-80,97%

Cette variation est expliquée par la diminution des dépôts et avoirs des établissements bancaires de 512 602 mD ou 81,24%, qui sont passés de 630 962 mD en Décembre 2013 à 118 360 mD en Décembre 2014.

	31/12/2014	31/12/2013	Variation	En %
Emprunt en dinars auprès de la BCT	-	555 000	(555 000)	-100,00%
Emprunt en dinars auprès des banques	-	33 500	(33 500)	-100,00%
Dépôts des correspondants Banquiers	28 384	40 294	(11 910)	-29,56%
Autres sommes dues	89 973	2 090	87 883	4204,93%
Dettes rattachées	3	78	(75)	-96,15%
Dépôts et avoirs des établissements bancaires	118 360	630 962	(512 602)	-81,24%

Une diminution des dépôts des établissements financiers de 1 046 mD ou 30,55%, qui sont passés de 3 424 mD en Décembre 2013 à 2 378 mD en Décembre 2014. Cette variation provient essentiellement des dépôts des sociétés de leasing.

IV-3. Dépôts et avoirs de la clientèle

Les dépôts de la clientèle ont enregistré une augmentation de 414 181 mD ou 5,83%, en passant de 7 099 580 mD en Décembre 2013 à 7 513 761 mD en Décembre 2014. Cette augmentation provient des postes suivants :

	31/12/2014	31/12/2013	Variation	En %
Dépôts à vue	3 676 721	3 492 123	184 598	5,29%
Dépôts d'épargne	1 808 710	1 696 548	112 162	6,61%
Comptes à échéance	1 089 130	977 978	111 152	11,37%
Bons à échéance	347 143	366 401	(19 258)	-5,26%
Certificats de dépôts marché monétaire	261 500	232 500	29 000	12,47%
Dettes rattachées	23 957	19 731	4 226	21,42%
Autres sommes dues	306 600	314 299	(7 699)	-2,45%
Total Dépôts et avoirs de la clientèle	7 513 761	7 099 580	414 181	5,83%

IV-4. Emprunts et ressources spéciales

Les emprunts et ressources spéciales ont enregistré une augmentation de 39 643 mD ou 43,96%, en passant de 90 175 mD en Décembre 2013 à 129 818 mD en Décembre 2014. Cette augmentation provient des postes suivants :

	31/12/2014	31/12/2013	Variation	En %
Emprunts et dettes pour ressources spéciales	68 978	76 897	(7 919)	-10,30%
Dettes rattachés sur ressources spéciales	319	374	(55)	-14,71%
Fonds publics et organismes extérieurs	10 389	10 222	167	1,63%
Total fonds publics et des organismes extérieurs	79 686	87 493	(7 807)	-8,92%
Emprunts subordonnés	50 000	2 673	47 327	1770,56%
Dettes rattachés aux emprunts et dettes sur propres comptes	132	9	123	1366,67%
Total Emprunts et ressources spéciales	129 818	90 175	39 643	43,96%

Ce poste est composé principalement de :

- * De l'emprunt subordonné BIAT 2014: Cet emprunt subordonné a été mis en place en Décembre 2014 pour un montant de 50 000 md.

Les dettes rattachées à cet emprunt s'élève au 31/12/2014 à 132 mD. Cet emprunt subordonné, qui est pris en compte dans le calcul du ratio de solvabilité comme étant des quasi-fonds propres, sert notamment à financer les crédits accordés à la clientèle.

- * Des ressources reçues des fonds publics et des organismes extérieurs en vue d'être utilisées par la Banque pour financer les crédits à la clientèle.

Ces fonds ont enregistré une baisse de 7 807 mD ou 8,92 % en passant de 87 493 mD en Décembre 2013 à 79 686 mD en Décembre 2014.

Cette variation provient des remboursements effectués au profit de ces mêmes fonds pour les montants échus, compensés par le déblocage de nouvelles ressources. Cette variation est détaillée comme suit :

	Solde au 31/12/2013	Ressources	Remboursements	Solde au 31/12/2014
AFD	27 211	108	(4 012)	23 307
BEI	15 599	-	(3 029)	12 570
BIRD	7 875	810	-	8 685
CFD	4 193	626	(256)	4 563
ESPAGNOLE	1 981	-	(721)	1 260
FDCI	934	26	(119)	841
FNG	1 719	-	-	1 719
FONAPRA	5 440	320	(340)	5 420
FOPRODI	2 062	308	(23)	2 347
FOSDA FOSEP	190	-	(1)	189
ITL	8 206	2 783	(1 747)	9 242
KFW	8 990	256	(1 528)	7 718
PROPARCO	2 151	-	(1 095)	1 056
TAAHIL	568	-	(118)	450
Dettes rattachées	374	319	(374)	319
TOTAL	87 493	5 556	(13 363)	79 686

IV-5. Autres passifs

Le total de ce poste est passé de 290 342 mD au 31 Décembre 2013 à 317 030 mD au 31 Décembre 2014, enregistrant une augmentation de 26 688 mD ou 9,19%. Cette variation provient des sous-rubriques suivantes :

	31/12/2014	31/12/2013	Variation	En %
Provisions pour passifs et charges	101 993	76 680	25 313	33,01%
Comptes d'attente et de régularisation	152 382	150 466	1 916	1,27%
Autres comptes	62 655	63 196	(541)	-0,86%
Total Autres passifs	317 030	290 342	26 688	9,19%

(1) Provisions pour passifs et charges

Les provisions pour passifs et charges sont passés entre Décembre 2013 et Décembre 2014 de 76 680 mD à 101 993 mD, soit une augmentation de 25 313 mD, ou 33,01%

	31/12/2014	31/12/2013	Variation	En %
Provisions pour risques d'exploitation	91 029	64 278	26 751	41,62%
Provisions sur engagements hors bilan	10 964	12 402	(1 438)	-11,59%
Total Provisions pour passifs et charges	101 993	76 680	25 313	33,01%

(2) Comptes d'attente et de régularisation

Les comptes d'attente et de régularisation sont passés entre Décembre 2013 et Décembre 2014 de 150 466 mD à 152 382 mD, soit une augmentation de 1 916 mD, ou 1,27%.

	31/12/2014	31/12/2013	Variation	En %
Autres produits constatés d'avance	5 762	5 054	708	14,01%
Sièges et succursales	-	14	(14)	-100,00%
Charges à payer	62 885	76 014	(13 129)	-17,27%
Comptes d'attente à régulariser	83 735	69 290	14 445	20,85%
Compte ajustement en devises	-	94	(94)	-100,00%
Total Comptes d'attente et de régularisation	152 382	150 466	1 916	1,27%

(3) Autres comptes

Les autres comptes sont passés entre Décembre 2013 et Décembre 2014 de 63 196 mD à 62 655 mD, soit une diminution de 541 mD, ou 0,86%.

	31/12/2014	31/12/2013	Variation	En %
Etat, impôts et taxes	30 542	30 828	(286)	-0,93%
Comptes de retenues	25 559	22 386	3 173	14,17%
Autres créditeurs divers	6 554	9 982	(3 428)	-34,34%
Total Autres comptes	62 655	63 196	(541)	-0,86%

NOTE V – Etat des capitaux propres

(Les chiffres sont exprimés en mD : milliers de Dinars Tunisiens)

Le total des capitaux propres est passé entre Décembre 2013 et Décembre 2014 de 610 103 mD à 670 302 mD, enregistrant ainsi une augmentation de 60 199 mD ou 9,87%.

Le tableau qui suit résume les variations des capitaux propres de l'exercice 2013 à l'exercice 2014.

	Capital Social	Réserves	Autres capitaux propres	Résultats reportés	Résultat net de l'exercice	Total
Soldes au 31/12/2012 Publiés	170 000	314 408	15	1 113	94 696	580 232

Modification Comptable	-	-	-	(34 850)	(763)	(35 613)
Soldes au 31/12/2012	170 000	314 408	15	(33 737)	93 933	544 619
Retraités						
Affectation du résultat	-	43 005	-	(1 042)	(41 963)	-
Dividendes distribués	-	-	-	-	(42 500)	(42 500)
Fonds social	-	9 802	-	-	(9 470)	332
Autres capitaux propres	-	-	(6)	-	-	(6)
Résultat net de l'exercice 2013	-	-	-	-	107 658	107 658
Solde au 31/12/2013	170 000	367 215	9	(34 779)	107 658	610 103
Affectation du résultat	-	22 566	-	35 388	(57 954)	-
Dividendes distribués	-	-	-	-	(42 500)	(42 500)
Fonds social	-	7 533	-	-	(7 204)	329
Autres capitaux propres	-	-	(6)	-	-	(6)
Résultat net de l'exercice 2014	-	-	-	-	102 376	102 376
Solde au 31/12/2014	170 000	397 314	3	609	102 376	670 302

En application de l'article 19 de la loi n° 2013-54 du 30 décembre 2013 portant Loi de finances pour la gestion 2014, les fonds propres distribuables en franchise de retenue s'élèvent au 31 décembre 2014 à 306 360 md et se détaillent comme suit :

Prime d'émission :	141 760 md
Réserves soumis à un régime fiscal particulier :	97 954 md
Autres réserves :	66 037 md
Report à nouveau :	609 md

NOTE VI – Etat des engagements hors bilan

(Les chiffres sont exprimés en mD : milliers de Dinars Tunisiens)

1) Les garanties reçues figurant sur l'état des engagements hors bilan ne comportent pas les garanties non déductibles au sens de la circulaire n°91-24 du 17-12-1991 de la Banque centrale de Tunisie. En outre, ces garanties figurent en Hors bilan pour la valeur de la créance inscrite au bilan et se rapportant à ces garanties. Ainsi, le surplus des garanties par rapport à l'encours de chaque créance est exclu de cette situation.

2) Les opérations de change non dénouées à la date du 31/12/2014 s'élèvent à 558 722 mD.

3) La valeur des titres à livrer résultant d'opérations de titres s'élève au 31/12/2014 à 75 mD.

4) Les engagements de financement autorisés et dont les conditions de mise en place ne sont pas encore remplies au 31/12/2014 totalisent 347 215 mD.

NOTE VII – Etat de résultat

(Les chiffres sont exprimés en mD : milliers de Dinars Tunisiens)

VII-1. Les produits d'exploitation bancaire

Le total de ce poste est passé de 592 955 mD au 31 Décembre 2013 à 679 948 mD au 31 Décembre 2014, enregistrant une augmentation de 86 993 mD ou 14,67%.

Ces produits d'exploitation bancaire sont composés des postes suivants :

- Intérêts et revenus assimilés ;
- Commissions en produits ;
- Gains sur portefeuille titres commercial et opérations financières ;
- Revenus du portefeuille titres d'investissement.

VII-1-1. Les Intérêts et revenus assimilés

Les intérêts et revenus assimilés sont passés de 390 868 mD au 31/12/2013 à 454 188 mD au 31/12/2014, enregistrant une augmentation de 63 320 mD ou 16,2%. Cette variation est détaillée comme suit :

	31/12/2014	31/12/2013	Variation	En %
Intérêts sur comptes ordinaires banques	85	70	15	21,43%
Intérêts sur comptes de prêts interbancaires	4 344	5 608	(1 264)	-22,54%
Intérêts sur crédits à la clientèle	360 980	309 216	51 764	16,74%
Intérêts sur comptes débiteurs à la clientèle	61 030	50 446	10 584	20,98%
Intérêts et produits assimilés sur engagements de garantie	18 937	16 793	2 144	12,77%
Autres intérêts et revenus assimilés	8 812	8 735	77	0,88%
Total Intérêts et revenus assimilés	454 188	390 868	63 320	16,20%

VII-1-2. Les commissions en produits

Les commissions en produits sont passées de 94 796 mD au 31/12/2013 à 109 954 mD au 31/12/2014, enregistrant une augmentation de 15 158 mD ou 15,99%. Cette variation est détaillée comme suit :

	31/12/2014	31/12/2013	Variation	En %
Commission sur opérations de change	4 111	3 928	183	4,66%
Commission sur engagements de financement	23 076	19 827	3 249	16,39%
Commission sur engagement de garantie	5 997	5 687	310	5,45%
Commission sur prestations de services financiers	31 543	27 912	3 631	13,01%
Commissions sur autres opérations bancaires	45 227	37 442	7 785	20,79%
Total Commissions (en produits)	109 954	94 796	15 158	15,99%

VII-1-3. Gains sur portefeuille titres commercial et opérations financières

Ces gains totalisent 107 558 mD au 31/12/2014 contre 98 677 mD au 31/12/2013, soit une augmentation de 8 881 mD ou 9%.

		31/12/2014	31/12/2013	Variation	En %
Revenus des titres de transaction	(a)	53 794	39 976	13 818	34,57%
Revenus sur titres de placement	(b)	165	255	(90)	-35,29%
Gains sur opérations de change et d'arbitrage	(c)	53 599	58 446	(4 847)	-8,29%
Total Gains sur portefeuille-titres commercial et opérations financières		107 558	98 677	8 881	9,00%

Cette augmentation est détaillée comme suit :

(a) Revenus des titres de transaction

Les produits des titres de transaction sont passés entre Décembre 2013 et Décembre 2014 de 39 976 mD à 53 794 mD, soit une augmentation de 13 818 mD, ou 34,57%. Ces produits sont détaillés comme suit :

		31/12/2014	31/12/2013	Variation	En %
Intérêts des titres de transaction		51 593	37 642	13 951	37,06%
Plus ou moins-value de cession ou de remboursement		2 201	2 334	(133)	-5,70%

Total Revenus des titres de transaction	53 794	39 976	13 818	34,57%
---	--------	--------	--------	--------

(b) Revenus des titres de placement

Les revenus des titres de placement, qui sont composés des intérêts perçus sur les obligations souscrites par la banque et des revenus des parts prioritaires des FCC souscrites par la BIAT, ont enregistré une diminution de 90 mD ou 35,29%, en passant d'une période à une autre de 255 mD à 165 mD.

	31/12/2014	31/12/2013	Variation	En %
Intérêts des obligations	28	60	(32)	-53,33%
Revenus des fonds communs de créances	137	195	(58)	-29,74%
Total Revenus sur titres de placement	165	255	(90)	-35,29%

(c) Gain net sur opérations de change

Les gains nets sur les opérations de change qui sont composés principalement des gains et des pertes provenant des opérations de change manuel, du change des devises au comptant et à terme sont passés de 58 446 mD au 31/12/2013 à 53 599 mD au 31/12/2014 enregistrant une diminution de 4 847 mD ou 8,29%.

VII-1-4. Revenus du portefeuille d'investissement

Les revenus du portefeuille d'investissement qui sont composés principalement des intérêts perçus sur les titres d'investissement souscrits par la banque et des dividendes perçus sur les titres de participation et des produits sur titres en portage ont enregistré une diminution de 366 mD ou 4,25% en passant d'une période à une autre de 8 614 mD à 8 248 mD.

	31/12/2014	31/12/2013	Variation	En %
Intérêts et revenus des titres d'investissement	2 834	2 323	511	22,00%
Revenus des parts dans les entreprises liées	4 732	5 715	(983)	-17,20%
Revenus des titres participation	682	576	106	18,40%
Total Revenus du portefeuille d'investissement	8 248	8 614	(366)	-4,25%

VII-2. Les charges d'exploitation bancaire

Le total de ce poste est passé de 152 478 mD au 31 Décembre 2013 à 192 554 mD au 31 Décembre 2014, enregistrant une augmentation de 40 076 mD ou 26,28%.

Ces charges d'exploitation bancaire sont composées des postes suivants :

- Intérêts encourus et charges assimilées
- Commissions encourues.

VII-2-1. Les intérêts encourus et les charges assimilées

Les intérêts encourus et les charges assimilées sont passés de 148 195 mD au 31/12/2013 à 187 491 mD au 31/12/2014, enregistrant une augmentation de 39 296 mD ou 26,52%. Cette variation est détaillée comme suit :

	31/12/2014	31/12/2013	Variation	En %
Intérêts sur comptes ordinaires banques	470	622	(152)	-24,44%
Intérêts sur comptes d'emprunts interbancaires	1 389	437	952	217,85%
Intérêts sur dépôts de la clientèle	153 438	118 532	34 906	29,45%
Intérêts sur emprunt obligataire et subordonné	391	1 093	(702)	-64,23%
Intérêts sur ressources spéciales	2 601	2 970	(369)	-12,42%
Autres intérêts et charges	29 202	24 541	4 661	18,99%

Total Intérêts courus et charges assimilées	187 491	148 195	39 296	26,52%
--	----------------	----------------	---------------	---------------

VII-2-2. Les Commissions encourues

Les commissions encourues sont passés de 4 283 mD au 31/12/2013 à 5 063 mD au 31/12/2014, enregistrant une augmentation de 780 mD ou 18,21%. Cette variation est détaillée comme suit :

	31/12/2014	31/12/2013	Variation	En %
Commissions sur opérations de trésorerie et opérations interbancaires	568	592	(24)	-4,05%
Commissions sur prestations de services financiers	4 366	3 580	786	21,96%
Commissions sur autres opérations	129	111	18	16,22%
Total Commissions encourues	5 063	4 283	780	18,21%

VII-3. Dotations aux provisions et résultat des corrections de valeurs sur créances, Hors bilan et passif

Le solde de cette rubrique enregistre au 31/12/2014 une dotation nette de 81 015 mD ventilé comme suit :

	31/12/2014	31/12/2013	Variation	En %
Dotation aux provisions sur créances de la clientèle	(82 447)	(103 253)	20 806	-20,15%
Dotation aux provisions pour risques et charges	(28 349)	(13 314)	(15 035)	112,93%
Total des dotations	(110 796)	(116 567)	5 771	-4,95%
Pertes sur créances	(100 364)	(2 887)	(97 477)	3376,41%
Total des dotations et des pertes sur créances	(211 160)	(119 454)	(91 706)	76,77%
Reprise de provisions sur créances de la clientèle	128 455	53 871	74 584	138,45%
Reprise de provisions pour pertes et charges	1 442	14 713	(13 271)	-90,20%
Total des reprises	129 897	68 584	61 313	89,40%
Récupérations créances passées en perte	248	51	197	386,27%
Total des reprises et des récupérations sur créances	130 145	68 635	61 510	89,62%
Solde	(81 015)	(50 819)	(30 196)	59,42%

VII-4. Dotation aux provisions et résultat des corrections de valeurs sur portefeuille d'investissement

Le volume de cette rubrique enregistre au 31/12/2014 un solde en perte de 6 823 mD ventilé comme suit :

	31/12/2014	31/12/2013	Variation	En %
Dotation aux provisions sur titres de participation, portage et des fonds gérés	(1 834)	(2 276)	442	-19,42%
Dotation aux provisions sur les parts des entreprises liées et co-entreprises	(5 356)	(7 029)	1 673	-23,80%
Total des dotations	(7 190)	(9 305)	2 115	-22,73%
Charges et pertes sur titres	(977)	(4 090)	3 113	-76,11%
Total des dotations et des pertes sur créances	(8 167)	(13 395)	5 228	-39,03%
Reprise de provisions sur les titres de participations	1 344	4 275	(2 931)	-68,56%
Plus value de cession des titres de participation	-	78	(78)	-100,00%
Total des reprises	1 344	4 353	(3 009)	-69,12%

Total des reprises et des récupérations sur créances	1 344	4 353	(3 009)	-69,12%
Solde	(6 823)	(9 042)	2 219	-24,54%

VII-5. Autres produits d'exploitation

Cette rubrique, qui est composée principalement des produits de location et des intérêts sur les crédits au personnel, est passée entre Décembre 2013 et Décembre 2014 de 5 603 mD à 7 068 mD, enregistrant ainsi une augmentation de 1 465 mD ou 26,15%.

VII-6. Frais de personnel

Cette rubrique, qui est composée principalement de salaires, des charges sociales et des autres charges de personnel, est passée entre Décembre 2013 et Décembre 2014 de 155 994 mD à 164 744 mD, enregistrant ainsi une augmentation de 8 750 mD ou 5,61%.

VII-7. Charges générales d'exploitation

L'augmentation de 1 271 mD enregistrée entre Décembre 2013 et Décembre 2014 résulte d'une augmentation des frais d'exploitation non bancaires à concurrence de 1 852 mD et d'une diminution des autres charges générales d'exploitation à hauteur de 581 mD.

VII-8. Dotations aux amortissements et aux provisions sur immobilisations

Le solde de cette rubrique enregistre au 31/12/2014 un montant de 29 883 mD ventilés comme suit :

	31/12/2014	31/12/2013	Variation	En %
Dotations aux amortissements des immobilisations incorporelles	6 696	6 249	447	7,15%
Dotations aux amortissements des immobilisations corporelles	14 124	12 633	1 491	11,80%
Dotations aux amortissements des charges reportées	9 069	7 345	1 724	23,47%
Régularisation des amortissements	(6)	(5)	(1)	20,00%
Total Dotations aux amortissements et aux provisions sur immobilisations	29 883	26 222	3 661	13,96%

VII-9. Solde en gain ou en perte provenant des autres éléments ordinaires

Le solde de cette rubrique est une perte de 3 892mD provient des plus-values de cession d'immobilisations pour 186 mD par des moins-values sur cession d'immobilisation pour 16 mD et des autres pertes pour 4 062 mD.

	31/12/2014	31/12/2013	Variation	En %
Moins values de cession d'immobilisations	(16)	(22)	6	-27,27%
Autres pertes ordinaires	(4 062)	(779)	(3 283)	421,44%
Plus-value de cession d'immobilisation	186	75	111	148,00%
Total Solde en gain/perte provenant des autres éléments ordinaires	(3 892)	(726)	(3 166)	436,09%

VII-10. Impôt sur les bénéfices

Le solde de cette rubrique enregistre au 31/12/2014 un montant de 53 970 mD contre 45 131 mD au 31/12/2013, soit une augmentation de 8 839 mD ou 19,59%.

NOTE VIII – Portefeuille d'encaissement

La valeur des chèques, effets et autres valeurs assimilées détenus par la banque pour le compte de tiers, en attente d'encaissement s'élève au 31/12/2014 à 471 581 mD. En application des dispositions prévues par la norme comptable sectorielle des établissements bancaires, ces valeurs ne figurent pas au Bilan.

Note IX – Etat de flux de trésorerie

(Les chiffres sont exprimés en mD : milliers de Dinars Tunisiens)

IX-1. Incidences des variations des taux de change sur les liquidités et équivalents de liquidités

L'évolution des cours de change des devises cotées par la BCT qui ont été utilisés pour la conversion en dinars de nos dépôts et avoirs en devises tels qu'ils figurent sur les états financiers arrêtés au 31/12/2014 ont engendré une incidence sur les liquidités et équivalents de liquidités d'un montant de 41 571 mD.

Cette variation est imputable aux postes suivants :

Désignation	31/12/2014
Dépôts de la clientèle	63 035
Prêts et avances accordés à la clientèle	(22 567)
Autres flux de trésorerie provenant des activités d'exploitation	1 103
Variation nette	41 571

IX-2. Liquidités et équivalents de liquidités

Cette rubrique est composée principalement par les encaisses en dinars et en devises, les avoirs auprès de la Banque centrale et du centre des chèques postaux, les avoirs à vue nets auprès des établissements bancaires, les prêts et emprunts interbancaires effectués pour une période inférieure à trois mois et le portefeuille titres de transaction.

La trésorerie de la Banque est passée de 1 298 156 mD au 31/12/2013 à 1 806 769 mD au 31/12/2014, enregistrant une augmentation de 508 613 mD ou 39,18%. Elle se détaille comme suit :

	31/12/2014	31/12/2013	Variation	En %
Liquidités en TND				
Caisse dinars	70 573	58 662	11 911	20,30%
Correspondants débiteurs	41 545	41 141	404	0,98%
Correspondants créditeurs	(1 401)	(15 312)	13 911	-90,85%
Equivalents de liquidités débiteurs	2 302	2 995	(693)	-23,14%
Equivalents de liquidités créditeurs	(308)	(276)	(32)	11,59%
Total des liquidités en TND	112 711	87 210	25 501	29,24%
Liquidités en devises				
Caisse en devise	16 054	14 046	2 008	14,30%
Correspondants débiteurs	329 451	37 406	292 045	780,74%
Correspondants créditeurs	(28 558)	(43 780)	15 222	-34,77%
Placements en devises	494 926	973 972	(479 046)	-49,18%
Total des liquidités en devises	811 873	981 644	(169 771)	-17,29%
Titres de transactions	882 185	817 802	64 383	7,87%
Emprunt dinars	-	(588 500)	588 500	-100,00%
Liquidités et équivalents de liquidités	1 806 769	1 298 156	508 613	39,18%

Note X – Transactions avec les parties liées

- 1) La BIAT a conclu, en 2003, trois conventions de dépositaire exclusif des titres et des fonds de la « SICAV PROSPERITY », la « SICAV TRESOR » et la « SICAV OPPORTUNITY ». En vertu des dispositions de ces conventions, les prestations de la BIAT sont rémunérées aux taux résumés dans le tableau ci-après.

En Avril 2010, La SICAV TRESOR a été approchée par la BIAT en vue d'amender la convention de dépôt de 2003.

	Début de la convention	Durée de la convention	Rémunérations BIAT
SICAV TRESOR	08/03/2003		0,2% TTC de l'actif net
	01/04/2010	5 ans renouvelables	0,35% TTC de l'actif net à partir du 01/04/2010.
SICAV OPPORTUNITY	08/03/2003	5 ans renouvelables	0,3% TTC de l'actif net
SICAV PROSPERITY	08/03/2003	5 ans renouvelables	0,2% TTC de l'actif net

- 2) La BIAT a conclu, en 2003, des conventions tripartites de commercialisation des titres « SICAV PROSPERITY », « SICAV TRESOR » et « SICAV OPPORTUNITY » avec ces trois sociétés et la « BIAT ASSETS MANAGEMENT », société de gestion et en vertu desquelles, cette dernière assure la commercialisation des titres de ces SICAV au profit des clients.

Aucune commission n'est due par les SICAV à la BIAT au titre de ce service.

- 3) La BIAT a conclu, en 2009, une convention de dépositaire exclusif des titres et des fonds de la « SICAV PATRIMOINE OBLIGATAIRE ». En vertu des dispositions de cette convention, les prestations de la BIAT sont détaillées ainsi :

	Début de la convention	Durée de la convention	Rémunérations BIAT
SICAV PATRIMOINE OBLIGATAIRE	13/10/2009	1 an renouvelable	0,1% TTC de l'actif net Minimum : 5.000D HT Maximum : 20.000 HT

- 4) La BIAT a conclu, en 2009, une convention de commercialisation des titres « SICAV PATRIMOINE OBLIGATAIRE ». Aucune commission n'est due par la SICAV à la BIAT au titre des frais de distribution.

- 5) La BIAT a conclu, en 2004, une convention ayant pour objet l'assistance et le conseil au profit de la « BIAT CAPITAL RISQUE ». Elle perçoit en contre partie de ses prestations, une rémunération annuelle de D : 50.000 TTC.

- 6) La BIAT a conclu avec la « BIAT CAPITAL RISQUE » des conventions de gestion de fonds à capital risque. Le montant des fonds gérés, est libéré en totalité, par la BIAT, et se détaille, comme suit :

Année	Montant du Fonds géré libéré	Rendement des participations revenant à la BIAT	Rendements des montants disponibles non encore utilisés revenant à la BIAT	Rémunération SICAR AVENIR : commission de gestion à payer par la BIAT
2006	5.000.000	TMM+0.5%	TMM-1%	1% l'an en HT sur le montant initial du fonds, passé la durée de 5ans, 1% sur l'encours du fonds.
2007	9.000.000	TMM+0.5%	TMM-1%	Idem

2008	14.250.000	TMM+0.5%	TMM-1%	Idem
2009	3.000.000	Meilleur rendement possible	TMM-1%	Idem

Par ailleurs, la BIAT et la « BIAT CAPITAL RISQUE » ont signé d'autres conventions/ mandats de gestion de fonds gérés dont les conditions de rémunérations sont résumées ainsi :

Date de signature	Montant du Fonds géré libéré	Rendement des participations revenant à la BIAT	Rémunération BIAT CAPITAL RISQUE : commission de gestion à payer par la BIAT
Décembre 2010*			0.5% par an en HT sur les montants placés, et ce, pendant la période de blocage.
(révisée par un avenant en Mai 2011)	10.000.000	Meilleur rendement possible sur les participations financées par le fonds et ce jusqu'au remboursement total de ce dernier à la BIAT.	1.75% par an en HT sur les montants investis, entre la date de libération des fonds et la fin de la 7 ^{ème} année qui suit celle de la libération. Passée la période de blocage, la commission est perçue à terme échu sur l'encours. 1% par an en HT sur les montants investis, entre la fin de la 7 ^{ème} année et la 10 ^{ème} année. D'autre part, le gestionnaire aura droit à une commission de performance (calculée selon un barème) si elle atteint un rendement supérieur au TMM moyen de la période.
Avril 2011	10.000.000	Idem	Idem convention signée en Décembre 2010
Décembre 2011	12.000.000	Idem	Idem convention signée en Décembre 2010
Mars 2013	10.500.000	Idem	Idem convention signée en Décembre 2010
Mai 2013	8.853.000	Idem	0.5% par an en HT sur la totalité du montant du fonds.
Janvier 2014	11.671.000	Meilleur rendement possible sur les participations et ce jusqu'au remboursement total de ce dernier à la BIAT.	0.5% par an en HT sur la totalité du montant du fonds.

0.5% par an en HT sur les montants placés, et ce, pendant la période de blocage.

1.75% par an en HT sur les montants investis, entre la date de libération des fonds et la fin de la 7^{ème} année qui suit celle de la libération. Passée la période de blocage, la commission est perçue à terme échu sur l'encours du fonds.

1% par an en HT sur l'encours du fonds, entre la fin de la 7^{ème} année et la 10^{ème} année.

D'autre part, le gestionnaire aura droit à une commission de performance (calculée selon un barème) si le rendement est supérieur au TMM moyen de la période.

Mars 2014

2.000.000 (DT)
deux millions
de Dinars

Meilleur rendement possible sur les participations et ce jusqu'au remboursement total de ce dernier à la BIAT.

- 7) La BIAT a conclu, en 2004, avec la « FPG » la Financière de Placement et de Gestion nouvellement nommée « BIAT CAPITAL » une convention de collecte d'ordres en bourse.

Cette convention stipule que les commissions de courtage sur toute opération négociée par la « BIAT CAPITAL » pour le compte de la BIAT ou de ses clients sont réparties comme suit :

Nature de la commission	Rémunération BIAT	Rémunération BIAT CAPITAL
Commissions de courtage sur les transactions réalisées sur les marchés de la cote de la bourse	50% à la BIAT	50% à la « BIAT CAPITAL »
Commissions de courtage sur les transactions réalisées sur les marchés hors-cote		100% à la « BIAT CAPITAL »
Toutes commissions prélevées sur les clients propres à la « BIAT CAPITAL »		100% à la « BIAT CAPITAL »
Toutes commissions prélevées sur les clients de la BIAT	100% à la BIAT.	

- 8) La Banque a conclu, en 2007, avec la société « BIAT CAPITAL », une convention de « Crédit-salarié », en vertu de laquelle la Banque se propose de faciliter aux employés titulaires de la société « BIAT CAPITAL » l'accès à des formules de crédits souples, rapides et avantageuses selon des conditions de faveur.

- 9) La BIAT a conclu, en 2006, une convention avec la société « TUNISIE TITRISATION » aux termes de laquelle les deux contractants constituent le Fonds Commun de Créances « FCC BIAT-CREDIMMO 1 », une copropriété ayant pour objet exclusif d'acquies des créances portant sur des prêts immobiliers consentis par le Cédant (la BIAT) à des particuliers, en vue d'émettre des parts représentatives de ces créances.

Le prix total initial de l'émission s'élève à 50.000 milles dinars et les créances cédées par la BIAT audit fonds représenté par la société « TUNISIE TITRISATION », totalisent un capital restant dû de 50.019 milles dinars.

Par ailleurs, le total des souscriptions de la BIAT à ce fonds s'élève, au 31 décembre 2014, à 1.724.298 DT réparti comme suit :

Année	Parts substantielles	Parts résiduelles	Total (en Dt)
	(en Dt)	(en Dt)	
2014	205 587	1 518 711	1 724 298

La BIAT perçoit auprès de la société de gestion « TUNISIE TITRISATION » agissant pour le compte du fonds, une commission égale à 0,05% HTVA l'an, du capital restant dû des créances vivantes en début de période de calcul. Et une commission égale à 0,4% HTVA l'an, du capital restant dû des créances vivantes en début de période de calcul en sa qualité de recouvreur.

Les commissions perçues par la BIAT à ce titre se sont élevées au titre de l'exercice clos au 31 décembre 2014 à 35.167 dinars HTVA.

10) La BIAT a conclu, en 2007, une convention avec la société « TUNISIE TITRISATION » aux termes de laquelle les deux contractants constituent le Fonds Commun de Créances « FCC BIAT-CREDIMMO 2 », une copropriété ayant pour objet exclusif d'acquérir des créances portant sur des prêts immobiliers consentis par le Cédant (la BIAT) à des particuliers, en vue d'émettre des parts représentatives de ces créances.

Le prix total initial de l'émission s'élève à 50.000 milles dinars et les créances cédées par la BIAT audit fonds représenté par la société « TUNISIE TITRISATION », totalisent un capital restant dû de 50.003 milles dinars.

Par ailleurs, le total des souscriptions de la BIAT à ce fonds s'élève, au 31 décembre 2014, à 3.652.119 DT réparti comme suit :

Année	Parts catégorie P2	Parts catégorie P3	Parts substantielles	Parts résiduelles	Total
	(en Dt)	(en Dt)	(en Dt)	(en Dt)	(en Dt)
2014	299 830	850 000	1 000 000	1 503 290	3 653 120

La BIAT perçoit auprès de la société de gestion « TUNISIE TITRISATION » agissant pour le compte du fonds, une commission égale à 0,05% HTVA l'an, du capital restant dû des créances vivantes en début de période de calcul. Et une commission égale à 0,4% HTVA l'an, du capital restant dû des créances vivantes en début de période de calcul en sa qualité de recouvreur.

Les commissions perçues par la BIAT à ce titre se sont élevées au titre de l'exercice clos au 31 décembre 2014 à 56.891 dinars HTVA.

11) La BIAT a conclu avec la société « LA PROTECTRICE », société d'étude, de conseil et de courtage en assurance et réassurance, une convention d'assistance et de conseil. La charge supportée par la BIAT au titre de cette convention, est fixée annuellement à 20.000 DT hors taxe.

12) La BIAT a conclu, depuis 2004, des contrats d'assurances auprès de la société « Assurances BIAT »- par l'intermédiaire de la protectrice- la charge supportée, en 2014 est égale à :

Nature	Montant de la charge d'assurance (en D)
Assurance de responsabilité civile	50 984
Assurance vie « protection familiale »	97 844
Assurance Contre les accidents corporels	96 358
Assurance « Assistance à l'étranger pour les cartes bancaires visa premier »,	1 027 731
Assurance « vol global banque »	234 323
Assurance contre le vol et la perte des cartes	357 571
Assurance « incendie et garanties annexes »	438 231

Assurance de la flotte automobile	51 864
Assurance multirisque sur les ordinateurs	33 023
Assurance Pack Safir et Silver	696 695
Assurance groupe du personnel (cotisation patronale)	8 282 925
Assurance vie (AFEK)(*)	1 815 024

(*) LA BIAT a signé en 2012, avec la BIAT ASSURANCE un contrat collectif « assurance vie » au profit de son personnel, dit « adhérents »

Aux termes de ce contrat, l'assurance BIAT est tenue de garantir le versement à l'adhérent lui-même ou à ses descendants d'un capital ou d'une rente viagère s'il est en vie à l'expiration de la durée d'assurance. En cas de décès avant le terme de l'adhésion, seule la somme des primes payées lui est servie.

13) La BIAT a conclu en 2005, avec la Compagnie Internationale Arabe de Recouvrement « CIAR », une convention d'assistance au recouvrement des créances. Cette convention stipule que la « CIAR » s'engage à assister la BIAT dans le recouvrement amiable de ses créances dans la limite et le strict respect de la législation en vigueur.

En contrepartie de ses services, la « CIAR » percevra une commission de 10% hors TVA sur tout montant recouvré.

14) La BIAT a conclu, au cours de l'exercice 2009, une convention avec la société « OSI » en vertu de laquelle elle accepte de rétrocéder à ladite société le montant du loyer et des charges rattachées payés par cette dernière au titre des locaux occupés par les services de la BIAT. Cette convention est consentie pour une période d'une année.

A ce titre, le montant de la charge de l'année 2014, s'élève à : 32 408 DT HT.

15) La BIAT a conclu, en 2009, avec la société « CIAR » un contrat de location d'une villa sise à 7- Rue Alain Savary- Tunis, détaillé ainsi :

N°	Date de début du loyer	durée	Loyer annuel (en Dt)	Taux de majoration
Contrat 1	01/1/2010	2 ans renouvelables	47.000 HT	5%

16) La BIAT a conclu, en 2009, avec la «SOCIETE DU POLE DE COMPETITIVITE DE MONASTIR EL FEJJA» un contrat de location en vertu duquel elle met à la disposition de celle-ci un local, faisant partie du bâtiment sis au boulevard principal des Berges du Lac 1.

N°	Date de début du loyer	durée	Loyer annuel (en Dt)	Taux de majoration
Contrat 1	01/10/2009	2 ans renouvelables	63.000 HT*	5%

*Le loyer annuel a été révisé en 2011 (avenant) suite à la réduction de la surface louée.

17) La BIAT a conclu, en 2009, avec la «SOCIETE TANIT INTERNATIONAL» un contrat de location en vertu duquel elle met à la disposition de celle-ci un ensemble de bureaux nécessaires à l'exercice de son activité, faisant partie du bâtiment sis au boulevard principal des Berges du Lac 1.

N°	Date de début du loyer	durée	Loyer annuel (en Dt)	Taux de majoration
Contrat 1	01/10/2009	2 ans renouvelables	83.250 HT	5%

A partir du mois de Mai 2012, un avenant a été signé portant modification sur la superficie et le montant du loyer par conséquence, comme suit :

N°	Date de début du loyer	durée	Loyer annuel (en Dt)	Taux de majoration
avenant	01/05/2012	2 ans renouvelables	55.200 HT	5%

18) La BIAT a conclu, en 2010, avec la SOCIETE DE PROMOTION IMMOBILIERE ARABE DE TUNISIE « SOPIAT » un contrat de location en vertu duquel elle met à la disposition de celle-ci un ensemble de bureaux nécessaires à l'exercice de son activité, faisant partie du bâtiment sis au boulevard principal des Berges du Lac 1, dont le détail est résumé ainsi :

N°	Date de début du loyer	durée	Loyer annuel (en Dt)	Taux de majoration
Contrat 1	01/01/2010	2 ans renouvelables	22.050 HT *	5%

*Montant modifié en juillet 2011 par un avenant 1.

A partir du mois de Mai 2012, un avenant2a été signé portant modification sur la superficie et le montant du loyer par conséquence, comme suit :

N°	Date de début du loyer	durée	Loyer annuel (en Dt)	Taux de majoration
avenant 2	01/05/2012	2 ans renouvelables	28.050 HT	5%

19) La BIAT a conclu, en 2010, une convention avec la Société Orange Tunisie en vertu de laquelle elle donne en location la totalité du local situé au rez de chaussée de l'immeuble sis à l'avenue Habib Bourguiba au Kram.

N°	Date de début du loyer	durée	Loyer annuel (en Dt)	Taux de majoration
Contrat 1	01/04/2010	3 ans renouvelables	30.804 HT	5% à partir de la deuxième année

20) La BIAT a conclu, en 2010, une convention avec la Société Orange Tunisie, en vertu de laquelle, la BIAT donne en location, la totalité d'un local situé au rez de chaussée de l'immeuble sis à la rue Moncef bey à BIZERTE.

N°	Date de début du loyer	durée	Loyer annuel (en Dt)	Taux de majoration
Contrat 1	01/12/2010	3 ans renouvelables	31.725 HT	5%

21) La société ASSURANCES BIAT, donne en sous location à la société BIAT sous-locataire qui accepte, le local dénommé « Commercial 2 » ayant une superficie totale de 145m2 et situé au rez de chaussée de l'immeuble sis aux berges du Lac II édifié

sur la parcelle « DIAR EL Ons ». Cette location est consentie et acceptée pour une période ferme du 01 Janvier 2010 au 30 Avril 2014.

Elle est consentie et acceptée moyennant un loyer déterminé ainsi :

- Pour la période du 1 Janvier 2010 au 30 Avril 2010 : six mille quarante et un dinar 666 millimes (TND 6.041,666 HT),
- Pour la période du 1 Mai 2010 au 30 Avril 2011 : dix-neuf mille neuf cent trente-sept dinars cinq cent millimes (TND 19.937,500HT)
- Pour la période du 1 Mai 2011 au 30 Avril 2012 : vingt et un mille trois cent quatre-vingt-sept dinars cinq cent millimes (TND 21.387,500HT)

Une majoration annuelle de 5% sera appliquée à partir du 1 er Mai 2012.

A partir du mois de Mai 2014, un avenant a été signé pour prolonger la période commençant le 01/05/2014 et finissant le 30/04/2019. Une majoration annuelle cumulative du loyer sera appliquée à partir du 01/05/2014 au taux annuel de 5% sur la base du loyer de l'année précédente

A ce titre, la charge de l'année 2014 est égale à 27 857 TND.

22) La BIAT a conclu, en 2011, avec la société « BIAT CAPITAL RISQUE » un contrat de location en vertu duquel elle met à la disposition de celle-ci un ensemble de bureaux nécessaires à l'exercice de son activité, faisant partie du bâtiment sis au boulevard principal des Berges du Lac 1, dont le détail est résumé ainsi :

N°	Date de début du loyer	durée	Loyer annuel (en Dt)	Taux de majoration
Contrat 1	01/07/2011	2 ans renouvelables	33.300 HT	5%

A partir du mois de Mai 2012, un avenant a été signé portant modification sur la superficie et le montant du loyer par conséquence, comme suit :

N°	Date de début du loyer	durée	Loyer annuel (en Dt)	Taux de majoration
avenant 1	01/05/2012	2 ans renouvelables	47.400 HT	5%

23) La BIAT a conclu, en 2011, avec trois de ses filiales des conventions d'assistance comptable et administrative, ces filiales sont les suivantes :

- La société SICAF BIAT ;
- La société SGP ;
- La société TAAMIR ;

En contrepartie de cette mission, la BIAT reçoit auprès de chaque filiale un montant annuel de 19.800DT HT révisable annuellement en fonction des charges réelles supportées par la BIAT.

24) La BIAT a conclu, en 2011, avec la société «BIAT CAPITAL» un contrat de location d'un ensemble de locaux constitué d'un espace au Rez-de-chaussée d'une superficie totale de 148 m² et d'un espace à la Mezzanine d'une superficie totale de 129 m², soit une superficie globale de 277 m² du bâtiment propriété de la BIAT situé sur le grand boulevard principal les Berges du Lac Tunis et ce outre les parties communes (121 m²) ainsi que deux places de parking situé au sous-sol.

Cette location est consentie moyennant un loyer annuel de 59.700 Dinars HTVA, payable trimestriellement et d'avance soit 14.925 dinars HTVA par trimestre. Le loyer ci-dessus fixé subira une majoration cumulative de 5%, qui sera appliquée à partir de la 2^{ème} année de location.

Par ailleurs, cette location est consentie pour une période de deux années consécutives, à compter du 01 Décembre 2011 et arrivant à échéance le 30 Novembre 2013, renouvelable chaque année par tacite reconduction.

25) En 2012, la BIAT et la BIAT CAPITAL se sont réunies pour créer trois fonds communs de placement en valeurs mobilières. Ces fonds se détaillent comme suit :

FCP	Structure du portefeuille	Montant initial du FCP
PRUDENCE	Une proportion maximale de 30% en actions cotées.	100.000 dinars répartis en 1.000 parts de 100 de chacune. (BIAT CAPITAL)
	Une proportion minimale de 45% en obligations, BTA, BTCT, certificats de dépôt et billet de trésorerie.	
	Max 5% en OPCVM	
EQUILIBRE	20% en liquidités et quasi liquidités.	100.000 dinars répartis en 1.000 parts de 100 de chacune. (BIAT CAPITAL)
	Entre 40% et 60% en actions cotées.	
	Entre 20% et 40% en obligations, BTA, BTCT, certificats de dépôt et billet de trésorerie.	
CROISSANCE	Max 5% en OPCVM	100.000 dinars répartis en 1.000 parts de 100 de chacune. (BIAT CAPITAL)
	20% en liquidités et quasi liquidités.	
	Entre 60% et 80% en actions cotées.	
	Entre 0 et 20% en obligations BTA, BTCT, certificats de dépôt et billet de trésorerie.	100.000 dinars répartis en 1.000 parts de 100 de chacune. (BIAT CAPITAL)
	Max 5% en OPCVM	
	20% en liquidités et quasi liquidités.	

Par ailleurs, la BIAT a signé avec la BIAT CAPITAL des conventions de dépôt et de gestion relatifs à chaque FCP. En rémunération de ses services, la BIAT percevra une rémunération annuelle de 0.1% HT de l'actif net de chaque FCP avec un minimum de deux mille dinars hors taxe par an et un maximum de cinquante mille dinars hors taxe par an. Cette rémunération prélevée quotidiennement est réglée trimestriellement à terme échu. Par ailleurs, une rémunération annuelle de 0.2% HT sera prélevée sur l'actif net de chaque FCP au titre des frais de distribution. Cette rémunération prélevée quotidiennement sera réglée trimestriellement à terme échu en faveur de BIAT CAPITAL et de la BIAT en leurs qualités de distributeurs des parts du FCP au prorata de leur distribution.

26) La BIAT a conclu, avec la société TUNISIE TITRISATION un contrat de location d'un local constitué d'un espace au premier étage d'une superficie de 19m2 outre les parties communes d'une surface de 8m2 ainsi qu'une place de parking situé au sous-sol, faisant partie du bâtiment lui appartenant sis sur le grand boulevard principal des Berges du Lac.

La présente location est consentie et acceptée pour une période de deux années consécutives, commençant le 01 décembre 2011 et finissant le 30 Novembre 2013, renouvelable d'année en année par tacite reconduction.

La présente location est consentie et acceptée moyennant un loyer annuel de quatre mille Cinquante Dinars (4.050 Dinars) Hors TVA, payable trimestriellement et d'avance soit mille douze Dinars cinq cent millimes (1.012,500 Dinars) Hors TVA, par trimestre.

Le loyer ci-dessus fixé subira une majoration cumulative de 5%, qui sera appliquée à partir de la 2ème année de location.

27) La BIAT, dans le cadre des travaux relatifs au projet de la deuxième tranche de son siège social, a eu besoin du concours provisoire de certains techniciens spécialisés dans le suivi et le pilotage de chantiers de construction et elle s'est rapprochée de la SOPIAT, pour lui doter de deux techniciens supérieurs pour une mission temporaire.

En contrepartie de cette mise à disposition, la BIAT s'engage à rembourser à la SOPIAT sur présentation d'une facture, les charges engagées par la SOPIAT à ces deux techniciens avec une majoration de dix pour cent (10%).

Cette mise à disposition, prend effet le premier août 2012 et prendra fin à la date prévue pour l'achèvement du projet de construction, soit le 30 juin 2014.

A ce titre, le montant de cette mise à disposition, pour l'année 2014 s'élève à 91.700DT HT.

28) La BIAT a loué à la Compagnie Internationale Arabe de Recouvrement (CIAR) un bureau N°109 d'une superficie de 16,45 m2 sis au premier étage de l'immeuble situé au Boulevard 14 Janvier, route touristique Khezama, Sousse.

La présente location est consentie et acceptée pour une période de deux années consécutives, commençant le 1er Septembre 2012 et finissant le 31 Août 2014, renouvelable d'année en année par tacite reconduction.

Le loyer annuel est de Deux Mille Quatre Cent Soixante Sept Dinars Cinq Cent Millimes H.TVA (TND: 2.467,500 H.TVA), payable trimestriellement et d'avance.

Le loyer ci-dessus fixé subira une majoration annuelle cumulative de 5% qui sera appliquée à partir de la 3ème année de location.

29) La BIAT a renouvelé, en date du 20 Novembre 2013, la convention de dépôt initialement signée en date du 24 Novembre 2006, avec la « BIAT ASSET MANAGEMENT »

Cette convention stipule que la BIAT est le dépositaire exclusif des titres et des fonds appartenant au Fonds Commun de Placement en Valeurs Mobilières « FCP-EPARGNE ACTIONS ».

La rémunération annuelle a été maintenue à 0,1% TTC de l'actif net dudit Fonds. Elle est prélevée quotidiennement et réglée mensuellement à terme échu.

Par ailleurs, une rémunération de 0,2% TTC l'an a été instaurée et prélevée sur l'actif net de FCP BIAT – EPARGNE ACTIONS, au titre des frais de distribution.

Cette rémunération prélevée quotidiennement est réglée mensuellement à terme échu en faveur de la BIAT, BIAT ASSET MANAGEMENT et de la BIAT CAPITAL au prorata de leurs distributions.

30) La société filiale « GOLF SOUSSE MONASTIR » a conclu avec la BIAT une opération de dation en paiement au vu de laquelle elle a cédé des immeubles sis à la zone touristique de Monastir pour une valeur de 22.600.000DT HT et ce à l'égard de la créance de la BIAT en principal et intérêts arrêta à la date du 30/09/2013 à la somme de 20.620.988DT.

Suite à la conclusion de l'acte de dation en paiement avec la GSM, en date du 27 décembre 2013, en vertu duquel la BIAT est devenue propriétaire des biens immeubles objets de trois titres fonciers sis à la zone touristique Dkhila Monastir, la GSM a exprimé sa volonté de louer le parcours de Golf avec ses aisances et dépendances, déjà cédé à la BIAT.

La BIAT a accepté cette demande et a fixé un loyer annuel composé :

- D'une partie fixe de deux cent mille dinars hors TVA (200.000 DT HT) par an payable d'avance trimestriellement. (*)
- D'une partie variable calculée sur la base du chiffre d'affaires hors taxe.

Min Chiffre d'affaires	Max chiffre d'affaires	Taux
0	500 000	10%
500 001	1 000 000	15%
1 000 001	plus de 1 000 000	20%

(*)Une augmentation cumulative de 5% par an sera appliquée à la partie fixe du loyer, à partir de la troisième année de location.

Le présent bail est accepté pour une durée de deux années consécutives commençant le 01 Janvier 2014 et finissant le 31 décembre 2015, renouvelable par tacite reconduction.

31) La BIAT a loué à La société CIAR, qui accepte, pour usage de bureau administratif, le bureau situé au premier étage de l'immeuble sis à Sfax Harzallah.

La présente location est consentie et acceptée moyennant un loyer annuel de quatre mille neuf cent cinquante dinars en hors taxe (4.950 DT HT), payable trimestriellement et d'avance.

Par ailleurs, cette location est consentie et acceptée pour une période de deux années consécutives, commençant le 01 septembre 2013 et finissant le 31 Aout 2015, renouvelable d'année en année par tacite reconduction.

32) La BIAT et la CIAR se sont rapprochées pour la conclusion d'une convention en vertu de laquelle la BIAT se charge d'accomplir des missions d'assistance et de conseil en informatique.

Les missions d'assistance et de conseil dans l'étude, le choix et la mise en œuvre de solutions informatiques devront faire l'objet d'un ordre de mission avisé par la CIAR présentant le nombre de jours de la mission avec un taux journalier fixé à cinq cent dinars (500 DT HT) par jour/homme.

Les missions d'administration et d'assistance technique se font sur la base de 25 jours/homme par an pour la somme de sept mille cinq cents dinars (7.500 DT HT), à raison de 300 D HT par jour.

La présente convention prendra effet à partir du 1er Novembre 2013.

La présente convention a une durée de trois ans, elle sera renouvelée par tacite reconduction pour des périodes d'une année.

33) La BIAT ASSET MANAGEMENT, a eu besoin du concours provisoire de certains salariés, elle s'est rapprochée de la BIAT, pour lui doter de trois employés et ce lors du dernier trimestre 2013.

En contrepartie de cette mise à disposition, la BIAT ASSET MANAGEMENT s'engage à rembourser à la BIAT sur présentation d'une facture, les charges salariales et patronales engagées avec une majoration de dix pour cent (10%).

34) La BIAT a conclu, en 2014, une convention avec la PROTECTRICE ASSURANCE, en vertu de laquelle donne à bail à la Protectrice pour usage de bureaux administratifs, une partie du local situé au premier étage de l'immeuble Sakiet Ezzite Sfax d'une superficie approximative de 80 m2.

N°	Date de début du loyer	durée	Loyer annuel (en Dt)	Taux de majoration
Contrat 1	Juin 2014	2 années	9 600 HT	5%

35) La BIAT a conclu, en 2013, une convention avec la PROTECTRICE ASSURANCE, en vertu de laquelle donne à bail à la Protectrice pour usage de bureaux administratifs, une partie du local situé à la Manouba Avenue Habib Bourguiba d'une superficie approximative de 87.5 m2.

N°	Date de début du loyer	durée	Loyer annuel (en Dt)	Taux de majoration
Contrat 1	01/02/2013	2 années	8 496 HT	5%

36) La BIAT a conclu, en 2013, une convention avec la PROTECTRICE ASSURANCE, en vertu de laquelle loue à la Protectrice pour usage de bureaux administratifs, un appartement situé au 1er étage de l'immeuble situé à Place Sidi Mtir Mahdia d'une superficie de 183 m2 y compris les parties communes.

N°	Date de début du loyer	durée	Loyer annuel (en Dt)	Taux de majoration
Contrat 1	01/12/2011	2 années	6 000 HT	5%

37) La BIAT a conclu en date du 25 Septembre 2014 une convention de cession des créances bancaires auprès de la BIAT totalisant la somme de cinquante-trois millions neuf cent soixante-quatre mille sept cent quatre-vingt-trois dinars six cent trente-deux millimes (DTU : 53.964.783,632) outre les frais, les intérêts non échus et les intérêts de retard remplissant les conditions de cession prévues à l'article 10 de la loi N°98-4 du 02 février 1998, moyennant le prix de deux cent mille dinars (DTU : 200.000,000).

38) Un avenant à cette convention a été signé en Février 2015 en vertu duquel la CIAR et la BIAT ont décidé de modifier ce prix d'achat pour le porter à un montant de cinquante-trois millions quatre cent trente-quatre mille quatre-vingt-neuf dinars huit cent quatre-vingt-neuf millimes (DTU : 53.434.089,889) outre les frais et les intérêts de retard conventionnels et de retard.

39) La BIAT a conclu en date du 22 Décembre 2014 avec la CIAR une convention de cession des créances bancaires totalisant la somme de quarante-trois millions huit cent soixante-six mille huit cent dix-neuf dinars six cent quatre-vingt millimes (DTU : 43.866.819,680) outre les frais, les intérêts non échus et les intérêts de retard remplissant les conditions de cession prévues à l'article 10 de la loi N°98-4 du 02 février 1998, moyennant le prix de un million cent quatre-vingt mille dinars (DTU : 1.180.000,000).

40) Contrat de mandat avec la société « CIAR » :

En Novembre 2014, la BIAT a conclu un contrat de mandat aux fins de recouvrement de créances avec la société CIAR.

Ce contrat stipule dans son objet que la BIAT donne un mandat à la CIAR qui accepte d'agir en son nom et pour son compte afin de recouvrer ses créances vis-à-vis de ses clients.

En contrepartie de ses prestations, la CIAR reçoit une rémunération fixée comme suit :

❖ Recouvrement amiable et judiciaire :

Frais de gestion (par dossier) : 100DT/HT

❖ Rémunération sur les sommes recouvrées :

15% sur la totalité des sommes recouvrées y compris les intérêts de retard.

41) La BIAT a conclu en 2014 avec la société BIAT CONSULTING une convention d'assistance comptable et administrative.

En contrepartie de cette mission, la BIAT reçoit une rémunération annuelle d'un montant de 2.800 DT en TTC.

42) La BIAT a conclu en 2014 avec la société CIAR une convention d'assistance comptable et administrative.

En contrepartie de cette mission, la BIAT reçoit une rémunération annuelle d'un montant de 18.000 DT en HT.

43) La BIAT a conclu en 2014 avec la société CIAR une convention de détachement de deux cadres. Outre les salaires et compléments de salaires et avantages, la facturation par la BIAT à la CIAR comprend une marge de 5%.

44) La BIAT a conclu en 2014 avec la société BIAT CONSULTING une convention de détachement de deux cadres. Outre les salaires et compléments de salaires et avantages, la facturation par la BIAT à la BIAT CONSULTING comprend une marge de 5%.

RAPPORT GENERAL SUR LES ETATS FINANCIERS DE L'EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2014

Mesdames, Messieurs les Actionnaires de la Banque Internationale Arabe de Tunisie BIAT

En exécution du mandat de commissariat aux comptes qui nous a été confié par votre assemblée générale du 21 Juin 2013, nous avons l'honneur de vous présenter notre rapport sur l'audit des états financiers de la Banque Internationale Arabe de Tunisie « BIAT » pour l'exercice clos le 31 décembre 2014, tels qu'annexés au présent rapport et faisant apparaître un total du bilan de 8 753 227 mD et un bénéfice net de 102 376 mD, ainsi que sur les vérifications et informations spécifiques prévues par la loi, la réglementation en vigueur et les normes professionnelles.

Nous avons effectué l'audit des états financiers ci-joints de la Banque Internationale Arabe de Tunisie « BIAT », comprenant le bilan arrêté au 31 décembre 2014, ainsi que l'état des engagements hors bilan, l'état de résultat, l'état de flux de trésorerie et des notes contenant un résumé des principales méthodes comptables et d'autres notes explicatives.

Responsabilité de la direction dans l'établissement et la présentation des états financiers

La direction de la banque est responsable de l'établissement et de la présentation sincère de ces états financiers, conformément aux normes comptables tunisiennes. Cette responsabilité comprend la conception, la mise en place et le suivi d'un contrôle interne relatif à l'établissement et la présentation sincère d'états financiers ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, ainsi que la détermination d'estimations comptables raisonnables au regard des circonstances.

Responsabilité de l'auditeur

Les états financiers ont été arrêtés par votre conseil d'administration. Notre responsabilité est d'exprimer une opinion sur ces états financiers sur la base de notre audit.

Nous avons effectué notre audit selon les normes de la profession applicables en Tunisie. Ces normes requièrent de notre part de nous conformer aux règles d'éthique et de planifier et de réaliser l'audit pour obtenir une assurance raisonnable que les états financiers ne comportent pas d'anomalies significatives.

Un audit implique la mise en œuvre de procédures en vue de recueillir des éléments probants concernant les montants et les informations fournies dans les états financiers. Le choix des procédures relève du jugement de l'auditeur, de même que l'évaluation du risque que les états financiers contiennent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. En procédant à ces évaluations du risque, l'auditeur prend en compte le contrôle interne en vigueur dans l'entité relatif à l'établissement et la présentation sincère des états financiers afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur le fonctionnement efficace du contrôle interne de l'entité.

Un audit comporte également l'appréciation du caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que l'appréciation de la présentation de l'ensemble des états financiers.

Nous estimons que les éléments probants recueillis sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Opinion

A notre avis, les états financiers sont réguliers et sincères et donnent, pour tout aspect significatif, une image fidèle de la situation financière de la Banque Internationale Arabe de Tunisie (BIAT) au 31 décembre 2014 ainsi que des résultats de ses opérations et de ses flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, conformément aux principes comptables généralement admis en Tunisie.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes de la profession, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Conformément aux dispositions de l'article 266 du Code des Sociétés Commerciales, nous avons procédé à l'examen de la sincérité et la concordance avec les états financiers des informations d'ordre comptable données dans le rapport de gestion du conseil d'administration. Les informations contenues dans ce rapport n'appellent pas, de notre part, de remarques particulières.

Nous avons également, dans le cadre de notre audit, procédé à l'examen des procédures de contrôle interne relatives au traitement de l'information comptable et à la préparation des états financiers. Nous signalons, conformément à ce qui est requis par l'article 3 (nouveau) de la loi 94-117 du 14 novembre 1994 tel que modifié par la loi 2005-96 du 18 octobre 2005, que nous n'avons pas relevé, sur la base de notre examen, d'insuffisances majeures susceptibles d'impacter notre opinion sur les états financiers telle que exprimée ci-dessus.

Par ailleurs et en application des dispositions de l'article 19 du décret N° 2001-2728 du 20 novembre 2001, nous avons procédé aux vérifications nécessaires et nous n'avons pas d'observations à formuler sur la conformité de la tenue des comptes en valeurs mobilières émises par la Banque à la réglementation en vigueur.

Tunis, le 28 avril 2015

Les Commissaires aux Comptes

Les commissaires aux comptes associés M.T.B.F

ECC MAZARS

Ahmed BELAIFA

Mohamed Ali ELAOUANI CHERIF

RAPPORT SPECIAL DES COMMISSAIRES AUX COMPTES AU TITRE DE L'EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2014

Mesdames, Messieurs les Actionnaires de la Banque Internationale Arabe de Tunisie BIAT

En notre qualité de commissaires aux comptes de votre banque et en application des dispositions de l'article 29 de la loi n° 2001-65 relative aux établissements de crédit telle que modifiée et complétée par la loi n° 2006-19 du 2 mai 2006, l'article 200 et suivants et l'article 475 du code des sociétés commerciales, nous vous présentons notre rapport sur les conventions réglementées.

Notre responsabilité est de nous assurer du respect des procédures légales d'autorisation et d'approbation de ces conventions ou opérations et de leur traduction correcte, in fine, dans les états financiers. Il ne nous appartient pas de rechercher spécifiquement et de façon étendue l'existence éventuelle de telles conventions ou opérations mais de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données et celles obtenues au travers de nos procédures d'audit, leurs caractéristiques et modalités essentielles, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien fondé. Il

vous appartient d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions et la réalisation de ces opérations en vue de leur approbation.

A. Opérations réalisées relatives à des conventions conclues au cours de l'exercice clos au 2014 :

Votre conseil d'administration nous a tenus informés des conventions et opérations suivantes nouvellement conclues au cours de l'exercice clos au 31 décembre 2014.

1. La BIAT a conclu en date du 25 Septembre 2014 avec la Compagnie Internationale Arabe de Recouvrement «CIAR», une convention de cession de créances bancaires totalisant la somme de 53.964.783 DT outre les frais, les intérêts non échus et les intérêts de retard remplissant les conditions de cession prévues à l'article 10 de la loi N°98-4 du 02 Février 1998, moyennant le prix de 200.000 DT.

Cette convention a été autorisée par le conseil d'administration réuni le 18 Décembre 2014.

2. Un avenant à cette convention a été signé en Février 2015 en vertu duquel la CIAR et la BIAT ont décidé de modifier le montant total de la créance pour le porter à un montant de 53.434.090 DT outre les frais et les intérêts de retard conventionnels.

Cet avenant a été autorisé par le conseil d'administration réuni le 22 Avril 2015.

3. La BIAT a conclu en date du 22 Décembre 2014 avec la CIAR une convention de cession des créances bancaires totalisant la somme de 43.866.820 DT outre les frais, les intérêts non échus et les intérêts de retard remplissant les conditions de cession prévues à l'article 10 de la loi N°98-4 du 02 Février 1998, moyennant le prix de 1.180.000 DT.

Cette convention a été autorisée par le conseil d'administration réuni le 22 Avril 2015.

4. La BIAT a conclu en 2014, une convention avec la société « LA PROTECTRICE », en vertu de laquelle, elle donne en bail à la Protectrice pour usage de bureaux administratifs, une partie du local situé au premier étage de l'immeuble Sakiet Ezzite Sfax d'une superficie approximative de 80 m².

La location est consentie et acceptée pour une période de deux années consécutives, commençant le 1^{er} Juin 2014 et arrivant à échéance le 31 Mai 2016, renouvelable d'année en année par tacite reconduction. Elle a été consentie et acceptée moyennant un loyer annuel de 9.600 DT HT.

Le loyer subira une majoration annuelle cumulative de 5% qui sera appliquée à partir de la 2^{ème} année de location.

Le montant inscrit parmi les produits de la BIAT en 2014 s'élève à 5.600 DT.

Cette convention a été autorisée par le conseil d'administration réuni le 22 Avril 2015.

5. La BIAT a conclu une convention avec société « LA PROTECTRICE », en vertu de laquelle donne à bail à la Protectrice pour usage de bureaux administratifs, une partie du local situé à la Manouba Avenue Habib Bourguiba d'une superficie approximative de 87.5 m².

La location est consentie et acceptée pour une période de deux années consécutives, commençant le 1^{er} Février 2013 et arrivant à échéance le 31 Janvier 2015, renouvelable d'année en année par tacite reconduction. Elle a été consentie et acceptée moyennant un loyer annuel de 8.496 DT HT.

Le loyer subira une majoration annuelle cumulative de 5% qui sera appliquée à partir de la 2^{ème} année de location.

Le montant inscrit parmi les produits de la BIAT en 2014 s'élève à 8.886 DT.

Cette convention a été autorisée par le conseil d'administration réuni le 22 Avril 2015.

6. La BIAT a conclu une convention avec société « LA PROTECTRICE », en vertu de laquelle loue à la Protectrice pour usage de bureaux administratifs, un appartement situé au 1er étage de l'immeuble situé à Place Sidi Mtir Mahdia d'une superficie de 183 m² y compris les parties communes.

La location est consentie et acceptée pour une période de deux années consécutives, commençant le 1^{er} Décembre 2011 et arrivant à échéance le 30 Novembre 2013, renouvelable d'année en année par tacite reconduction. Elle a été consentie et acceptée moyennant un loyer annuel de 6.000 DT HT.

Le loyer subira une majoration annuelle cumulative de 5% qui sera appliquée à partir de la 2^{ème} année de location.

Le montant inscrit parmi les produits de la BIAT en 2014 s'élève à 6.643 DT.

Cette convention a été autorisée par le conseil d'administration réuni le 22 Avril 2015.

7. En Novembre 2014, la BIAT a conclu un contrat de mandat aux fins de recouvrement de créances avec la société CIAR.

Ce contrat stipule dans son objet que la BIAT donne un mandat à la CIAR qui accepte d'agir en son nom et pour son compte afin de recouvrer ses créances vis-à-vis de ses clients.

En contrepartie de ses prestations, la CIAR reçoit une rémunération fixée comme suit :

- ❖ Recouvrement amiable et judiciaire : Frais de gestion (par dossier) : 100DT/HT
- Rémunération sur les sommes recouvrées : 15% sur la totalité des sommes recouvrées y compris les intérêts de retard.

Le montant facturé par la CIAR à la BIAT en 2014 s'élève à 314.403 DT

Cette convention a été autorisée par le conseil d'administration réuni le 18 Décembre 2014.

8. La BIAT a conclu en 2014 avec la société BIAT CONSULTING une convention d'assistance comptable et administrative.

En contrepartie de cette mission, la BIAT reçoit une rémunération annuelle d'un montant de 2.800 DT en TTC.

Cette convention a été autorisée par le conseil d'administration réuni le 22 Avril 2015.

9. La BIAT a conclu en 2014 avec la société CIAR une convention d'assistance comptable et administrative.

En contrepartie de cette mission, la BIAT reçoit une rémunération annuelle d'un montant de 18.000 DT en HT.

Cette convention a été autorisée par le conseil d'administration réuni le 22 Avril 2015.

10. La BIAT a conclu en 2014 avec la société CIAR une convention de détachement de cadres. Outre les salaires et compléments de salaires et avantages, la facturation par la BIAT à la CIAR comprend une marge de 5%.

Le montant inscrit parmi les produits de la BIAT en 2014 s'élève à 376.111 DT.

Cette convention a été autorisée par le conseil d'administration réuni le 22 Avril 2015.

11. La BIAT a conclu en 2014 avec la société BIAT CONSULTING une convention de détachement de deux cadres. Outre les salaires et compléments de salaires et avantages, la facturation par la BIAT à la BIAT CONSULTING comprend une marge de 5%.

Le montant facturé par la BIAT en 2014 à la BIAT CONSULTING s'élève à 93.617 DT.

Cette convention a été autorisée par le conseil d'administration réuni le 22 Avril 2015.

B. Opérations réalisées relatives à des conventions antérieures et moyennant des modifications durant l'exercice 2014 :

Nous vous informons que certaines conventions antérieurement conclues ont été modifiées durant 2014 :

1. La société ASSURANCES BIAT, donne en sous location à la société BIAT sous-locataire qui accepte, le local dénommé « Commercial 2 » ayant une superficie totale de 145m² et situé au rez de chaussée de l'immeuble sis aux berges du Lac II édifié sur la parcelle « DIAR EL Ons ». Cette location est consentie et acceptée pour une période ferme du 01 Janvier 2010 au 30 Avril 2014.

A partir du mois de Mai 2014, un avenant a été signé pour prolonger la période commençant le 01/05/2014 et finissant le 30/04/2019. Une majoration annuelle cumulative du loyer sera appliquée à partir du 01/05/2014 au taux annuel de 5% sur la base du loyer de l'année précédente.

Le montant inscrit parmi les charges de la BIAT en 2014 s'élève à 27.857 DT.

Cet avenant a été autorisé par le conseil d'administration réuni le 22 Avril 2015.

C. Opérations réalisées relatives à des conventions antérieures

Nous vous informons que l'exécution des conventions suivantes, approuvées au cours des exercices antérieurs, s'est poursuivie au cours de l'exercice écoulé :

1. Suite à la conclusion de l'acte de dation en paiement avec la société « GOLF SOUSSE MONASTIR » GSM, en date du 27 décembre 2013, en vertu duquel la BIAT est devenue propriétaire des biens immeubles objets de trois titres fonciers sis à la zone touristique Dkhila Monastir, la société GSM a exprimé sa volonté de louer le parcours de Golf avec ses aisances et dépendances, déjà cédé à la BIAT.

La BIAT a accepté cette demande et a fixé un loyer annuel composé :

- D'une partie fixe de deux cent mille DT hors TVA (200.000 DT HTVA) par an payable d'avance trimestriellement.
- D'une partie variable calculée sur la base du chiffre d'affaires hors taxe.
 - o Entre 0 et 500.000 DT => 10%
 - o Entre 500.001 et 1 000.000 DT => 15%
 - o Plus de 1.000.001 DT => 20%

Le présent bail est accepté pour une durée de deux années consécutives commençant le 01 Janvier 2014 et finissant le 31 décembre 2015, renouvelable par tacite reconduction.

Cette convention a été autorisée par le conseil d'administration réuni le 18 Décembre 2013.

2. La BIAT a loué à la société CIAR, qui accepte, pour usage de bureau administratif, le bureau situé au premier étage de l'immeuble sis à Sfax Harzallah.

La présente location est consentie et acceptée moyennant un loyer annuel de 4.950 DT HTVA, payable trimestriellement et d'avance.

Par ailleurs, cette location est consentie et acceptée pour une période de deux années consécutives, commençant le 01 septembre 2013 et finissant le 31 août 2015, renouvelable par tacite reconduction.

Les montants inscrits en résultat au titre de l'exercice 2014 se sont élevés à 4.950 DT.

3. La BIAT a confié à la « BIAT CAPITAL RISQUE » en date du 20 Mai 2013 la gestion d'un fonds géré d'un montant de Huit Millions Huit Cent Cinquante-trois mille DT (8.853.000 DT) libéré en totalité et ce, en vue de promouvoir les projets industriels et les activités connexes en profitant des avantages fiscaux prévus par la loi n°95-88 du 30 Octobre 1995 telle que modifiée et complétée par les nouvelles dispositions des articles 39 et 48 du code de l'IS et l'IRPP et les textes subséquents.

La BIAT CAPITAL RISQUE perçoit sur la rémunération dudit fonds une commission de gestion de 0,5% par an en HT sur la totalité du montant du fonds.

4. La BIAT et la CIAR se sont rapprochées pour la conclusion d'une convention en vertu de laquelle la BIAT se charge d'accomplir des missions d'assistance et de conseil en informatique.

Les missions d'assistance et de conseil dans l'étude, le choix et la mise en œuvre de solutions informatiques devront faire l'objet d'un ordre de mission avisé par la CIAR présentant le nombre de jours de la mission avec un taux journalier fixé à cinq cent DT (500 DT HT) par jour/homme.

Les missions d'administration et d'assistance technique se font sur la base de 25 jours/homme par an pour la somme de sept mille cinq cents DT (7.500 DT HT), à raison de 300 DT HT par jour.

La présente convention a pris effet à partir de novembre 2013 et a une durée de trois ans, elle sera renouvelée par tacite reconduction pour des périodes d'une année.

Cette convention a été autorisée par le conseil d'administration réuni le 12 Mars 2014.

5. La BIAT ASSET MANAGEMENT, ayant besoin du concours provisoire de certains salariés, s'est rapprochée de la BIAT, pour se doter de trois employés et ce à partir du dernier trimestre 2013.

En contrepartie de cette mise à disposition, la BIAT ASSET MANAGEMENT s'engage à rembourser à la BIAT sur présentation d'une facture, les charges salariales et patronales engagées avec une majoration de dix pour cent (10%).

A ce titre, le montant facturé par la BIAT à la BAM pour l'année 2014 s'élève à 170.313 DT en hors taxe.

6. La BIAT et la BIAT CAPITAL RISQUE ont signé le 18 mars 2014 une convention relative à un mandat de gestion d'un fonds industrie d'un montant de deux millions de DT (2.000 mD).

La BIAT CAPITAL RISQUE perçoit sur la rémunération du fonds une commission de gestion de :

- 0,5% par an sur les montants placés, et ce, pendant la période de blocage ;
- 1,75% par an sur les montants investis, entre la date de libération des fonds et la fin de la septième année qui suit celle de la libération. Passée la période de blocage, la commission est perçue à terme échu sur l'encours ;
- 1% par an sur l'encours du fonds, entre la fin de la septième année et la dixième année.

D'autre part, le gestionnaire aura droit à une commission de performance (calculée selon un barème) si le rendement est supérieur au TMM moyen de la période.

7. Dans le cadre de l'investissement exonéré touchant le résultat de l'exercice 2013, la BIAT et la BIAT CAPITAL RISQUE ont signé le 17 janvier 2014 une convention relative à un mandat de gestion d'un fonds libre d'un montant de 11.671.000 DT.

La BIAT CAPITAL RISQUE percevra, trimestriellement et à terme échu, une commission de gestion de 0,5% HT par an sur la totalité du montant du fonds.

Ces 3 dernières conventions ont été autorisées par le conseil d'administration réuni le 23 Avril 2014.

8. La BIAT a renouvelé, en date du 20 Novembre 2013, la convention de dépôt initialement signée en date du 24 Novembre 2006 avec la « BIAT ASSETS MANAGEMENT ».

Cette convention stipule que la BIAT est le dépositaire exclusif des titres et fonds appartenant au FCP en Valeurs Mobilières « FCP-EPARGNE ACTIONS ».

La rémunération annuelle a été maintenue à 0,1% TTC de l'actif net dudit Fonds. Elle est prélevée quotidiennement et réglée mensuellement à terme échu.

Par ailleurs, une rémunération de 0,2% TTC l'an a été instaurée et prélevée sur l'actif net de FCP BIAT – EPARGNE ACTIONS, au titre des frais de distribution.

Cette rémunération prélevée quotidiennement est réglée mensuellement à terme échu en faveur de la BIAT, BIAT ASSET MANAGEMENT et de la BIAT CAPITAL au prorata de leurs distributions.

Le montant inscrit en résultat au titre de l'exercice 2014 s'est élevé à 1.210 DT.

Cette modification a été autorisée par le conseil d'administration réuni le 12 Mars 2014.

9. La BIAT a amendé, en date du 23 Décembre 2003, les deux conventions de dépositaire exclusif des titres et des fonds de la « SICAV OPPORTUNITY » et la « SICAV PROSPERITY » initialement signé le 08 Mars 2003.

Les amendements apportés à ces conventions concernent la rémunération de la BIAT, en fait, les commissions de dépôt payées ont été révisées à la baisse en la ramenant de 0,3% TTC à 0,1% TTC de l'actif net pour « SICAV OPPORTUNITY » et de 0,2% TTC à 0,1% TTC de l'actif net pour « SICAV PROSPERITY ».

Ces rémunérations, prélevées quotidiennement, sont réglées mensuellement à terme échu.

Par ailleurs, deux conventions de distribution des titres SICAV ont été signées, elles stipulent l'application d'une commission de distribution égale à 0,2% TTC de l'actif net l'an en faveur des distributeurs des titres « SICAV OPPORTUNITY » et de 0,1% TTC de l'actif net l'an en faveur des distributeurs des titres « SICAV PROSPERITY » à savoir la BIAT, la BIAT CAPITAL et la BIAT ASSER MANAGEMENT et ce au prorata de leurs distributions.

Les montants inscrits en résultat au titre de l'exercice 2014 se sont élevés à 1.814 DT.

10. La BIAT a conclu, le 13 Octobre 2009, une convention de dépositaire exclusif des titres et des fonds de la « SICAV PATRIMOINE OBLIGATAIRE ». En vertu des dispositions de cette convention, les prestations de la BIAT sont rémunérées aux taux de 0,1% TTC de l'actif net de ladite SICAV, avec un minimum de 5.000 DT HTVA et un maximum de 20.000 DT HTVA par an. Cette rémunération est décomptée quotidiennement et réglée mensuellement à terme échu.

Cette convention stipule, en outre, que ladite SICAV sera domiciliée dans les locaux de la BIAT sans que ceci ne constitue une location et n'ouvre droit à aucune création de propriété commerciale en sa faveur.

Cette convention a été révisé le 23 décembre 2013 afin d'instaurer une commission de distribution égale à 0,15% TTC de l'actif net en faveur des distributeurs des titres SICAV PATRIMOINE OBLIGATAIRE à savoir :

- La BIAT
- La BIAT CAPITAL
- La BIAT ASSET MANAGEMENT

Et ce au prorata de leurs distributions.

Cette convention est conclue pour une période d'une année à compter de sa signature, et sera renouvelable par tacite reconduction.

Le montant inscrit en résultat au titre de l'exercice 2014 s'est élevé à 15.046 DT.

11. La SICAV TRESOR et la BIAT ont amendé la convention de dépôt signée en date du 08/03/2003 telle que amendée en date du 01/04/2010 qui stipule que la BIAT est le dépositaire exclusif des titres et des fonds appartenant à cette SICAV.

Les amendements apportés à cette convention concernent la rémunération de la BIAT, en fait, la commission de dépôt, payée par la SICAV, a été révisée à la baisse en la ramenant de 0,35% TTC à 0,15% TTC de l'actif net dudit fonds l'an.

Par ailleurs, une convention de distribution des titres SICAV a été signée entre la BIAT et la SICAV TRESOR et la BIAT ASSET MANAGEMENT, elle stipule l'application d'une commission de distribution égale à 0,2% TTC de l'actif net en faveur des distributeurs des titres SICAV TRESOR et ce au prorata de leurs distributions :

- La BIAT
- La BIAT CAPITAL
- La BIAT ASSET MANAGEMENT

Et ce au prorata de leurs distributions.

Cette convention est conclue pour une période d'une année à compter de sa signature, et sera renouvelable par tacite reconduction.

Les produits de l'exercice 2014 se sont élevés à 835.662 DT.

Cet amendement a été autorisé par le conseil d'administration réuni le 23 Avril 2014.

12. La BIAT a conclu avec la société « CIAR » une convention de location d'un bureau d'une superficie de 16,45 m² sis au premier étage de l'immeuble situé au Boulevard 14 Janvier, Route touristique Khezama, Sousse.

La location est consentie et acceptée pour une période de deux années consécutives, commençant le 1^{er} Septembre 2012 et arrivant à échéance le 31 Août 2014, renouvelable d'année en année par tacite reconduction.

Cette location a été consentie et acceptée moyennant un loyer annuel de deux mille quatre cent soixante-sept DT cinq cent millimes HTVA (2.467,500 DT HTVA), payable trimestriellement et d'avance, (Soit 616,875 DT HTVA par trimestre).

Le loyer ci-dessus fixé subira une majoration annuelle cumulative de 5% qui sera appliquée à partir de la 3^{ème} année de location.

Les montants inscrits en résultat au titre de l'exercice 2014 se sont élevés à 2.509 DT.

13. LA BIAT a signé courant 2012 avec la BIAT ASSURANCE un contrat collectif « assurance vie » au profit de son personnel, dit « adhérents ».

Aux termes de ce contrat, l'assurance BIAT est tenue de garantir le versement, à l'adhérent lui-même ou à ses descendants, d'un capital ou d'une rente viagère s'il est en vie à l'expiration de la durée d'assurance. En cas de décès avant le terme de l'adhésion, seule la somme des primes payées lui est servie.

La prime d'assurance est payable, par la BIAT, annuellement selon les échéances convenues Cette prime est calculée en fonction de l'âge de l'adhérent, de la durée d'adhésion et du capital assuré pour chaque adhérent.

Par ailleurs, la contribution des salariés adhérents est fixée en fonction de leur grade. Elle est déterminée comme suit :

<i>Catégorie ou grade du salarié</i>	<i>Contribution de l'adhérent</i>
D'agent de service à chef de section hors classe	15%
De rédacteur à chef de service principal	20%
De fondé de pouvoir à directeur	25%

La charge relative à la cotisation patronale de l'assurance vie, et inscrite en résultat au titre de l'exercice 2014 s'est élevée à 1.815.024 DT.

14. Dans le cadre des travaux relatifs au projet de la deuxième tranche de son siège social, la BIAT a eu besoin du concours provisoire de certains techniciens spécialisés dans le suivi et le pilotage de chantiers de construction et elle s'est rapprochée de la SOPIAT en date du 01 juillet 2012, pour lui doter de deux techniciens supérieurs pour une mission temporaire.

En contrepartie de cette mise à disposition, la BIAT s'engage à rembourser à la SOPIAT sur présentation d'une facture, les salaires (y compris les primes et avantages divers, les charges sociales patronales, les congés payés et le remboursement des frais professionnel) servis par la SOPIAT à ces deux techniciens avec une majoration de dix pour cent (10%).

Cette mise à disposition, prend effet le premier août 2012 et prendra fin à la date prévue pour l'achèvement du projet de construction, soit le 30 juin 2014.

La charge relative à cette mise à disposition pour l'année 2014 est fixée à 91.700 DT.

Ces 2 dernières conventions ont été autorisées par le conseil d'administration réuni le 13 Mars 2013.

15. La BIAT a conclu le 10 septembre 2012, avec la « BIAT CAPITAL », trois conventions de dépositaire exclusif des titres et des fonds appartenant aux Fonds Commun de Placement en Valeurs Mobilières «BIAT CAPITAL PRUDENCE FCP», «BIAT CAPITAL EQUILIBRE FCP » et «BIAT CAPITAL CROISSANCE FCP» et ce moyennant une rémunération annuelle de 0,1% TTC de l'actif net desdits fonds avec un minimum de 2.000 DT et un maximum de 50.000 DT par an et par fonds.

La rémunération, prélevée quotidiennement, sera réglée mensuellement à terme échu.

Par ailleurs, et en contre partie de leurs services de distribution, la BIAT CAPITAL et la BIAT percevront une rémunération de 0,2% HT l'an, prélevée sur l'actif net de ces Fonds Communs de Placement en Valeurs Mobilières et partagée entre elles au prorata de leurs distributions. Cette rémunération prélevée quotidiennement sera réglée trimestriellement à terme échu.

Les montants inscrits en résultat au titre de l'exercice 2014 se sont élevés à 8.112 DT.

16. La BIAT a confié à la « BIAT CAPITAL RISQUE » en date du 15/03/2013, la gestion d'un fonds régional d'un montant global de cinq millions de DT (5.000 mD) libéré en totalité et ce, en vue de promouvoir les projets implantés dans les zones de développement régional et dans les projets créateurs d'emplois en profitant des avantages fiscaux prévus par la loi n°95-88 du 30 Octobre 1995 telle que modifiée et complétée par les nouvelles dispositions des articles 39 et 48 du code de l'IS et l'IRPP et les textes subséquents.

La société «BIAT CAPITAL RISQUE» perçoit sur la gestion du fonds une commission de :

- 0,5% par an sur les montants placés, et ce, pendant la période de blocage ;
- 1,75% par an sur les montants investis, entre la date de libération des fonds et la fin de la 7ème année qui suit celle de la libération. Passée la période de blocage, la commission est perçue à terme échu sur l'encours ;
- 1% par an sur les montants investis entre la 8ème année et la 10ème année.
-

17. La BIAT a confié à la « BIAT CAPITAL RISQUE » en date du 15/03/2013, la gestion d'un fonds industrie d'un montant global de cinq millions et cinq cent mille DT (5.500 mD) libéré en totalité et ce, en vue de promouvoir les projets industriels et les activités connexes en profitant des avantages fiscaux prévus par la loi n°95-88 du 30 Octobre 1995 telle que modifiée et complétée par les nouvelles dispositions des articles 39 et 48 du code de l'IS et l'IRPP et les textes subséquents.

La BIAT CAPITAL RISQUE perçoit sur la gestion du fonds une commission de :

- 0,5% par an sur les montants placés, et ce, pendant la période de blocage ;
- 1,75% par an sur les montants investis, entre la date de libération des fonds et la fin de la septième année qui suit celle de la libération. Passée la période de blocage, la commission est perçue à terme échu sur l'encours ;
- 1% par an sur les montants investis entre la 8ème année et la 10ème année.

Ces 3 dernières conventions ont été autorisées par le conseil d'administration du 23 Mai 2013.

18. La BIAT a conclu avec la « SOCIETE TANIT INTERNATIONAL » un contrat de location en vertu duquel elle met à la disposition de celle-ci un ensemble de bureaux d'une superficie de 555 m² nécessaires à l'exercice de son activité, faisant partie du bâtiment lui appartenant sis au boulevard principal des Berges du Lac 1, ainsi que quatre places de parking situées au sous-sol et ce, moyennant un loyer annuel de 83.250 DT HTVA, payable trimestriellement et d'avance.

Cette location est consentie pour une période de deux années, commençant le 1er Octobre 2009 et arrivant à échéance le 30 Septembre 2011, renouvelable d'année en année par tacite reconduction. Le loyer subira une majoration annuelle de 5% applicable à partir de la troisième année de location.

Moyennant un avenant au contrat de location, la superficie louée a été ramenée à la baisse à 368 m² au lieu de 555 m² et le loyer annuel revu par conséquent à 55.200 DT HTVA. Cette modification est entrée en vigueur à partir de mai 2012.

Les montants inscrits en résultat au titre de l'exercice 2014 se sont élevés à 64.700 DT.

19. La BIAT a mis à la disposition de la SOPIAT courant 2010, un ensemble de locaux, (sept bureaux sis au 1er étage d'une superficie totale de 315 m²) du bâtiment propriété de la BIAT situé sur le boulevard principal les berges du Lac Tunis, pour une période de deux années consécutives commençant le 1^{er} Janvier 2010 et arrivant à échéance le 31 décembre 2011 renouvelable par tacite reconduction. La location est consentie pour un loyer annuel de 47.250 DT HTVA payables trimestriellement et d'avance.

En 2011, moyennant un 1^{er} avenant au contrat, la superficie louée a été ramenée à la baisse à 147 m² au lieu de 315 m² et le loyer revu par conséquent à 22.050 DT HT.

En 2012, moyennant un second avenant au contrat, la superficie louée a été ramenée à la hausse à 187 m² au lieu de 147 m² et le loyer annuel revu par conséquent à 28.050 DT HTVA. Cette modification est entrée en vigueur à partir de mai 2012.

Les montants inscrits en résultat au titre de l'exercice 2014 se sont élevés à 32.471 DT.

20. La BIAT a loué à la société « BIAT CAPITAL RISQUE » courant 2011, pour usage administratif, trois bureaux situés à l'aile droite du premier étage et deux bureaux situés à l'aile droite du deuxième étage d'une superficie globale de 222 m², y compris les parties communes ainsi que deux places du parking situées au sous sol, faisant partie du bâtiment situé sur le grand boulevard principal les Berges du Lac Tunis.

Le loyer annuel est de 33.300 DT HT, payable trimestriellement et d'avance soit 8.325 DT HTVA par trimestre. Cette location est consentie pour une période de deux années consécutives, du 01 Juillet 2011 au 30 Juin 2013, renouvelable chaque année.

Le loyer subira une majoration annuelle cumulative de 5% qui sera appliquée à partir de la 3ème année de location.

Au mois de Mai 2012, un avenant a été signé suite auquel, la superficie louée a été ramenée à la hausse à 316 m² et le loyer annuel a été revu à 47.400 DT HT. Cette location est consentie pour une période de deux années consécutives, du 01 mai 2012 au 30 avril 2014, renouvelable chaque année par tacite reconduction.

Le montant inscrit en résultat au titre de l'exercice 2014 s'est élevé à 51.014 DT.

Cet avenant a été autorisé par le conseil d'administration réuni le 14 Décembre 2012.

21. La BIAT a conclu, en date du 24 Décembre 2008, une convention de gestion de fonds à capital risque avec la BIAT CAPITAL RISQUE, en vertu de laquelle elle confie à celle-ci, au titre de fonds à capital risque, la gestion d'un fonds d'un montant de 14.250.000 DT, libéré en totalité. La BIAT CAPITAL RISQUE, agira pour assurer à la BIAT, un rendement minimum moyen des participations équivalent au TMM+0.5% et ce, jusqu'au remboursement total du fond.

En contrepartie, la BIAT CAPITAL RISQUE perçoit, sur la gestion du fonds une commission du fonds géré, égale à 1% l'an en hors taxes, perçue annuellement à terme échu sur le montant initial du fonds. Passé le terme de 5 ans, cette commission sera perçue annuellement à terme échu sur l'encours du fonds. Le risque de défaillance des bénéficiaires des concours prélevés sur le fonds est supporté par la BIAT.

Cette convention a été autorisée par le conseil d'administration réuni le 28 Avril 2009.

22. La BIAT a conclu, le 30 Décembre 2009, une convention de gestion de fonds à capital risque avec la BIAT CAPITAL RISQUE, en vertu de laquelle elle confie à celle-ci, au titre de fonds à capital risque, la gestion d'un fonds d'un montant de 3.000.000 DT, libéré en totalité.

Le gestionnaire du fonds, en l'occurrence la société « BIAT CAPITAL RISQUE », agira pour assurer le meilleur rendement possible sur les participations financées par le fonds et ce, jusqu'à son remboursement total.

En contrepartie, la « BIAT CAPITAL RISQUE » perçoit, sur la gestion du fonds, une commission du fonds géré, égale à 1% l'an en hors taxes, perçue annuellement à terme échu sur le montant initial du fonds. Passé le terme de 5 ans, cette commission sera perçue annuellement à terme échu sur l'encours du fonds. Le risque de défaillance des bénéficiaires des concours prélevés sur le fonds est supporté par la BIAT.

23. La BIAT a conclu, en date du 10 Août 2009, avec la société «CIAR» un contrat de location d'une villa sise à 7-Rue Alain Savary- Tunis, d'une superficie bâtie de 433 m² et ce, moyennant une rémunération annuelle de 47.000 DT HTVA, payable trimestriellement et d'avance.

Cette location est consentie pour une période de deux années, commençant le 1er Janvier 2010 et arrivant à échéance le 31 décembre 2011, renouvelable d'année en année par tacite reconduction. Le loyer subira une majoration annuelle de 5% applicable à partir de la troisième année.

Les produits de location inscrits au résultat au titre de l'exercice 2014 se sont élevés à 55.088 DT.

24. La BIAT a conclu, le 13 Octobre 2009, une convention de commercialisation des titres « SICAV PATRIMOINE OBLIGATAIRE ». A ce titre, la BIAT met à la disposition du public l'ensemble de son réseau pour recueillir toutes les opérations de souscription et de rachat des actions de ladite SICAV qui lui seraient confiées par ses clients.

Aucune commission n'est due par la SICAV au titre des frais de distribution. En outre, la BIAT prend en charge les frais relatifs à la logistique nécessaire pour le fonctionnement de la SICAV, et les frais d'abonnements, d'entretien, de maintenance et de fonctionnement inhérents à l'exploitation des équipements mis à sa disposition.

25. La BIAT a conclu, au cours de l'exercice 2009, une convention avec la société «OSI» en vertu de laquelle elle accepte de rétrocéder à ladite société le montant du loyer et des charges rattachées payés par cette dernière au titre des locaux occupés par les services de la BIAT. Cette convention est consentie pour une période d'une année.

A ce titre, le montant de la charge de l'année 2014, s'élève à 32.408 DT.

26. La BIAT a conclu avec la «SOCIETE DU POLE DE COMPETITIVITE DE MONASTIR EL FEJJA» un contrat de location en vertu duquel elle met à la disposition de celle-ci un local nécessaire à l'exercice de son activité, faisant partie du bâtiment lui appartenant sis au boulevard principal des Berges du Lac 1 et ce, moyennant un loyer annuel de 70.950 DT HT, payable trimestriellement et d'avance.

Cette location est consentie pour une période de deux années, commençant le 1^{er} Octobre 2009 et arrivant à échéance le 30 Septembre 2011, renouvelable chaque année par tacite reconduction. Le loyer subira une majoration annuelle de 5% applicable à partir de la troisième année de location.

Moyennant un avenant au contrat de location conclu le 26 Septembre 2011 et autorisé par le conseil d'administration du 14 Décembre 2011, la superficie louée a été ramenée à 420 m² au lieu de 473 m², le loyer a été par conséquent revu à la baisse et est de 63.000 DT HT. Cette modification est entrée en vigueur à partir de Juillet 2011.

Le montant inscrit en résultat au titre de l'exercice 2014 s'est élevé à 73.842 DT.

Ces conventions ont été autorisées par le conseil d'administration réuni le 28 Avril 2010.

27. La BIAT a donné en location, le 30 Août 2010, à la société « Orange Tunisie SA », la totalité du local situé au rez-de-chaussée de l'immeuble sis au numéro 246 de l'avenue Habib Bourguiba au Kram d'une superficie de 154 m². Cette location a été consentie pour une durée de trois ans, commençant à courir à compter du 1er avril 2010 et arrivant à échéance le 31 mars 2013 et renouvelable tacitement.

Le loyer mensuel a été fixé d'un commun accord, entre les deux parties à la somme de 2.567 DT HTVA. Il fait l'objet d'une augmentation annuelle de 5% cumulative à partir de la deuxième année de location.

La société « Orange Tunisie SA » a versé un montant de 5.134 DT à titre de caution en garantie de paiement du loyer.

Le montant inscrit en résultat au titre de l'exercice 2014 s'est élevé à 39.489 DT.

Cette convention a été autorisée par le conseil d'administration réuni le 15 Décembre 2010.

28. La BIAT a donné en location, le 24 Décembre 2010, à « Orange Tunisie SA », la totalité d'un local situé au rez-de-chaussée de l'immeuble sis à la rue Moncef Bey à BIZERTE, d'une superficie approximative égale à 211,5 m². Cette location a été consentie pour une durée de trois ans, commençant à compter du 01 décembre 2010.

Le loyer a été fixé d'un commun accord, entre les deux parties à la somme de 2.643,750 DT HTVA par mois. Il fait l'objet d'une augmentation annuelle de 5% cumulative à partir de la deuxième année de location.

Le montant inscrit en résultat au titre de l'exercice 2014 s'est élevé à 36.879 DT.

29. La BIAT a confié courant 2010 à la société « BIAT CAPITAL RISQUE », la gestion d'un fonds d'un montant global de dix millions de DT (10.000 mD) libéré en totalité et ce, en vue de profiter des avantages fiscaux prévus par la loi n°95-88 du 30 Octobre 1995 telle que modifiée et complétée par les nouvelles dispositions des articles 39 et 48 du code de l'IS et l'IRPP et les textes subséquents.

La société «BIAT CAPITAL RISQUE» agira pour assurer à la BIAT le meilleur rendement possible sur les participations financées par le fonds et ce, jusqu'au remboursement total de ce dernier au souscripteur du fonds.

La société «BIAT CAPITAL RISQUE» perçoit sur la gestion du fonds une commission égale à 1% l'an en hors taxe, perçue annuellement à terme échu sur le montant initial du fonds. Passé le terme de 5 ans, cette commission de 1% l'an en hors taxe sera perçue annuellement à terme échu sur l'encours du fonds géré.

La modification de mai 2011 a porté sur la destination du fonds ainsi que sa rémunération:

Rémunération du fonds :

- 0,5% par an en HTVA sur les montants placés, et ce, pendant la période de blocage ;
- 1,75% par an en HTVA sur les montants investis, entre la date de libération des fonds et la fin de la septième année qui suit celle de la libération. Passée la période de blocage, la commission est perçue à terme échu sur l'encours ;
- 1% par an en HTVA sur les montants investis entre la fin de la 7^{ème} et la 10^{ème} année.

Destination du fonds:

- des prises de participation pour renforcer les fonds propres des entreprises tel que définis par la loi 95-87 du 30 Octobre 1995 ;
- à intervenir, au moyen de la souscription ou de l'acquisition d'actions ordinaires ou à dividendes prioritaires sans droit de vote, de certificats d'investissements des entreprises, de titres participatifs, d'obligations convertibles en actions et de parts sociales et d'une façon générale de toute autre catégorie assimilée à des fonds propres.

Ces conventions ont été autorisées par le conseil d'administration réuni le 16 Mars 2011.

30. La BIAT a conclu, en date du 23 Décembre 2011, avec les filiales ci-après des conventions d'assistance comptable, financière et administrative :

- La société SICAF BIAT;
- La société SGP;
- La société TAAMIR;
- La société OSI;
- La société SALLOUM.

En contrepartie de cette mission, la BIAT reçoit auprès de chaque filiale ce qui suit :

- L'équivalent des charges salariales et patronales relatives aux moyens humains chargés de l'assistance comptable et administrative, supportées par la BIAT et majorées d'une marge de 10%, soit un montant annuel de 19.800 DT HTVA (par Société).

Cette rémunération est révisable annuellement en fonction des charges réelles supportées par la banque.

- L'équivalent des charges salariales et patronales relatives aux moyens humains chargés de la gestion et de la direction au cas où ils sont facturés et majorés de 10% ;
- L'équivalent des frais généraux relatifs à la mise à disposition des locaux et des autres moyens logistiques, supportés par la BIAT, soit un montant annuel fixe de 1.200 DT HTVA par société. Ce montant subira une majoration cumulative de 6% applicable chaque année, et ce à partir de la deuxième année de mise à disposition.

Compte tenu de l'arrêt d'activité des sociétés OSI et SALLOUM, les conventions conclues avec ces sociétés n'entrent en vigueur qu'à partir de la date de reprise de leurs activités.

Les montants inscrits en résultat au titre de l'exercice 2014 se sont élevés à 63.607 DT.

31. La BIAT donne en 2011, en location à la BIAT CAPITAL, qui accepte, pour usage de bureaux administratifs, un ensemble de locaux d'une superficie globale de 277 m² du bâtiment propriété de la BIAT situé sur le grand boulevard principal les Berges du Lac Tunis et ce outre les parties communes (121 m²) ainsi que deux places de parking situé au sous-sol.

La présente location est consentie moyennant un loyer annuel de 59.700 DT HTVA, payable trimestriellement et d'avance soit 14.925 DT HTVA par trimestre. Le loyer ci-dessus fixé subira une majoration cumulative de 5%, qui sera appliquée à partir de la 2^{ème} année de location.

Par ailleurs, cette location est consentie pour une période de deux années consécutives, à compter du 01 Décembre 2011 et arrivant à échéance le 30 Novembre 2013, renouvelable chaque année par tacite reconduction.

Le montant inscrit en résultat au titre de l'exercice 2014 s'est élevé à 66.093 DT.

32. La BIAT a confié en 2011, à la «BIAT CAPITAL RISQUE» la gestion d'un fonds régional d'un montant global de six millions de DT (6.000 mD) libéré en totalité et ce, en vue de promouvoir les projets implantés dans les zones de développement régional et dans les projets créateurs d'emplois en profitant des avantages fiscaux prévus par la loi n°95-88 du 30 Octobre 1995 telle que modifiée et complétée par les nouvelles dispositions des articles 39 et 48 du code de l'IS et l'IRPP et les textes subséquents.

La «BIAT CAPITAL RISQUE» perçoit sur la gestion du fonds une commission de:

- 0,5% par an sur les montants placés, et ce, pendant la période de blocage ;
- 1,75% par an sur les montants investis, entre la date de libération des fonds et la fin de la septième année qui suit celle de la libération. Passée la période de blocage, la commission est perçue à terme échu sur l'encours ;
- 1% par an sur les montants investis entre la 8^{ème} année et la 10^{ème} année.

33. La BIAT a confié en date du 28 décembre 2012, à la « BIAT CAPITAL RISQUE » la gestion d'un fonds géré d'un montant global de six millions de DT (6.000 mD) libéré en totalité et ce, en vue de soutenir l'effort et le processus de développement régional en profitant des avantages fiscaux prévus par la loi n°95-88 du 30 Octobre 1995 telle que modifiée et complétée par les nouvelles dispositions des articles 39 et 48 du code de l'IS et l'IRPP et les textes subséquents.

La «BIAT CAPITAL RISQUE» perçoit sur la gestion du fonds une commission de:

- 0,5% par an sur les montants placés, et ce, pendant la période de blocage ;
- 1,75% par an sur les montants investis, entre la date de libération des fonds et la fin de la septième année qui suit celle de la libération. Passée la période de blocage, la commission est perçue à terme échu sur l'encours ;
- 1% par an sur les montants investis entre la 8^{ème} année et la 10^{ème} année.

Ces 2 dernières conventions ont été autorisées par le conseil d'administration réuni le 14 Décembre 2011.

34. La BIAT a conclu, en 2011, avec TUNISIE TITRISATION, un contrat de location d'un local pour usage de bureaux administratifs, constitué d'un espace au premier étage du bâtiment propriété de la BIAT situé aux Berges du Lac Tunis, d'une superficie totale d'environ 19 m² outre les parties communes d'une surface de 8 m².

La présente location est consentie moyennant un loyer annuel de 4.050 DT HTVA, payable trimestriellement et d'avance soit 1.013 DT HTVA par trimestre. Le loyer ci-dessus fixé subira une majoration annuelle cumulative de 5% qui sera appliquée à partir de la 2^{ème} année de location.

Cette location est consentie pour une période de 2 années consécutives, du 01 décembre 2011 au 30 novembre 2013, renouvelable chaque année par tacite reconduction.

Les montants inscrits en résultat au titre de l'exercice 2014 se sont élevés à 4.484 DT.

Cette convention a été autorisée par le conseil d'administration réuni le 13 Mars 2013.

35. La BIAT a confié le 13 avril 2011, à la société «BIAT CAPITAL RISQUE» la gestion d'un fonds régional d'un montant global de dix millions de DT (10.000 mD) libéré en totalité et ce, en vue de profiter des avantages fiscaux prévus par la loi n°95-88 du 30 Octobre 1995 telle que modifiée et complétée par les nouvelles dispositions des articles 39 et 48 du code de l'IS et l'IRPP et les textes subséquents.

La « BIAT CAPITAL RISQUE » perçoit sur la gestion du fonds une commission de:

- 0,5% par an sur les montants placés, et ce, pendant la période de blocage ;
- 1,75% par an sur les montants investis, entre la date de libération des fonds et la fin de la septième année qui suit celle de la libération. Passée la période de blocage, la commission est perçue à terme échu sur l'encours ;
- 1% par an sur les montants investis entre la 8ème année et la 10ème année.

36. La BIAT a conclu, le 08 Mars 2003, des conventions tripartites de commercialisation des titres «SICAV PROSPERITY», «SICAV TRESOR» et «SICAV OPPORTUNITY » avec ces trois sociétés et la «BIAT ASSETS MANAGEMENT», société de gestion et en vertu desquelles, cette dernière assure la commercialisation des titres de ces SICAV au profit des clients. Elle est, à ce titre, habilitée à utiliser le nom de la BIAT dans les campagnes publicitaires et promotionnelles qu'elle envisage de réaliser sous réserve de l'accord écrit de la BIAT qui prend en charge les dépenses y afférentes.

En outre, la BIAT prend en charge les frais relatifs à la logistique nécessaire pour le fonctionnement de la société de gestion ainsi que les frais d'abonnements, d'entretien, de maintenance et de fonctionnement inhérents à l'exploitation des équipements mis à la disposition de la « BIAT ASSETS MANAGEMENT ».

Par un avenant conclu en date du 01 Avril 2010, et en contre partie de la rémunération de la BIAT, en sa qualité de dépositaire des OPCVM gérés par la société « BIAT ASSET MANAGEMENT », à titre gracieux, les locaux nécessaires à l'exercice de son activité, sans que ceci constitue une location et n'ouvre droit à la création d'aucune propriété commerciale en faveur de la société « BIAT ASSET MANAGEMENT ».

37. La BIAT a conclu, le 17 Octobre 2000, une convention de gestion avec la BIAT CAPITAL RISQUE mettant à la charge de la BIAT, l'exécution de l'ensemble des tâches relatives à la gestion commerciale, financière et administrative de ladite SICAR. La BIAT perçoit de la société « BIAT CAPITAL RISQUE », en contrepartie des prestations rendues, une rémunération annuelle égale à 1% des fonds propres de la SICAR.

Cette convention stipule, aussi, que la « BIAT CAPITAL RISQUE » sera domiciliée dans les locaux de la BIAT sans que ceci ne constitue une location et n'ouvre droit à aucune création de propriété commerciale ou de droit au bail en faveur de celle-ci.

Par ailleurs, cette convention a fait l'objet de deux avenants en date du 25 Février 2002 et du 24 Octobre 2004, ayant modifié l'objet de la convention et la rémunération à percevoir par la BIAT. En effet, et en vertu des dispositions du deuxième avenant, la BIAT assure au profit de la « BIAT CAPITAL RISQUE », outre la mise à disposition de son réseau commercial et les actions de promotion et de publicité, un service d'assistance et de conseil. Elle perçoit en contre partie de ses prestations, une rémunération annuelle forfaitaire de 50.000 DT TTC.

38. La BIAT a conclu, en date du 27 Décembre 2006, une convention de gestion de fonds à capital risque avec la société « BIAT CAPITAL RISQUE » (ex SICAR AVENIR), en vertu de laquelle elle confie à celle-ci, au titre de fonds à capital risque, la gestion d'un fonds d'un montant global de cinq millions (5.000 mD), libéré en totalité.

Le gestionnaire du fonds, en l'occurrence la société BIAT CAPITAL RISQUE, agira pour assurer à la BIAT, un rendement minimum moyen des participations équivalent au TMM+0.5% et ce, jusqu'au remboursement total du fonds géré.

En contre partie, la société «BIAT CAPITAL RISQUE» perçoit, sur la rémunération du fonds une commission de gestion du fonds géré, égale à 1% l'an en hors taxes, perçue annuellement à terme échu sur le montant initial du fonds. Passé le terme de 5 ans, cette commission sera perçue annuellement à terme échu sur l'encours du fonds géré.

Le risque de défaillance des bénéficiaires des concours prélevés sur le fonds géré, est supporté par la BIAT.

39. La BIAT a conclu, en date du 27 Décembre 2007, une convention de gestion de fonds à capital risque avec la société « BIAT CAPITAL RISQUE », en vertu de laquelle elle confie à celle-ci, au titre de fonds à capital risque, la gestion d'un fonds d'un montant global de neuf millions (9.000 mD), libéré en totalité.

Le gestionnaire du fonds, en l'occurrence la société « BIAT CAPITAL RISQUE », agira pour assurer à la BIAT, un rendement minimum moyen des participations équivalent au TMM+0.5% et ce, jusqu'au remboursement total du fonds géré.

En contrepartie, la société « BIAT CAPITAL RISQUE » perçoit, sur la gestion du fonds une commission du fonds géré, égale à 1% l'an en hors taxes, perçue annuellement à terme échu sur le montant initial du fonds. Passé le terme de 5 ans, cette commission sera perçue annuellement à terme échu sur l'encours du fonds géré.

Le risque de défaillance des bénéficiaires des concours prélevés sur le fonds géré, est supporté par la BIAT.

40. La BIAT a conclu, le 02 Janvier 2004, avec la société « BIAT CAPITAL », une convention de collecte d'ordres en bourse. L'article 8 de cette convention stipule qu'une partie des commissions de courtage sur toute opération négociée par la société « BIAT CAPITAL » pour le compte de la BIAT ou de ses clients revient à la BIAT.

En outre, la BIAT met à la disposition de la société « BIAT CAPITAL » les locaux, la logistique et les équipements nécessaires à l'exercice de son activité et prend en charge toutes les dépenses d'entretien et de maintenance s'y rattachant. Aussi, la société « BIAT CAPITAL » peut utiliser le nom de la BIAT dans les campagnes publicitaires et promotionnelles, sous réserve de son accord écrit.

41. La BIAT a conclu, en date du 10 Mai 2006, une convention avec la société « TUNISIE TITRISATION » aux termes de laquelle les deux contractants constituent le Fonds Commun de Créances « FCC BIAT-CREDIMMO 1 », une copropriété ayant pour objet exclusif d'acquérir des créances portant sur des prêts immobiliers consentis par le Cédant (BIAT) à des particuliers, en vue d'émettre des parts représentatives de ces créances.

Le prix total initial de l'émission s'élève à (50.000 mD) et les créances cédées par la BIAT audit fonds représenté par la société «TUNISIE TITRISATION», totalisent un capital restant dû initial de (50.019 mD).

Le total des souscriptions de la BIAT à ce fonds s'élève, au 31 Décembre 2014, à (1.724 mD), réparti comme suit :

- 1.519 mille DT de souscriptions dans les parts résiduelles et
- 205 mille DT de souscriptions dans les parts substantielles.

Dans le cadre de cette opération, la BIAT assure aussi bien le rôle de dépositaire des actifs du fonds que celui de recouvreur. A ce titre, et en rémunération des missions de dépositaire qui lui sont confiées, la BIAT perçoit auprès de la société de gestion « TUNISIE TITRISATION » agissant pour le compte du fonds, une commission égale à 0,05% HTVA l'an, du capital restant dû des créances vivantes en début de période de calcul. En outre, et en sa qualité de recouvreur, la BIAT perçoit auprès de ladite société de gestion pour le compte du fonds, une commission égale à 0,4% HTVA l'an, du capital restant dû des créances vivantes en début de période de calcul.

Les commissions perçues par la BIAT à ce titre se sont élevées au titre de l'exercice clos au 31 décembre 2014 à 35.167 DT.

42. La BIAT a conclu, en date du 18 Mai 2007, une convention avec la société « TUNISIE TITRISATION » aux termes de laquelle les deux contractants constituent le Fonds Commun de Créances « FCC BIAT-CREDIMMO 2 », une copropriété ayant pour objet exclusif d'acquérir des créances portant sur des prêts immobiliers consentis par le Cédant (BIAT) à des particuliers, en vue d'émettre des parts représentatives de ces créances.

Le prix total initial de l'émission s'élève à (50.000 mD) et les créances cédées par la BIAT audit fonds représenté par la société « TUNISIE TITRISATION », totalisent un capital restant dû initial de (50.003 mD).

Par ailleurs, le total des souscriptions de la BIAT à ce fonds s'élève, au 31 décembre 2013, à (3.653 mD), réparti comme suit :

- 1.503 mille DT de souscriptions dans les parts résiduelles ;
- 1.000 mille DT de souscriptions dans les parts substantielles ;
- 300 mille DT de souscriptions dans les parts de la catégorie P2 ; et
- 850 mille DT de souscriptions dans les parts de la catégorie P3.

Dans le cadre de cette opération, la BIAT assure aussi bien le rôle de dépositaire des actifs du fonds que celui de recouvreur. A ce titre, et en rémunération des missions de dépositaire qui lui sont confiées, la BIAT perçoit auprès de la société de gestion « TUNISIE TITRISATION » agissant pour le compte du fonds, une commission égale à 0,05% HTVA l'an, du capital restant dû des créances vivantes en début de période de calcul. En outre, et en sa qualité de recouvreur, la BIAT perçoit auprès de ladite société de gestion pour le compte du fonds, une commission égale à 0,4% HTVA l'an, du capital restant dû des créances vivantes en début de période de calcul.

Les commissions perçues par la BIAT à ce titre se sont élevées au titre de l'exercice clos au 31 décembre 2014 à 56.891 DT.

43. Dans le cadre de la couverture de son patrimoine et son activité économique et sociale, la BIAT a conclu en date du 27 décembre 1997, avec la société «LA PROTECTRICE», société d'étude, de conseil et de courtage en assurance et réassurance, une convention d'assistance et de conseil. La charge supportée par la BIAT, en 2014, au titre de cette convention, s'élève à 20.000 DT.

44. La BIAT a conclu, depuis 2004, des contrats d'assurances avec la société «Assurances BIAT». Les primes payées au titre de l'exercice 2014 se sont élevées à 11.368 mD.

45. La BIAT a conclu le 15 novembre 2005, avec la Compagnie Internationale Arabe de Recouvrement «CIAR», une convention d'assistance au recouvrement des créances. Cette convention stipule que la société «CIAR» s'engage à assister la BIAT dans le recouvrement amiable de ses créances dans la limite et le strict respect de la législation en vigueur. En contrepartie de ses services, la société «CIAR» percevra une commission de 10% HTVA sur tout montant recouvré.

Aucun montant n'a été facturé par la CIAR à la BIAT au titre de l'exercice 2014.

D. Obligations et engagements de la société envers les dirigeants

Les obligations et engagements envers les dirigeants tels que visés à l'article 200 nouveau II-5 du code des sociétés commerciales se présentent comme suit :

- L'ancien Président Honoraire du conseil d'administration, a bénéficié d'avantages en nature consistant en la prise en charge des frais accessoires liés au logement ainsi que les charges patronales qui en découlent. Ces avantages qui ont été fixés par le conseil d'administration du 13 Mars 2007, s'élèvent au titre de l'exercice 2014 à un montant brut de 12 mDT.

- La rémunération de l'ancien Directeur Général est fixée par les comités de rémunération issus des conseils d'administration du 29 Mai 2007 et du 23 Mai 2014. Cette rémunération s'est élevée au titre de l'exercice 2014 pour la période allant du 1^{er} Janvier au 30 Mai à un montant brut de 1.830 mDT y compris des charges patronales de 380 mDT, elle englobe outre le salaire, les indemnités, le solde de tout compte et l'indemnité de départ, la prise en charge d'une retraite prévoyance. Le Directeur Général bénéficiait également d'une voiture de fonction avec chauffeur et prise en charge de frais d'utilité.

En outre, le conseil d'administration dans sa réunion du 23 Mai 2014 a décidé la cession par la BIAT d'une voiture particulière Mercedes totalement amortie pour un prix de 25 mDT au profit de son ancien Directeur Général.

- La rémunération du nouveau Directeur Général est fixée par le comité de rémunération issu du conseil d'administration du 23 Mai 2014. Cette rémunération s'est élevée au titre de l'exercice 2014 pour la période du 1^{er} Juin 2014 au 31 Décembre 2014 à un montant brut de 235 mDT y compris des charges patronales de 49 mDT, elle englobe outre le salaire et les indemnités, la prise en charge d'une retraite prévoyance. Le Directeur Général bénéficie également d'une voiture de fonction avec chauffeur et prise en charge de frais annexes.
- La rémunération du Directeur Général Adjoint en charge des Ressources de la BIAT est fixée par le comité de rémunération issu du conseil d'administration réuni le 23 Mai 2014, et s'est élevée pour la période du 1^{er} Juin 2014 au 31 Décembre 2014 à un montant brut de 197 mDT y compris des charges patronales de 42 mDT, elle englobe outre le salaire et les indemnités, la prise en charge d'une retraite prévoyance.
- La rémunération du Directeur Général Adjoint en charge de la Banque de Détail de la BIAT est fixée par le comité de rémunération issu du conseil d'administration réuni le 23 Mai 2014, et s'est élevée pour la période du 1^{er} Juin 2014 au 31 Décembre 2014 à un montant brut de 201 mDT y compris des charges patronales de 42 mDT, elle englobe outre le salaire et les indemnités, la prise en charge d'une retraite prévoyance.
- Les membres du conseil d'administration sont rémunérés par des jetons de présence fixés par l'assemblée générale ordinaire du 23 Mai 2014. Ces jetons de présence s'élèvent pour l'exercice 2014 à un montant brut de 450 mDT. En outre, les administrateurs siégeant à la délégation du conseil d'administration, au niveau du comité permanent d'audit interne, du comité exécutif du crédit et du comité des risques, ont bénéficié de rémunérations brutes au titre de l'exercice de 72 mDT.

Par ailleurs et en dehors de ces opérations, nous vous informons qu'il ne nous a été donné avis d'aucune autre convention conclue au cours de l'exercice, et nos travaux n'ont pas révélé l'existence d'autres opérations rentrant dans le cadre des dispositions de l'article 29 de la loi n°2001-65 relative aux établissements de crédit, telle que modifiée et complétée par la loi n°2006-19 du 2 Mai 2006, de l'article 200 et suivants et l'article 475 du Code des Sociétés Commerciales.

Tunis, le 28 Avril 2015

Les Commissaires aux Comptes

Les commissaires aux comptes associés M.T.B.F

ECC MAZARS

Ahmed BELAIFA

Mohamed Ali ELAOUANI CHERIF

AVIS DES SOCIETES

ETATS FINANCIERS

Société Tunisienne Industrielle du Papier et du Carton (SOTIPAPIER)
13, rue Ibn Abi Dhiaf, Zone Industrielle de Saint Gobain, Megrine Riadh 2014, Tunisie

La Société Tunisienne Industrielle du Papier et du Carton (SOTIPAPIER) publie, ci-dessous, ses états financiers arrêtés au 31 décembre 2014 tels qu'ils seront soumis à l'approbation de l'Assemblée Générale Ordinaire statuant sur l'exercice 2014. Ces états sont accompagnés du rapport général et spécial du commissaire aux comptes, Mr Abderrahmen FENDRI (Conseil d'Audit Formation).

BILAN
SOTIPAPIER
Arrêté au 31 Décembre 2014
(Exprimé en Dinar Tunisien)

	Note	2014	2 013
ACTIFS			
ACTIFS NON COURANTS			
Immobilisations incorporelles	V.1	236 134	176 294
Moins Amortissements		-182 748	-176 294
		53 386	-
Immobilisations corporelles	V.2	51 854 340	48 520 297
Moins Amortissements		-44 726 869	-42 685 310
		7 127 471	5 834 987
Immobilisations financières	V.3	1 608 720	1 461 594
Moins Provisions	V.3	-210 000	-210 000
		1 398 720	1 251 594
Total des actifs immobilisés		8 579 577	7 086 581
Total des actifs non courants		8 579 577	7 086 581
ACTIFS COURANTS			
Stocks	V.4	20 896 980	12 157 181
Moins Provisions		-260 522	-322 991
		20 636 458	11 834 190
Clients et comptes rattachés	V.5	13 392 049	18 908 129
Moins Provisions		-66 951	-74 549
		13 325 098	18 833 580
Autres actifs courants	V.6	1 980 799	447 814
Moins Provisions		-10 000	-
		1 970 799	447 814
Placements et autres actifs financiers	V.7	54 628	3 769 681
Liquidités et équivalents de liquidités	V.8	198 376	2 901 703
Total des actifs courants		36 185 359	37 786 968
TOTAL DES ACTIFS		<u>44 764 936</u>	<u>44 873 549</u>

BILAN
SOTIPAPIER
Arrêté au 31 Décembre 2014
(Exprimé en Dinar Tunisien)

	Notes	2 014	2 013
CAPITAUX PROPRES ET PASSIFS			
CAPITAUX PROPRES			
Capital		26 105 500	23 950 000
Réserves légales		2 395 000	2 170 000
Résultats reportés		720 237	325 430
Autres capitaux propres		166 745	237 353
Total des capitaux propres avant le résultat de l'exercice		29 387 482	26 682 783
Résultat de l'exercice		3 729 852	8 762 807
Total des capitaux propres avant affectation	V.9	33 117 334	35 445 590
PASSIFS			
Passifs non courants			
Provision pour risques	V.10	62 751	40 650
Total des passifs non courants		62 751	40 650
Passifs courants			
Fournisseurs et comptes rattachés	V.11	8 726 262	5 821 917
Autres passifs courants	V.12	2 373 531	2 554 169
Concours bancaires et autres passifs financiers	V.13	485 058	1 011 223
Total des passifs courants		11 584 851	9 387 309
Total des passifs		11 647 602	9 427 959
TOTAL DES CAPITAUX PROPRES ET PASSIFS		<u>44 764 936</u>	<u>44 873 549</u>

**ETAT DE RESULTAT
SOTIPAPIER
Pour l'exercice clos le 31 Décembre 2014
(Exprimé en Dinar Tunisien)**

	Notes	31/12/2014	31/12/2013
PRODUITS D'EXPLOITATION			
Revenus	VI.1	62 746 320	55 432 930
Total des produits d'exploitation		62 746 320	55 432 930
CHARGES D'EXPLOITATION			
Variation des stocks		2 302 898	-695 832
Achats de marchandises consommés	VI.2	30 968 085	25 677 525
Achats d'approvisionnements consommés	VI.3	15 437 848	11 354 801
Charges de personnel	VI.4	4 016 330	3 843 120
Dotations aux amortissements et aux provisions	VI.5	2 010 048	1 230 742
Autres charges d'exploitation	VI.6	3 305 901	3 507 126
Total des charges d'exploitation		58 041 110	44 917 482
Résultat d'exploitation		4 705 210	10 515 448
Charges financières nettes	VI.7	-572 374	-442 881
Produits des placements	VI.8	90 766	385 279
Honoraires non récurrents	VI.9	-	-167 662
Autres gains ordinaires	VI.10	350 785	250 052
Résultat des activités ordinaires avant impôt		4 574 387	10 540 236
Impôt sur les bénéfices		-844 535	-1 777 429
Résultat des activités ordinaires après impôt		3 729 852	8 762 807
Eléments extraordinaires		-	-
Résultat net de l'exercice		3 729 852	8 762 807
Effets des modifications comptables		-	-
Résultat après modifications comptables		3 729 852	8 762 807

ETAT DE FLUX DE TRESORERIE
SOTIPAPIER
Pour l'exercice clos le 31 Décembre 2014
(Exprimé en Dinar Tunisien)

		2 014	2 013
<u>Flux de trésorerie liés à l'exploitation</u>			
Résultat net		3 729 852	8 762 807
Ajustements pour :			
- Amortissements et provisions		2 010 048	1 230 742
- Résorption de la prime de mise à niveau		-70 608	-249 322
- Variation des :			
* Stocks		-8 739 799	4 527 674
* Créances		5 516 080	-8 815 364
* Autres actifs		-1 532 985	1 407 027
* Fournisseurs et autres dettes		2 904 345	1 308 679
* Autres passifs		-180 638	694 005
Flux de trésorerie provenant de l'exploitation	VII.1	3 636 295	8 866 248
<u>Flux de trésorerie liés aux activités d'investissement</u>			
Décassements liés à l'acquisition d'immobilisations corporelles et incorporelles		-3 393 884	-3 337 682
Décassements liés à la cession d'immobilisations financières		-147 126	-137 314
Flux de trésorerie affectés aux activités d'investissement	VII.2	-3 541 010	-3 474 996
<u>Flux de trésorerie liés aux activités de financement</u>			
Distribution de dividendes		-5 987 500	-5 967 500
Flux de trésorerie affectés aux activités de financement	VII.3	-5 987 500	-5 967 500
Variation de trésorerie	VII.4	-5 892 215	-576 248
Trésorerie au début de l'exercice		5 660 161	6 236 409
Trésorerie à la clôture de l'exercice		-232 054	5 660 161

I. Présentation de la société

La société «SOTIPAPIER», a été créée en 1981 à Belli (Gouvernorat de Nabeul). Elle produit du papier d'emballage de type Kraft pour les sacs de grandes contenances ainsi que du papier dit Test Liner et du papier Fluting. Elle possède une capacité de production de 60.000 tonnes par an, emploie plus de 270 personnes et a réalisé un chiffre d'affaires dépassant les 62 millions de Dinars Tunisiens au cours de l'exercice 2014.

II. Faits significatifs de l'exercice

L'exercice 2014 est marqué par l'introduction en Bourse de la société «SOTIPAPIER» conformément à la décision prise par l'assemblée générale extraordinaire du 20 août 2013 et ce par la cession de ses actionnaires au public de 9.580.000 actions représentant 40% des 23.950.000 actions formant l'intégralité du capital social au prix de 5 Dinars Tunisiens l'action.

Par ailleurs, malgré un chiffre d'affaires en hausse (+13,2%) et une demande qui reste très forte, le résultat de l'exercice 2014 n'a pas été en conformité avec les prévisions du Business Plan et notamment au niveau de l'EBITDA. Nous avons enregistré une hausse significative des prix de la pâte à papier conjuguée à une dévaluation du dinar par rapport au dollar US et à l'euro. L'augmentation du coût de l'énergie a aussi était importante avec deux fortes augmentations en janvier et mai 2014.

L'ensemble de ces éléments ont engendré un résultat en retrait par rapport à nos attentes au terme de l'exercice 2014.

Des investissements ont été réalisés courant l'exercice 2014 conformément au plan prévu et nous permettent de livrer des produits de meilleure qualité. Des ajustements de prix à la hausse ont été réalisés avec l'ensemble de nos clients, tant pour la filière Kraft que pour la filière Test/Fluting et ce à partir de juillet 2014.

Les fondamentaux de Sotipapier sont solides, notre plan de développement est en plein déploiement, ce qui nous permet d'être optimiste quant à l'avenir de la société.

De plus et par courrier de la caisse nationale de sécurité sociale (CNSS) daté du 05 janvier 2015, la société «SOTIPAPIER» a été informée qu'un contrôle social sera réalisé sur la période du 1er janvier 2012 au 31 décembre 2014. En date du 23 février 2015, la caisse nationale de sécurité sociale a notifié à la société «SOTIPAPIER» le résultat de ce contrôle social. Cette notification a mis à la charge de la société «SOTIPAPIER» le paiement de cotisations complémentaires pour un montant s'élevant à 82.814 DT. Ce montant a été comptabilisé au niveau des charges de l'exercice 2014.

III. Référentiel comptable

Les états financiers arrêtés au 31 décembre 2014 ont été élaborés conformément aux dispositions du système comptable des entreprises régi par la loi n°96-112 du 30 décembre 1996 et des principes comptables généralement admis.

Ces états financiers sont composés du bilan, de l'état de résultat et de l'état des flux de trésorerie présentés selon les modèles autorisés, ainsi que les notes aux états financiers. Le bilan est composé de l'actif, du passif et des capitaux propres.

Les conventions comptables de base et les méthodes comptables les plus significatives appliquées pour la préparation des comptes se résument comme suit :

Exercice social

L'exercice social commence le 1^{er} janvier et finit le 31 décembre.

Unité monétaire

Les états financiers de la société SOTIPAPIER sont libellés en Dinar Tunisien.

IV. Bases de mesure et principes comptables pertinents appliqués

Les principes comptables les plus pertinents tels que retenus par SOTIPAPIER pour l'élaboration de ses états financiers se résument comme suit :

1- Immobilisations

Les immobilisations sont comptabilisées pour leur coût d'acquisition hors taxes déductibles et sont amorties suivant la méthode d'amortissement linéaire.

Les taux d'amortissement pratiqués sont les suivants :

Constructions	10%
Matériels et Outillages	30%
Matériels de transport	20%
A.A.I	20%
Mobiliers de bureau	20%

2- Stocks

Les stocks de «SOTIPAPIER» sont constitués des rubriques suivantes :

1. Stock de matières premières,
2. Stock de matières consommables,
3. Stock de produits finis au coût de production.

La valorisation des stocks de matières premières est effectuée selon la méthode FIFO (*First In First Out*).

La valorisation des stocks de pièces de rechange et de matières consommables est effectuée selon la méthode du coût moyen pondéré (*CMP*).

3- Revenus

Les revenus sont comptabilisés au vu de la réalisation de l'ensemble des conditions suivantes :

1. La livraison a été effectuée,
2. Le montant de la vente est mesuré de façon fiable,
3. Les avantages futurs associés à l'opération de vente bénéficieront à l'entreprise,
4. Les coûts encourus concernant l'opération sont mesurés de façon fiable.

Les revenus représentent la juste valeur des contreparties reçues ou à recevoir au titre de la vente de produits fabriqués (en hors taxe).

4- Conversion des éléments monétaires libellés en monnaie étrangère

Les éléments monétaires courants libellés en monnaie étrangère sont évalués au cours de change à la date de clôture des comptes.

5- Provision pour indemnité de départ à la retraite

La convention collective du secteur de l'Imprimerie, Reliure, Brochure, Transformation du Carton et du Papier et Photographie prévoit une indemnité de départ à la retraite égale à :

- 3 mois de salaires bruts pour les employés bénéficiant d'une ancienneté égale ou supérieure à 25 ans ;
- 2 mois de salaires bruts pour les employés bénéficiant d'une ancienneté allant de 10 à 25 ans.

Conformément au cadre conceptuel de la comptabilité, et en respect de la convention de rattachement des charges aux produits, il a été décidé de constituer une provision pour IDR, et ce, afin de tenir compte de cet engagement futur de la société.

Cette provision a été estimée selon la méthode du régime d'avantages postérieurs à l'emploi à prestation définie telle que définie par la norme IAS 19 «Avantages du personnel».

V. Notes relatives au Bilan

1. Immobilisations incorporelles

La valeur brute des immobilisations incorporelles s'élève au 31 décembre 2014 à 236.134 DT, se détaillant comme suit :

Libellé	Au 31/12/2014	Au 31/12/2013	Variation
Concession brevet et procédés	176 294	176 294	-
Logiciel	34 491	-	34 491
Immobilisations incorporelles en cours	25 349	-	25 349
Total	236 134	176 294	59 840

Le détail de ces immobilisations ainsi que leurs amortissements sont consignés au niveau de l'annexe A «Tableau de variation des immobilisations».

2. Immobilisations corporelles

La valeur brute des immobilisations corporelles s'élève au 31 décembre 2014 à 51.854.340 DT, se détaillant comme suit :

Libellé	Au 31/12/2014	Au 31/12/2013	Variation
Terrain	204 964	204 964	-
Constructions	5 417 897	5 333 509	84 388
A.A.I	1 458 175	1 406 960	51 215
Outillage industriel	41 406 732	39 899 881	1 506 851
Matériel de transport	1 390 087	1 370 944	19 143
M.M.B	340 665	293 512	47 153
Avance sur acquisition d'immobilisations	1 635 820	10 527	1 625 293
Total	51 854 340	48 520 297	3 334 043

Le détail de ces immobilisations ainsi que leurs amortissements sont consignés au niveau de l'annexe A «Tableau de variation des immobilisations».

3. Immobilisations financières

Les immobilisations financières sont composées par des participations et par des dépôts et cautionnements.

Libellé	Au 31/12/2014	Au 31/12/2013	Variation
Participations	643 225	643 225	-
Dépôts et cautionnements	965 495	818 369	147 126
Total	1 608 720	1 461 594	147 126

Les participations se présentent comme suit :

Libellé	Au 31/12/2014	Au 31/12/2013	Variation
Marina Hôtel	350 000	350 000	-
ECRT	200 000	200 000	-
BTS	40 000	40 000	-
Sté expansion tourisme	25 000	25 000	-
SOFIJA	15 000	15 000	-
SODEK	10 000	10 000	-
Sté Tunisienne de codification	3 000	3 000	-
TUNISAIR	225	225	-
Total brut	643 225	643 225	-
Moins Provisions	-210 000	-210 000	-
Total net	433 225	433 225	-

La provision constatée est relative à la dépréciation des titres Marina Hôtel.
Les dépôts et cautionnements se rapportent essentiellement aux avances sur la consommation de gaz et d'électricité.

4. Stocks

La valeur brute des stocks s'élève au 31 décembre 2014 à 20.896.980 DT contre 12.157.181 DT au 31 décembre 2013, se détaillant comme suit :

Libellé	Au 31/12/2014	Au 31/12/2013	Variation
Matières premières	12 834 608	2 707 261	10 127 347
Fournitures consommables	3 805 264	2 889 915	915 349
Produits finis	3 013 054	4 274 839	-1 261 785
Produits finis importés	1 244 054	2 285 166	-1 041 112
Total brut	20 896 980	12 157 181	8 739 799
Moins Provisions	-260 522	-322 991	-62 468
Total net	20 636 458	11 834 190	8 802 267

La provision sur stock s'élevant au 31 décembre 2014 à 260.522 DT est relative à un ancien stock de pièces de rechanges et matières consommables.

5. Clients et comptes rattachés

La valeur brute des clients et comptes rattachés s'élève au 31 décembre 2014 à 13.392.049 DT contre 18.908.129 DT au 31 décembre 2013, se détaillant comme suit :

Libellé	Au 31/12/2014	Au 31/12/2013	Variation
Clients KRAFT	2 230 736	359 319	1 871 417
Clients PAP BLANC	363	363	-
Clients DOUTEUX BLANC	66 951	74 549	-7 598
Clients LINER	1 201 551	778 137	423 414
Clients ventes d'énergie	658 049	532 430	125 619
Clients ventes au comptant	2 402	2 402	-
Effets à recevoir KRAFT	7 090 112	12 509 180	-5 419 068
Effets à recevoir LINER	911 053	4 168 021	-3 256 968
Chèques en portefeuille	1 230 832	483 728	747 104
Total brut	13 392 049	18 908 129	-5 516 080
Moins Provisions	-66 951	-74 549	7 598
Total net	13 325 098	18 833 580	-5 508 482

6. Autres actifs courants

Le solde brut des autres actifs courants s'élève au 31 décembre 2014 à 1.980.799 DT contre 447.814 DT au 31 décembre 2013, se détaillant comme suit :

Libellé	Au 31/12/2014	Au 31/12/2013	Variation
Fournisseurs locaux	24 302	5 243	19 059
Fournisseurs étrangers	9 211	50 672	-41 461
Avances	82 868	91 953	-9 085
Etat impôts et taxes (TVA)	1 178 187	259 701	918 486
Débiteurs divers	43 040	11 103	31 937
Charges constatées d'avance	91 379	29 142	62 237
Etat, impôts et taxes (crédit IS)	551 812	-	551 812
Total brut	1 980 799	447 814	1 532 985
Moins Provisions	-10 000	-	-10 000
Total net	1 970 799	447 814	1 522 985

7. Placements et autres actifs financiers

Le solde de cette rubrique se détaille, au 31 décembre 2014, comme suit :

Libellé	Au 31/12/2014	Au 31/12/2013	Variation
Prêts au personnel	21 220	33 035	-11 815
Prêts cadre	31 062	44 062	-13 000
Prêts CNSS	2 346	2 270	76
Placements sicav	-	3 690 314	-3 690 314
Total	54 628	3 769 681	-3 715 053

8. Liquidités et équivalent de liquidités

Les liquidités et équivalents de liquidités s'élèvent au 31 décembre 2014 à 198.376 DT contre 2.901.703 DT au 31 décembre 2013, se détaillant comme suit :

Libellé	Au 31/12/2014	Au 31/12/2013	Variation
ATB MEGRINE	167 186	-	167 186
BT	-	685 357	-685 357
BANQUE ZITOUNA	-	8 771	-8 771
UBCI	-	-	-
BNA TUNIS	-	14 871	-14 871
Effets remis à l'escompte	-	-	-
Effets remis à l'encaissement	1 909	2 158 472	-2 156 563
Caisse BELLY	29 281	34 232	-4 951
Total	198 376	2 901 703	-2 703 327

9. Capitaux propres

L'évolution de la structure de capital se détaille comme suit :

Actionnaires	31/12/2014		31/12/2013	
	Montant	%	Montant	%
HAN LUX SARL	2 854 339	10,93%	8 056 780	33,64%
Value Consulting	4 377 561	16,77%	4 354 110	18,18%
HAN TN	4 377 560	16,77%	4 354 110	18,18%
Abdelkader Hamrouni	4 942 648	18,93%	6 943 811	28,99%
CTKD	1 308 000	5,01%	-	0,00%
Mohamed Fourati	-	0,00%	75 695	0,32%
Maissa Hamrouni	-	0,00%	62 659	0,26%
Chaima Hamrouni	-	0,00%	62 659	0,26%
Mhirs Asma	-	0,00%	23 304	0,10%
Salha Mzabi	-	0,00%	9 222	0,04%
Adellatif Hamrouni	-	0,00%	3 825	0,02%
Khairuddin Hamrouni	-	0,00%	3 825	0,02%
Divers public	8 245 392	31,58%	-	0,00%
Total	26 105 500	100%	23 950 000	100%

Les capitaux propres s'élèvent au 31 décembre 2014 à 33.117.334 DT. Le tableau de variation des capitaux propres se présente comme suit :

Libellé	Capital social	Réserves légales	Résultats reportés	Autres capitaux propres	Résultat de l'exercice	Total
Capitaux propres au 31/12/2013	23 950 000	2 170 000	325 430	237 353	8 762 807	35 445 590
Réserves légales	-	225 000	-	-	-225 000	-
Résultats reportés	-	-	394 807	-	-394 807	-
Dividendes	-	-	-	-	-5 987 500	-5 987 500
Résorption de la prime de mise à niveau	-	-	-	-70 608	-	-70 608
Augmentation du capital	2 155 500	-	-	-	-2 155 500	-
Résultat 2014	-	-	-	-	3 729 852	3 729 852
Capitaux propres au 31/12/2014	26 105 500	2 395 000	720 237	166 745	3 729 852	33 117 334

10. Provision pour risques et charges

La provision concerne l'indemnité de départ à la retraite qui s'élève à 62.751 DT au 31 décembre 2014 contre 40.650 DT au 31 décembre 2013.

11. Fournisseurs et comptes rattachés

La valeur brute de cette rubrique s'élève au 31 décembre 2014 à 8.726.262 DT contre 5.821.917 DT au 31 décembre 2013, se détaillant comme suit :

Libellé	Au 31/12/2014	Au 31/12/2013	Variation
Fournisseurs locaux	2 963 957	2 209 295	754 662
Fournisseurs étrangers	3 859 932	2 910 973	948 959
Fournisseurs effets à payer	977 822	701 649	276 173
Fournisseurs, factures non parvenues	924 551	-	924 551
Total	8 726 262	5 821 917	2 904 345

12. Autres passifs courants

La valeur des autres passifs courants s'élève au 31 décembre 2014 à 2.373.531 DT contre 2.554.169 DT au 31 décembre 2013, se détaillant comme suit :

Libellé	Au 31/12/2014	Au 31/12/2013	Variation
Clients Kraft	83	-	83
Clients Liner	2 253	140	2 113
Rémunérations dues au personnel	3 934	8 765	-4 831
I U R	100 129	89 752	10 377
Etat droit de douane	1 911	114 190	-112 279
Etat impôt sur les bénéfices	-	480 423	-480 423
TVA sur transport 12 %	37	68	-31
TVA sur vente 18%	2 525	4 872	-2 347
TVA sur société non résidente	47 126	-	47 126
Timbre loi 93-53 du 17/05/93	92	65	27
Retenue 1.5%	21 021	1 045	19 976
Retenue 5%	3 655	561	3 094
Retenue 15%	48 227	-	48 227
Créditeurs divers	2 219	-	2 219
Dettes envers les actionnaires	1 003	1 003	-
CNSS	321 445	295 323	26 122
Charges à payer	1 589 917	1 356 049	233 868
Congés à payer	227 954	201 913	26 041
Total	2 373 531	2 554 169	-180 638

13. Concours bancaires

Les concours bancaires s'élèvent au 31 décembre 2014 à 485.058 DT contre 1.011.223 DT au 31 décembre 2013, se détaillant comme suit :

Libellé	Au 31/12/2014	Au 31/12/2013	Variation
RET UGTT	1 668	876	792
A T B EL JAZIRA	-	1 133	-1 133
BT GROMBALIA	3 321	255 315	-251 994
BT	67 454	-	67 454
S T B MEGRINE	74 216	297 853	-223 637
U I B	-	386	-386
BIAT	112 491	19 461	93 030
B.S	332	332	-
BANQUE DE L'HABITAT	-	1	-1
B N A TUNIS	125 995	-	125 995
BTK	-	1 250	-1 250
AB AMEN BANK	48 573	136 238	-87 665
UBCI	51 008	269 113	-218 105
ATB MEGRINE	-	29 265	-29 265
Total	485 058	1 011 223	-526 165

VI. Notes relatives à l'Etat de Résultat

1. Revenus

Les revenus s'élèvent au 31 décembre 2014 à 62.746.320 DT contre 55.432.930 DT au 31 décembre 2013, se détaillant comme suit :

Libellé	Au 31/12/2014	Au 31/12/2013	Variation
Vente Kraft	39 758 438	37 821 539	1 936 899
Vente Liner	16 703 652	15 437 468	1 266 184
Vente Energie	1 819 830	1 776 090	43 740
Autres	398 375	397 833	542
Ventes Kraft importé	4 116 745	-	4 116 745
Ristourne	-50 720	-	-50 720
Total	62 746 320	55 432 930	7 313 390

2. Achats de marchandises consommés

Les achats de marchandises consommés s'élèvent au 31 décembre 2014 à 30.968.085 DT contre 25.677.525 DT au 31 décembre 2013, se détaillant comme suit :

Libellé	Au 31/12/2014	Au 31/12/2013	Variation
Variation stock de MP	-10 127 347	6 500 011	-16 627 358
Achats vieux papier étranger	2 518 585	2 126 896	391 689
Achat pâte à papier	31 635 325	11 195 005	20 440 320
Achats MP locale V Papier	3 049 449	3 386 496	-337 047
Achat Papier KRAFT	2 733 322	2 161 875	571 447
Frais sur achats	1 158 751	307 242	851 509
Total	30 968 085	25 677 525	5 290 560

3. Achats approvisionnements consommés

Les achats et approvisionnements consommés s'élèvent au 31 décembre 2014 à 15.437.848 DT contre 11.354.801 DT au 31 décembre 2013, se détaillant comme suit :

Libellé	Au 31/12/2014	Au 31/12/2013	Variation
Consommation GAZ	9 301 322	7 442 546	1 858 776
Achats électricité	692 277	213 791	478 486
Achats eau	51 671	49 632	2 039
Variation stock autres approvisionnement	-915 349	-1 276 505	361 156
Achats emballages	160 214	156 545	3 669
Achats pièces de rechange	1 717 738	1 049 021	668 717
Achats gasoil	185 527	83 320	102 207
Fourniture de bureau	48 584	40 717	7 867
Achats matières consommables	2 488 371	2 637 378	-149 007
Achats feutre et toile	481 335	320 551	160 784
Achats consommables locales	20 950	392 172	-371 222
Frais sur achats	188 930	245 633	-56 703
Achats MP en transit	1 016 278	-	1 016 278
Total	15 437 848	11 354 801	4 083 047

4. Charges de personnel

Les charges de personnel s'élèvent au 31 décembre 2014 à 4.016.330 DT contre 3.843.120 DT au 31 décembre 2013, se détaillant comme suit :

Libellé	Au 31/12/2014	Au 31/12/2013	Variation
Salaires de base	2 139 293	2 237 318	-98 025
Primes	882 771	693 893	188 878
Congés payés	193 221	282 829	-89 608
Indemnités de stage	3 120	750	2 370
Indemnités apprentissage	7 336	15 881	-8 545
Indemnités stage sivp	1 113	1 675	-562
Charges sociales légales	727 237	553 135	174 102
Accidents de travail	62 239	57 639	4 600
Total	4 016 330	3 843 120	173 210

5. Dotations aux amortissements et aux provisions

Les dotations aux amortissements et aux provisions s'élèvent au 31 décembre 2014 à 2.010.048 DT contre 1.230.742 DT au 31 décembre 2013, se détaillant comme suit :

Libellé	Au 31/12/2014	Au 31/12/2013	Variation
Dotations aux amortissements	2 048 014	1 188 149	859 865
Provision pour départ à la retraite	22 101	40 650	-18 549
Reprises/Provision pour dépréciation des comptes clients	-7 598	50 079	-57 677
Reprises/provisions pour dépréciation des stocks	-322 991	-48 136	-274 855
Provision pour dépréciation de stocks	260 522	-	260 522
Provision pour dépréciation des débiteurs divers	10 000	-	10 000
Total	2 010 048	1 230 742	779 306

6. Autres charges d'exploitation

Les autres charges d'exploitation s'élèvent au 31 décembre 2014 à 3.305.901 DT contre 3.507.126 DT au 31 décembre 2013, se détaillant comme suit :

Libellé	Au 31/12/2014	Au 31/12/2013	Variation
Location	197 501	309 027	-111 526
Entretien	990 600	1 248 898	-258 298
Assurance	49 165	51 981	-2 816
Honoraires	835 766	716 441	119 325
Publicité	76 272	8 326	67 946
Transport	410 557	709 868	-299 311
Déplacement	43 047	36 773	6 274
Missions et réceptions	24 802	15 559	9 243
Frais postaux et de télécom	31 574	26 128	5 446
Frais bancaires	132 861	90 133	42 728
Subventions et dons	6 333	2 630	3 703
Jetons de présence	75 000	75 000	-
Impôts et taxes	229 649	206 316	23 333
Pertes	2 367	10 046	-7 679
Charges diverses ordinaires	64 794	-	64 794
Contribution conjoncturelle	135 613	-	135 613
Total	3 305 901	3 507 126	-201 225

7. Charges financières nettes

Les charges financières nettes s'élèvent au 31 décembre 2014 à 572.374 DT contre 442.881 DT au 31 décembre 2013, se détaillant comme suit :

Libellé	Au 31/12/2014	Au 31/12/2013	Variation
Pertes de change	375 199	264 468	110 731
Gains de change	-241 351	-5 693	-235 658
Intérêts sur escompte effets	349 754	138 753	211 001
Intérêts sur comptes courants	88 772	45 353	43 419
Total	572 374	442 881	129 493

8. Produits des placements

Les produits des placements s'élèvent au 31 décembre 2014 à 90.766 DT contre 385.279 DT au 31 décembre 2013, se détaillant comme suit :

Libellé	Au 31/12/2014	Au 31/12/2013	Variation
Produits des participations	77 022	266 339	-189 317
Revenus des placements sicav	11 605	36 607	-25 002
Plus-value sur placements	0	79 087	-79 087
Intérêts sur comptes courants	2 139	3 246	-1 107
Total	90 766	385 279	-294 513

9. Honoraires non récurrents

Les honoraires non récurrents qui s'élevaient au 31 décembre 2013 à 167.662 DT correspondent aux charges engagées par la société dans le cadre de son introduction en bourse.

10. Autres gains ordinaires

Les autres gains ordinaires s'élèvent au 31 décembre 2014 à 350.785 DT contre 250.052 DT au 31 décembre 2013, se détaillant comme suit :

Libellé	Au 31/12/2014	Au 31/12/2013	Variation
Résorption prime mise à niveau	70 608	249 322	-178 714
Gains extraordinaires	4 570	730	3 840
Remboursement assurance	275 607	-	275 607
Total	350 785	250 052	100 733

VII. Notes relatives à l'état de flux de trésorerie

1. Flux liés à l'exploitation

- **Amortissements et provisions**

Libellé	Au 31/12/2014	Au 31/12/2013	Variation
Amortissements immob incorporelles	182 748	176 294	6 454
Amortissements immob corporelles	44 726 869	42 685 310	2 041 559
Provisions sur stocks	260 522	322 989	-62 467
Provisions clients et comptes rattachés	66 951	74 549	-7 598
Provision pour risques et charges	62 751	40 650	22 101
Provision pour comptes fournisseurs	10 000	-	10 000
Total	45 309 841	43 299 792	2 010 048

- **Résorption de la prime de mise à niveau**

Libellé	Au 31/12/2014	Au 31/12/2013	Variation
Prime de mise à niveau	70 608	141 217	-70 609
Total	70 608	141 217	-70 609

- **Variation des stocks**

Libellé	Au 31/12/2014	Au 31/12/2013	Variation
Stocks	20 896 980	12 157 181	8 739 799
Total	20 896 980	12 157 181	8 739 799

- **Variation des créances**

Libellé	Au 31/12/2014	Au 31/12/2013	Variation
Clients KRAFT	2 230 736	359 319	1 871 417
Clients PAP BLANC	363	363	-
Clients DOUTEUX BLANC	66 951	74 549	-7 598
Clients LINER	1 201 551	778 137	423 414
Clients ventes d'énergie	658 049	532 430	125 619
Clients ventes au comptant	2 402	2 402	0
Effets à recevoir KRAFT	7 090 112	12 509 180	-5 419 068
Effets à recevoir LINER	911 053	4 168 021	-3 256 968
Chèques en portefeuille	1 230 832	483 728	747 104
Total net	13 392 049	18 908 129	-5 516 080

- **Variation des autres actifs**

Libellé	Au 31/12/2014	Au 31/12/2013	Variation
Fournisseurs locaux	24 302	5 243	19 059
Fournisseurs étrangers	9 211	50672	-41461
Avances	82 868	91 953	-9 085
Etat impôts et taxes (TVA)	1 178 187	259 701	918 486
Débiteurs divers	43 040	11 103	31 937
Charges constatées d'avance	91 379	29 142	62237
Etat, impôts et taxes (crédit IS)	551 812	-	551 813
Total	1 980 799	447 814	1 532 985

- **Variation des fournisseurs et autres dettes**

Libellé	Au 31/12/2014	Au 31/12/2013	Variation
Fournisseurs locaux	2 963 957	2 209 295	754 662
Fournisseurs étrangers	3 859 932	2 910 973	948 959
Fournisseurs effets à payer	977 822	701 649	276 173
Fournisseurs, factures non parvenues	924 551	-	924 551
Total	8 726 262	5 821 917	2 904 345

- **Autres passifs courants**

Libellé	Au 31/12/2014	Au 31/12/2013	Variation
Clients Kraft	83	-	83
Clients Liner	2 253	140	2113
Rémunérations dues au personnel	3 934	8 765	-4831
I U R	100 129	89 752	10377
Etat droit de douane	1 911	114 190	-112 279
Etat impôt sur les bénéfices	-	480 423	-480 423
TVA sur transport 12 %	37	68	-31
TVA sur vente 18%	2 525	4 872	-2 347
TVA sur société non résidente	47 126	-	47 126
TVA à payer	92	-	92
Timbre loi 93-53 du 17/05/93	21 021	65	20956
Retenue 1.5%	3 655	1 045	2610
Retenue 5%	48 227	561	47666
Créditeurs divers	2 219	-	2 219
Dettes envers les actionnaires	1 003	1 003	-
CNSS	321 445	295 323	26 122
Charges à payer	1 589 917	1 356 049	233 868
Congés à payer	227 954	201 913	26 041
Total	2 373 531	2 554 169	-180 638

2. Flux de trésorerie affectés aux activités d'investissement

Les décaissements liés aux activités d'investissement correspondent essentiellement aux acquisitions suivantes : Acquisition de matériel et outillage industriel pour un montant de 3.142.671 dont 1.635.820 correspondant à des avances versées à des fournisseurs, à la réalisation d'aménagements et finitions du bâtiment ainsi que d'autres agencements et aménagement s'élevant respectivement à 84.388 DT et 51.215 DT, à l'achat de matériel de bureau pour 47.153 DT.

3. Flux de trésorerie affectés aux activités de financement

Suivant la décision de l'assemblée générale ordinaire du 30 mai 2014, ayant approuvé les états financiers au 31/12/2013, la société a procédé à la distribution de dividendes au profit des actionnaires pour un montant global de 5.987.500 DT.

4. Rapprochement des montants en liquidité et équivalents de liquidités figurant dans le tableau de flux de trésorerie d'une part, et du bilan d'autre part

Libellé	Référence	Trésorerie au début de 2014	Trésorerie à fin 2014	Variation
Liquidités et équivalent de liquidités	Se référer à la note V.8	2 901 703	198 376	2 703 327
Concours bancaires	Se référer à la note V.13	-1 011 223	-485 058	-526 165
Placements et autres actifs financiers	Se référer à la note V.7	3 769 681	54 628	3 715 053
Total		5 660 161	-232 054	5 892 215

VIII. Note relative aux événements postérieurs à l'arrêté des états financiers

A notre connaissance, il n'y a pas eu d'évènements survenus entre la date de clôture de l'exercice et la date de publication des états financiers, qui sans être liés à la date de clôture de l'exercice :

- Entraineront des modifications importantes de l'actif ou du passif au cours du nouvel exercice ; et
- Ou qui auront, ou risquent d'avoir, des répercussions importantes sur les activités futures de l'entreprise.

IX. Note relative aux parties liées

Conformément aux dispositions de la norme comptable tunisienne NCT 39, les transactions avec les parties liées de la société SOTIPAPIER se présentent comme suit :

- La société CTTM, société du groupe de l'actionnaire M. Abdelkader Hamrouni, a facturé à la société SOTIPAPIER des frais d'entretien et de réparation totalisant 2.093 DT.
- La société SOTOPAPIER a facturé à la société ECRT, société du groupe de l'actionnaire M. Abdelkader Hamrouni, sa quote-part dans les frais de location du dépôt sis à Mégrine Saint Gobain pour la période allant du 19 septembre 2014 au 31 décembre 2014 et ce pour un montant de 28.000 DT.
- La société SOTIPAPIER a cédé, en 2012, à M. Abdelkader Hamrouni, actionnaire, 4 lots de terrain, dont la vocation est agricole, pour leur valeur nette comptable qui s'élève à 531.939 DT et ce dans le but de régulariser leur situation et les rétrocéder à SOTIPAPIER. La société SOTIPAPIER a conclu des contrats de location avec M. Abdelkader Hamrouni, actionnaire, portant sur les 4 terrains cités précédemment. Les contrats ont été conclus le 01/05/2012 pour une durée de 20 ans. Au titre de 2014, le loyer annuel global, hors taxes, s'élève à 26.597 DT.
- La société SOTIPAPIER a conclu avec la société HAN TN, actionnaire, un contrat de prestation de service en vue d'accomplir des missions d'audit économique, social, technique et administratif ainsi que des prospections de marché. Le montant facturé au titre des prestations fournies au cours de l'exercice 2014, s'élève à 315.253 DT. Ce montant inclut la prise en charge par HAN TN de la rémunération du Directeur Général. Au 31 décembre 2014, les dettes envers la société HAN TN s'élèvent à 353.083 DT.
- Courant 2014, la société SOTIPAPIER a constaté en produits les dividendes à encaisser auprès de la société ECRT, société du groupe de l'actionnaire M. Abdelkader Hamrouni, et ce pour un montant de 77.022 DT.

Par ailleurs, nous présentons ci-dessous les autres transactions, conclues dans le cadre des opérations d'exploitation de la société SOTIPAPIER, avec les différentes sociétés du groupe de M. Abdelkader Hamrouni, actionnaire, tels que traduites au niveau des livres comptables au 31 décembre 2014 :

Transactions au cours de l'exercice 2014 :

Société	Vente	Achat	Prestation de service par nature
GNC	3 714 794	-	-
ECRT (*)	-	1 309 282	-
COSEMAT	-	-	88 955 Transit
CTTM	-	-	448 806 Transport
JTL	-	-	119 564 Conseil et assistance
Total	3 714 794	1 309 282	657 325

(*) SOTIPAPIER détient 40% du capital de la société ECRT.

Solde des comptes des sociétés du groupe au 31/12/2014 :

Société	Solde fournisseur	Solde client
GNC	-	260 400
ECRT	545 293	-
COSEMAT	18 015	-
CTTM	86 610	-
Total	649 918	260 400

Obligations et engagements envers les dirigeants:

Les rémunérations des dirigeants sont fixées par décision du conseil d'administration et aucune convention n'est établie entre les dirigeants et la société. Les éléments de rémunérations des dirigeants sont définis comme suit :

- Le directeur général ne perçoit aucune rémunération directe auprès de la société SOTIPAPIER. Sa rémunération est prise en charge par la société HAN TN et fait partie des honoraires facturés dans le cadre de la convention ci-haut indiquée.
- Les membres du conseil d'administration sont rémunérés par des jetons de présence déterminés par le conseil d'administration et soumis à l'approbation de l'assemblée générale. En 2014, le montant des jetons de présence à allouer aux administrateurs et constaté en charge de l'exercice s'est élevé à 75.000 DT.

Annexe A : Tableau de variation des immobilisations et des amortissements

Libellé	Valeur brute au 31/12/2013	Acquisitions au 31/12/2014	Reclassements 31/12/2014	Valeur brute au 31/12/2014	Amortiss. antérieurs	Dotations au 31/12/2014	Amortiss. Cumulés au 31/12/2014	V.C.N au 31/12/2014
Concessions, brevets & procédés	176 294	-	-	176 294	176 294	-	176 294	-
Logiciels	-	34 491	-	34 491	-	6 455	-	28 036
Immobilisations en cours	-	-	-	25 349	-	-	-	25 349
Total des immobilisations incorporelles	176 294	34 491	-	236 134	176 294	6 455	182 748	53 386
Terrain	204 964	-	-	204 964	-	-	-	204 964
Construction	1 999 387	47 253	-	2 046 640	1 884 671	-90 839	1 793 832	252 808
Construction MP2	612 644	-	-	612 644	612 644	-	612 644	-
Construction MP3	802 893	-	-	802 893	710 790	80 289	791 079	11 814
Construction MAG STOCK PB+CHAUD NOUV ADMIN+ATELIER MECANI+AT ELECTRIC	508 512	-	-	508 512	354 958	50 851	405 809	102 703
CONSTRUCTION DEPOT MAT PREMIERE	799 757	37 136	-	836 892	390 002	82 159	472 161	364 731
MATERIELS ET OUTILLAGE	610 316	-	-	610 316	183 095	61 032	244 127	366 189
MATERIEL D'EXPLOITATION MP2	15 604 667	1 554 425	49 824	17 109 268	12 105 081	1 437 578	13 542 659	3 566 609
MACHINE PAPIER BLANC	6 859 922	-	-	6 859 922	6 859 922	-	6 859 922	-
MACHINE NCR	8 682 295	-	-	8 682 295	8 682 295	-	8 682 295	-
TURBINE A GAZ	1 352 799	-	-	1 352 799	1 352 798	-	1 352 798	1
REVISION GENERALE TURBINE	5 946 599	2 250	-	5 948 849	5 946 599	451	5 947 050	1 799
ECONOMIE ENERGIE	1 212 493	-	-	1 212 493	728 980	322 342	1 051 322	161 171
AAI	241 106	-	-	241 106	241 106	-	241 106	-
MATERIEL ROULANTS	1 406 960	51 215	-	1 458 175	1 345 967	25 152	1 371 119	87 056
MMB	1 370 944	125 211	106 068	1 390 087	1 029 555	59 798	1 089 353	300 734
Avance sur acquisition d'immobilisations	293 512	81 643	34 491	340 665	256 847	12 746	269 593	71 072
Total des immobilisations corporelles	48 520 297	3 534 953	200 910	51 854 340	42 685 310	2 041 559	44 726 869	7 127 471
Total	48 696 591	3 569 444	200 910	52 090 474	42 861 604	2 048 014	44 909 617	7 180 857

RAPPORT GENERAL

Messieurs les Actionnaires
de la Société Tunisienne Industrielle du Papier et du Carton
«SOTIPAPIER»
13, rue Ibn Abi Dhiaf, Zone Industrielle Saint Gobain, Megrine Riadh, 2014.

Messieurs,

En exécution du mandat qui nous a été confié par votre Assemblée Générale Ordinaire, nous vous présentons notre rapport général sur l'audit des états financiers de la société SOTIPAPIER relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2014 ainsi que sur les vérifications spécifiques et les informations prévues par la loi.

Rapport sur les états financiers

Nous avons effectué l'audit des états financiers de la Société Tunisienne Industrielle du Papier et du Carton, joints au présent rapport et comprenant le bilan au 31 décembre 2014, ainsi que l'état de résultat et le tableau des flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date et un résumé des principales méthodes comptables et d'autres notes explicatives. Ces états financiers font ressortir des capitaux propres positifs de 33.117.334 DT, y compris le résultat bénéficiaire de l'exercice qui s'élève à 3.729.852 DT.

Responsabilité de la direction pour les états financiers

La direction est responsable de l'établissement et de la présentation sincère de ces états financiers conformément aux normes comptables tunisiennes ainsi que d'un contrôle interne qu'elle juge nécessaire pour permettre l'établissement d'états financiers ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Responsabilité de l'auditeur

Les états financiers ont été arrêtés par votre conseil d'administration. Notre responsabilité est d'exprimer une opinion sur ces états financiers sur la base de notre audit. Nous avons effectué notre audit selon les normes de la profession applicables en Tunisie. Ces normes requièrent de notre part de nous conformer aux règles d'éthique et de planifier et de réaliser l'audit pour obtenir une assurance raisonnable que les états financiers ne comportent pas d'anomalies significatives.

Un audit implique la mise en œuvre de procédures en vue de recueillir des éléments probants concernant les montants et les informations fournis dans les états financiers. Le choix des procédures relève du jugement de l'auditeur, de même que l'évaluation du risque que les états financiers contiennent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs. En procédant à cette évaluation, l'auditeur prend en compte le contrôle interne en vigueur dans l'entité relatif à l'établissement et la présentation sincère des états financiers afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance. Un audit comporte également l'appréciation du caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que l'appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

Nous estimons que les éléments probants recueillis sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Opinion

A notre avis, les états financiers présentent sincèrement, dans tous leurs aspects significatifs, la situation financière de la société SOTIPAPIER au 31 décembre 2014, ainsi que sa performance financière et ses flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, conformément aux principes comptables généralement admis en Tunisie.

Rapport sur les vérifications et informations spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes de la profession, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Nous n'avons pas d'observations à formuler sur la sincérité et la concordance avec les états financiers des informations d'ordre comptable données dans le rapport de gestion du conseil d'administration et dans les documents adressés aux actionnaires sur la situation financière et les états financiers annuels.

Par ailleurs et en application des dispositions de l'article 19 du décret n°2001-2728 du 20 novembre 2001, nous avons procédé aux vérifications nécessaires et n'avons pas d'observations à formuler sur la tenue des comptes en valeurs mobilières émises par la société SOTIPAPIER eu égard à la réglementation en vigueur.

Nous avons également, dans le cadre de notre audit, procédé à l'examen des procédures de contrôle interne relatives au traitement de l'information comptable et à la préparation des états financiers. Nous signalons, conformément à ce qui est requis par l'article 3 de la loi 94-117 du 14 novembre 1994 tel que modifié par la loi 2005-96 du 18 octobre 2005, que nous n'avons pas d'observations significatives à formuler sur le système de contrôle interne.

Tunis, le 30 avril 2015

Conseil Audit Formation
Abderrahmen Fendri

RAPPORT SPECIAL

Messieurs les Actionnaires
de la Société Tunisienne Industrielle du Papier et du Carton
SOTIPAPIER
13, rue Ibn Abi Dhiaf, Zone Industrielle Saint Gobain, Megrine Riadh, 2014.

Messieurs,

En application de l'article 200 et suivants et l'article 475 du code des sociétés commerciales, nous vous soumettons notre rapport sur les conventions conclues et opérations réalisées au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2014.

Notre responsabilité est de nous assurer du respect des procédures légales d'autorisation et d'approbation de ces conventions ou opérations et de leur traduction correcte, in fine, dans les états financiers. Il ne nous appartient pas de rechercher spécifiquement et de façon étendue l'existence éventuelle de telles conventions ou opérations mais de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données et celles obtenues au travers de nos procédures d'audit, leurs caractéristiques et modalités essentielles, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien fondé. Il vous appartient d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions et la réalisation de ces opérations en vue de leur approbation.

1. Conventions et opérations réalisées en 2014 (Autres que les rémunérations des dirigeants)

Votre conseil d'administration nous a tenus informés des conventions et opérations suivantes nouvellement conclues au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2014 :

1. La société CTTM, société du groupe de l'actionnaire M. Abdelkader Hamrouni, a facturé à la société SOTIPAPIER des frais d'entretien et de réparation totalisant 2.093 DT.
2. La société SOTIPAPIER a facturé à la société ECRT, société du groupe de l'actionnaire M. Abdelkader Hamrouni, sa quote-part dans les frais de location du dépôt pour la période allant du 19 septembre 2014 au 31 décembre 2014 et ce pour un montant de 28.000 DT.

Par ailleurs, nous présentons ci-dessous les transactions, conclues dans le cadre des opérations d'exploitation de la société SOTIPAPIER, avec les différentes sociétés du groupe de M. Abdelkader Hamrouni, actionnaire, tels que traduites au niveau des livres comptables au 31 décembre 2014 :

Transactions au cours de l'exercice 2014 :

Société	Vente	Achat	Prestation de service par nature
GNC	3 714 794	-	-
ECRT (*)	-	1 309 282	-
COSEMAT	-	-	88 955 Transit
CTTM	-	-	448 806 Transport
JTL	-	-	119 564 Conseil et assistance
Total	3 714 794	1 309 282	657 325

(*) : SOTIPAPIER détient 40% du capital de la société ECRT.

Solde des comptes des sociétés du groupe au 31/12/2014 :

Société	Solde fournisseur	Solde client
GNC	-	260 400
ECRT	545 293	-
COSEMAT	18 015	-
CTTM	86 610	-
Total	649 918	260 400

2. Conventions et opérations réalisées en 2014 relatives à des conventions antérieures (Autres que les rémunérations des dirigeants)

1. Courant l'exercice 2012, la société SOTIPAPIER a conclu avec la société HAN TN, actionnaire, un contrat de prestation de services en vue d'accomplir des missions d'audit économique, social, technique et administratif ainsi que des prospections de marché. Le montant facturé au titre des prestations fournies au cours de l'exercice 2014, s'élève à 315.253 DT. Ce montant inclut la prise en charge par HAN TN de la rémunération du Directeur Général. Au 31 décembre 2014, les dettes envers la société HAN TN s'élèvent à 353.083 DT.
2. La société SOTIPAPIER a conclu des contrats de location avec M. Abdelkader Hamrouni, actionnaire, portant sur 4 terrains à vocation agricole. Les contrats ont été conclus le 1er mai 2012 pour une durée de 20 ans. Au titre de 2014, le loyer annuel global, hors taxes, s'élève à 26.597 DT.

3. Obligations et engagements de la société envers les dirigeants

Les rémunérations des dirigeants sont fixées par décision du conseil d'administration et aucune convention n'est établie entre les dirigeants et la société. Les éléments de rémunérations des dirigeants sont définis comme suit :

- Le directeur général ne perçoit aucune rémunération directe auprès de la société SOTIPAPIER. Sa rémunération est prise en charge par la société HAN TN et fait partie des honoraires facturés dans le cadre de la convention ci-haut indiquée.
- Les membres du conseil d'administration sont rémunérés par des jetons de présence déterminés par le conseil d'administration et soumis à l'approbation de l'assemblée générale. En 2014, le montant des jetons de présence à allouer aux administrateurs et constaté en charges de l'exercice s'est élevé à 75.000 DT.

Par ailleurs, lors de nos investigations, nous n'avons pas relevé l'existence d'autres conventions qui entrent dans le cadre des articles 200 et 475 du Code des Sociétés Commerciales.

Tunis, le 30 avril 2015

Conseil Audit Formation
Abderrahmen Fendri

AVIS DES SOCIETES

ETATS FINANCIERS

Tunisie Profilés Aluminium -TPR-

Siège social : Rue des usines Z.I sidi rézig, Megrine 2033 Tunisie

La Société Tunisie Profilé Aluminium -TPR-, publie ci-dessous, ses états financiers arrêtés au 31 décembre 2014 tels qu'ils seront soumis à l'approbation de l'assemblée générale ordinaire qui se tiendra le 11 juin 2015. Ces états sont accompagnés des rapports général et spécial des commissaires aux comptes Mr Anis LAADHAR et Mr Naoufel AMRI.

Société TPR
Bilan au 31 décembre 2014
(Exprimé en Dinar Tunisien)

Actifs	Notes	Exercice clos le	
		31/12/2014	31/12/2013
Actifs non courants			
Actifs immobilisés			
Immobilisations incorporelles		584 758	584 758
- Amortissements des immobilisations incorporelles		(485 257)	(465 458)
Immobilisations incorporelles nettes	B1	99 501	119 301
Immobilisations corporelles		51 059 074	47 869 555
- Amortissements des immobilisations corporelles		(30 149 620)	(26 870 242)
Immobilisations corporelles nettes	B2	20 909 454	20 999 313
Immobilisations financières		19 989 059	19 759 830
- Provisions		(495 451)	(342 931)
Immobilisations financières nettes	B3	19 493 608	19 416 899
Total des actifs immobilisés		40 502 563	40 535 513
Total des actifs non courants		40 502 563	40 535 513
Actifs courants			
Stocks		49 655 436	31 829 491
- Provisions sur stocks		-	-
Stocks nets	B4	49 655 436	31 829 491
Clients et comptes rattachés		26 378 000	25 358 772
- Provisions sur comptes clients		(6 296 398)	(7 049 093)
Clients nets	B5	20 081 602	18 309 680
Comptes de régularisations et autres actifs courants		4 758 690	1 409 570
provision sur comptes d'actifs		(379 319)	(318 930)
Autres actifs courants nets	B6	4 379 371	1 090 640
Placements et autres actifs financiers	B7	33 758 650	31 449 108
Liquidités et équivalents de liquidités	B8	778 627	1 427 019
Total des actifs courants		108 653 686	84 105 938
Total des actifs		149 156 250	124 641 451

Société TPR
Bilan au 31 décembre 2014
(Exprimé en Dinar Tunisien)

Capitaux propres et passifs	Notes	Exercice clos le	
		31/12/2014	31/12/2013
Capitaux propres			
Capital social		45 000 000	45 000 000
Rachat actions propres		(17 060)	-
Réserves		5 209 300	5 109 300
Autres capitaux propres		1 036 228	1 360 129
Résultats reportés		15 304 852	12 790 023
Réserve à régime spécial		4 499 900	2 699 900
Prime d'émission		15 360 000	15 360 000
Total des capitaux propres avant résultat de l'exercice		86 393 220	82 319 352
Résultat de l'exercice avant investissement		11 515 245	14 764 830
Réserve spéciale de réinvestissement			
Réserve à régime spécial			1 800 000
Résultat net affectable		11 515 245	12 964 830
Total des capitaux propres avant affectation	B9	97 908 464	97 084 181
Passifs			
Passifs non courants			
Provisions pour risques et charges	B10	615 142	810 617
Total des passifs non courants		615 142	810 617
Passifs courants			
Fournisseurs et comptes rattachés	B11	21 997 567	13 340 514
Autres passifs courants	B12	1 773 243	2 495 203
Concours bancaires et autres passifs financiers	B13	26 861 834	10 910 935
Total des passifs courants		50 632 644	26 746 652
Total des passifs		51 247 786	27 557 269
Total des capitaux propres et des passifs		149 156 250	124 641 451

Société TPR
Etat de résultat au 31 décembre 2014
(Exprimé en Dinar Tunisien)

	Notes	Exercice de 12 mois clos le	
		31/12/2014	31/12/2013
Produits d'exploitation			
Revenus	R1	98 808 723	97 316 296
Autres produits d'exploitation	R2	699 219	566 105
Total des produits d'exploitation		99 507 941	97 882 401
Charges d'exploitation			
Variation des stocks de produits finis et encours	R3	1 590 544	(487 108)
Achat marchandise consommée	R4	(57 521 339)	(52 109 017)
Achats d'approvisionnement consommés	R5	(12 210 212)	(11 066 080)
Charges de personnel	R6	(8 094 316)	(7 080 408)
Dotations aux amortissements et aux provisions	R7	(3 975 463)	(4 067 600)
Autres charges d'exploitation	R8	(5 035 313)	(4 621 144)
Total des charges d'exploitation		(85 246 100)	(79 431 357)
Résultat d'exploitation		14 261 842	18 451 044
Charges financières nettes	R9	(2 192 740)	(1 914 545)
Produits des placements	R10	2 417 442	2 085 809
Autres gains ordinaires	R11	473 546	96 773
Autres pertes ordinaires	R12	(165 523)	(215 170)
Résultat des activités ordinaires avant impôt		14 794 567	18 503 912
Impôt sur les bénéfices	R13	(3 279 322)	(3 739 082)
Résultat des activités ordinaires après impôt		11 515 245	14 764 830
Eléments extraordinaires		-	-
Résultat net de l'exercice		11 515 245	14 764 830
Effets des modifications comptables (Net d'impôt)		-	-
Résultat de l'exercice après modification comptable		11 515 245	14 764 830

Société TPR
Etat de flux de trésorerie au 31 décembre 2014
(Exprimé en Dinar Tunisien)

Désignation	Notes	31/12/2014	31/12/2013
<u>FLUX DE TRESORERIE LIE A L'EXPLOITATION</u>			
Résultat net		11 515 245	14 764 830
<u>Ajustement pour</u>			
Amortissements et provisions	F1	2 735 853	4 067 600
Variation des stocks	F2	(17 825 944)	(1 220 604)
Variation créances clients	F3	(1 019 228)	(2 557 748)
Variation autres actifs	F4	(3 349 120)	2 045 854
Variation fournisseurs et autres dettes	F5	7 935 092	1 238 813
<u>Ajustement pour</u>			
Résorption subvention d'investissement	F6	(323 901)	(413 612)
Plus ou moins-value de cession	F7	(57 487)	34 780
Produits Financiers	F8	(419 300)	(519 100)
Flux de trésorerie liés à l'exploitation		(808 790)	17 440 812
<u>FLUX DE TRESORERIE LIE AUX ACTIVITES D'INVESTISSEMENT</u>			
Décaissements affectés à l'acquisition d' immobilisations corporelles et incorporelles	F9	(3 394 968)	(1 973 415)
Encaissements provenant des cession immobilisation corporelles et incorporelles	F10	90 998	12 400
Encaissements provenant des subventions d'investissement	F11	-	1 253 029
Décaissements affectés à l'acquisition d'immobilisations financières	F12	(2 336 155)	(3 720 160)
Encaissements provenant des immobilisations Financières	F13	2 526 227	325 682
Flux de trésorerie affectés aux activités d'investissement		(3 113 898)	(4 102 463)
<u>FLUX DE TRESORERIE LIE AUX ACTIVITES DE FINANCEMENT</u>			
Dividendes et autres distributions	F14	(10 350 000)	(9 680 000)
Encaissement provenant des emprunts	F15	55 222 133	31 483 545
Remboursement d'emprunts	F16	(43 483 545)	(35 203 642)
Encaissement provenant des placements	F17	74 900 000	62 450 000
Décaissement liés aux placements	F18	(77 209 543)	(63 000 000)
Décaissement liés aux actions propres	F19	(17 060)	-
Flux de trésorerie affectés aux activités de financement		(938 015)	(13 950 096)
VARIATION DE TRESORERIE		(4 860 703)	(611 748)
Trésorerie au début de l'exercice	F20	(900 370)	(288 623)
Trésorerie à la clôture de l'exercice		(5 761 074)	(900 370)

NOTES AUX ÉTATS FINANCIERS

I PRESENTATION DE L'ENTREPRISE

La société Tunisie Profilés Aluminium « TPR » SA est une filiale du groupe BAYAHI. Son capital social s'est élevé avant son introduction en bourse en 2007 à 25 000 000 DT détenu à concurrence de 58,5 % par la société CFI. Après son introduction en bourse, son capital s'est élevé à 29 800 000 DT puis à 32 000 000 DT le 31 décembre 2008. Une augmentation de capital pour un montant de 4 000 000 DT a été décidée par l'Assemblée Générale Extraordinaire du 7 Mai 2009. Une autre augmentation de 1 000 000 DT a été effectuée sur décision de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 3 Mai 2010. Une augmentation de 5 00 000 DT a été effectuée sur décision de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 25 Mai 2011 pour ramener le capital social à 42 000 000 DT. Une autre augmentation qui a eu lieu en date du 4 Juin 2012 a porté le capital social à 44 000 000 DT. La dernière augmentation en date effectuée le 6 juin 2013 a porté le capital à 45 000 000 DT.

Tunisie Profilés Aluminium « TPR » a pour objet la transformation, la fabrication, le commerce, l'import et l'export de tout genre d'articles en profilés d'aluminium ou autres produits. Outre le marché local, ses produits sont aussi largement écoulés sur le marché Européen, Nord-Africain et en Afrique de l'ouest.

II RÉFÉRENTIEL D'ÉLABORATION DES ÉTATS FINANCIERS :

Les états financiers relatifs à l'exercice clos le 31 Décembre 2014, sont établis conformément aux normes comptables Tunisiennes telles que définies par la loi n°96-112 du 30 décembre 1996 relative au système comptable des entreprises et le décret n°96-2459 du 30 décembre 1996 portant approbation du cadre conceptuel de la comptabilité.

III NOTE SUR LES BASES DE MESURE ET LES PRINCIPES COMPTABLES PERTINENTS APPLIQUES

Les états financiers ont été préparés par référence aux conventions comptables de base et notamment :

- L'hypothèse de la continuité de l'exploitation
- L'hypothèse de la comptabilité d'engagement
- La convention de l'entité
- La convention de l'unité monétaire
- La convention de la périodicité
- La convention du coût historique
- La convention de réalisation de revenu
- La convention de la permanence des méthodes
- La convention de l'information complète
- La convention de prudence

- La convention de l'importance relative
- La convention de la prééminence du fond sur la forme.

IV UNITÉ MONÉTAIRE

Les comptes de la Société Tunisie Profilés Aluminium TPR S.A. sont libellés en Dinars Tunisiens.

V EXERCICE SOCIAL

Les états financiers de l'exercice clos le 31 Décembre 2014 couvrent la période allant du 1er janvier au 31 décembre.

VI PRINCIPES & METHODES COMPTABLES ADOPTÉS

Les principes comptables les plus significatifs retenus pour la présentation des états financiers se résument comme suit :

Immobilisations corporelles

Les immobilisations de la société sont comptabilisées à leur coût d'acquisition en hors taxes récupérables. Les immobilisations acquises en devises étrangères sont converties au cours en vigueur le jour de l'opération.

Les taux d'amortissements utilisés se détaillent comme suit :

Désignation	Taux
Construction usines et dépôts	5%
Construction locaux administratifs	2%
Matériel Industriel	10%
Matériel de transport	20%
Matériel informatique	15%
Concessions de marques brevets et licences	20%
Logiciels	33%

Immobilisations financières

Les immobilisations financières sont constituées des prêts consentis et dont les délais d'exigibilité sont supérieurs à une année ainsi que des titres de participation détenus par la société.

Stocks

Les stocks sont valorisés comme suit :

- Les billettes importées sont valorisées sur la base d'un coût moyen pondéré annuel.
- Les billettes achetées localement sont valorisées au coût moyen pondéré annuel.
- Le déchet de source interne généré par les différentes unités de production (essentiellement des profilés) est valorisé au coût moyen pondéré annuel des déchets externes.
- Le coût de production de chaque unité est égal à la somme des coûts des consommables et des coûts de transformations moins la valeur des déchets générés par cette unité.

Clients et comptes rattachés

Les créances de la société libellées en monnaies étrangères sont comptabilisées en Dinar Tunisien en utilisant le cours du jour de l'opération.

A la date de clôture, les créances de la société, libellées en monnaie étrangère, sont évaluées en utilisant le cours de change en vigueur à cette date.

Les différences de change, résultant de cette actualisation, qu'elles constituent une perte ou un gain, sont imputées au résultat de l'exercice au cours duquel elles sont survenues.

Capitaux propres

La rubrique des capitaux propres comporte le capital social, les réserves, la part de la subvention d'investissement non incorporée au résultat ainsi que le résultat de l'exercice.

Fournisseurs et comptes rattachés

Les dettes libellées en monnaie étrangère sont initialement comptabilisées en utilisant le cours du jour de l'opération.

A la date de clôture, les dettes libellées en monnaie étrangère sont actualisées au cours de change en vigueur à cette date.

Les différences de change qui résultent de cette actualisation sont portées en résultat de l'exercice au cours duquel elles sont survenues.

VII NOTES DETAILLEES SUR LES ETATS FINANCIERS

Les tableaux et informations qui figurent dans ces notes sont libellés, sauf indication contraire, en Dinar Tunisien (TND).

VII.1. Notes sur le bilan

B.1. Immobilisations incorporelles

Les immobilisations incorporelles nettes s'élèvent au 31 décembre 2014 à 99 501 DT et se détaillent comme suit :

Désignation	Valeurs brutes				Amortissements				VCN au 31/12/2014
	Valeurs au 31/12/2013	Acquisitions 2014	Cessions / Reclassements 2014	Valeurs au 31/12/2014	Amortissements au 31/12/2013	Régularisations amortissements antérieurs	Dotations aux amortissements au 31/12/2014	Amortissements au 31/12/2014	
Logiciel	394 172	-	-	394 172	374 372	-	10 799	385 171	9 001
Marques, brevets, licences	10 587	-	-	10 587	10 587	-	-	10 587	-
Fonds de commerce	180 000	-	-	180 000	80 500	-	9 000	89 500	90 500
Total	584 758	-	-	584 758	465 458	-	19 799	485 257	99 501

B.2. Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles nettes s'élèvent au 31 décembre 2014 à 20 909 454 DT et se détaillent comme suit :

Désignation	Valeurs brutes				Amortissements				VCN au 31/12/2014
	Valeurs au 31/12/2013	Acquisitions 2014	Cessions / Reclassements 2014	Valeurs au 31/12/2014	Amortissements au 31/12/2013	Régularisations amortissements antérieurs	Dotations aux amortissements au 31/12/2014	Amortissements au 31/12/2014	
Terrains	1 500 038	-	-	1 500 038	-	-	-	-	1 500 038
Constructions	3 818 576	17 307	-	3 835 883	2 350 342	-	108 925	2 459 266	1 376 617
AAI Construction	28 030	99 353	-	127 383	20 411	-	1 374	21 784	105 599
Matériels Industriels	35 076 418	1 989 609	-	37 066 027	20 305 625	-	2 965 044	23 270 669	13 795 358
Outillages industriels	702 362	97 968	-	800 330	256 927	-	34 233	291 160	509 170
AAI Matériels industriels et outillages	394 387	-	-	394 387	384 461	-	4 339	388 799	5 588
Matériels de transport	1 383 396	123 046	(205 449)	1 300 994	1 139 845	(171 936)	75 709	1 043 618	257 376
Matériels engin de levage	623 646	211 001	-	834 647	452 766	-	74 566	527 332	307 315
AAI Divers	1 010 376	69 190	-	1 079 566	552 000	-	31 256	583 256	496 310
Matériels de bureau	445 636	13 989	-	459 625	382 991	-	15 182	398 173	61 452
Matériels informatique	998 288	50 971	-	1 049 259	788 714	-	75 971	864 685	184 574
Magasin vertical	1 210 111	1 349	42 032	1 253 491	236 161	-	64 717	300 878	952 613
Immobilisations en cours	678 291	721 184	(42 032)	1 357 443	-	-	-	-	1 357 443
Total	47 869 555	3 394 968	(205 449)	51 059 074	26 870 242	(171 936)	3 451 315	30 149 620	20 909 454

B.3. Immobilisations financières

Les immobilisations financières nettes s'élèvent au 31 décembre 2014 à 19 493 608 DT et se détaillent comme suit :

Désignation	31/12/2014	31/12/2013	Variation
Titres TECI	4 000	4 000	-
Titres GIC	37 700	37 700	-
Titres BNS	10 000	10 000	-
Titres STB	16 429	16 429	-
Titres BS	5 595	5 595	-
Titres TPR TRADE	499 000	499 000	-
Titres CFI SICAR	990 000	990 000	-
Titres LLOYD	550	500	50
S.M.U	75 000	75 000	-
PROFAL MAGHREB	7 315 751	7 315 751	-
ALUFOND	2 995 000	2 995 000	-
LAVAAL INTERNATIONAL	872 235	872 235	-
ALUCOLOR	999 900	999 900	-
METECNAL	2 295 000	2 295 000	-
Foire EXP	50 000	-	50 000
Versement restant à effectuer	(25 000)	-	(25 000)
Total Titres de participations	16 141 160	16 116 110	25 050
Autres immobilisations financières (fonds gérés CFI SICAR)	3 500 000	3 200 000	300 000
Prêts accordés au personnel	326 299	422 120	(95 821)
Dépôts et cautionnements	21 600	21 600	-
Total immobilisations financières brutes	19 989 059	19 759 830	229 229
Provisions sur titres	495 451	342 931	152 520
Immobilisations financières nettes	19 493 608	19 416 899	76 709

Les titres en portefeuille au 31 Décembre 2014 se détaillent comme suit :

Désignation	Nombre d'action au 31/12/2014	Valeur Brute au 31/12/2014	Versement non effectué	Provision cumulée au 31/12/13	Provisions constituées en 2014	Reprise sur provisions 2014	Provision cumulée au 31/12/2014
TECI	80	4 000	-	4 000	-	-	4 000
GIC	377	37 700	-	37 700	-	-	37 700
BNS	1 000	10 000	-	-	-	-	-
STB	603	16 429	-	11 682	4 747	-	16 429
ATTIJARI BANK (BS)	262	5 595	-	1 057	-	1 057	-
TPR TRADE	4 990	499 000	-	-	-	-	-
CFI SICAR	9 900	990 000	-	284 621	-	-	284 621
S.M.U	750	75 000	-	3 871	-	-	3 871
LLOYD	200	550	-	-	550	-	550
PROFAL MAGHREB	36 000	7 315 751	-	-	-	-	-
ALUFOND	29 950	2 995 000	-	-	-	-	-
LAVAAL INTERNATIONAL	450	872 235	-	-	148 280	-	148 280
ALUCOLOR	9 999	999 900	-	-	-	-	-
METECNAL	10 000	2 295 000	-	-	-	-	-
TUNISIE AFRIQUE EXPORT	500	50 000	25 000	-	-	-	-
Total	105 061	16 166 160	25 000	342 931	153 577	1 057	495 451

B.4. Stocks

Les stocks nets s'élèvent au 31 décembre 2014 à 49 655 436 DT contre 31 829 491 DT au 31 décembre 2013 et se détaillent comme suit :

Désignation	31/12/2014	31/12/2013	Variation
Matières premières et consommables.	27 866 368	17 806 617	10 059 751
Stock transit	11 887 159	6 364 712	5 522 447
Produits finis	4 699 188	3 613 191	1 085 997
Stock filières	3 037 739	2 384 537	653 202
Produits encours	1 328 640	824 093	504 547
Travaux encours	836 342	836 342	-
Total stocks bruts	49 655 436	31 829 491	17 825 944
Provision pour dépréciation de stocks	-	-	-
Total stocks nets	49 655 436	31 829 491	17 825 944

B.5. Clients et comptes rattachés

Les clients et comptes rattachés nets s'élèvent au 31 décembre 2014 à 20 081 602 DT contre 18 309 680 DT au 31 décembre 2013 et se détaillent comme suit :

Désignation	31/12/2014	31/12/2013	Variation
Clients étrangers	9 101 743	7 232 104	1 869 640
Clients locaux	6 021 546	5 918 672	102 875
Chèques remis à l'encaissement	3 794 033	3 140 017	654 016
Clients douteux étrangers	3 559 270	3 058 935	500 335
Clients locaux effets à recevoir	1 365 275	2 221 339	(856 064)
Clients douteux locaux	928 940	2 023 649	(1 094 709)
Clients contentieux étrangers	894 523	894 523	-
Clients contentieux locaux	712 670	869 534	(156 865)
Total clients bruts	26 378 000	25 358 772	1 019 228
Provision sur clients	(6 296 398)	(7 049 093)	752 695
Total clients nets	20 081 602	18 309 680	1 771 923

Les provisions pour dépréciation des créances-clients se détaillent comme suit :

Désignation	Solde brut 31/12/2014	Provision 2014	Total net
Clients Etrangers	9 101 743	-	9 101 743
Clients locaux	6 021 546	-	6 021 546
Chèques remis à l'encaissement	3 794 033	-	3 794 033
Clients Douteux étrangers	3 559 270	3 559 270	-
Clients locaux effets à recevoir	1 365 275	200 995	1 164 280
Clients Douteux locaux	928 940	928 940	-
Clients Contentieux étrangers	894 523	894 523	-
Clients Contentieux locaux	712 670	712 670	-
Total 2014	26 378 000	6 296 398	20 081 602

Désignation	Solde brut 31/12/2013	Provision 2013	Total net
Clients Etrangers	7 232 104	-	7 232 104
Clients locaux	5 918 672	-	5 918 672
Chèques remis à l'encaissement	3 140 017	-	3 140 017
Clients Douteux étrangers	3 058 935	3 058 935	-
Clients locaux effets à recevoir	2 221 339	200 995	2 020 344
Clients Douteux locaux	2 023 649	2 024 149	-500
Clients Contentieux étrangers	894 523	894 523	-
Clients Contentieux locaux	869 534	870 491	(957)
Total 2013	25 358 772	7 049 093	18 309 680

B.6. Comptes de régularisations et autres actifs courants

Les comptes de régularisations et autres actifs courants nets s'élèvent au 31 décembre 2014 à 4 379 371 DT contre 1 090 640 DT au 31 décembre 2013 et se détaillent comme suit :

Désignation	31/12/2014	31/12/2013	Variation
Etats et collectivités publiques	3 837 501	751 821	3 085 680
Personnel	306 961	193 998	112 963
Charges constatées d'avance	187 891	88 427	99 464
Sociétés du groupe	182 926	127 507	55 420
Avances fournisseurs	123 895	177 862	-53 968
Autres comptes débiteurs divers	119 516	69 955	49 560
Total Brut Autres Actifs Courants	4 758 690	1 409 570	3 349 120
Provisions pour dépréciations / Débiteurs Divers	(379 319)	(318 930)	(60 389)
Montant Net	4 379 371	1 090 640	3 288 731

B.7. Placements et autres actifs financiers

Les placements et autres actifs financiers s'élèvent au 31 décembre 2014 à 33 758 650 DT contre 31 449 108 DT au 31 décembre 2013 et se détaillent comme suit:

Désignation	31/12/2014	31/12/2013	Variation
Placements billets de trésorerie	33 100 000	31 100 000	2 000 000
Autres placements courants et créances assimilées	658 650	349 108	309 543
Total	33 758 650	31 449 108	2 309 543

B.8. Liquidités et équivalents de liquidités

Les liquidités et équivalents de liquidités s'élèvent au 31 décembre 2014 à 778 627 DT contre 1 427 019 DT au 31 décembre 2013 et se détaillent comme suit :

Désignation	31/12/2014	31/12/2013	Variation
Banque	774 915	1 423 035	(648 121)
Caisse	3 713	3 984	(271)
Total	778 627	1 427 019	(648 392)

B.9. Capitaux propres

Le tableau suivant retrace les mouvements des capitaux propres au cours des exercices 2013 et 2014 :

Désignation	Capital	Rachat d'actions propres	Prime d'émission	Réserves Légale	Réserves à régime spécial	Fond Social	Résultats reportés	Subventions d'investissement	Amortissements des subventions	Résultat de l'exercice	Total capitaux propres
Solde au 31/12/2012 avant affectation	44 000 000	-	15 360 000	4 200 000	1 700 000	709 300	11 246 707	2 314 027	(1 793 315)	13 423 214	91 159 934
Réserves Légales				200 000						(200 000)	-
Résultats Reportés							1 543 315			(1 543 315)	-
Dividendes distribués										(9 680 000)	(9 680 000)
Réserves spéciales de réinvestissement	1 000 000									(1 000 000)	-
Subventions d'investissement								1 253 029			1 253 029
Amortissements de la subvention									(413 612)		(413 612)
Résultat au 31/12/2013										14 764 830	14 764 830
Réserves à régime spécial					999 900					(999 900)	-
Solde au 31/12/2013 avant affectation	45 000 000	-	15 360 000	4 400 000	2 699 900	709 300	12 790 023	3 567 056	(2 206 927)	14 764 830	97 084 181
Rachat d'actions propres (*)		(17 060)									(17 060)
Réserves Légales				100 000						(100 000)	-
Résultats Reportés							2 514 829			(2 514 829)	-
Dividendes distribués										(10 350 000)	(10 350 000)
Réserves spéciales de réinvestissement											-
Subventions d'investissement											-
Amortissements de la subvention									(323 901)		(323 901)
Résultat au 31/12/2014										11 515 245	11 515 245
Réserves à régime spécial					1 800 000					(1 800 000)	-
Solde au 31/12/2014 avant affectation	45 000 000	(17 060)	15 360 000	4 500 000	4 499 900	709 300	15 304 852	3 567 056	(2 530 828)	11 515 245	97 908 464

En application des dispositions de l'article 19 de la loi n° 2013-54 du 30 décembre 2013 portant loi de finances pour la gestion de l'année 2014, les fonds propres distribuables en franchise de retenues à la source totalisent, au 31 décembre 2014, la somme de 40 374 052 DT et se détaillent comme suit :

Prime d'émission	15 360 000
Réserve Légale	4 500 000
Réserve à régime spécial	4 499 900
Réserve pour fonds social	709 300
Résultats reportés	15 304 852
Total	40 374 052

(*) Les actions propres détenues par la société, suite à la décision de son AGO du 17 Juin 2014, correspondent à 4 000 actions représentant 0,03 % du total des actions en circulation. Ces actions ont été acquises au prix de 17 060 DT en vue de la régulation du cours boursier

B.10. Provisions pour risques et charges

Les provisions pour risques et charges s'élèvent au 31 décembre 2014 à 615 142 DT contre 810 617 DT au 31 décembre 2013.

B.11. Fournisseurs et Comptes rattachés

Les fournisseurs et comptes rattachés s'élèvent au 31 décembre 2014 à 21 997 567 DT contre 13 340 514 DT au 31 décembre 2013 et se détaillent comme suit :

Désignation	31/12/2014	31/12/2013	Variation
Fournisseurs étrangers	17 817 225	2 834 202	14 983 023
Fournisseurs- effets à payer	2 984 844	2 123 468	861 376
Fournisseurs locaux	1 105 747	1 496 834	(391 087)
Fournisseurs factures non parvenues	252 090	6 752 123	(6 500 033)
Conversion fournisseurs étrangers	(162 339)	133 887	(296 226)
Total	21 997 567	13 340 514	8 657 053

B.12. Autres passifs courants

Les autres passifs courants s'élèvent à 1 773 243 DT au 31 décembre 2014 contre 2 495 203 DT au 31 décembre 2013 et se détaillent comme suit :

Désignation	31/12/2014	31/12/2013	Variation
Sécurité Sociale	494 053	486 624	7 429
Produits constatés d'avance	478 957	387 874	91 083
États et collectivités publiques	247 242	1 204 366	(957 124)
Sociétés du groupe	228 746	36 573	192 173
Personnel	222 089	262 075	(39 986)
Autres comptes créditeurs	57 818	73 196	(15 378)
Charges à payer	44 338	44 496	(158)
Total	1 773 243	2 495 203	(721 961)

B.13. Concours bancaires et autres passifs financiers

Les concours bancaires et autres passifs financiers s'élèvent à 26 861 834 DT au 31 décembre 2014 contre 10 910 935 DT au 31 décembre 2013 et se détaillent comme suit :

Désignation	31/12/2014	31/12/2013	Variation
Emprunts à moins d'un an	20 322 133	8 583 545	11 738 587
Banque créditrice	6 539 701	2 327 390	4 212 312
Total	26 861 834	10 910 935	15 950 899

VII.2. NOTES SUR L'ETAT DE RESULTAT

R.1. Revenus

Les revenus de l'exercice 2014 s'élèvent à 98 808 723 DT contre 97 316 296 DT au cours de l'exercice 2013 et se détaillent comme suit :

Désignation	2014	2013	Variation
Chiffres d'Affaires local	72 603 713	72 975 981	(372 268)
Chiffres d'Affaires export	26 205 009	24 340 315	1 864 694
Total	98 808 723	97 316 296	1 492 426

R.2. Autres produits d'exploitation

Les autres produits d'exploitation de l'exercice 2014 s'élèvent à 699 219 DT contre 566 105 au cours de l'exercice 2013 et se détaillent comme suit :

Désignation	2014	2013	Variation
Résorption subvention d'investissement	323 901	413 612	(89 711)
Autres produits	218 798	-	218 798
Loyer	156 520	152 493	4 027
Total	699 219	566 105	133 114

R.3. Variation des stocks des produits finis

La variation des stocks des produits finis et encours de l'exercice 2014 s'élève à (1 590 544) DT contre 487 108 DT au cours de 2013 et se détaille comme suit :

Désignation	2014	2013	Variation
Variation des produits finis	(1 085 997)	(87 181)	1 173 178
Variation des encours	(504 547)	574 289	(69 742)
Total	(1 590 544)	487 108	1 103 436

R.4. Achats de marchandises consommées

Les achats de marchandises consommées de l'exercice 2014 s'élèvent à 57 521 339 DT contre 52 109 017 DT au cours de 2013 et se détaillent comme suit :

Désignation	2014	2013	Variation
Achats de matières premières	63 518 591	45 147 376	18 371 215
Achats de marchandises	10 238 149	8 669 354	1 568 795
Variation des stocks matières premières et en cours	(16 235 401)	(1 707 712)	(14 527 688)
Total	57 521 339	52 109 017	5 412 321

R.5. Achats d'approvisionnements consommés

Les achats d'approvisionnements consommés de l'exercice 2014 s'élèvent à 12 210 212 DT contre 11 066 080 DT au cours de 2013 et se détaillent comme suit :

Désignation	2014	2013	Variation
Achats stockés des autres approvisionnements	9 936 301	9 150 249	786 052
Achats non stockés de matières	2 273 911	1 915 831	358 080
Total	12 210 212	11 066 080	1 144 132

R.6. Charges de personnel

Les charges de personnel de l'exercice 2014 s'élèvent à 8 094 316 DT contre 7 080 408 DT au cours de 2013 et se détaillent comme suit :

Désignation	2014	2013	Variation
Charges salariales	6 597 296	5 959 157	638 139
Charges patronales	1 347 251	985 491	361 760
Cotisation assurance groupe	149 770	135 760	14 009
Total	8 094 316	7 080 408	1 013 908

R.7. Dotation aux amortissements et aux provisions

Les dotations aux amortissements et aux provisions de l'exercice 2014 s'élèvent à 3 975 463 DT contre 4 067 600 au cours de 2013 et se détaillent comme suit :

Désignation	2014	2013	Variation
Dotations aux amortissements des Immobilisations	3 471 114	3 149 213	321 902
Dotations aux provisions pour dépréciation / clients	500 335	906 478	(406 142)
Dotations aux provisions pour dépréciation /cpte actif	213 966	23 190	190 776
Dotations aux provisions pour risque et charges	69 169	119 455	(50 286)
Autres revenus (reprise sur provision)	(279 121)	(130 736)	(148 385)
Total	3 975 463	4 067 600	(92 136)

R.8. Autres charges d'exploitation

Les autres charges d'exploitation de l'exercice 2014 s'élèvent à 5 035 313 DT contre 4 621 144 au cours de 2013 et se détaillent comme suit :

Désignation	2014	2013	Variation
Autres services extérieurs	3 382 245	3 516 340	(134 095)
Services extérieurs	971 243	815 602	155 641
Impôts, taxes et versements assimilés	681 825	289 203	392 622
Total	5 035 313	4 621 144	414 169

R.9. Charges financières nettes

Les charges financières de l'exercice 2014 s'élèvent à 1 914 545 DT contre 1 674 199 DT au cours de 2013 et se détaillent comme suit :

Désignation	2014	2013	Variation
Charges financières	2 855 196	2 778 406	76 790
Revenus sur autres créances	(10 693)	(25 493)	14 800
Gains de change	(651 763)	(838 367)	186 604
Total	2 192 740	1 914 545	278 195

R.10. Produits de placements

Les produits de placement de l'exercice 2014 s'élèvent à 2 417 442 DT contre 2 085 809 DT au cours de 2013. Ils sont générés principalement par les placements des liquidités disponibles en billets de trésorerie.

R.11. Autres gains ordinaires

Les autres gains ordinaires de l'exercice 2014 s'élèvent à 473 546 DT contre 96 773 DT au cours de 2013 et se présentent comme suit :

Désignation	2014	2013	Variation
Produits divers ordinaires	473 546	96 773	376 773
Total	473 546	96 773	376 773

R.12. Autres pertes ordinaires

Les autres pertes ordinaires de l'exercice 2014 s'élèvent à 165 523 DT contre 215 170 DT au cours de 2013 et se présentent comme suit :

Désignation	2014	2013	Variation
Charges diverses ordinaires	165 523	215 170	(49 647)
Total	165 523	215 170	(49 647)

R.13.Impôts sur les sociétés

L'impôt sur les sociétés au titre de l'exercice 2014 s'élève à 3 279 322 DT contre 3 739 082 DT au cours de 2013.

VII.3. NOTES SUR L'ETAT DE FLUX

F1- Amortissements et provisions

Désignation	31/12/14	31/12/13
Dotations aux amortissements des Immobilisations	3 471 114	3 149 213
Dotations et reprises sur provisions	212 909	1 049 123
Reprise sur provisions	(948 170)	(130 736)
Total	2 735 853	4 067 600

F2- Variation des stocks

Désignation	31/12/14	31/12/13	31/12/12	flux au 31/12/2014	flux au 31/12/13
Matières premières et consommables	27 866 368	17 806 617	20 617 144	(10 059 751)	2 810 527
Stock en transit	11 887 159	6 364 712	3 146 034	(5 522 447)	(3 218 677)
Stocks filières	3 037 739	2 384 537	1 921 317	(653 202)	(463 220)
Produits en-cours	1 328 640	824 093	1 398 382	(504 547)	574 289
Produits finis	4 699 188	3 613 191	3 526 010	(1 085 997)	(87 181)
Travaux en-cours	836 342	836 342	-	-	(836 342)
Total	49 655 436	31 829 491	30 608 887	(17 825 944)	(1 220 604)

F3- Variation des créances

Désignation	31/12/14	31/12/13	31/12/12	flux au 31/12/2014	flux au 31/12/13
Clients et comptes rattachés	26 378 000	25 358 772	22 801 024	(1 019 228)	(2 557 748)
Total	26 378 000	25 358 772	22 801 024	(1 019 228)	(2 557 748)

F4- Variation autres actifs

Désignation	31/12/14	31/12/13	31/12/12	flux au 31/12/2014	flux au 31/12/13
Personnel	306 961	193 998	1 080	(112 963)	(192 918)
Groupe	182 926	127 507	54 388	(55 420)	(73 119)
Etats et collectivités publiques	3 837 501	751 821	252 413	(3 085 680)	(499 408)
Autres comptes débiteurs et créditeurs divers	119 516	69 955	2 808 300	(49 560)	2 738 345
charges constatées d'avance	187 891	88 427	161 381	(99 464)	72 954
Fournisseurs - avances et acomptes	123 895	177 862	177 862	53 968	-
Total Brut Autres Actifs Courants	4 758 690	1 409 570	3 455 424	(3 349 120)	2 045 854

F5- Variation fournisseurs et autres Dettes

Désignation	31/12/14	31/12/13	31/12/12	flux au 31/12/2014	flux au 31/12/13
fournisseur d'exploitation	21 997 567	13 340 514	12 704 936	8 657 053	635 578
Autres Passifs	1 773 243	2 495 203	1 891 968	(721 961)	603 235
Total	23 770 810	15 835 717	14 596 904	7 935 092	1 238 813

F6- Résorptions des subventions

Désignation	31/12/14	31/12/13
Résorption des subventions des équipements	323 901	413 612
Total	323 901	413 612

F7- Plus-value de cession :

Désignation	31/12/14	31/12/13
Plus ou moins-value sur cessions	(57 487)	34 780
Total	(57 487)	34 780

F8- Produits financiers:

Désignation	31/12/14	31/12/13
Produits financiers	(419 300)	(519 100)
Total	(419 300)	(519 100)

F9- Décaissements affectés à l'acquisition des immobilisations corporelles et incorporelles:

Désignation	31/12/14	31/12/13
Construction	(17 307)	(48 490)
Matériels Industriels	(1 989 609)	(1 073 615)
Outillages industriels	(97 968)	(54 731)
Matériels Informatiques	(50 971)	(35 482)
Matériels de transport & engin de levage	(334 047)	(152 940)
Agencement et Aménagement	(168 543)	(29 284)
MMB	(15 338)	(10 543)
Encours	(721 184)	(568 331)
Total	(3 394 968)	(1 973 415)

F10- Encaissements provenant des cessions des immobilisations corporelles et incorporelles

Désignation	31/12/14	31/12/13
Encaissement provenant des cessions des immobilisations corporelles et incorporelles	90 998	12 400
Total	90 998	12 400

F11- Encaissement provenant des subventions sur investissements

Désignation	31/12/14	31/12/13
Encaissement provenant des subventions / investissements	-	1 253 029
Total		1 253 029

F12- Décaissements affectés à l'acquisition d'immobilisations financières :

Désignation	31/12/14	31/12/13
Décaissement provenant de l'acquisition d'immobilisations financières	(25 050)	(3 294 900)
Décaissement sur placement à long terme (fonds gérés)	(1 800 000)	-
Prêts accordés aux personnels	(511 105)	(425 260)
Total	(2 336 155)	(3 720 160)

F13- Encaissements sur cession d'immobilisations financières :

Désignation	31/12/14	31/12/13
Encaissement sur placement à long terme (Fonds gérés)	1 500 000	-
Autres encaissements liés aux immobilisations financières	419 300	-
Remboursement sur prêts accordés aux personnels	606 927	325 682
Total	2 526 227	325 682

F14- Dividendes et d'autres distributions:

Désignation	31/12/14	31/12/13
Décaissements sur distribution de dividendes	(10 350 000)	(9 680 000)
Total	(10 350 000)	(9 680 000)

F15- Encaissements sur emprunts :

Désignation	31/12/14	31/12/13
Encaissement des emprunts	55 222 133	31 483 545
Total	55 222 133	31 483 545

F16 -Remboursements des emprunts:

Désignation	31/12/14	31/12/13
Financement de stock	(43 483 545)	(35 203 642)
Total	(43 483 545)	(35 203 642)

F17- Encaissements provenant des placements :

Désignation	31/12/14	31/12/13
Encaissements provenant des placements	74 900 000	62 450 000
Total	74 900 000	62 450 000

F18- Décaissements affectés à l'acquisition des placements :

Désignation	31/12/14	31/12/13
Décaissements pour acquisition des placements	(77 209 543)	(63 000 000)
Total	(77 209 543)	(63 000 000)

F19- Décaissement provenant des actions propres

Désignation	31/12/14	31/12/13
Décaissements pour acquisition et rachats des actions propres	(17 060)	-
Total	(17 060)	-

F20- Liquidités et équivalents de liquidités relatifs aux flux :

- **Liquidité à la fin de l'exercice 2014**

Désignation	31/12/14
Caisse	3 713
Banque	774 915
Banque (découvert bancaire)	(6 539 701)
Liquidité au 31/12/2014	(5 761 074)

- **Liquidité au début de l'exercice 2014**

Désignation	31/12/2013
Caisse	3 984
Banque	1 423 035
Banque (découvert bancaire)	(2 327 390)
Liquidité à la fin de l'exercice 2013	(900 370)

VII.4. Notes sur les engagements hors bilan

Les engagements hors bilan de la société se présentent comme suit :

	Valeur totale	Tirés	Dirigeants	Entreprises liées	Associés	Provisions
Engagements donnés :						
a) Garanties personnelles						
- Cautionnement						
- Aval	-					
- Autres Garanties						-
b) Garanties réelles						
- Hypothèque	23 972 262	ATB-AMEN BANK				-
- Engagement par signature	15 277 625					
- Garantie données	50 122 337	UBCI				
Total	89 372 224					-
Engagements reçus						
- Cautions	410 509					-
Total	410 509	-	-	-	-	-
Engagements réciproques						
- Crédit documentaire						
Total	-	-	-	-	-	-

VII.5. Notes sur les parties liées

La société a facturé aux sociétés du groupe au titre de l'exercice 2014 des loyers qui se détaillent comme suit :

Société du groupe	Solde au 31/12/2014	Montant HT
Magasin général	74 014	125 448
TUNIS.PARK.SERVICE	99 460	10 001
TPR TRADE	-	4 801
CETRAM	(111 453)	3 841
TEC SOL	3 580	3 000
STE MONTFLEURY	(10 471)	2 401
CFI SICAR	(35 930)	2 001
INDINVEST	2 125	1 801
INOV	-	1 801
CFI	(28 670)	1 441
T. N. T	3 507	-
Total	(3 838)	156 536

La société a souscrit courant l'année 2014, des billets de trésorerie pour un montant global de 33 100 000 DT. Ces souscriptions ont été effectuées auprès des sociétés du groupe et qui se détaillent comme suit:

- La société CFI pour un montant de 22 000 000 DT ;
- La société SPI MONTFLEURY pour un montant de 3 550 000 DT ;
- La société CFI SICAR pour un montant de 2 000 000DT ;
- La société INDINVEST pour un montant de 2000 000DT ;
- La société TPS pour un montant de 1 350 000 DT ;
- La société ALUFOND pour un montant de 200 000DT ;
- La société SOTUVER pour un montant de 2 000 000DT.

La société a conclu des opérations avec les sociétés du groupe détaillées comme suit :

Société	Transaction 2014	Solde au 31/12/2014	Nature de l'opération
SPEIA	542 898	0	Travaux de sous-traitance
TPR TRADE	5 456 931	(134 166)	Achat accessoires
LLOYD	310 181	(57 818)	Frais d'assurance
CETRAM	826 123	(111 453)	Travaux de construction
Hôtel Khair-Eddine Pacha	149 218	(116 820)	Frais de restauration et hébergement
ALUFOND	2 472 341	(21 110)	Transformation des déchets en billettes d'aluminium
LAVAAL INTERNATIONAL SPA (Client)	317 260	233 814	Vente à l'export
LAVAAL INTERNATIONAL SPA (fournisseur)	2 419 083	-	Achat accessoires
Profal	1 755 396	1 755 396	Vente à l'export

La société a reconduit la convention de gestion de fonds de capital-risque qui a été conclue entre TPR et CFI SICAR et selon laquelle la TPR a mis à la disposition de la CFI SICAR la somme de 1 500 000DT en 2007 rétrocedée en 2014, 1 700 000 DT en 2011 et 1 800 000 en 2014.

La rémunération annuelle nette du Président Directeur Général a été fixée par décision du Conseil d'Administration du 25 mai 2011 pour un montant de 130 000 DT. Il bénéficie également d'une voiture de fonction et d'une ligne téléphonique.

Les obligations et engagements de la société «Tunisie Profilés Aluminium TPR S.A» envers ses dirigeants, tels qu'ils ressortent des états financiers de l'exercice clos le 31 Décembre 2014, sont détaillés au niveau du tableau ci-après :

Montants bruts en Dinars, hors charges sociales	Président Directeur Général	
	Charges de l'exercice	Passif au 31/12/2014
Avantages à court terme	178 554	-

La somme allouée aux membres du Conseil d'Administration de la société à titre de jetons de présence a été fixée par l'Assemblée Générale Ordinaire en date du 17 Juin 2014 à un montant global de 50 000 DT.

La somme allouée aux membres du Comité Permanent d'Audit de la société à titre de jetons de présence a été fixée par l'Assemblée Générale Ordinaire en date du 17 Juin 2014 à un montant global de 15 000 DT.

VII.6. Evénements postérieurs

Ces états financiers sont autorisés pour la publication par le Conseil d'Administration du 30 avril 2015. Par conséquent, ils ne reflètent pas les évènements survenus postérieurement à cette date.

Tunisie Profilés Aluminium TPR S.A.
Rapport Général des commissaires aux comptes
États financiers - Exercice clos le 31 Décembre 2014

Messieurs les actionnaires de la société Tunisie Profilés Aluminium TPR S.A,

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale du 17 Juin 2014, nous vous présentons notre rapport sur le contrôle des états financiers de la société « Tunisie Profilés Aluminium TPR S.A » relatifs à l'exercice clos le 31 Décembre 2014, tels qu'annexés au présent rapport, ainsi que sur les vérifications et informations spécifiques prévues par la loi et les normes professionnelles.

I. Rapport sur les états financiers

Nous avons effectué l'audit des états financiers de la société « Tunisie Profilés Aluminium TPR S.A », comprenant le bilan arrêté au 31 Décembre 2014, l'état de résultat et l'état des flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, ainsi qu'un résumé des principales méthodes comptables et d'autres notes explicatives. Ces états financiers font ressortir des capitaux propres positifs de 97 908 464 DT, y compris le résultat bénéficiaire de l'exercice s'élevant à 11 515 245 DT.

1. Responsabilité de la direction pour les états financiers

La direction est responsable de l'établissement et de la présentation sincère des états financiers conformément au Système Comptable des Entreprises Tunisiennes, cette responsabilité comprend la conception, la mise en place et le suivi d'un contrôle interne qu'elle juge nécessaire pour permettre l'établissement d'états financiers ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, ainsi que la détermination d'estimations comptables raisonnables au regard des circonstances.

2. Responsabilité du commissaire aux comptes

Notre responsabilité est d'exprimer une opinion sur ces états financiers sur la base de notre audit. Nous avons effectué notre audit selon les normes professionnelles applicables en Tunisie. Ces normes requièrent de notre part de nous conformer aux règles d'éthique et de planifier et de réaliser l'audit pour obtenir une assurance raisonnable que les états financiers ne comportent pas d'anomalies significatives.

Un audit implique la mise en œuvre de procédures en vue de recueillir des éléments probants concernant les montants et les informations fournies dans les états financiers. Le choix des procédures relève du jugement de l'auditeur, de même que l'évaluation du risque que les états financiers contiennent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs. En procédant à ces évaluations du risque, l'auditeur prend en compte le contrôle interne en vigueur dans l'entité relatif à l'établissement et la présentation sincère des états financiers afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité de celui-ci. Un audit comporte également l'appréciation du caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que l'appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

Nous estimons que les éléments probants que nous avons recueillis sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

3. Opinion sur les états financiers

A notre avis, les états financiers sont réguliers et sincères et donnent, pour tout aspect significatif, une image fidèle de la situation financière de la société « Tunisie Profilés Aluminium TPR S.A », ainsi que des résultats de ses opérations et de ses flux de trésorerie pour l'exercice clos le 31 Décembre 2014, conformément aux principes comptables généralement admis en Tunisie.

II. Rapport sur les vérifications spécifiques

Nous avons également procédé aux vérifications spécifiques prévues par la loi et les normes professionnelles.

Sur la base de ces vérifications, nous n'avons pas d'observations à formuler sur la sincérité et la concordance avec les états financiers des informations d'ordre comptable données dans le rapport du conseil d'administration sur la gestion de l'exercice.

Nous avons également, dans le cadre de notre audit, procédé à l'examen des procédures de contrôle interne relatives au traitement de l'information comptable et à la préparation des états financiers. Nous signalons, conformément à ce qui est requis par l'article 3 de la loi 94-117 du 14 novembre 1994 tel que modifié par la loi 2005-96 du 18 octobre 2005, que nous n'avons pas relevé, sur la base de notre examen, d'insuffisances majeures susceptibles d'impacter notre opinion sur les états financiers.

Par ailleurs et en application des dispositions de l'article 19 du décret n° 2001-2728 du 20 novembre 2001, nous avons procédé aux vérifications nécessaires et nous n'avons pas d'observations à formuler sur la conformité de la tenue des comptes en valeurs mobilières émises par la société à la réglementation en vigueur.

Tunis, le 4 mai 2015
Les co-commissaires aux comptes

AMC ERNST & YOUNG
Anis LAADHAR

Naoufel AMRI

Tunisie Profilés Aluminium TPR S.A.
Rapport Spécial des commissaires aux comptes
Exercice clos le 31 Décembre 2014

Messieurs les actionnaires de la société Tunisie Profilés Aluminium TPR S.A.,

En application de l'article 200 et suivants et l'article 475 du code des sociétés commerciales, nous reportons ci-dessous sur les conventions conclues et opérations réalisées au cours de l'exercice 2014.

Notre responsabilité est de nous assurer du respect des procédures légales d'autorisation et d'approbation de ces conventions ou opérations et de leur traduction correcte dans les états financiers. Il ne nous appartient pas de rechercher spécifiquement et de façon étendue l'existence éventuelle de telles conventions ou opérations mais de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données et celles obtenues au travers de nos procédures d'audit, leurs caractéristiques et modalités essentielles, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien fondé. Il vous appartient d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions et à la réalisation de ces opérations en vue de leur approbation.

I. Conventions nouvellement conclues au cours de l'exercice clos le 31 Décembre 2014

- Votre Conseil d'Administration en date du 30 avril 2015 a autorisé la facturation aux sociétés du groupe au titre de l'exercice 2014 des loyers qui se détaillent comme suit :

Société du groupe	Montant HT	Solde au 31/12/2014
Magasin général	125 448	74 014
TUNIS.PARK.SERVICE	10 001	99 460
TPR TRADE	4 801	-
CETRAM	3 841	(111 453)
TEC SOL	3 000	3 580
STE MONTFLEURY	2 401	(10 471)
CFI SICAR	2 001	(35 930)
INDINVEST	1 801	2 125
INOV	1 801	-
CFI	1 441	(28 670)
T. N. T	-	3 507
Total	156 536	(3 838)

- Votre Conseil d'Administration en date du 28 avril 2014, a autorisé la TPR à se porter caution des engagements de la Compagnie Financière d'Investissement « CFI » à l'égard de l'UBCI, afin de garantir un crédit d'un montant en principal de Cinquante Millions de Dinars (50 000 000 DT) consenti à CFI par l'UBCI.

II. Opérations réalisées relatives à des conventions conclues au cours des exercices antérieurs

L'exécution des opérations suivantes, conclues au cours des exercices antérieurs, s'est poursuivie au cours de l'exercice clos le 31 Décembre 2014 :

- La société a souscrit courant l'année 2014, des billets de trésorerie pour un montant global de 33 100 000 DT. Ces souscriptions ont été effectuées auprès des sociétés du groupe et qui se détaillent comme suit:
 - La société CFI pour un montant de 22 000 000 DT ;
 - La société SPI MONTFLEURY pour un montant de 3 550 000 DT ;
 - La société CFI SICAR pour un montant de 2 000 000DT ;
 - La société INDINVEST pour un montant de 2 000 000DT ;
 - La société TPS pour un montant de 1 350 000 DT ;
 - La société ALUFOND pour un montant de 200 000DT ;
 - La société SOTUVER pour un montant de 2 000 000DT.
- La société a conclu des opérations avec les sociétés du groupe détaillées comme suit :

Société	Transaction 2014	Solde au 31/12/2014	Nature de l'opération
SPEIA	542 898	0	Travaux de sous-traitance
TPR TRADE	5 456 931	(134 166)	Achat accessoires
LLOYD	310 181	(57 818)	Frais d'assurance
CETRAM	826 123	(111 453)	Travaux de construction
Hôtel Khair-Eddine Pacha	149 218	(116 820)	Frais de restauration et hébergement
ALUFOND	2 472 341	(21 110)	Transformation des déchets en billettes d'aluminium
LAVAAL INTERNATIONAL SPA (Client)	317 260	233 814	Vente à l'export
LAVAAL INTERNATIONAL SPA (fournisseur)	2 419 083	-	Achat accessoires
Profal	1 755 396	1 755 396	Vente à l'export

- La société a reconduit la convention de gestion de fonds de capital-risque qui a été conclue entre TPR et CFI SICAR et selon laquelle la TPR a mis à la disposition de la CFI SICAR la somme de 1 500 000 DT en 2007 rétrocédée en 2014, 1 700 000 DT en 2011 et 1 800 000 en 2014.

III. Obligations et engagements de la société envers ses dirigeants

1. Les obligations et engagements de la société envers ses dirigeants, tels que visés par l'article 200 nouveau II § 5 du Code des Sociétés Commerciales se détaillent comme suit :
 - La rémunération annuelle nette du Président Directeur Général a été fixée par décision du Conseil d'Administration du 25 mai 2011 pour un montant de 130 000 DT. Il bénéficie également d'une voiture de fonction et d'une ligne téléphonique.
2. Les obligations et engagements de la société «Tunisie Profilés Aluminium TPR S.A» envers ses dirigeants, tels qu'ils ressortent des états financiers de l'exercice clos le 31 Décembre 2014, sont détaillées au niveau du tableau ci-après :

Montants bruts en Dinars, hors charges sociales	Président Directeur Général	
	Charges de l'exercice	Passif au 31/12/2014
Avantages à court terme	178 554	-

IV. Autres engagements pris par la société envers ses dirigeants

- La somme allouée aux membres du Conseil d'Administration de la société à titre de jetons de présence a été fixée par l'Assemblée Générale Ordinaire en date du 17 Juin 2014 à un montant global de 50 000 DT.
- La somme allouée aux membres du Comité Permanent d'Audit de la société à titre de jetons de présence a été fixée par l'Assemblée Générale Ordinaire en date du 17 Juin 2014 à un montant global de 15 000 DT.

En dehors des opérations précitées, nos travaux n'ont pas révélé l'existence d'autres opérations rentrant dans le cadre des dispositions de l'article 200 et suivants et l'article 475 du Code des Sociétés Commerciales.

Tunis, le 4 mai 2015

Les Co-commissaires aux comptes

**AMC ERNST & YOUNG
Anis LAADHAR**

Naoufel AMRI

AVIS DES SOCIETES

ETATS FINANCIERS CONSOLIDES

GROUPE L'ACCUMULATEUR TUNISIEN ASSAD

Siège social : Rue Elfouledh, 2013 Z.I. Ben Arous.

Le Groupe l'Accumulateur Tunisien ASSAD publie, ci-dessous, ses états financiers consolidés arrêtés au 31 décembre 2014 tels qu'ils seront soumis à l'approbation de l'Assemblée Générale Ordinaire statuant sur l'exercice 2014. Ces états sont accompagnés du rapport général des commissaires aux comptes, Mrs Mahmoud ZAHAF et Walid BOUCHOUCHA.

GROUPE "L'ACCUMULATEUR TUNISIEN ASSAD"
ZONE INDUSTRIELLE BEN AROUS

BILAN CONSOLIDE
(Arrondi en dinar tunisien)

ACTIFS	Notes	2014 Au 31/12/14	2013 Au 31/12/13
ACTIFS NON COURANTS			
Actifs immobilisés			
Immobilisations incorporelles		1 282 651	1 172 626
Moins : Amortissements		<u>-1 073 290</u>	<u>-979 948</u>
Sous total	1	209 361	192 678
Immobilisations corporelles		76 806 366	71 107 988
Moins : Amortissements		<u>-43 177 537</u>	<u>-37 097 898</u>
Sous total	2	33 628 829	34 010 090
Immobilisations financières		1 366 698	964 802
Moins : Provisions		<u>-55 594</u>	<u>-52 094</u>
Sous total	3	1 311 104	912 708
Total des actifs immobilisés		35 149 294	35 115 476
Autres actifs non courants	4	342 309	10 484
Total des actifs non courants		35 491 603	35 125 960
ACTIFS COURANTS			
Stocks		35 381 052	30 799 077
Moins : Provisions		<u>-1 098 676</u>	<u>-638 347</u>
Sous total	5	34 282 376	30 160 730
Clients et comptes rattachés		48 061 645	42 050 091
Moins : Provisions		<u>-4 121 300</u>	<u>-3 260 379</u>
Sous total	6	43 940 345	38 789 712
Autres actifs courants		9 119 704	5 626 005
Moins : Provisions		<u>-139 647</u>	<u>-17 258</u>
Sous total	7	8 980 057	5 608 747
Placements et actifs financiers	8	445 539	484 553
Liquidités et équivalents de liquidité	9	5 669 881	4 681 838
Total des actifs courants		93 318 198	79 725 580
Total des actifs		128 809 801	114 851 540

GROUPE "L'ACCUMULATEUR TUNISIEN ASSAD"
ZONE INDUSTRIELLE BEN AROUS

BILAN CONSOLIDE
(Arrondi en dinar tunisien)

CAPITAUX PROPRES ET PASSIFS	Notes	2014 Au 31/12/14	2013 Au 31/12/13
CAPITAUX PROPRES			
Capital social		12 000 000	12 000 000
Réserves consolidés		29 204 717	26 638 335
Autres capitaux propres		1 075 811	933 326
Total des capitaux propres consolidés avant Rst de l'exercice		42 280 528	39 571 661
Résultat de l'exercice consolidé		4 183 557	7 416 630
Total des capitaux propres consolidés avant affectation	10	46 464 085	46 988 291
INTÉRÊTS MINORITAIRES			
Réserves des minoritaires		1 220 885	1 097 267
Résultat des minoritaires		340 823	675 880
Total des intérêts minoritaires	10	1 561 708	1 773 147
PASSIFS			
Passifs non courants			
Emprunts	11	38 867 114	16 684 662
Autres passifs financiers		0	0
Provisions	12	1 470 210	1 474 977
Total des passifs non courants		40 337 324	18 159 639
Passifs courants			
Fournisseurs et comptes rattachés	13	11 442 140	14 139 927
Autres passifs courants	14	7 801 416	5 906 788
Concours bancaires et autres passifs financier	15	21 203 128	27 883 748
Total des passifs courants		40 446 684	47 930 463
Total des passifs		80 784 008	66 090 102
Total des capitaux propres, intérêts minoritaires et des passifs		128 809 801	114 851 540

GROUPE "L'ACCUMULATEUR TUNISIEN ASSAD"
ZONE INDUSTRIELLE BEN AROUS

ETAT DE RESULTAT CONSOLIDE
(Arrondi en dinar tunisien)

	Notes	2014 Au 31/12/14	2013 Au 31/12/13
PRODUITS D'EXPLOITATION			
Revenus	1	95 191 095	83 461 640
Production immobilisée	2	54 386	34 318
Autres produits d'exploitation	3	236 913	268 983
Total des produits d'exploitation		95 482 394	83 764 941
CHARGES D'EXPLOITATION			
Variation des stocks des produits finis et des en cou	4	-2 560 276	-3 827 396
Achats d'approvisionnements consommés	5	55 033 243	45 114 796
Charges de personnel	6	16 043 512	14 407 490
Dotations aux amortissements et aux provisions	7	7 720 626	6 485 958
Autres charges d'exploitation	8	8 832 016	9 166 655
Total des charges d'exploitation		85 069 121	71 347 503
RESULTAT D'EXPLOITATION		10 413 273	12 417 438
Produits des placements	9	136 893	13 574
Charges financières nettes	10	-3 918 487	-2 942 858
Autres gains ordinaires	11	176 668	139 474
Autres pertes ordinaires	12	-260 266	-10 635
RESULTAT DES ACTIVITES ORDINAIRES		6 548 081	9 616 993
Impôts sur les bénéfices	13	2 023 701	1 524 483
RESULTAT NET DE L'ENSEMBLE CONSOLIDE		4 524 380	8 092 510
Quote-part des intérêts minoritaires		340 823	675 880
RESULTAT NET (PART DU GROUPE)		4 183 557	7 416 630

GROUPE "L'ACCUMULATEUR TUNISIEN ASSAD"
ZONE INDUSTRIELLE BEN AROUS

ETAT DE FLUX DE TRESORERIE CONSOLIDE
(Arrondi en dinar tunisien)

	2014 Au 31/12/14	2013 Au 31/12/13
FLUX DE TRESORERIE LIES A L'EXPLOITATION		
- Résultat net de l'ensemble consolidé	4 524 380	8 092 510
- Ajustements pour :		
. Dotation aux amortissements & provisions	7 899 066	6 485 958
. Variation des stocks	-4 832 986	585
. Variation des créances	-6 242 528	-3 678 652
. Variation des autres actifs	-3 006 620	-448 466
. Variation des fournisseurs	-2 077 816	-6 736 158
. Variation des autres passifs	2 657 510	1 738 522
. Plus ou moins value de cession	-52 640	-50 863
. Modification comptable		0
. Quote-part subvention d'investissement	-70 413	-110 413
Flux de trésorerie provenant de (affectés à) l'exploitation	-1 202 047	5 293 023
FLUX DE TRESORERIE LIES AUX ACTIVITES D'INVESTISSEMENT		
- Décaissement provenant de l'acquisition d'immobilisations corporelles et incorporelles	-6 019 392	-7 499 851
- Encaissement provenant de la cession d'immobilisations corporelles et incorporelles	115 118	60 075
- Décaissement provenant de l'acquisition d'immobilisations financières	-895 052	-164 794
- Encaissement provenant de la cession d'immobilisations financières	65 925	1 074 198
- Décaissement provenant de l'acquisition d'actifs non courants	-513 463	317 919
Flux de trésorerie provenant de (affectés aux) activités d'investissement	-7 246 864	-6 212 453
FLUX DE TRESORERIE LIES AUX ACTIVITES FINANCEMENT		
- Encaissement suite à l'émission d'actions	0	0
- Acquisition/cession actions propres	0	-16 069
- Dividendes et autres distributions	-5 486 626	-4 573 363
- Encaissement provenant des emprunts	24 123 541	7 500 000
- Remboursement d'emprunts	-2 437 125	-2 944 245
Flux de trésorerie provenant de (affectés aux) activités de financement	16 199 790	-33 677
Incidences des variations des taux de change sur les établissements étrangers	218 958	140 819
Ajustement de trésorerie lié à la variation du périmètre de consolidation	-66 625	213 278
VARIATION DE TRESORERIE	7 903 212	-599 010
Trésorerie au début de l'exercice	-20 272 319	-19 673 309
Trésorerie à la clôture de l'exercice	-12 369 107	-20 272 319

NOTES RELATIVES AUX ETATS FINANCIERS CONSOLIDES ARRETES AU 31 DECEMBRE 2014

I- PRESENTATION DU GROUPE

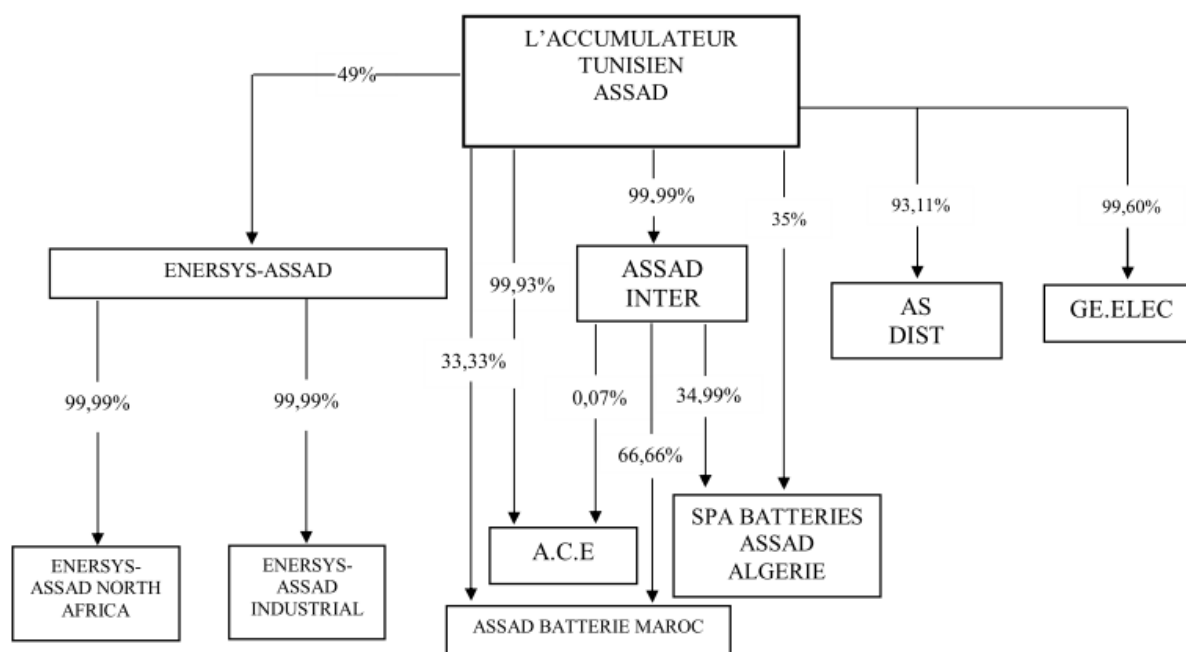
En vertu des dispositions de l'article 461 du Code des Sociétés Commerciales, le groupe de sociétés est un ensemble de sociétés ayant chacune sa personnalité juridique mais liées par des intérêts communs en vertu desquels la société mère tient les autres sociétés sous son pouvoir de droit ou de fait et y exerce son contrôle. Selon le même article, le contrôle est présumé dès lors qu'une société détient directement ou indirectement 40% au moins des droits de vote dans une autre société et qu'aucun autre associé n'y détienne une fraction supérieure à la sienne.

Le groupe « Assad » est composé à la date du 31 décembre 2014 de dix sociétés :

- **L'ACCUMULATEUR TUNISIEN ASSAD**, société mère ;
- **ASSAD INTERNATIONAL**, société filiale ;
- **A.C.E**, société filiale ;
- **GE.ELEC**, société filiale ;
- **AS DISTRIBUTION**, société filiale de droit français ;
- **SPA BATTERIES**, société filiale de droit algérien ;
- **ENERSYS ASSAD**, co-entreprise ;
- **ENERSYS NORTH AFRICA**, co-entreprise ;
- **ENERSYS ASSAD INDUSTRIAL**, co-entreprise;
- **ASSAD BATTERIE MAROC**, filiale de droit marocain;

II- INFORMATIONS RELATIVES AU PERIMETRE DE CONSOLIDATION

L'organigramme de l'ensemble consolidé se présente comme suit :



La liste des sociétés consolidées se présente comme suit :

Société	% de contrôle			% d'intérêt	Nature de contrôle	Méthode de consolidation
	Direct	Indirect	Total			
L'ACCUMULATEUR TUNISIEN ASSAD	-	-	-	100,00%	Société mère	Intégration globale
A.C.E	99,93%	0,07%	100,00%	100,00%	Exclusif	Intégration globale
ASSAD INTERNATIONAL	99,99%	-	99,99%	99,99%	Exclusif	Intégration globale
SPA BATTERIES	35,00%	34,99%	69,99%	69,99%	Exclusif	Intégration globale
GE.ELEC	99,60%	-	99,60%	99,60%	Exclusif	Intégration globale
AS DISTRIBUTION	93,11%	-	93,11%	93,11%	Exclusif	Intégration globale
ENERSYS ASSAD	49,00%	-	49,00%	49,00%	Conjoint	Intégration proportionnelle
ENERSYS NORTH AFRICA	-	100,00%	100,00%	49,00%	Conjoint	Intégration proportionnelle
ENERSYS ASSAD INDUSTRIAL	-	100,00%	100,00%	49,00%	Conjoint	Intégration proportionnelle
ASSAD BATTERIE MAROC	33,33%	66,66%	99,99%	99,99%	Exclusif	Intégration globale

III- EFFET DE CHANGEMENT DE PERIMETRE DE CONSOLIDATION

La co-entreprise «*ENERSYS ASSAD MORROCO*» n'a pas été prise en compte dans le périmètre de consolidation de l'exercice 2014 étant donné que le contrôle est destiné à être temporaire et elle est détenue dans l'unique perspective sa sortie ultérieure dans un avenir proche (§11, NCT 35).

En outre, le périmètre de consolidation a inclus la filiale «*ASSAD BATTERIE MAROC*» constituée par le groupe ASSAD.

Les changements du périmètre de consolidation n'ont pas eu un impact significatif sur les réserves et résultats consolidés.

IV- REFERENTIEL COMPTABLE

Les états financiers consolidés sont exprimés en Dinar Tunisien. Ils ont été établis conformément aux conventions, principes et méthodes comptables prévus par le cadre conceptuel de la comptabilité financière et les normes comptables tunisiennes en vigueur en tenant compte des hypothèses susvisées.

Les états financiers de la société mère, de ses filiales et des co-entreprises, servant à l'établissement des états financiers consolidés sont établis à la même date.

Les informations utilisées pour l'établissement des états financiers consolidés ont été extraites des états financiers individuels revus par les commissaires aux comptes des sociétés

du groupe ainsi que du système d'information et comptable des dites sociétés. L'élimination des opérations réciproques a été effectuée sur cette base d'information.

V- RESPECT DES NORMES COMPTABLES TUNISIENNES

Les états financiers sont exprimés en dinar tunisien et ont été préparés conformément aux conventions, principes et méthodes comptables prévus par le cadre conceptuel de la comptabilité financière ainsi que les normes comptables tunisiennes.

VI- METHODES ET REGLES D'EVALUATION

Les principales règles et méthodes comptables appliquées par le Groupe se détaillent comme suit :

1. Immobilisations incorporelles

Les immobilisations incorporelles subissent, le cas échéant un amortissement linéaire sur une durée de trois ans.

Les autres immobilisations incorporelles correspondant aux frais d'étude sont comptabilisées à leur coût d'acquisition et amorties au taux de 33,33% et 100%.

2. Immobilisations corporelles

Les immobilisations sont amorties linéairement sur la base des taux généralement admis en la matière.

Le principe de prorata temporis est respecté pour les biens acquis au cours de l'exercice 2013.

Toutefois, des taux d'amortissement économiques ont été pratiqués sur certaines immobilisations de la société mère afin de refléter au mieux le rythme de consommation des avantages économiques futurs.

3. Immobilisations financières

Y figurent à leur coût d'acquisition, les titres de participation des sociétés non retenues dans le périmètre de consolidation ainsi que les autres immobilisations financières.

4. Stock

Les méthodes d'évaluation du stock se résument comme suit :

- Les pièces de rechange et matières premières sont évaluées à leur coût moyen pondéré. Ce coût est calculé après chaque entrée.
- Les produits semi - finis et produits finis sont évalués à leur coût de revient.

5. Clients et comptes rattachés

Les créances clients sont valorisées à leur valeur nominale. Une provision pour dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur nette comptable.

VII- PROCEDURES SUIVIES POUR LA PREPARATION DES ETATS FINANCIERS CONSOLIDES

Après avoir déterminé le périmètre de consolidation et le pourcentage d'intérêt, la démarche suivie pour la préparation des états financiers consolidés est passée par les étapes suivantes :

- L'ajustement et l'homogénéisation des comptes individuels ;
- L'intégration des comptes ou le cumul des comptes ;
- L'élimination des opérations ayant impact sur le résultat ;
- L'élimination des opérations réciproques ;
- L'élimination des titres détenus par la société mère et la répartition des capitaux propres des sociétés consolidées ;
- Etablissement des comptes consolidés.

1) l'homogénéisation et l'ajustement des comptes individuels

L'homogénéisation vise à corriger les divergences entre les méthodes et pratiques comptables utilisées par les sociétés du groupe. Il s'agit d'un retraitement dans les comptes individuels.

L'opération d'ajustement fait partie de cette étape. Elle est importante dans le processus de consolidation et intervient aussi bien dans les comptes de la société consolidée que dans ceux de la société mère.

Les travaux effectués et les retraitements opérés ont concernés principalement :

- L'homogénéisation de la nomenclature des comptes individuels ;
- Le rapprochement des soldes des comptes réciproques entre les sociétés du groupe ;
- L'homogénéisation dans la présentation des états financiers ;
- L'impact, le cas échéant, de l'effet de l'impôt différé sur les écritures d'ajustement et d'homogénéisation.

Par ailleurs, il était nécessaire de créer des écritures d'ajustements dans chacune des sociétés du groupe afin de préparer l'étape d'élimination des comptes réciproques.

2) La conversion des comptes des filiales étrangères

Dans le cadre du processus de consolidation, la conversion des comptes des entreprises établies à l'étranger, soient «AS DISTRIBUTION» et «SPA ASSAD», est effectuée après retraitements d'homogénéité.

L'approche de conversion imposée par IAS 21 exige l'utilisation des procédures suivantes :

- Les actifs et les passifs de chaque bilan présenté doivent être convertis au cours de clôture à la date de chacun de ces bilans ;
- Les produits et les charges de chaque compte de résultat doivent être convertis au cours de change en vigueur aux dates des transactions ;
- Tous les écarts de change en résultant doivent être comptabilisés en tant que différence de change inscrite dans le compte « Autres capitaux propres ».

A cet effet, les éléments de l'état de résultats ont été convertis ; le résultat ainsi obtenu a été reporté au bilan. Pour des raisons pratiques, un cours approchant les cours de change aux

dates des transactions, soit le cours moyen pour la période, a été utilisé pour convertir les éléments de produits et charges.

3) L'intégration des comptes

Pour les sociétés contrôlées d'une manière exhaustive, l'étape d'intégration consiste à cumuler rubrique par rubrique les comptes des sociétés (mère et filiales) après l'étape d'homogénéisation et d'ajustement.

L'intégration des comptes consiste à reprendre :

- Au bilan de la société consolidante, tous les éléments composant l'actif et le passif des sociétés filiales ;
- Au compte de résultat, toutes les charges et tous les produits concourant à la détermination du bénéfice de l'exercice.

Il s'agit donc de cumuler les différents postes du bilan, de l'état de résultat et de l'état de flux de trésorerie des différentes sociétés du groupe intégrées globalement ou proportionnellement.

Pour les sociétés ENERSYS ASSAD, ENERSYS ASSAD NORTH AFRICA, et ENERSYS ASSAD INDUSTRIAL, contrôlées conjointement avec le groupe «ENERSYS», l'intégration est faite proportionnellement au prorata du pourcentage de détention de la société consolidante.

4) L'élimination des comptes réciproques

Dans le souci de présenter le groupe comme une entité économique unique, il y a lieu d'éliminer toutes les opérations réciproques entre les sociétés du groupe. Ces opérations résultent des échanges de biens et services d'une part, et des échanges financiers d'autre part.

L'étape d'homogénéisation a permis d'identifier les opérations réciproques (échanges de biens et services et facturation de quotes-parts dans les charges communes) ainsi que les comptes dans lesquels elles ont été constatées dans les sociétés du groupe.

Les opérations réciproques entre les sociétés du groupe consistent en des échanges de biens et services et des facturations de quote-part dans les charges communes.

Cette étape nécessite auparavant l'élimination des profits internes sur cessions d'immobilisations, des marges internes sur stock acquis auprès des sociétés de groupe, ainsi que des dividendes intragroupe.

5) Détermination de l'écart de première consolidation

L'écart de première consolidation est la différence entre le prix d'acquisition des titres et la quote-part dans les capitaux propres à la date de la prise de contrôle avec ajustement par rapport aux résultats réalisés postérieurement.

L'écart d'acquisition est obtenu par différence entre les actifs et les passifs identifiables valorisés à la date de prise de contrôle et le coût d'acquisition des titres. Il correspond ainsi à des éléments non affectables ou susceptibles d'être revendus. Cet écart inclut toute une série

d'éléments subjectifs qui entrent dans l'évaluation de la juste valeur des éléments d'actifs et de passifs identifiables.

6) Répartition des capitaux propres et élimination des titres :

Cette étape de la consolidation consiste dans la comptabilisation de la part de «*L'ACCUMULATEUR TUNISIEN ASSAD*» dans les capitaux propres des sociétés consolidées qui impose d'éliminer, en contrepartie, les titres de participations y afférents.

Celle-ci étant comptabilisée à son coût d'acquisition (Achat ou apport), il en résulte un écart appelé « écart de consolidation » qui a pour origine :

- L'écart de première consolidation qui s'explique par l'existence d'un goodwill ;
- La part de la société mère dans la variation des capitaux propres de la filiale depuis cette date ;
- La partie restante est affectée aux intérêts minoritaires.

VIII- EVENEMENTS POSTERIEURS A LA DATE DE CLOTURE

En date du 07 Janvier 2015, la société «*L'ACCUMULATEUR TUNISIEN ASSAD*» a procédé à l'acquisition de 899.999 parts sociales de la société «*ENERSYS-ASSAD INDUSTRIAL*», et de 299.999 parts sociales de la société «*ENERSYS-ASSAD NORTH AFRICA*» auprès de la société «*ENERSYS-ASSAD*». Cette acquisition a été autorisée par le Conseil d'Administration du 03 Décembre 2014. Par ailleurs, en janvier 2015, la société «*Energys ASSAD*» a cédé la totalité des parts qu'elle détenait au capital de la société «*ENERSYS ASSAD MOROCCO*».

IX- FAITS MARQUANTS DE L'EXERCICE

La société mère «*L'ACCUMULATEUR TUNISIEN ASSAD*» a fait l'objet d'un contrôle fiscal approfondi couvrant les exercices 2009 à 2012. La notification du résultat du contrôle datée du 07 juillet 2014 a fait ressortir un montant de 1.410.944,402 Dinars en principal et pénalités dont 854.164,551 Dinars de reports impôt et TVA non acceptés. La société s'est opposée à cette notification en date du 06 Aout 2014 ; l'opération demeure en cours de négociation.

X- INFORMATIONS DETAILLEES

A. NOTES RELATIVES AU BILAN

1. Immobilisations incorporelles

Désignation	Solde au 31/12/2014	Solde au 31/12/2013
Assistances techniques	4 357	4 320
Autres immobilisations incorporelles	198 066	183 566
Immobilisations incorporelles en cours	0	14 500
Concessions de marques, brevets, licences, marques, procédés	1 327	0
Logiciels	1 078 901	970 240
Sous total	1 282 651	1 172 626
Amort. Assistances techniques	-4 357	-4 320
Amort. Autres immobilisations incorporelles	-188 338	-183 566
Amort. Logiciels	-880 595	-792 062
Sous total	-1 073 290	-979 948
Total	209 361	192 678

2. Immobilisations corporelles

Désignation	Solde au 31/12/2014	Solde au 31/12/2013
Agencement, Aménagement & Installation	5 425 057	4 514 069
Construction	12 231 988	11 231 707
Immobilisations en cours	1 885 525	4 454 874
Matériel de transport	3 343 827	2 924 665
Matériel et outillage industriel	46 822 880	41 031 404
Matériel informatique	1 302 530	1 208 133
Mobilier de bureau	1 091 813	1 040 390
Terrains	4 702 746	4 702 746
Sous total	76 806 366	71 107 988
Amort. Agencement, Aménagement & Installation	-2 488 183	-1 989 066
Amort. Construction	-6 903 050	-6 247 360
Amort. Matériel de transport	-2 370 853	-1 938 323
Amort. Matériel et outillage industriel	-29 439 709	-25 128 368
Amort. Matériel informatique	-1 190 767	-1 051 218
Amort. Mobilier de bureau	-784 975	-743 563
Sous total	-43 177 537	-37 097 898
Total	33 628 829	34 010 090

3. Immobilisations financières

Les titres de participation de détaillent comme suit :

Désignation	Solde au 31/12/2014	Solde au 31/12/2013
Dépôts de cautionnements versés	445 004	345 927
Prêts au personnel	552 546	417 994
Titres de participation	219 074	200 881
Emprunt national	150 074	0
Sous total	1 366 698	964 802
Provision sur dépôt et cautionnement	-20 013	-16 513
Provision sur prêt personnel	-27 760	-27 760
Provision sur titres de participation	-7 821	-7 821
Sous total	-55 594	-52 094
Total	1 311 104	912 708

Les titres de participation se détaillent comme suit :

Désignation	Solde au 31/12/2014	Solde au 31/12/2013
BTS	15 000	15 000
Consortium Tunisien des Composants Automobiles	12 500	12 500
Mediterranean Institute of Technology	90 000	90 000
S.M.U (suite partage Sicaf Assad)	120 000	120 000
Sté Rea.Tun.Car (suite partage Sicaf Assad)	1	1
Autres titres de participation	8 380	8 380
Energys Maroc	18 193	0
Versement restant sur titres de participation	-45 000	-45 000
Total	219 074	200 881

4. Autres actifs non courants

Désignation	Solde au 31/12/2014	Solde au 31/12/2013
Charges à répartir	342 309	2 766
Frais préliminaires	0	7 718
Total	342 309	10 484

5. Stocks

Désignation	Solde au 31/12/2014	Solde au 31/12/2013
Matières premières	15 783 033	13 946 503
Matières consommables et pièce de rechange	4 563 432	3 934 832
Produits finis et en cours de production	15 034 587	12 917 742
Sous total	35 381 052	30 799 077
Provision sur stocks	-1 098 676	-638 347
Sous total	-1 098 676	-638 347
Total	34 282 376	30 160 730

6. Clients et comptes rattachés

Désignation	Solde au 31/12/2014	Solde au 31/12/2013
Clients douteux et litigieux	4 121 300	3 260 379
Clients effets à recevoir	935 787	532 116
Clients ordinaires	43 004 558	38 257 596
Sous total	48 061 645	42 050 091
Provisions sur clients	-4 121 300	-3 260 379
Sous total	-4 121 300	-3 260 379
Total	43 940 345	38 789 712

7. Autres actifs courants

Désignation	Solde au 31/12/2014	Solde au 31/12/2013
Associés, dividendes à recevoir	0	62 405
Avances et prêts au personnel	52 056	41 326
Charges constatées d'avance	517 165	499 874
Compte d'attente	96 786	121 565
Débiteurs divers	150 964	130 964
Etat, crédit de TVA	3 041 093	1 930 452
Etat, crédit d'IS	5 008 749	2 573 840
Fournisseurs avances et acomptes	193 327	179 173
Opérations particulières avec l'ETAT	0	21 037
Produits à recevoir	59 564	65 369
Sous total	9 119 704	5 626 005
Provisions sur actifs courants	-139 647	-17 258
Sous total	-139 647	-17 258
Total	8 980 057	5 608 747

8. Placements et actifs financiers

Désignation	Solde au 31/12/2014	Solde au 31/12/2013
Échéances à moins d'un an sur prêt personnel	435 667	379 143
Placements	9 872	105 410
Total	445 539	484 553

9. Liquidités et équivalents de liquidités

Désignation	Solde au 31/12/2014	Solde au 31/12/2013
Autres organismes financiers	89	87
Banques	2 835 630	2 756 448
Caisses	834 236	692 291
Chèques à l'encaissement	776 877	338 424
Effets remis à l'encaissement	89 768	49 797
Provisions sur éléments financiers	0	-28 225
Régie d'avance et accréditif	910 359	645 241
Titres SICAV	222 922	227 775
Total	5 669 881	4 681 838

10. Capitaux propres

Désignation	Solde au 31/12/2014	Solde au 31/12/2013
Capital social	12 000 000	12 000 000
Réserves consolidés	29 204 717	26 638 335
Action propres	-87 804	-76 821
Ecart de conversion	712 973	489 092
Subvention d'investissement	450 642	521 055
Résultat de l'exercice consolidé	4 183 557	7 416 630
Total - Capitaux propres	46 464 085	39 571 661
Réserves des minoritaires	1 220 885	1 097 267
Résultat des minoritaires	340 823	675 880
Total - Intérêts minoritaires	1 561 708	1 773 147

11. Emprunts

Désignation	Solde au 31/12/2014	Solde au 31/12/2013
Emprunts bancaires	13 663 467	16 497 271
Emprunts obligataires	25 000 000	0
Emprunts leasing	203 647	187 391
Total	38 867 114	16 684 662

12. Provisions

Désignation	Solde au 31/12/2014	Solde au 31/12/2013
Provisions pour garanties données	285 231	296 668
Provisions pour risques et charges	1 184 979	1 178 309
Total	1 470 210	1 474 977

13. Fournisseurs et comptes rattachés

Désignation	Solde au 31/12/2014	Solde au 31/12/2013
Fournisseurs d'exploitation	11 119 705	14 065 982
Fournisseurs d'immobilisations	190 948	223 287
Fournisseurs factures non parvenues	131 487	-149 342
Total	11 442 140	14 139 927

14. Autres passifs courants

Désignation	Solde au 31/12/2014	Solde au 31/12/2013
Associés, dividendes à payer	114 550	490 445
Caisse de sécurité sociale	1 107 363	1 207 071
Charges à payer	1 296 190	846 340
Compte d'attente	22 400	22 491
Comptes courants associés	34 398	34 204
Créditeurs divers	11 490	17 716
Etat, impôts et taxes	1 994 503	380 820
Opérations particulières avec l'Etat	0	12 723
Personnel charges à payer	1 569 618	1 563 300
Personnel rémunérations dues	586 672	583 950
Provisions courantes	319 283	65 615
Ristournes clients	744 949	682 113
Total	7 801 416	5 906 788

15. Concours bancaires et autres passifs financiers

Désignation	Solde au 31/12/2014	Solde au 31/12/2013
Billets de trésorerie	0	3 000 000
Crédit de préfinancement export	14 299 000	15 304 781
Découverts bancaires	3 739 988	5 763 919
Echéances à moins d'un an sur emprunts bancaires	2 833 804	2 698 698
Echéances à moins d'un an sur emprunts leasing	205 372	166 411
Intérêts courus	124 964	36 257
Mobilisation de créances	0	913 682
Total	21 203 128	27 883 748

B. NOTES RELATIVES A L'ETAT DE RESULTAT

1. Revenus

Désignation	Solde au 31/12/2014	Solde au 31/12/2013
Chiffre d'affaires	95 191 095	83 461 640
Total	95 191 095	83 461 640

2. Production immobilisée

Désignation	Solde au 31/12/2014	Solde au 31/12/2013
Production immobilisée	54 386	34 318
Total	54 386	34 318

3. Autres produits d'exploitation

Désignation	Solde au 31/12/2014	Solde au 31/12/2013
Produits de location	166 500	158 570
Quote-part subvention inscrite au résultat	70 413	110 413
Total	236 913	268 983

4. Variation des stocks des produits finis et des en cours

Désignation	Solde au 31/12/2014	Solde au 31/12/2013
Variation des stocks des produits finis et des en cours	-2 560 276	-3 827 396
Total	-2 560 276	-3 827 396

5. Achats d'approvisionnements consommés

Désignation	Solde au 31/12/2014	Solde au 31/12/2013
Achats consommés de Plomb	19 840 937	14 774 034
Variation des stocks de MP et autres approvisionnements	859 696	5 691 288
Achats consommés de matières, fournitures et autres approv.	26 935 111	17 937 362
Achats de pièces de rechange	1 844 055	2 622 028
Autres achats non stockés	780 767	3 346 400
Achats de marchandises	4 772 677	743 685
Total	55 033 243	45 114 797

6. Charges de personnel

Désignation	Solde au 31/12/2014	Solde au 31/12/2013
Salaires bruts	13 174 034	11 853 531
Cotisation sécurité sociale	2 659 687	2 290 312
Autres charges de personnel	209 791	263 647
Total	16 043 512	14 407 490

7. Dotations aux amortissements et aux provisions

Désignation	Solde au 31/12/2014	Solde au 31/12/2013
Dotation aux amortissements des immobilisations incorporelle:	80 730	72 513
Dotation aux amortissements des immobilisations corporelles	6 433 964	5 595 122
Dotation aux résorptions des charges reportées	174 441	5 508
Dotation aux provisions	1 711 778	2 064 644
Reprises sur provisions	-680 287	-1 251 829
Total	7 720 626	6 485 958

8. Autres charges d'exploitation

Désignation	Solde au 31/12/2014	Solde au 31/12/2013
Déplacement, mission et réception	582 496	482 901
Divers services extérieurs	11 897	178 928
Entretien et réparation	661 020	636 029
Frais de séminaires et congrès	257 180	88 885
Frais de transport	1 751 024	1 477 764
Frais postaux et de télécommunication	192 186	200 853
Honoraires	1 092 134	591 593
Impôts et taxes	1 022 734	777 070
Jetons de présence	215 500	143 787
Location	981 402	922 181
Personnel extérieur à l'entreprise	159 419	181 821
Primes d'assurance	308 783	278 698
Publicité, publication et relation publique	992 853	967 261
Ristournes sur ventes	0	1 449 472
Services bancaires et assimilés	534 048	720 237
Sous-traitance générale	69 340	69 175
Total	8 832 016	9 166 655

9. Produits des placements

Désignation	Solde au 31/12/2014	Solde au 31/12/2013
Produits d'intérêts	42 434	1 712
Produits nets des titres SICAV	94 459	11 862
Total	136 893	13 574

10. Charges financières nettes

Désignation	Solde au 31/12/2014	Solde au 31/12/2013
Charges d'intérêts nettes	-3 771 698	-3 161 363
Gains de change	1 904 490	2 039 820
Pertes de change	-2 051 279	-1 821 315
Total	-3 918 487	-2 942 858

11. Autres gains ordinaires

Désignation	Solde au 31/12/2014	Solde au 31/12/2013
Gains sur éléments non récurrents	122 039	87 974
Plus-value sur cession d'immobilisations	54 629	51 500
Total	176 668	139 474

12. Autres pertes ordinaires

Désignation	Solde au 31/12/2014	Solde au 31/12/2013
Moins-value sur cession d'immobilisations	-1 989	-637
Pertes sur éléments non récurrents	-258 277	-9 998
Total	-260 266	-10 635

13. Impôts sur les bénéfices

Désignation	Solde au 31/12/2014	Solde au 31/12/2013
Impôts sur les sociétés	2 023 701	1 524 483
Total	2 023 701	1 524 483

C. NOTES RELATIVES A L'ETAT DE FLUX DE TRESORERIE

1. Trésorerie

Désignation	Solde au 31/12/2014	Solde au 31/12/2013
Autres organismes financiers	89	87
Banques	2 835 630	2 756 448
Caisses	834 236	692 291
Chèques à l'encaissement	776 877	338 424
Effets remis à l'encaissement	89 768	49 797
Régie d'avance et accréditif	910 359	645 241
Titres SICAV	222 922	227 775
Sous total	5 669 881	4 710 063
Billets de trésorerie	0	-3 000 000
Crédit de préfinancement export	-14 299 000	-15 304 781
Découverts bancaires	-3 739 988	-5 763 919
Mobilisation de créances	0	-913 682
Sous total	-18 038 988	-24 982 382
Total	-12 369 107	-20 272 319

RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR
LES ETATS FINANCIERS CONSOLIDES DE L'EXERCICE CLOS AU
31 DECEMBRE 2014

Messieurs les Actionnaires,

En exécution de la mission de commissariat aux comptes qui nous a été confiée par votre société, et en application des dispositions de l'article 471 du Code des Sociétés Commerciales, nous avons procédé à l'audit des états financiers consolidés ci-joints du Groupe constitué par la société «L'ACCUMULATEUR TUNISIEN ASSAD» et ses filiales, qui comprennent le bilan consolidé, l'état de résultat consolidé et le tableau consolidé des flux de trésorerie pour l'exercice clos au 31 décembre 2014, ainsi que les notes aux états financiers consolidés.

Responsabilité de la direction relative aux états financiers consolidés

Ces états financiers qui font apparaître un total net de bilan consolidé de **128.809.801 TND** et un résultat bénéficiaire net consolidé (part du groupe) de **4.183.557 TND**, ont été arrêtés par votre Conseil d'Administration. Le conseil est responsable de l'établissement et de la présentation sincère de ces états financiers consolidés, conformément aux normes généralement admises en Tunisie, aux lois et réglementations en vigueur. Cette responsabilité comprend la conception, la mise en place et le suivi d'un contrôle interne relatif à l'établissement et la présentation sincère d'états financiers consolidés ne comportant pas d'anomalies significatives, ainsi que la détermination d'estimations comptables raisonnables au regard des circonstances.

Responsabilité des commissaires aux comptes

Notre responsabilité consiste à exprimer une opinion sur les états financiers consolidés, sur la base de notre audit. Nous avons effectué notre audit selon les normes de la profession applicables en la matière. Ces normes requièrent que nous nous conformions aux règles de déontologie et que nous planifions et réalisons l'audit de façon à obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers ne comportent pas d'anomalies significatives.

Un audit implique la mise en œuvre de procédures en vue de recueillir des éléments probants concernant les montants et les informations fournis dans les états financiers consolidés. Le choix des procédures mises en œuvre, y compris l'évaluation des risques que les états financiers consolidés comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, relève du jugement de l'auditeur. En procédant à cette évaluation des risques, l'auditeur prend en compte le contrôle interne de l'entité relatif à l'établissement et à la présentation sincère des états financiers consolidés afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance. Un audit consiste également à apprécier le caractère approprié des méthodes comptables retenues, le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction et la présentation de l'ensemble des états financiers consolidés.

Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

Opinion

À notre avis, les états financiers consolidés sont sincères et réguliers et donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière du groupe constitué par la société «L'ACCUMULATEUR TUNISIEN ASSAD» et ses filiales au 31 décembre 2014, ainsi que sa performance financière et ses flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, conformément aux principes comptables généralement admis en Tunisie.

Paragraphe d'observation

Sans remettre en cause notre opinion ci-dessus exprimée, nous attirons votre attention sur le fait que la société mère «L'ACCUMULATEUR TUNISIEN ASSAD» a fait l'objet d'un contrôle fiscal approfondi couvrant les exercices 2009 à 2012. La notification du résultat du contrôle datée du 07 juillet 2014 a fait ressortir un montant de 1.410.944,402 Dinars en principal et pénalités dont 854.164,551 Dinars de reports impôt et TVA non acceptés. La société s'est opposée à cette notification en date du 06 Aout 2014; l'opération demeure en cours de négociation. Une provision pour risques et charges d'un montant de 981.030,113 Dinars est logée au passif du bilan pour se prémunir contre de tels risques.

Vérifications et Informations Spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes de la profession, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Sur la base de ces vérifications nous n'avons pas d'observations à formuler sur la sincérité et la concordance avec les états financiers consolidés des informations d'ordre comptable données dans le rapport du Conseil d'Administration sur la gestion de l'exercice.

En application des dispositions de l'article 3 de la loi 94-117 du 14 novembre 1994 portant réorganisation du marché financier tel que modifiée par la loi 2005-96 du 18 octobre 2005, et sur la base de nos travaux effectués conformément aux normes professionnelles applicables en Tunisie, nous n'avons pas relevé des insuffisances majeures qui sont de nature à affecter l'efficacité et la fiabilité du système de contrôle interne relatif au traitement de l'information comptable aboutissant à la préparation des états financiers consolidés.

Fait à Tunis, le 30 Avril 2015

Les commissaires aux comptes

Mahmoud ZAHAF

Walid BOUCHOUCHA

AVIS DES SOCIETES

ETATS FINANCIERS CONSOLIDES

Tunisie Profilés Aluminium -TPR-

Siège social : Rue des usines Z.I sidi rézig, Megrine 2033 Tunisie

La Société Tunisie Profilé Aluminium -TPR-, publie ci-dessous, ses états financiers consolidés arrêtés au 31 décembre 2014 tels qu'ils seront soumis à l'approbation de l'Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra en date du 11 juin 2015. Ces états sont accompagnés du rapport général des commissaires aux comptes
Mr Anis LAADHAR et Mr NaoufelAMRI.

BILAN CONSOLIDE
(exprimé en Dinar tunisien)

	Notes	<u>Exercice de 12 mois clos au 31 décembre</u>	
		<u>2014</u>	<u>2013</u>
ACTIFS			
ACTIFS NON COURANTS			
Ecart d'acquisition		1 037 308	1 037 308
- Amortissements de l'écart d'acquisition		(207 462)	(103 731)
Ecart d'acquisition net		829 846	933 577
Immobilisations incorporelles		1 395 103	1 223 888
- Amortissements des immobilisations incorporelles		(743 821)	(643 074)
Immobilisations incorporelles nettes	1	651 282	580 814
Immobilisations corporelles		80 351 167	74 345 610
- Amortissements des immobilisations corporelles		(36 149 450)	(32 024 851)
Immobilisations corporelles nettes	1	44 201 717	42 320 759
Immobilisations financières		8 032 664	9 409 354
- Provisions des immobilisations financières		(122 550)	(93 310)
Immobilisations financières nettes	2	7 910 114	9 316 044
Actifs d'impôts différés	3	107 243	202 537
Total des actifs immobilisés		53 700 202	53 353 730
Autres actifs non courants		1 220 375	1 009 612
TOTAL DES ACTIFS NON COURANTS		54 920 577	54 363 342
ACTIFS COURANTS			
Stock		59 578 293	38 151 194
- Provisions des stocks		-	-
Stock net	4	59 578 293	38 151 194
Clients et comptes rattachés		28 443 009	31 610 168
- Provisions des comptes clients		(6 296 398)	(7 049 093)
Clients et comptes rattachés nets	5	22 146 611	24 561 075
Autres actifs courants	6	9 606 786	5 128 064
- Provisions des comptes d'actifs		(388 319)	(318 930)
Autres actifs courants nets		9 218 467	4 809 135
Placements et autres actifs financiers	7	36 194 604	32 154 764
Liquidités et équivalents de liquidités	8	4 946 431	5 264 009
TOTAL DES ACTIFS COURANTS		132 084 407	104 940 177
TOTAL DES ACTIFS		187 004 984	159 303 519

BILAN CONSOLIDE
(exprimé en Dinar tunisien)

	Notes	Exercice de 12 mois clos au 31 décembre	
		2014	2013
CAPITAUX PROPRES ET PASSIFS			
CAPITAUX PROPRES			
Capital social		45 000 000	45 000 000
Rachat actions propres		(17 060)	-
Réserves consolidées		40 810 816	36 592 676
Autres capitaux propres consolidés		373 306	306 595
Total des capitaux propres avant résultat de l'exercice		86 167 062	81 899 270
Résultat consolidé		10 596 051	14 892 040
TOTAL DES CAPITAUX PROPRES AVANT AFFECTATION	9	96 763 113	96 791 311
Intérêts minoritaires dans les autres capitaux propres	10	33 615	36 746
Intérêts minoritaires dans les réserves	10	2 180 862	2 266 762
Intérêts minoritaires dans le résultat	10	(95 804)	(85 203)
PASSIFS			
PASSIFS NON COURANTS			
Emprunts	11	13 486 750	10 890 794
Provisions	12	2 265 949	1 675 798
Passifs impôts différés	13	138 218	154 830
TOTAL DES PASSIFS NON COURANTS		15 890 917	12 721 422
PASSIFS COURANTS			
Fournisseurs et comptes rattachés	14	32 048 125	31 231 951
Autres passifs courants	15	4 055 990	3 377 465
Concours bancaires et autres passifs financiers	16	36 128 166	12 963 065
TOTAL DES PASSIFS COURANTS		72 232 281	47 572 480
TOTAL DES PASSIFS		88 123 197	60 293 903
TOTAL DES CAPITAUX PROPRES ET DES PASSIFS		187 004 984	159 303 519

ETAT DE RESULTAT CONSOLIDE

(exprimé en dinar tunisien)

	Notes	Période de 12 mois close le 31 décembre	
		2014	2013
Revenus	17	117 852 371	117 783 565
Autres produits d'exploitation		940 099	737 170
Total produits d'exploitation		118 792 470	118 520 735
Variation des stocks de produits finis et encours	18	(1 963 498)	(547 868)
Achats de marchandises consommées	19	67 811 556	65 134 335
Achat d'approvisionnement consommés	20	12 881 310	11 927 123
Charges de personnel	21	14 172 897	11 893 583
Dotations aux amortissements et aux provisions	22	5 512 303	5 030 905
Autres charges d'exploitation	23	5 465 846	4 957 367
Total des charges d'exploitation		103 880 414	98 395 446
RESULTAT D'EXPLOITATION		14 912 056	20 125 290
Charges financières nettes	24	(3 789 068)	(3 023 082)
Produits des placements	25	2 857 592	2 144 002
Autres gains ordinaires	26	489 804	102 036
Autres pertes ordinaires	27	(242 970)	(386 645)
RESULTAT COURANTS DES SOCIETES INTEGREES		14 227 415	18 961 601
Impôts différés	28	(78 682)	(68 615)
Impôts exigibles		(3 648 487)	(4 086 149)
RESULTAT NET DES SOCIETES INTEGREES		10 500 246	14 806 838
Quote-part dans le résultat des sociétés mises en équivalence		-	-
RESULTAT NET DE L'ENSEMBLE CONSOLIDE		10 500 246	14 806 838
Part revenant aux intérêts minoritaires	10	95 804	85 203
RESULTAT NET REVENANT A LA SOCIETE CONSOLIDANTE		10 596 051	14 892 040

ETAT DE FLUX DE TRESORERIE CONSOLIDE
(exprimé en dinar tunisien)

Période de 12 mois close le

31/12/2014 31/12/2013

<u>Flux de trésorerie liés aux opérations d'exploitation</u>			
		<u>10 596 051</u>	<u>14 892 040</u>
Résultat net			
Ajustement pour			
*Part revenant aux intérêts minoritaires		95 804	85 203
*Amortissements et provisions		5 512 303	5 030 905
*Variation des:			
- Stocks	29	(21 427 099)	(4 908 230)
- Créances clients	30	3 167 159	(10 472 198)
- Autres actifs	31	(4 569 722)	1 529 023
- Fournisseurs et autres dettes	32	1 494 698	12 281 371
*Autres ajustements			
- Plus ou moins-value sur cession d'immobilisation		(57 488)	(4 614)
- Résorption subvention d'investissement		(323 901)	(413 612)
- Ecart de conversion		63 580	471 472
*Impôt différé		78 682	68 615
Total des flux de trésorerie liés aux opérations d'exploitation		(5 369 933)	18 559 975
<u>Flux de trésorerie liés aux opérations d'investissement</u>			
Décassements affectés à l'acquisition d'immobilisations corporelles et incorporelles	33	(7 634 677)	(14 496 001)
Encaissements provenant de la cession d'immobilisations corporelles et incorporelles		91 000	12 400
Encaissement provenant des subventions / Equipements		-	1 253 029
Décassements affectés à l'acquisition d'immobilisations financières	34	(2 796 967)	(1 189 277)
Encaissements provenant de la cession d'immobilisations financières	35	4 173 657	533 121
Total des flux de trésorerie liés aux opérations d'investissement		(6 166 987)	(13 886 728)
<u>Flux de trésorerie liés aux opérations de financement</u>			
Dividendes et autres distributions	36	(10 350 700)	(10 200 000)
Remboursement d'emprunts	37	(43 483 545)	(35 203 642)
Encaissement sur emprunts	38	57 818 089	38 924 340
Encaissement provenant des placement	39	75 460 161	66 435 993
Décassements affectés à l'acquisition de placements	40	(79 500 000)	(67 700 000)
Décassement affectés au rachat des actions propres		(17 060)	-
Total des flux de trésorerie liés aux opérations de financement		(73 056)	(7 743 310)
<i>Incidence différence de change</i>		(134 116)	70 595
Variation de trésorerie		(11 744 093)	(2 999 467)
Trésorerie au début de l'exercice		884 490	3 883 957
Trésorerie à la clôture de l'exercice	41	(10 859 603)	884 490

GROUPE TPR

NOTES AUX ETATS FINANCIERS CONSOLIDES

I. PRESENTATION DU GROUPE

Le Groupe « TPR » est composé de huit sociétés : TPR, TPR Trade, CFI-SICAR, ALUFOND, PROFAL MAGHREB ,LAVAAL INTERNATIONAL,METECNAL et ALUCOLOR. L'activité principale du groupe TPR est la fabrication et la commercialisation des profilés d'aluminium et ses accessoires.

- ✓ **Tunisie Profilés Aluminium « TPR »**: son capital social s'est élevé avant son introduction en bourse en 2007 à 25 000 000 DT détenu à concurrence de 58,5% par la société CFI. Actuellement son capital s'élève à 45 000 000 DT détenu à concurrence de 75% par le groupe BAYAHY et 25% par des flottants
Tunisie Profilés Aluminium « TPR » a pour objet la transformation, la fabrication, le commerce, l'import et l'export de tout genre d'articles en profilés d'aluminium ou autres produits. Outre le marché local, ses produits sont aussi largement écoulés sur le marché Européen, Nord-Africain et en Afrique de l'ouest.
- ✓ **Tunisie Profilés Aluminium TRADE « TPR TRADE »** est spécialisée dans la distribution de produits accessoires utilisés dans la menuiserie aluminium. La société est dotée d'un capital social de 500 000 DT. Son capital est détenu à raison de 99,80% par TPR, le reste par la famille BAYAHY. Le principal client de la société est la société mère TPR.
- ✓ **La Compagnie Financière d'Investissement SICAR « CFI SICAR »** est créée en 2007. Elle est dotée d'un capital social de 2 000 000 DT de nominal 100 DT. Elle a pour objet la prise de participations, pour son compte ou pour le compte de tiers en vue de leur rétrocession. Son capital est détenu à raison de 49,5% par TPR.
- ✓ **La société ALUFOND** est créée en 2010. Elle est dotée d'un capital social de 3 000 000 DT de nominal 100 DT. L'objet de cette société consiste en le recyclage et la remise en valeur de déchets en Alliage d'Aluminium, la production de billettes et lingots d'Aluminium. La participation de TPR s'élève à 2 995 000 DT représentant 99,83% du capital d'ALUFOND.
- ✓ **La société Profilés Aluminium Maghreb SPA « PROFAL MAGHREB »** est créée en 2008. Elle est dotée d'un capital social de 360 000 000 Dinars Algérien. La participation de la société mère TPR dans le capital de PROFAL MAGHREB s'élève à 7 315 751 DT. Elle a pour objet la fabrication des profilés d'aluminium.
- ✓ **La société LAVAAL INTENATIONAL**: la participation de TPR SA s'élève à 75% libérée totalement pour 450 000 Euros. Elle a pour objet la fabrication des accessoires en aluminium.

- ✓ **La société ALUCOLOR** est créée en 2013. Elle est dotée d'un capital social de 1 000 000 DT. La participation de la société mère TPR dans le capital d'ALUCOLOR s'élève à 999 900 DT représentant 99,99% du capital. Elle a pour objet le traitement des surfaces.
- ✓ **La société METECNAL**: la participation de TPR SA dans le capital de METECNAL s'élève à 50% libérée totalement pour 1 000 000 Euros dont une prime d'émission de 950 000 Euros. Cette société de droit italien est spécialisée dans la fabrication de composants mécaniques en aluminium pour l'industrie des fluides.

II. PRINCIPES COMPTABLES ET METHODES D'ÉVALUATION

II. 1. Référentiel comptable

Les états financiers consolidés du groupe TPR sont préparés et présentés conformément aux principes comptables généralement admis en Tunisie tels que définis par la loi 96-112 et le décret 96-2459 du 30 décembre 1996. Il s'agit, entre autres :

- ✓ du cadre conceptuel ;
- ✓ de la norme comptable générale (NCT 1);
- ✓ des normes comptables relatives à la consolidation (NCT 35 à 37);
- ✓ de la norme comptable relative aux regroupements d'entreprises (NCT 38) et
- ✓ de la norme comptable relative aux informations sur les parties liées (NCT 39).

II. 2. Principes de consolidation

II. 2. 1. Périmètre de consolidation

Les états financiers consolidés regroupent les comptes de toutes les filiales dont le Groupe détient directement ou indirectement le contrôle exclusif.

Le groupe possède le contrôle exclusif d'une filiale lorsqu'il est en mesure de diriger les politiques financières et opérationnelles de cette filiale afin de tirer avantage de ses activités.

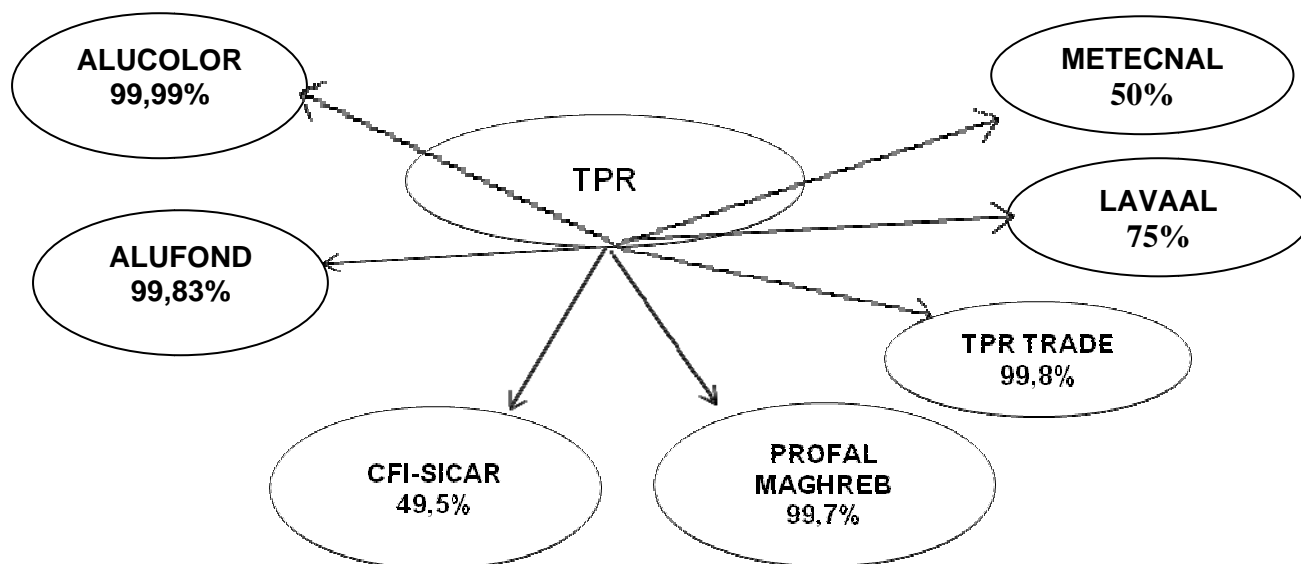
Ce contrôle résulte :

- ✓ soit de la détention directe ou indirecte, par l'intermédiaire de filiales, de plus de la moitié des droits de vote de l'entreprise consolidée;
- ✓ soit du pouvoir sur plus de la moitié des droits de vote en vertu d'un accord avec d'autres investisseurs,
- ✓ soit des statuts ou d'un contrat,
- ✓ soit du pouvoir de nommer ou de révoquer la majorité des membres du conseil d'administration ou de l'organe de direction équivalent,
- ✓ soit du pouvoir de réunir la majorité des droits de vote dans les réunions du conseil d'administration ou l'organe de direction équivalent.

Par ailleurs, le contrôle est présumé exister dès lors que le groupe détient directement ou indirectement 40% au moins des droits de vote dans une autre entreprise, et qu'aucun autre associé n'y détienne une fraction supérieure à la sienne.

Définition du périmètre de consolidation :

Le périmètre de consolidation du groupe TPR est présenté au niveau du schéma suivant :



II. 2. 2. Méthode de consolidation

Toutes les sociétés sous contrôle exclusif du groupe sont consolidées selon la méthode d'intégration globale. Le contrôle exclusif provient notamment du fait que les dirigeants (Directeurs Généraux et membres du Conseil d'Administration) sont désignés par la société TPR et qu'aucun autre groupe ou société ne dispose ni d'un contrôle, ni d'une influence notable sur ces sociétés.

Bien que le capital de la société CFI-SICAR soit détenu par deux principaux actionnaires à parts égales : TPR (49,5%) et SPI MONTFLEURY (49,5%), nous avons décidé de l'intégrer globalement, puisque la société mère TPR S.A dispose du pouvoir de diriger les politiques financières et opérationnelles de la société CFI-SICAR.

Société	2013				2014		
	% de contrôle	Qualification de la participation	Méthode de consolidation		% de contrôle	Qualification de la participation	Méthode de consolidation
TPR	100%	Mère	IG		100%	Mère	IG
TPR TRADE	99,80%	Filiale	IG		99,80%	Filiale	IG
CFI SICAR	49,50%	Filiale	IG		49,50%	Filiale	IG
ALUFOND	99,83%	Filiale	IG		99,83%	Filiale	IG
PROFAL MAGHREB	99,70%	Filiale	IG		99,70%	Filiale	IG
LAVAAL	75%	Filiale	IG		75%	Filiale	IG
METECNAL	50%	Filiale	IG		50%	Filiale	IG
ALUCOLOR	99,99%	Filiale	IG		99,99%	Filiale	IG

L'intégration globale consiste à combiner ligne à ligne les états financiers individuels de la société mère TPR et de ses filiales en additionnant les éléments semblables d'actifs, de passifs, de capitaux propres, de produits et de charges. Afin que les états financiers consolidés présentent l'information financière du groupe comme celle d'une entreprise unique, les étapes ci-dessous sont alors suivies :

- ✓ homogénéisation des méthodes d'évaluation et de présentation des états financiers du Groupe,
- ✓ élimination des opérations intra-groupe et des résultats internes,
- ✓ détermination de l'impact de la fiscalité différée sur les retraitements ayant une incidence sur le résultat et/ou les capitaux propres consolidés,
- ✓ cumul arithmétique des comptes individuels,
- ✓ élimination des titres de participation du groupe dans chaque société consolidée et détermination des écarts d'acquisition positif et/ou négatif,
- ✓ identification de la « Part du groupe » et des « intérêts minoritaires » dans l'actif net des sociétés consolidées.

II. 2. 3. Date de clôture

Quand les états financiers utilisés en consolidation sont établis à des dates de clôture différentes, des ajustements doivent être effectués pour prendre en compte les effets des transactions et autres événements importants qui se sont produits entre ces dates et la date des états financiers de la mère. En aucun cas, la différence entre les dates de clôture ne doit être supérieure à trois mois.

La date de clôture retenue pour l'établissement des états financiers consolidés est le 31 décembre qui correspond à celle des états financiers individuels annuels.

II. 2. 4. Elimination des opérations intra-groupe et des résultats internes

✓ Elimination des opérations sans incidence sur les capitaux propres

Les créances et dettes réciproques significatives et les produits et charges réciproques significatifs entre sociétés du groupe sont éliminés en totalité sans que cette élimination n'ait d'effet sur le résultat ou sur les capitaux propres consolidés.

✓ Elimination des opérations ayant une incidence sur les capitaux propres

- (a) Les marges et les plus ou moins values, résultant des transactions entre les sociétés du groupe, qui sont comprises dans la valeur d'actifs tels que les stocks ou les immobilisations sont éliminées en totalité.
- (b) Les provisions pour dépréciation des titres constituées sur les sociétés du groupe sont intégralement éliminées, par l'annulation de la dotation pour les provisions constituées au cours de l'exercice et par déduction sur les réserves pour les provisions constituées au cours des exercices antérieurs.

II. 2. 5. Ecart d'acquisition

Un écart d'acquisition positif s'élevant à 1 037 308 DT est constaté au niveau du groupe TPR et est relatif à l'acquisition de la société METECNAL.

Il s'agit de la différence entre le coût d'acquisition et la quote-part du groupe dans l'actif net de la société acquise.

II. 2. 6. Ecart de conversion

La comptabilisation des opérations réalisées entre deux sociétés utilisant des devises différentes conduit à la clôture à des écarts lors de la conversion des comptes des entreprises étrangères.

Le résultat et la situation financière d'une entité doivent être convertis de la monnaie fonctionnelle à une autre monnaie de présentation.

- Les actifs et les passifs de chaque bilan présenté doivent être convertis au cours de clôture à la date de chacun de ces bilans ;
- Les produits et les charges de chaque compte de résultat doivent être convertis au cours de change en vigueur aux dates des transactions ;et
- Tous les écarts de change en résultant doivent être comptabilisés en tant que composante distincte des capitaux propres.

II. 3. Principes comptables d'évaluation et de présentation

Les états financiers consolidés sont libellés en dinars tunisiens et préparés en respectant notamment les hypothèses sous-jacentes et les conventions comptables, plus précisément:

- ✓ hypothèse de la continuité de l'exploitation,
- ✓ hypothèse de la comptabilité d'engagement,
- ✓ convention de la permanence des méthodes,
- ✓ convention de la périodicité,
- ✓ convention de prudence,
- ✓ convention du coût historique, et
- ✓ convention de l'unité monétaire.

II. 3. 1. Immobilisations

Les immobilisations sont comptabilisées à leurs coûts d'acquisition hors taxes récupérables. Les dotations aux amortissements des immobilisations du groupe sont calculées selon la méthode linéaire. Les taux d'amortissement appliqués se présentent comme suit :

Désignation	Taux annuels
Constructions	5 ou 2%
Matériel de transport	20%
Agencements, aménagements et installations	10%
Matériel et outillages	15 ou 10%
Mobiliers, matériels de bureau	10%
Marque, brevet et licence	33%
Matériels informatiques	15%
Logiciels	33%

Les dotations sur les acquisitions de l'exercice sont calculées, en respectant la règle du prorata-temporis.

II. 3. 2. Titres de participation

Les titres de participation figurent au bilan consolidé à leurs coûts d'acquisition.

Les titres de participation font l'objet de provisions pour dépréciation lorsque leur valeur d'inventaire est inférieure à leur coût d'acquisition. La valeur d'inventaire est déterminée sur la base de différents critères dont, la valeur de marché, les perspectives de rentabilité et les capitaux propres réévalués. Les dividendes reçus des sociétés non consolidées sont comptabilisés en produits au cours de l'année de leur encaissement.

Les titres de participations détenus par le groupe dans les sociétés consolidées ont été éliminés selon la méthode décrite au § II-2.

II. 3. 3. Placements et autres actifs financiers

Les placements et autres actifs financiers consistent en des placements dont l'intention de détention est à l'origine égale ou inférieure à douze mois.

Ces placements sont comptabilisés à leurs coûts d'acquisition. Une provision est constatée lorsque ce coût est inférieur à leur valeur de marché à la clôture de l'exercice.

II. 3. 4. Impôt différé

Les sociétés du Groupe TPR sont soumises à l'impôt sur les sociétés (IS) selon les règles et les taux en vigueur en Tunisie.

Les sociétés du Groupe optimisent en général l'IS en faisant recours au réinvestissement des bénéfices.

Il a été tenu compte d'un impôt différé pour les retraitements de consolidation ayant une incidence sur le résultat

Un actif d'impôt différé est comptabilisé pour toutes les différences temporelles déductibles dans la mesure où il est probable qu'un bénéfice imposable, sur lequel ces différences temporelles déductibles pourront être imputées, sera disponible.

Un passif d'impôt différé est comptabilisé pour toutes les différences temporelles imposables.

II. 3. 5. Revenus

Les revenus sont, soit les rentrées de fonds ou autres augmentations de l'actif d'une entreprise, soit les règlements des dettes de l'entreprise (soit les deux) résultant de la livraison de marchandises, de la prestation de services ou de la réalisation d'autres opérations qui s'inscrivent dans le cadre des activités principales ou centrales des sociétés du Groupe.

Les revenus sont pris en compte au moment de la livraison aux clients ou au moment de la réalisation de services. Ils sont comptabilisés en net des remises et ristournes accordées aux clients.

Des provisions pour dépréciation des créances clients sont constatées lorsque leur recouvrement est jugé improbable.

III. NOTES EXPLICATIVES

III. 1. Pourcentage d'intérêts du groupe

L'analyse du portefeuille titres de participation du Groupe TPR permet d'arrêter le périmètre suivant :

Société	2013		2014	
	%	%	%	%
	de contrôle	d'intérêt	de contrôle	d'intérêt
TPR	100%	100%	100%	100%
TPR TRADE	99,80%	99,80%	99,80%	99,80%
CFI SICAR	49,50%	49,50%	49,50%	49,50%
ALUFOND	99,83%	99,83%	99,83%	99,83%
PROFAL MAGHREB	99,70%	99,70%	99,70%	99,70%
LAVAAL	75,00%	75%	75,00%	75%
METECNAL	50,00%	50,00%	50,00%	50,00%
ALUCOLOR	99,99%	99,99%	99,99%	99,99%

III. 2. Bilan

Note 1 : Immobilisations corporelles et incorporelles

La valeur nette des immobilisations corporelles et incorporelles s'élève à 44 853 000 DT au 31 décembre 2014 et se détaille comme suit :

Désignation	Valeur Brute Comptables				Amortissements						Valeur Comptable nettes au 31/12/2014
	Valeur au 31/12/2013	Acquisition 2014	Cession / Reclassement 2014	Ecart de conversion	Valeur au 31/12/2014	Amortissements au 31/12/13	Régularisation amortissement antérieurs	Dotations aux amortissements aux 31/12/2014	Ecart de conversion	Amortissements au 31/12/2014	
Logiciel	394 172	-	-	-	394 172	374 371	-	10 799	-	385 170	9 002
Marques, Brevets, licences	10 587	-	-	-	10 587	10 587	-	-	-	10 587	-
Fond de commerce	180 000	-	-	-	180 000	80 500	-	9 000	-	89 500	90 500
Immobilisations incorporelles en cours Alufond	-	37 176	-	-	37 176	-	-	-	-	-	37 176
Immobilisations incorporelles en cours Profal	253 526	-	-	2 545	256 071	-	-	-	-	-	256 071
Immobilisations incorporelles en cours Lavaal	49 924	9 497	(13 729)	(89)	45 603	-	-	-	-	-	45 603
Immobilisations incorporelles en cours METECNAL	335 679	136 423	-	(607)	471 495	177 617	-	81 269	(321)	258 564	212 931
Total immobilisations incorporelles	1 223 888	-	-	1 848	1 395 103	643 074	-	101 068	(321)	743 821	65 282
Terrains	2 548 017	-	-	7 442	2 555 459	-	-	-	-	-	2 555 459
Constructions	4 757 594	24 616	48 250	(87)	4 830 371	2 430 437	10 708	157 445	(19)	2 598 571	2 231 800
AAI Construction	28 030	248 606	58 676	(106)	335 206	20 410	46 024	7 898	(83)	74 249	280 957
Matériels Industriels	39 167 277	2 700 400	8 280 518	(14 980)	50 133 215	21 157 156	3 920 180	3 644 217	(7 092)	28 714 461	21 418 753
Outillages Industriels	712 962	108 145	-	106	821 213	259 227	-	37 142	20	296 389	524 824
AAI Matériels industriels et Outillages	394 387	-	-	-	394 387	384 813	-	5 396	-	390 208	4 179
Matériels de Transport	1542 004	123 691	(105 407)	1324	1561 612	1 177 719	(154 842)	136 222	219	1 159 319	402 293
Matériels Engin de Levage	623 646	2 110 01	-	-	834 647	452 767	-	74 566	-	527 332	307 314
AAI Divers	1 014 504	69 190	-	-	1 083 695	552 000	-	31 256	-	583 257	500 438
Matériels de Bureau	452 561	13 989	80 617	(132)	547 035	384 371	48 203	19 778	(85)	452 266	94 769
Matériels Informatique	1 000 586	56 211	39 905	(49)	1 096 653	788 789	-	76 556	1	865 346	231 307
Magasin vertical	1 210 111	43 380	-	-	1 253 491	236 161	-	64 717	-	300 877	952 614
Matériels Industriels Lavaal	398 128	-	(398 128)	-	-	67 060	-	120 113	-	187 172	(87 172)
Matériels Industriels Metecnal	8 258 164	-	(8 258 164)	-	-	4 113 940	(4 113 940)	-	-	-	-
Total immobilisations corporels	62 107 971	3 599 229	(253 733)	(6 483)	65 446 984	3 202 481	(243 667)	4 375 304	(7 039)	36 149 450	29 297 536
Immobilisations Encours											
PRSEE 6	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Construction charpentes SGB	38 659	156 807	-	-	195 466	-	-	-	-	-	195 466
Magasin vente encours SGB	29 269	34 000	-	-	63 270	-	-	-	-	-	63 270
MAGASIN VERTICALS ENCOURS SGB	42 032	488 345	-	-	530 377	-	-	-	-	-	530 377
Constructions PROFAL	8 705 540	12 16 106	-	87 388	10 009 035	-	-	-	-	-	10 009 035
Equipement Profal	3 422 139	649 545	-	34 352	4 106 036	-	-	-	-	-	4 106 036
Station de laquage	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Fonderie ALUFON	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Total des immobilisations corporelles	74 345 610	6 144 033	(253 733)	115 258	80 351 167	32 024 851	(243 667)	4 375 304	(7 039)	36 149 450	44 101 717
Total des Immobilisations	75 569 498	6 144 033	(253 733)	117 106	81 746 270	32 667 925	(243 667)	4 476 372	(7 360)	36 893 271	44 853 000

Note 2 : Immobilisations financières

La valeur nette des immobilisations financières s'élève au 31 décembre 2014 à 7 910 114 DT contre 9 316 044 DT au 31 décembre 2013 et se détaille comme suit :

Libellé	Solde au 31/12/2014	Solde au 31/12/2013
LLOYD	75 000	75 000
Foire EXP	50 000	
GIC	37 700	37 700
STB	16 429	16 429
BNS	10 000	10 000
BS	5 595	5 595
TECI	4 000	4 000
S.M.U	550	500
SMFA*	-	-
Titres de participation détenus par TPR S.A	199 274	149 224
SICAM	5 000 000	6 500 000
Procan	1 100 000	1 100 000
Metal pack	500 000	480 000
Cetram co	490 000	490 000
M.A.S	-	137 500
Titres de participation détenus par CFI-SICAR	7 090 000	8 707 500
Titres de participation détenus par TPR TRADE	35 000	35 000
Titres de participation détenus par METECNAL	37 396	-
Versement restant à effectuer sur titres	(25 000)	-
Prêts	345 894	434 285
PRETS AUX PERSONNEL	340 239	146 882
PRETS.DIVERS	5 655	287 403
Dépôts et cautionnements	350 101	83 345
Immobilisations financières brutes	8 032 664	9 409 354
Provision des Titres de participation	(122 550)	(93 310)
Immobilisations financières nettes	7 910 114	9 316 044

Note 3 : Actifs d'impôts différés

Les actifs d'impôts différés s'élèvent au 31 décembre 2014 à 107 243 DT contre 202 537 DT au 31 décembre 2013 et se détaillent comme suit :

Libellé	Solde au 31/12/2014	Solde au 31/12/2013
Actif d'impôt différé ALUFOND	81 908	176 135
Actif d'impôt différé TPR TRADE	25 335	26 402
Actif d'impôt différé	107 243	202 537

Note 4 : Stocks

La valeur nette des stocks s'élève au 31 décembre 2014 à 59 578 293 DT contre 38 151 194 DT au 31 décembre 2013 et se détaille comme suit :

Libellé	Solde au 31/12/2014	Solde au 31/12/2013
Matières premières et consommables	30 534 021	20 926 428
Stock en transit	11 887 159	6 364 712
Produits finis	7 427 081	3 461 697
Produits en cours	5 279 203	2 899 149
Stock filières	3 037 739	2 384 537
Travaux encours	1 413 090	2 114 671
Total des stocks bruts	59 578 293	38 151 194
Provision pour dépréciation des stocks	-	-
Total des stocks nets	59 578 293	38 151 194

Note 5 : Clients et comptes rattachés

Les clients et comptes rattachés nets s'élèvent au 31 décembre 2014 à 22 146 611 DT contre 24 561 075 DT au 31 décembre 2013 et se détaillent comme suit :

Libellé	Solde au 31/12/2014	Solde au 31/12/2013
Clients étrangers	14 043 943	15 873 755
Clients locaux	6 408 257	6 433 792
Clients douteux étrangers	3 559 270	3 058 935
Clients locaux effets à recevoir	1 895 406	2 455 981
Clients douteux locaux	928 940	2 023 649
Clients douteux étrangers en contentieux	894 523	894 523
Clients douteux locaux en contentieux	712 670	869 534
Total brut	28 443 009	31 610 168
Provision sur clients douteux	(6 296 398)	(7 049 093)
Total net	22 146 611	24 561 075

Note 6 : Autres actifs courants

Les autres actifs courants nets s'élèvent au 31 décembre 2014 à 9 218 467 DT contre 4 809 135 DT au 31 décembre 2013 et se détaillent comme suit :

Libellé	Solde au 31/12/2014	Solde au 31/12/2013
Etat - impôts et taxes	7 243 836	3 640 578
Comptes de régularisation actifs	1 561 585	794 866
Personnel	307 411	193 998
Fournisseurs débiteurs	298 761	365 900
Autres débiteurs divers	195 193	132 723
Total brut	9 606 786	5 128 064
Provisions des comptes d'actifs	(388 319)	(318 930)
Total net	9 218 467	4 809 135

Note 7 : Placements et autres actifs financiers

Les placements et autres actifs financiers s'élèvent au 31 décembre 2014 à 36 194 604 DT contre 32 154 764 DT au 31 décembre 2013 et se détaillent comme suit :

Libellé	Solde au 31/12/2014	Solde au 31/12/2013
Bons de trésor et billets de trésorerie	34 400 000	30 600 000
Titres SICAV	1 135 954	248 015
Autres placements courants	658 650	1 306 749
Total	36 194 604	32 154 764

Note 8 : Liquidités et équivalents de liquidités

Les liquidités et équivalents de liquidités s'élèvent au 31 décembre 2014 à 4 946 431 DT contre 5 264 009 DT au 31 décembre 2013 et se détaillent comme suit :

Libellé	Solde au 31/12/2014	Solde au 31/12/2013
Chèques à encaisser	3 802 271	3 140 017
Banques	1 040 016	2 096 292
Caisses	104 144	27 700
Total	4 946 431	5 264 009

Note 9 : Capitaux propres

Le tableau de variation des capitaux propres du groupe au 31 décembre 2014 se présente comme suit :

	31/12/2013	Variation de capital	Rachat actions propres	Variation de périmètre	Dividendes versés	Réserves spéciales de réinvestissement	Résultat de l'exercice 2014	Subvention d'investissement	Subvention inscrite au résultat	+Value sur cession des actions propres	Affectation 2013	Variation % d'intérêts	Variation de l'écart conversion	Autres variations	31/12/2014
Capitaux propres sociaux	114 127 915	-	(17 060)	-	(10 770 000)	-	11 814 474		(323 901)	-	-	-	-	-	114 831 429
RETRAITEMENTS															
Impôts différés / Pertes et gains de change	(54 536)	-	-	-	-	-	61471		-	-	-	-	-	-	6 935
Correction résultat 2012*	(87 826)														(87 826)
Annulation achat Profal MG auprès de TPR comptabilisé en frais P	-						(1028 305)								(1028 305)
TOTAL RETRAITEMENTS	(142 362)	-	-	-	-	-	(966 834)		-	-	-	-	-	-	(1 109 196)
CAPITAUX PROPRES RETRAITES	113 985 553	-	(17 060)	-	(10 770 000)	-	10 847 640		(323 901)	-	-	-	-	-	113 722 232
ELIMINATION															
Dividendes					419 300		(419 300)								
Provision sur les sociétés du groupe	199 235	-	-	-	-	-	103 796		-	-	-	-	-	-	303 031
Elimination marge/Stock initial	473 284	-	-	-	-	-	470 982		-	-	-	-	-	-	944 266
Elimination marge/Stock final	(958 487)	-	-	-	-	-	(399 141)		-	-	-	-	-	-	(1357 628)
TOTAL ELIMINATIONS	(285 968)	-	-	-	419 300	-	(243 663)		-	-	-	-	-	-	(110 332)
ECART D'EVALUATION	-	-	-	-	-	-	-		-	-	-	-	-	-	-
ECART D'ACQUISITION NET	933 577	(103 731)	-	-	-	-	-		-	-	-	-	-	-	829 846
ELIMINATION TITRES	15 966 886	-	-	-	-	-	-		-	-	-	-	-	-	15 966 886
Part des minoritaires dans les autres capitaux propres	36 746	-	-	-	-	-	-		-	-	-	-	(3 131)	-	33 615
Part des minoritaires dans les réserves	2 266 763	-	-	-	(700)	-	-		-	-	(85203)	-	-	-	2 180 860
Part des minoritaires dans le résultat	(85 203)	-	-	-	-	-	(95 804)		-	-	85 203	-	-	-	(95 804)
Part des intérêts minoritaires	2 218 306	-	-	-	(700)	-	(95 804)		-	-	-	-	(3 131)	-	2 118 671
Capital Social	45 000 000	-	-	-	-	-	-		-	-	-	-	-	-	45 000 000
Rachat actions propres	-	-	(17 060)	-	-	-	-		-	-	-	-	-	-	(17 060)
Part du groupe dans les réserves	36 592 676	-	-	-	(10 350 000)	-	-		(323 901)	-	14 892 040	-	-	1	40 810 816
Part du groupe dans les autres capitaux propres	306 595	-	-	-	-	-	-		-	-	-	-	66 712	-	373 306
Part du groupe dans le résultat	14 892 040	(103 731)	-	-	-	-	10 699 782		-	-	(14 892 040)	-	-	-	10 596 051
Part du groupe capitaux propres	96 791 311	(103 731)	(17 060)	-	(10 350 000)	-	10 699 781	-	(323 901)	-	-	-	66 712	1	96 763 113

(*) Les résultats 2012 de LAVAAL et de PROFAL MAGHREB ont été respectivement ajustés de 81 495 DT et 6 331 DT (impôt sur les bénéfices pour le premier et autres charges d'exploitation pour le second.)

Note 10 : Intérêts minoritaires

Les intérêts des minoritaires au 31 décembre 2014 se détaillent comme suit :

Libellé	Solde au 31/12/2014	Solde au 31/12/2013
<i>Intérêts minoritaires dans les capitaux propres de TPR TRADE</i>	<u>1 385</u>	<u>985</u>
- dans les réserves	985	1 038
- dans le résultat	400	(53)
<i>Intérêts minoritaires dans les capitaux propres de CFI SICAR</i>	<u>669 927</u>	<u>656 258</u>
- dans les réserves	656 258	719 013
- dans le résultat	13 669	(62 755)
<i>Intérêts minoritaires dans les capitaux propres de PROPAL MAGHREB</i>	<u>21 243</u>	<u>21 243</u>
- dans les réserves	21 243	21 243
- dans le résultat	-	-
<i>Intérêts minoritaires dans les capitaux propres de ALUFOND</i>	<u>5 832</u>	<u>5 236</u>
- dans les réserves	4 536	4 595
- dans le résultat	1 296	641
<i>Intérêts minoritaires dans les capitaux propres de LAVAAL</i>	<u>86 813</u>	<u>237 756</u>
- dans les réserves	237 757	263 081
- dans le résultat	(150 944)	(25 324)
<i>Intérêts minoritaires dans les capitaux propres de METECNAL</i>	<u>1 299 759</u>	<u>1 259 981</u>
- dans les réserves	1 259 983	1 257 692
- dans le résultat	39 775	2 289
<i>Intérêts minoritaires dans les capitaux propres de ALUCOLOR</i>	<u>100</u>	<u>100</u>
- dans les réserves	100	100
- dans le résultat	-	-
<i>Intérêts minoritaires dans les autres capitaux propres</i>	33 615	36 746
Total des intérêts minoritaires	<u>2 118 673</u>	<u>2 218 306</u>
Part des réserves revenant aux intérêts minoritaires	<u>2 180 862</u>	<u>2 266 762</u>
Part du résultat revenant aux intérêts minoritaires	<u>(95 804)</u>	<u>(85 203)</u>
Part des autres capitaux propres revenant aux intérêts minoritaires	33 615	36 746

Note 11 : Emprunts

Les emprunts s'élèvent au 31 décembre 2014 à 13 486 750 DT contre 10 890 794 DT au 31 décembre 2013 et se détaillent comme suit :

Libellé	Solde au 31/12/2014	Solde au 31/12/2013
Emprunts CFI-SICAR (Fonds à gérer MONFLEURY et HKP)	3 450 000	3 450 000
Emprunt Profal (ABC)	10 036 750	7 440 794
Total	13 486 750	10 890 794

Note 12 : Provisions

Les provisions s'élèvent à 2 265 949 DT au 31 décembre 2014 contre 1 675 798 DT au 31 décembre 2013.

Note 13 : Passifs impôts différés

Les passifs d'impôts différés s'élèvent au 31 décembre 2014 à 138 218 DT contre 154 830 DT au 31 décembre 2013 et se détaillent comme suit :

Libellé	Solde au 31/12/2014	Solde au 31/12/2013
Passif d'impôt différé TPR	138 218	154 830
Total	138 218	154 830

Note 14 : Fournisseurs et comptes rattachés

Les fournisseurs et comptes rattachés s'élèvent au 31 décembre 2014 à 32 048 125 DT contre 31 231 951 DT au 31 décembre 2013 et se détaillent comme suit :

Libellé	Solde au 31/12/2014	Solde au 31/12/2013
Fournisseurs étrangers	26 124 689	17 960 638
Effets à payer	3 270 219	2 418 285
Fournisseurs locaux	2 328 226	4 091 405
Fournisseurs - factures non encore parvenues	324 990	6 761 623
Total	32 048 125	31 231 951

Note 15 : Autres passifs courants

Les autres passifs courants s'élèvent au 31 décembre 2014 à 4 055 990 DT contre 3 377 465 DT au 31 décembre 2013 et se détaillent comme suit :

Libellé	Solde au 31/12/2014	Solde au 31/12/2013
CNSS	2 092 409	579 907
Comptes de régularisations passifs	863 217	736 809
Créditeurs divers	596 931	678 651
Etat - impôts et taxes	283 578	1 226 018
Groupe	124 291	65 276
Assurances	57 430	72 807
Personnel	38 134	17 997
Total	4 055 990	3 377 465

Note 16 : Concours bancaires et autres passifs financiers

Les concours bancaires et autres passifs financiers s'élèvent au 31 décembre 2014 à 36 128 166 DT contre 12 963 065 DT au 31 décembre 2013 et se détaillent comme suit :

Libellé	Solde au 31/12/2014	Solde au 31/12/2013
Crédit de financement	20 310 349	8 582 100
Comptes bancaires débiteurs	15 806 034	4 379 519
Autres passifs financiers	11 784	1 445
Total	36 128 166	12 963 065

III. 3. Etat de résultat

Note 17 : Revenus

Les revenus du groupe s'élèvent au cours de l'exercice 2014 à 117 852 371 DT contre 117 783 565 DT au cours de l'exercice 2013 et se détaillent comme suit :

Libellé	2 014	2 013
Revenus TPR	97 463 157	97 005 296
Revenus LAVAAL	12 127 810	12 972 303
Revenus METECNAL	7 378 790	7 635 061
Revenus ALUFOND	777 445	-
Revenus CFI SICAR	66 746	55 500
Revenus TPR Trade	38 423	115 405
Total	117 852 371	117 783 565

Note 18 : Variation des stocks de produits finis et encours

La variation des stocks de produits finis et encours du groupe s'élève au cours de l'exercice 2014 à (1 963 498) DT contre (547 868) DT au cours de l'exercice 2013 et se détaille comme suit :

Libellé	2 014	2 013
Variation des stocks de produits finis	(1 843 155)	(498 514)
Variation encours de production	(120 343)	(49 354)
Total	(1 963 498)	(547 868)

Note 19 : Achats de marchandises consommées

Les achats de marchandises consommées du groupe s'élèvent au cours de l'exercice 2014 à 67 811 556 DT contre 65 134 335 DT au cours de l'exercice 2013 et se détaillent comme suit :

Libellé	2 014	2 013
Achat marchandise consommée TPR	48 499 920	44 968 202
Achat marchandise consommée LAVAAL	10 994 110	9 495 496
Achat marchandise consommée TPR TRADE	4 230 799	5 205 378
Achat marchandise consommée METECNAL	4 043 044	5 183 623
Achat marchandise consommée ALUFOND	43 683	281 636
Total	67 811 556	65 134 335

Note 20 : Achats d'approvisionnements consommés

Les achats d'approvisionnements consommés du groupe s'élèvent au cours de l'exercice 2014 à 12 881 310 DT contre 11 927 123 DT au cours de l'exercice 2013 et se détaillent comme suit :

Libellé	2 014	2 013
Achat d'approvisionnement consommés TPR	12 201 889	11 038 665
Achat d'approvisionnement consommés Alufond	679 421	888 457
Total	12 881 310	11 927 123

Note 21 : Charges de personnel

Les charges de personnel du groupe s'élèvent au cours de l'exercice 2014 à 14 172 897 DT contre 11 893 583 DT au cours de l'exercice 2013 et se détaillent comme suit :

Libellé	2 014	2 013
Charges de personnel TPR	8 094 316	7 080 408
Charges de personnel LAVAAL	3 504 292	2 600 840
Charges de personnel METECNAL	2 340 802	2 015 115
Charges de personnel ALUFOND	233 486	197 220
Total	14 172 897	11 893 583

Note 22 : Dotations aux amortissements et aux provisions

Les dotations aux amortissements et aux provisions du groupe s'élèvent au cours de l'exercice 2014 à 5 512 303 DT contre 5 030 905 DT au cours de l'exercice 2013 et se détaillent comme suit :

Libellé	2 014	2 013
Dotations aux amortissements et aux provisions TPR	3 827 183	3 979 650
Dotations aux amortissements et aux provisions LAVAAL	725 461	162 343
Dotations aux amortissements et aux provisions METECNAL	415 651	382 821
Dotations aux amortissements et aux provisions ALUFOND	415 277	402 360
Dotations aux amortissements et aux provisions GOODWILL	103 731	103 731
Dotations aux amortissements et aux provisions CFI SICAR	25 000	-
Total	5 512 303	5 030 905

Note 23 : Autres charges d'exploitations

Les autres charges d'exploitations du groupe s'élèvent au cours de l'exercice 2014 à 5 465 846 DT contre 4 957 367 DT au cours de l'exercice 2013 et se détaillent comme suit :

Libellé	2 014	2 013
Autres charges d'exploitations TPR	4 970 313	4 621 144
Autres charges d'exploitations LAVAAL	255 235	163 888
Autres charges d'exploitations CFI SICAR	187 008	80 936
Autres charges d'exploitations TPR TRADE	37 774	52 603
Autres charges d'exploitations ALUFOND	15 516	7 457
Autres charges d'exploitations METECNAL	-	31 339
Total	5 465 846	4 957 367

Note 24 : Charges financières nettes

Les charges financières nettes du groupe s'élèvent au cours de l'exercice 2014 à 3 789 068 DT contre 3 023 082 DT au cours de l'exercice 2013 et se détaillent comme suit :

Libellé	2 014	2 013
Charges financières	4 083 199	3 284 256
Perte de change	393 601	614 158
Revenus des autres créances	(10 693)	(25 493)
Gain de change	(677 040)	(849 839)
Total	3 789 068	3 023 082

Note 25 : Produits des placements

Les produits des placements du groupe s'élèvent au cours de l'exercice 2014 à 2 857 592 DT contre 2 144 002 DT au cours de l'exercice 2013 et se détaillent comme suit :

Libellé	2 014	2 013
Produits des valeurs financières et des placements TPR	1 998 142	2 085 809
Revenus des titres de placements CFI SICAR	825 475	33 232
Produits des valeurs financières et des placements TPR TRADE	28 454	19 397
Revenus des titres de placements LAVAAL	5 520	5 273
Revenus des titres de placements METECNAL	-	290
Total	2 857 592	2 144 002

Note 26 : Autres gains ordinaires

Les autres gains ordinaires du groupe s'élèvent au cours de l'exercice 2014 à 489 804 DT contre 102 036 DT au cours de l'exercice 2013 et se détaillent comme suit :

Libellé	2 014	2 013
Produits nets sur cession des immobilisations	440 290	85 435
Divers gains ordinaires	49 514	6 128
Ristournes perçues	-	10 474
Total	489 804	102 036

Note 27 : Autres pertes ordinaires

Les autres pertes ordinaires du groupe s'élèvent au cours de l'exercice 2014 à 242 970 DT contre 386 645 DT au cours de l'exercice 2013 et se détaillent comme suit :

Libellé	2 014	2 013
Autres pertes ordinaires TPR	230 523	215 170
Autres pertes ordinaires ALUFOND	11 558	3 624
Autres pertes ordinaires METECNAL	792	5 644
Autres pertes ordinaires TPR TRADE	79	161 892
Autres pertes ordinaires CFI SICAR	18	310
Autres pertes ordinaires LAVAAL	-	4
Total	242 970	386 645

Note 28 : Impôt différé

L'impôt différé constaté en résultat s'élève au cours de l'exercice 2014 à 78 682 DT contre 68 615 DT au cours de l'exercice 2013 et se détaille comme suit :

Libellé	2 014	2 013
Impôts différés ALUFOND	94 227	(11 730)
Impôts différés TPR TRADE	1 066	1 333
Impôts différés TPR	(16 612)	79 012
Total	78 682	68 615

III. 3. Etat de flux de trésorerie

Note 29 : Variation de stock

Libellé	31/12/2014	31/12/2013
Variation des stocks ALUCOLOR	807 267	-
Variation des stocks PROFAL MAGHREB	512 657	(259 145)
Variation des stocks ALUFOND	384 204	(623 643)
Variation des stocks METECNAL	187	(2 240 142)
Variation des stocks TPR TRADE	-	130 605
Variation des stocks LAVAAL	(5 028 895)	(728 943)
Variation des stocks TPR	(18 102 518)	(1 186 962)
Total	(21 427 099)	(4 908 230)

Note 30 : Variation des créances clients

Libellé	31/12/2014	31/12/2013
Variation des créances METECNAL	2 441 791	(6 194 634)
Variation des créances PROFAL MAGHREB	2 375 422	(293 847)
Variation des créances TPR	1 536 510	(2 541 118)
Variation des créances ALUCOLOR	293 847	-
Variation des créances CFI-SICAR	(13 462)	(95 064)
Variation des créances TPR TRADE	(132 469)	(253 923)
Variation des créances ALUFOND	(509 722)	(14 818)
Variation des créances LAVAAL	(2 824 759)	(1 078 794)
Total	3 167 159	(10 472 198)

Note 31 : Variation des autres actifs courants

Libellé	31/12/2014	31/12/2013
Variation des autres actifs ALUCOLOR	1 651 753	(41 657)
Variation des autres actifs ALUFOND	60 615	(10 781)
Variation des autres actifs LAVAAL	6 458	174 604
Variation des autres actifs CFI-SICAR	(24 181)	(11 763)
Variation des autres actifs TPR TRADE	(149 064)	310 719
Variation des autres actifs METECNAL	(445 686)	(503 320)
Variation des autres actifs PROFAL MAGHREB	(2 184 426)	(437 156)
Variation des autres actifs TPR	(3 485 190)	2 048 378
Total	(4 569 722)	1 529 023

Note 32 : Variation des fournisseurs et autres dettes

Libellé	31/12/2014	31/12/2013
Variation des fournisseurs et autres dettes TPR	8 500 048	1 743 941
Variation des fournisseurs et autres dettes LAVAAL	7 129 009	1 761 996
Variation des fournisseurs et autres dettes CFI-SICAR	79 096	39 332
Variation des fournisseurs et autres dettes TPR TRADE	(153 080)	(121 143)
Variation des fournisseurs et autres dettes ALUFOND	(209 417)	(279 776)
Variation des fournisseurs et autres dettes ALUCOLOR	(2 344 960)	81 732
Variation des fournisseurs et autres dettes PROFAL MAGHREB	(4 103 782)	(1 159 826)
Variation des fournisseurs et autres dettes METECNAL	(7 402 215)	10 215 116
Total	1 494 698	12 281 371

Note 33 : Décaissements affectés à l'acquisition d'immobilisations corporelles et incorporelles

Libellé	31/12/2014	31/12/2013
Acquisition d'immobilisations corporelles et incorporelles LAVAAL	(210 364)	(261 564)
Acquisition d'immobilisations corporelles et incorporelles ALUFOND	(227 228)	(202 866)
Acquisition d'immobilisations corporelles et incorporelles METECNAL	(1 801 414)	(5 651 549)
Acquisition d'immobilisations corporelles et incorporelles PROFAL MAGHREB	(2 000 704)	(6 406 608)
Acquisition d'immobilisations corporelles et incorporelles TPR	(3 394 968)	(1 973 415)
Total	(7 634 677)	(14 496 001)

Note 34 : Décaissements affectés à l'acquisition d'immobilisations financières

Libellé	31/12/2014	31/12/2013
Acquisition d'immobilisations financières ALUFOND	(17 360)	(8 750)
Acquisition d'immobilisations financières CFI-SICAR	(20 000)	(825 000)
Acquisition d'immobilisations financières TPR	(2 759 607)	(355 527)
Total	(2 796 967)	(1 189 277)

Note 35 : Encaissements provenant de la cession d'immobilisations financières

Libellé	31/12/2014	31/12/2013
Cession d'immobilisations financières TPR	2 526 227	325 682
Cession d'immobilisations financières CFI SICAR	1 637 500	196 894
Cession d'immobilisations financières ALUFOND	9 930	10 545
Total	4 173 657	533 121

Note 36 : Dividendes et autres distributions

Libellé	31/12/2014	31/12/2013
Dividendes ALUFOND	(700)	(420 000)
Dividendes TPR TRADE	-	(100 000)
Dividendes TPR	(10 350 000)	(9 680 000)
Total	(10 350 700)	(10 200 000)

Note 37 : Remboursement d'emprunts

Libellé	31/12/2014	31/12/2013
Remboursement emprunts TPR	(43 483 545)	(35 203 642)
Total	(43 483 545)	(35 203 642)

Note 38 : Encaissement sur emprunts

Libellé	31/12/2014	31/12/2013
Encaissement sur emprunts TPR	55 222 133	31 483 545
Encaissement sur emprunts PROFAL MAGHREB	2 595 956	7 440 794
Total	57 818 089	38 924 340

Note 39 : Encaissement provenant des placements

Libellé	31/12/2014	31/12/2013
Encaissement provenant des placement TPR	72 735 514	62 450 000
Encaissement provenant des placement ALUCOLOR	2 000 000	3 100 000
Encaissement provenant des placement ALUFOND	600 000	800 000
Encaissement provenant des placement METECNAL	124 647	-
Encaissement provenant des placement CFI SICAR	-	85 993
Total	75 460 161	66 435 993

Note 40 : Décaissement affectés à l'acquisition de placements

Libellé	31/12/2014	31/12/2013
Décaissement pour acquisition de placement ALUFOND	(600 000)	(600 000)
Décaissement pour acquisition de placement ALUCOLOR	(2 000 000)	(4 100 000)
Décaissement pour acquisition de placement TPR	(76 900 000)	(63 000 000)
Total	(79 500 000)	(67 700 000)

Note 41 : Trésorerie à la clôture de l'exercice

Libellé	31/12/2014	31/12/2013
Comptes bancaires débiteurs	15 806 034	4 379 519
Chèques à encaisser	3 802 271	3 140 017
Comptes bancaires créditeurs	1 040 016	2 096 292
Caisses	104 144	27 700
Total	(10 859 603)	884 490

« Groupe TPR »
Rapport Général des commissaires aux comptes

Etats financiers consolidés- Exercice clos le 31 décembre 2014

Messieurs les actionnaires du Groupe TPR,

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée Générale du 17 juin 2014, nous vous présentons notre rapport sur le contrôle des états financiers consolidés du groupe TPR relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2014, tels qu'annexés au présent rapport, ainsi que sur les vérifications et informations spécifiques prévues par la loi et les normes professionnelles.

1. Opinion sur les états financiers consolidés

Nous avons effectué l'audit des états financiers consolidés du groupe TPR, comprenant le bilan arrêté au 31 décembre 2014, l'état de résultat et l'état des flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, ainsi qu'un résumé des principales méthodes comptables et d'autres notes explicatives. Ces états financiers consolidés font ressortir des capitaux propres positifs de 96 763 113 DT, y compris le résultat bénéficiaire de l'exercice s'élevant à 10 596 051 DT.

1. Responsabilité de la direction pour les états financiers consolidés

La direction est responsable de l'établissement et de la présentation sincère des états financiers consolidés conformément au Système Comptable des Entreprises, cette responsabilité comprend la conception, la mise en place et le suivi d'un contrôle interne qu'elle juge nécessaire pour permettre l'établissement d'états financiers consolidés ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, ainsi que la détermination d'estimations comptables raisonnables au regard des circonstances.

2. Responsabilité du commissaire aux comptes

Notre responsabilité est d'exprimer une opinion sur ces états financiers consolidés sur la base de notre audit. Nous avons effectué notre audit selon les normes professionnelles applicables en Tunisie. Ces normes requièrent de notre part de nous conformer aux règles d'éthique et de planifier et de réaliser l'audit pour obtenir une assurance raisonnable que les états financiers consolidés ne comportent pas d'anomalies significatives.

Un audit implique la mise en œuvre de procédures en vue de recueillir des éléments probants concernant les montants et les informations fournies dans les états financiers consolidés. Le choix des procédures relève du jugement de l'auditeur, de même que l'évaluation du risque que les états financiers consolidés contiennent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs. En procédant à ces évaluations du risque, l'auditeur prend en compte le contrôle interne en vigueur dans l'entité relatif à l'établissement et la présentation sincère des états financiers consolidés afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité de celui-ci. Un audit comporte également l'appréciation du caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que l'appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers consolidés.

Nous estimons que les éléments probants que nous avons recueillis sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

3. Opinion sur les états financiers consolidés

A notre avis, les états financiers consolidés sont réguliers et sincères et donnent, pour tout aspect significatif, une image fidèle de la situation financière du groupe « TPR », du résultat des opérations et des flux de trésorerie de l'ensemble constitué par les entreprises comprises dans la consolidation pour l'exercice clos le 31 décembre 2014, conformément aux principes comptables généralement admis en Tunisie.

II. Rapport sur les vérifications spécifiques

Nous avons également procédé aux vérifications spécifiques prévues par la loi et les normes professionnelles.

Sur la base de ces vérifications, nous n'avons pas d'observations à formuler sur la sincérité et la concordance avec les états financiers consolidés des informations d'ordre comptable données dans le rapport de gestion du groupe au titre de l'exercice.

Tunis, le 4 mai 2015

Les Co-commissaires aux comptes

**AMC ERNST & YOUNG
Anis LAADHAR**

Naoufel AMRI

Etats financiers annuels de SICAV

UNIVERS OBLIGATIONS SICAV

UNIVERS OBLIGATIONS SICAV publie, ci-dessous, ses états financiers arrêtés au 31 décembre 2014 tels qu'ils seront soumis à l'approbation de l'Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra en date du **27 mai 2015**. Ces états sont accompagnés des rapports général et spécial du commissaire aux comptes ECC MAZARS représenté par M. Mohamed Ali ELAOUANI CHERIF.

BILAN
arrêté au 31 décembre 2014
(unité : en Dinars Tunisien)

ACTIF	Notes	31/12/2014	31/12/2013
AC1- Portefeuille-titres	3.1		
Actions, valeurs assimilées et droits rattachés		2 769 978,083	2 734 628,555
Obligations et valeurs assimilées		26 412 761,802	32 756 805,542
AC2- Placements monétaires et disponibilités	3.3		
Placements monétaires		1 660 179,880	3 368 598,624
Disponibilités		214 879,469	7 451 925,230
AC3- Créances d'exploitation			
Autres débiteurs		2,711	4 947,510
TOTAL ACTIF		31 057 801,945	46 316 905,461
PASSIF			
PA1- Opérateurs créditeurs	3.5	49 513,056	70 496,707
PA2- Autres créditeurs divers	3.5	14 474,695	14 484,618
TOTAL PASSIF		63 987,751	84 981,325
ACTIF NET		30 993 814,194	46 231 924,136
CP1- Capital	3.7	29 850 345,938	44 550 995,675
CP2- Sommes distribuables	3.8		
Sommes distribuables des exercices antérieurs		195,799	401,302
Sommes distribuables de l'exercice		1 143 272,457	1 680 527,159
ACTIF NET		30 993 814,194	46 231 924,136
TOTAL PASSIF ET ACTIF NET		31 057 801,945	46 316 905,461

ETAT DE RESULTAT
du 1^{er} Janvier 2014 au 31 décembre 2014
(unité : en Dinars)

	Notes	DU 01/01/2014 AU 31/12/2014	DU 01/01/2013 AU 31/12/2013
PR1- Revenus du portefeuille-titres	3.2		
Dividendes		78 783,247	70 362,073
Revenus des obligations et valeurs assimilées		1 401 623,911	1 631 650,360
PR2- Revenus des placements monétaires	3.4	168 550,610	331 016,565
TOTAL DES REVENUS DES PLACEMENTS		1 648 957,768	2 033 028,998
CH1- Charges de gestion des placements	3.6	-202 935,362	-253 922,267
REVENU NET DES PLACEMENTS		1 446 022,406	1 779 106,731
PR3- Autres produits		0,000	0,000
CH2- Autres charges	3.6	-57 533,080	-62 614,124
RESULTAT D'EXPLOITATION		1 388 489,326	1 716 492,607
PR4- Régularisation du résultat d'exploitation		-245 216,869	-35 965,448
SOMMES DISTRIBUABLES DE L'EXERCICE	3.8	1 143 272,457	1 680 527,159
PR4- Régularisation du résultat d'exploitation (annulation)		245 216,869	35 965,448
Variation des plus (ou moins) valeurs potentielles sur titres		23 475,404	5 881,678
Plus (ou moins) valeurs réalisées sur cession de titres		0,000	-1,071
Frais de négociation de titres		0,000	-10 476,711
RESULTAT NET DE L'EXERCICE		1 411 964,730	1 711 896,503

VARIATION DE L'ACTIF NET

Du 1^{er} Janvier 2014 au 31 décembre 2014

(unité : en Dinars)

	DU 01/01/2014 AU 31/12/2014	DU 01/01/2013 AU 31/12/2013
AN1- Variation de l'actif net résultant des opérations d'exploitation		
Résultat d'exploitation	1 388 489,326	1 716 492,607
Variation des plus (ou moins) values potentielles sur titres	23 475,404	5 881,678
Plus (ou moins) values réalisées sur cession de titres	0,000	-1,071
Frais de négociation de titres	0,000	-10 476,711
AN2- Distributions de dividendes	-1 379 829,444	-1 504 863,195
AN3- Transactions sur le capital		
Souscriptions		
- Capital	37 109 540,925	62 875 542,411
- Régularisation des sommes non distribuables	15 454,789	-680,791
- Régularisation des sommes distribuables	1 416 752,936	2 146 491,391
Rachats		
- Capital	-51 829 190,175	-69 539 742,540
- Régularisation des sommes non distribuables	-19 930,680	2 713,086
- Régularisation des sommes distribuables	-1 962 873,023	-2 423 179,940
VARIATION DE L'ACTIF NET	-15 238 109,942	-6 731 823,075
AN4- Actif net		
En début de l'exercice	46 231 924,136	52 963 747,211
En fin de l'exercice	30 993 814,194	46 231 924,136
AN5- Nombre d'actions		
En début de l'exercice	442 040	508 159
En fin de l'exercice	295 990	442 040
VALEUR LIQUIDATIVE	104,712	104,588
AN6- Taux de rendement	3,76%	3,65%

NOTES AUX ETATS FINANCIERS
Exercice clos le 31 décembre 2014
(unité = en Dinars)

1. Référentiel d'élaboration des états financiers

Les états financiers arrêtés au **31 décembre 2014** sont établis conformément aux principes comptables généralement admis en Tunisie.

2. Principes comptables appliqués

Les états financiers sont élaborés sur la base de l'évaluation des éléments du portefeuille-titres à leur valeur de réalisation. Les principes comptables les plus significatifs se résument comme suit:

2.1. Prise en compte des placements et des revenus y afférents

Les placements en portefeuille titres et les placements monétaires sont comptabilisés au moment du transfert de propriété à leur prix d'achat. Les frais encourus à l'occasion de l'achat sont imputés en capital.

Les dividendes relatifs aux actions et valeurs assimilées sont pris en compte en résultat à la date du détachement pour les titres admis à la cote et au moment où le droit au dividende est établi pour les titres non admis à la cote.

Les intérêts sur les placements en obligations et sur les placements monétaires sont pris en compte en résultat à mesure qu'ils sont courus.

2.2. Evaluation des placements

Les placements en obligations et valeurs similaires admis à la cote sont évalués, en date d'arrêté, à leur valeur de marché à la date du 31-12-2014 ou à la date antérieure la plus récente. Les placements similaires n'ayant pas fait l'objet de cotation sont évalués à leur coût d'acquisition majoré des intérêts courus à la date d'arrêté.

Dans la mesure où le marché secondaire pour les obligations et valeurs similaires n'est pas liquide, les placements en obligations et bons de trésor sont évalués à leur coût d'acquisition majoré des intérêts courus à la date d'arrêté.

Les placements monétaires sont constitués de comptes courants à terme, de certificats de dépôts et de billets de trésorerie et sont évalués à leur prix d'acquisition majoré des intérêts courus à la date d'arrêté.

2.3. Cession des placements

La cession des placements donne lieu à l'annulation des placements à hauteur de leur valeur comptable. La différence entre la valeur de cession et le prix d'achat du titre cédé constitue, selon le cas, une plus ou moins-value réalisée portée directement, en capitaux propres, en tant que sommes non distribuables. Elle apparaît également comme composante du résultat net de la période.

Le prix d'achat des placements cédés est déterminé par la méthode du coût moyen pondéré

3. Notes sur les éléments du bilan et de l'état de résultat

3.1. Note sur le portefeuille-titres

Le solde de ce poste s'élève au 31/12/2014 à 29 182 739,885 dinars contre 35 491 434,097 dinars au 31/12/2013 et se détaille ainsi

Titres OPCVM

<i>Titres des OPCVM</i>	Nombre de titres	Coût d'Acquisition	Valeur au 31/12/2014	% de l'Actif Net
FCP CAPITALISATION ET GARANTIE	300	300 000,000	431 754,000	1,39
FINA O SICAV	3 925	409 459,050	409 051,725	1,32
SANADETT SICAV	7 003	755 663,702	759 741,464	2,45
SICAV ENTREPRISE	11 142	1 144 404,480	1 169 430,894	3,77
Total	22 370	2 609 527,232	2 769 978,083	8,94

Titres de créances émis par le Trésor négociables sur le marché financier

<i>Emprunts d'Etat</i>	Nombre de titres	Coût d'Acquisition	Valeur au 31/12/2014	% de l'Actif Net
BTA 5,5% MARS 2019	1 000	1 037 820,000	1 052 631,609	3,40
BTA 6,9%-05/2022	1 000	1 089 500,000	1 093 442,472	3,53
Total	2 000	2 127 320,000	2 146 074,081	6,92

Obligations de sociétés

Obligations de sociétés	Nombre de titres	Coût d'Acquisition	Valeur au 31/12/2014	% de l'Actif Net
AB SUB 2009/A TF	5 000	333 250,000	336 954,000	1,09
AB SUB 2009/B TV	5 000	333 250,000	337 098,000	1,09
AIL 2012-1 TF	15 000	900 000,000	927 336,000	2,99
AIL 2010-1 5,25% 08042015	5 000	100 000,000	103 084,000	0,33
AMEN BANK 2006 TV	5 000	150 000,000	156 440,000	0,50
AMEN BANK SUB 2010 TV	10 000	733 200,000	744 392,000	2,40
AMEN BANK SUB 2010 TV	10 000	733 200,000	744 392,000	2,40
ATB SUB 2009 B LB2 TF	10 000	1 000 000,000	1 029 224,000	3,32
ATB 2007/1 C D TMM+2%	8 000	576 000,000	595 008,000	1,92
ATL SUB 2008-1 TF	10 000	800 000,000	816 200,000	2,63
ATL 2010-1 TF 5,25%	15 000	300 000,000	305 004,000	0,98
ATL 2010-1 TF 5,25%	15 000	300 000,000	305 004,000	0,98
ATL 2010-1 TF 5,25%	5 000	100 000,000	101 668,000	0,33
ATTIJARI LEASING 2010-1 15092015	3 500	70 000,000	70 879,200	0,23

ATTIJARI LEASING 2011 6% 13012017	3 000	180 000,000	188 356,800	0,61
BNA SUB 2009	20 000	1 333 000,000	1 375 432,000	4,44
BTE 10ANS 5,25%	10 000	500 000,000	506 216,000	1,63
BTE 2010 TR A TV	7 000	420 000,000	425 381,600	1,37
BTE 2011 09022032 6,25%	5 000	450 000,000	470 096,000	1,52
BTE 2011 09022032 6,25%	5 000	450 000,000	470 096,000	1,52
BTE 2011 A TMM+1,3% 09022019	2 500	250 000,000	260 920,000	0,84
BTK 2012-1 B TF 6,3% 2019 7ans	35 000	2 500 050,000	2 516 262,000	8,12
CHO 2009 TMM+1%	6 000	375 000,000	377 054,400	1,22
CIL 2010/2 TF 2MD 03112015	20 000	400 000,000	402 784,000	1,30
CIL 2012/1 400MD 30032017 5 ANS	4 000	240 000,000	248 742,400	0,80
HL 2010-1 1MD 18062015 5,25%	10 000	200 000,000	204 536,000	0,66
HL 2010-1 2MD 18062015 5,25%	20 000	400 000,000	409 072,000	1,32
HL 2010-2 2MD 26112015 5,45%	20 000	400 000,000	401 728,000	1,30
HL 2012/1 28092017	10 000	600 000,000	608 432,000	1,96
HL 2012/1 28092017	2 500	150 000,000	152 108,000	0,49
HL 2013/1 TF	10 000	800 000,000	827 704,000	2,67
HL 2014-1 A TF 7,65%	5 000	500 000,000	505 280,000	1,63
MEUBLATEX 2008 TR F	1 000	40 000,000	40 596,800	0,13
MEUBLATEX IND 2010 26042017	3 000	180 000,000	185 325,600	0,60
STB 2010/1 B TF 5,3% 23032025	10 000	733 200,000	757 392,000	2,44
STB SUB 2011 A 6,1% 27012019	5 000	357 140,000	373 328,000	1,20
SUB AMEN BANK 2012	10 000	800 000,000	811 360,000	2,62
SUB AMEN BANK 2012	22 223	1 777 840,000	1 803 085,328	5,82
SUB TL 2013-2 B	4 000	400 000,000	421 987,200	1,36
TL 2010-1 01062015 2MD TV	20 000	150 000,000	153 828,000	0,50
TL 2010-2 1MD 17112015 5,375%	10 000	200 000,000	201 064,000	0,65
TL2012-1 A TF 6,5% 29052017	10 000	600 000,000	617 552,000	1,99
TL 2011-3 5,85% 29012017	10 000	600 000,000	625 928,000	2,02
UIB 2009/1	5 000	333 261,786	340 009,193	1,10
UIB 2011-2 7ANS 5,9% 30012019	10 000	714 200,000	745 232,000	2,40
UNIFACTOR 2013 TMM+2%	3 300	264 000,000	267 115,200	0,86
Total	440 023	23 726 591,786	24 266 687,721	78,30

Les entrées en portefeuille titres durant l'année 2014 se détaillent ainsi :

Désignation	Date	Quantité	Coût d'acquisition
Titres des OPCVM		0	0,000
Obligations des Sociétés		5 000	500 000,000
ACHAT OBLIGATIONS 5000 HL 2014-1 A TF 7,65	09/10/2014	5 000	500 000,000
Titres de créances émis par le Trésor négociables sur le marché financier		0	0,000
TOTAL		5 000	500 000,000

Les sorties du portefeuille titres du 1^{er} janvier 2014 au 31 décembre 2014 se détaillent ainsi :

Désignation	Date	Coût d'acquisition	Coupon encaissé/ Coût de cession	Plus ou moins-values
Titres des OPCVM		0,000	0,000	0,000
Obligations des sociétés		6 733 085,162	6 733 085,162	0,000
REMBOURSEMENT 3000 ATTIJARI LEASING 2011	13/01/2014	60 000,000	60 000,000	0,000
REMBOURSEMENT 5000 STB SUB 2011 A	27/01/2014	71 430,000	71 430,000	0,000
REMBOURSEMENT 5000 AMEN BANK 2006 TV	29/01/2014	50 000,000	50 000,000	0,000
REMBOURSEMENT 10000 TL 2011-3	29/01/2014	200 000,000	200 000,000	0,000
REMBOURSEMENT 10000 UIB 2011-2	30/01/2014	142 900,000	142 900,000	0,000
REMBOURSEMENT 5000 BTE 2011	09/02/2014	25 000,000	25 000,000	0,000
REMBOURSEMENT 5000 BTE 2011	09/02/2014	25 000,000	25 000,000	0,000
REMBOURSEMENT 4100 AIL 2009-1	23/02/2014	82 000,000	82 000,000	0,000
REMBOURSEMENT 10000 STB 2010/1 B	23/03/2014	66 700,000	66 700,000	0,000
REMBOURSEMENT 4000 CIL 2012/1	30/03/2014	80 000,000	80 000,000	0,000
REMBOURSEMENT 20000 BNA SUB 2009	07/04/2014	133 400,000	133 400,000	0,000
REMBOURSEMENT 5000 AIL 2010-1	08/04/2014	100 000,000	100 000,000	0,000
REMBOURSEMENT MEUBLATEX IND 2010	26/04/2014	60 000,000	60 000,000	0,000
REMBOURSEMENT 15000 AIL 2021-1 TF	15/05/2014	300 000,000	300 000,000	0,000
REMBOURSEMENT 10000 HL2013/1	17/05/2014	200 000,000	200 000,000	0,000
REMBOURSEMENT 8000 ATB 2007/1 C D TMM+2%	25/05/2014	32 000,000	32 000,000	0,000
REMBOURSEMENT 10000 TL2012-1	29/05/2014	200 000,000	200 000,000	0,000
REMBOURSEMENT 7500 TL 2010-1 01062015	01/06/2014	150 000,000	150 000,000	0,000
REMBOURSEMENT 20000 HL 2010-1	18/06/2014	400 000,000	400 000,000	0,000
REMBOURSEMENT 10000 HL 2010-1	18/06/2014	200 000,000	200 000,000	0,000
REMBOURSEMENT 5000 UIB 2009/1	17/07/2014	33 350,162	33 350,162	0,000
REMBOURSEMENT 5000 CIL 2009/1	20/07/2014	100 000,000	100 000,000	0,000
REMBOURSEMENT 15000 ATL 2010-1 TF	09/08/2014	300 000,000	300 000,000	0,000
REMBOURSEMENT 15000 ATL 2010-1 TF	09/08/2014	300 000,000	300 000,000	0,000
REMBOURSEMENT 5000 ATL 2010-1 TF	09/08/2014	100 000,000	100 000,000	0,000
REMBOURSEMENT 10000 ATL SUB 2008-1 TF	22/08/2014	200 000,000	200 000,000	0,000
REMBOURSEMENT 1000 MEUBLATEX 2008 TR F	28/08/2014	20 000,000	20 000,000	0,000
REMBOURSEMENT 10000 AMEN BANK SUB 2010	31/08/2014	66 700,000	66 700,000	0,000
REMBOURSEMENT 10000 AMEN BANK SUB 2010	31/08/2014	66 700,000	66 700,000	0,000
REMBOURSEMENT 3500 ATTIJARI LEASING 2010-1	15/09/2014	70 000,000	70 000,000	0,000
REMBOURSEMENT 10000 BTE 10 ANS 5,25%	15/09/2014	100 000,000	100 000,000	0,000
REMBOURSEMENT 5000 CIL 2009/2 TV	15/09/2014	100 000,000	100 000,000	0,000
REMBOURSEMENT 7000 BTE 2010 TR A	17/09/2014	70 000,000	70 000,000	0,000
REMBOURSEMENT 10000 AB SUB 2012	17/09/2014	100 000,000	100 000,000	0,000
REMBOURSEMENT 22223 AB SUB 2012	17/09/2014	222 230,000	222 230,000	0,000
REMBOURSEMENT 2000 STM 2007	21/09/2014	40 000,000	40 000,000	0,000
REMBOURSEMENT 5000 STM 2007	21/09/2014	100 000,000	100 000,000	0,000
REMBOURSEMENT 3500 HL 2009/2 TF	25/09/2014	70 000,000	70 000,000	0,000
REMBOURSEMENT 4000 TL SUB 2009	25/09/2014	80 000,000	80 000,000	0,000
REMBOURSEMENT 2500 HL2012/1 TF	28/09/2014	50 000,000	50 000,000	0,000
REMBOURSEMENT 10000 HL2012/1 TF	28/09/2014	200 000,000	200 000,000	0,000
REMBOURSEMENT 5000 AB SUB 2009/A	30/09/2014	33 350,000	33 350,000	0,000
REMBOURSEMENT 5000 AB SUB 2009/B	30/09/2014	33 350,000	33 350,000	0,000
REMBOURSEMENT 3300 UNIFACTOR 2013 TMM+2	14/10/2014	66 000,000	66 000,000	0,000
REMBOURSEMENT 20000 CIL 2010/2 TF	03/11/2014	400 000,000	400 000,000	0,000
REMBOURSEMENT 35000 BTK 2012-1 TF	15/11/2014	499 975,000	499 975,000	0,000
REMBOURSEMENT 10000 TL 2010-2	17/11/2014	200 000,000	200 000,000	0,000
REMBOURSEMENT 6000 CHO 2009 TMM+1	19/11/2014	75 000,000	75 000,000	0,000
REMBOURSEMENT 20000 HL 2010-2	26/11/2014	400 000,000	400 000,000	0,000
REMBOURSEMENT 2900 ATL 2009/3 TF	30/12/2014	58 000,000	58 000,000	0,000
Titres de créances émis par le Trésor négociables sur le marché financier		0,000	0,000	0,000
TOTAL		6 733 085,162	6 733 085,162	0,000

3.2. Note sur les revenus de portefeuille titres

Les revenus du portefeuille titres totalisent **1 480 407,158** dinars pour la période du **1^{er} janvier 2014** au **31 décembre 2014** et se détaillent ainsi :

Revenus du portefeuille titre	du 01/01/2014 au 31/12/2014	du 01/01/2013 au 31/12/2013
Dividendes		
- Titres OPCVM	78 783,247	70 362,073
Revenus des obligations		
- Intérêts	1 284 120,193	1 532 450,360
Revenus des titres de créances émis par le Trésor négociables sur le marché financier		
- Intérêts	117 503,718	99 200,000
TOTAL	1 480 407,158	1 702 012,433

3.3. Note sur les placements monétaires et les disponibilités

Les montants placés sur le marché monétaire et les avoirs disponibles s'élèvent au **31/12/2014** à **1 875 059,349** dinars et se détaillent comme suit :

➤ Les placements monétaires :

Désignation du titre	Nombre de Titres	Aval	Coût d'Acquisition	Valeur au 31/12/2014	% de L'Actif Net
Certificats de dépôt	0		0,000	0,000	0,00
Bons du Trésor	0		0,000	0,000	0,00
Billets de trésorerie	5		1 603 603,206	1 660 179,880	5,36
POLYMEDICAL 190J-30/06/2015	1	BTK	203 603,206	203 939,880	0,66
STM 200 MD 6% 03022015	1	BTK	200 000,000	208 853,334	0,67
STM 200 MD 6,5% 18052015	1	BTL	200 000,000	206 586,666	0,67
SH KANTAOUI 1826J-01/03/2015	1	BTK	500 000,000	520 400,000	1,68
STMHM 1826J-01/03/2015	1	BTK	500 000,000	520 400,000	1,68
Total des placements monétaires			1 603 603,206	1 660 179,880	5,36

➤ Les disponibilités :

Disponibilités	Valeur au 31/12/2014	% de L'Actif Net
Avoirs en Banque	205 426,456	0,66
Intérêts courus sur compte bancaire	9 453,013	0,03
Placements à terme	0,000	0,00
Intérêts courus sur placements à terme	0,000	0,00
Total des disponibilités	214 879,469	0,69

3.4. Note sur les revenus des placements monétaires

Les revenus des placements monétaires et la rémunération du compte de dépôt, durant l'année 2014, s'élèvent à **168 550,610** dinars et se détaillent comme suit :

Revenus des placements monétaires	du 01/01/2014 au 31/12/2014	du 01/01/2013 au 31/12/2013
Rémunération du compte de dépôt	36 066,335	37 965,179
Revenus des Billets de Trésorerie	110 985,012	162 919,346
Revenus des Certificats de Dépôt	7 379,153	71 145,410
Revenus des BTC	0,000	0,000
Placement à terme	14 120,110	58 986,630
Autres produits divers sur opérations financières	0,000	0,000
TOTAL	168 550,610	331 016,565

3.5. Notes sur le passif

Le total des passifs exigibles s'élève au **31/12/2014** à **63 987,751** dinars et se détaille ainsi :

Désignation	31/12/2014	31/12/2013
Opérateurs Créditeurs	49 513,056	70 496,707
Gestionnaire	45 961,534	66 945,639
Dépositaire	3 551,522	3 551,068
Autres Créditeurs Divers	14 474,695	14 484,618
Commissaire aux comptes	9 083,970	8 851,080
Etat Impôts et Taxes	228,985	395,428
Conseil du Marché Financier	2 723,853	5 084,549
Publications diverses	2 326,132	0,000
Dividendes à payer	111,755	153,561
TOTAL	63 987,751	84 981,325

3.6. Notes sur les charges

Nature des charges	du 01/01/2014 au 31/12/2014	du 01/01/2013 au 31/12/2013
Charges de gestion des placements	202 935,362	253 922,267
Commissions de gestion	199 394,908	250 381,808
Commissions de dépôt	3 540,454	3 540,459
Autres Charges	57 533,080	62 614,124
Honoraires du commissaire aux comptes	9 192,890	9 083,066
Redevances CMF sur les OPCVM	37 550,206	47 152,143
Taxes sur les Collectivités Locales et timbres fiscaux	3 543,401	4 078,618
Frais d'actes, d'enregistrements et de publications	7 137,386	2 296,106
Frais Bancaires	44,341	3,391
Autres Charges	64,856	0,800
TOTAL	260 468,442	316 536,391

3.7. Notes sur le capital

Les mouvements sur le capital au cours de l'année 2014 se détaillent ainsi :

Capital au 31/12/2013	
Montant	44 550 995,675
Nominal	44 550 995,675
Nombre de titres	442 040
Nombre d'actionnaires	483
Souscriptions réalisées	
Montant	37 124 995,714
Nominal	37 109 540,925
Régularisation des sommes non distribuables	15 454,789
Nombre de titres émis	368 205
Nombre d'actionnaires nouveaux	206
Rachats effectués	
Montant	-51 849 120,855
Nominal	-51 829 190,175
Régularisation des sommes non distribuables	-19 930,680
Nombre de titres rachetés	-514 255
Nombre d'actionnaires sortants	-93
Capital au 31/12/2014	
Montant	29 850 345,938
Nominal	29 831 346,425
Plus ou moins-values réalisées sur cession de titres	0,000
Variation des plus ou moins-values potentielles sur titres	23 475,404
Frais de négociation	0,000
Régularisation des sommes non distribuables	-4 475,891
Modification comptable	0,000
Nombre de titres	295 990
Nombre d'actionnaires	596

3.8. Note sur les sommes distribuables

Les sommes distribuables correspondent aux résultats distribuables de l'exercice et des exercices antérieurs augmentés et diminués des régularisations correspondantes effectuées à l'occasion des opérations de souscription et de rachat d'actions.

	Du 01/01/2014 au 31/12/2014	Du 01/01/2013 au 31/12/2013
Résultat distribuable de l'exercice	1 388 489,326	1 716 492,607
Régularisations de l'exercice	-245 216,869	-35 965,448
Sommes distribuables de l'exercice	1 143 272,457	1 680 527,159
Sommes distribuables des exercices antérieurs	195,799	401,302
Sommes distribuables	1 143 468,256	1 680 928,461

4. Autres informations

4.1. Données par action et ratios pertinents

	2014	2013	2012	2011	2010
REVENUS DES PLACEMENTS	5,571	4,599	4,267	4,114	4,652
Charges de gestion des placements	-0,686	-0,574	-0,578	-0,549	-0,582
REVENU NET DES PLACEMENTS	4,885	4,025	3,688	3,565	4,070
Autres produits	0,000	0,000	0,000	0,000	0,000
Autres charges	-0,194	-0,142	-0,146	-0,111	-0,122
RESULTAT D'EXPLOITATION	4,691	3,883	3,543	3,454	3,947
Régularisation du résultat d'exploitation	-0,828	-0,081	-0,107	0,169	-0,037
SOMMES DISTRIBUABLES DE L'EXERCICE	3,863	3,802	3,436	3,623	3,910
Régularisation du résultat d'exploitation (annulation)	0,828	0,081	0,107	-0,169	0,037
Variation des plus (ou moins) valeurs potentielles sur titres	0,079	0,013	-0,017	-0,022	0,153
Plus (ou moins) valeurs réalisées sur cession de titres	0,000	0,000	0,201	0,000	0,085
Frais de négociation de titres	0,000	-0,024	0,000	0,000	0,000
Plus ou moins-valeurs sur titres et frais de négociation	0,079	-0,010	0,184	-0,022	0,238
RESULTAT NET DE L'EXERCICE	4,770	3,873	3,726	3,432	4,186
Droits d'entrée et droits de sortie	0,000	0,000	0,000	0,000	0,000
Résultat non distribuable de l'exercice	0,079	-0,010	0,184	-0,022	0,238
Régularisation du résultat non distribuable	-0,015	0,005	-0,013	0,003	-0,013
Sommes non distribuables de l'exercice	0,064	-0,006	0,171	-0,019	0,225
Distribution de dividendes	3,802	3,435	3,625	3,910	4,090
VL	104,712	104,588	104,227	104,245	104,550
Ratios de Gestion des Placements					
	2014	2013	2012	2011	2010
Charges de gestion des placements/ Actif net moyen*	0,540%	0,539%	0,539%	0,554%	0,552%
Autres Charges / Actif net moyen	0,153%	0,133%	0,136%	0,112%	0,116%
Résultat distribuable de l'exercice / Actif net moyen	3,045%	3,564%	3,202%	3,655%	3,708%

(*) L'actif net moyen=Somme de l'actif net de l'année/nombre de jours de l'année=365 jours

4.2. Rémunération du gestionnaire

La gestion de la société UNIVERS OBLIGATIONS SICAV est confiée à la Société du Conseil et de l'Intermédiation Financière SCIF - Intermédiaire en Bourse. Celle-ci est chargée des choix des placements et de la gestion administrative et financière de la société.

La commission de gestion est de 0,45% HT l'an calculée sur la base de l'actif net quotidien et payable trimestriellement dans les 15 jours qui suivent

4.3. Rémunération du dépositaire

La BTK assure les fonctions de dépositaire des avoirs de la société UNIVERS OBLIGATIONS SICAV. Elle est chargée à ce titre :

- de la conservation des titres de la société UNIVERS OBLIGATIONS SICAV.
- de l'encaissement des coupons échus des titres revenant à la société UNIVERS OBLIGATIONS SICAV.

En contrepartie de ses services, la BTK perçoit une rémunération annuelle forfaitaire égale à 3 000,000 dinars HT payable trimestriellement dans les 15 jours qui suivent.

4.4. Honoraires du Commissaire aux Comptes

Les honoraires du Commissaire aux Comptes sont à la charge d'UNIVERS OBLIGATIONS SICAV. Les frais pris en charge aux titres de l'année 2014 sont de 9 192,890 dinars TTC.

4.5. Redevance CMF sur les OPCVM

La redevance perçue par le Conseil du Marché Financier sur Univers Obligations SICAV est fixée à 1/365 de 0,1% de l'actif net, arrêté quotidiennement.

La commission est acquittée par Univers Obligations SICAV au profit du CMF est calculée sur la base de l'actif net constaté lors de l'établissement de chaque valeur liquidative. L'actif net utilisé est celui calculé avant provisionnement des redevances dues au CMF de la journée.

Le montant de cette redevance est versé au CMF par le gestionnaire de la SICAV, et ce, au plus tard le dernier jour ouvrable de la première quinzaine du mois suivant.

4.6. Etat Impôts et Taxes

Ce poste représente :

- la TCL sur les revenus bruts de la SICAV ;
- les droits de timbres.

4.7. Frais d'actes, d'enregistrements et de publications :

Il s'agit des frais d'enregistrements, de publications et d'insertions au Journal Officiel des documents des assemblées générales et des conseils d'administration.

4.8. Frais bancaires :

Il s'agit des frais sur encaissement chèque et les frais des placements monétaires.

RAPPORT GENERAL SUR LES ETATS FINANCIERS
ANNUELS ARRETES AU 31 DECEMBRE 2014

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre conseil d'administration, nous avons examiné les états financiers de la société « UNIVERS OBLIGATIONS SICAV », comprenant le bilan arrêté au 31 décembre 2014, ainsi que l'état de résultat, l'état de variation de l'actif net pour l'exercice clos à cette date, et des notes contenant un résumé des principales méthodes comptables et d'autres notes explicatives. Ces états financiers font apparaître un total bilan de 31 057 802 dinars et un bénéfice net de la période de 1 411 965 dinars.

Responsabilité de la direction dans l'établissement et la présentation des états financiers

La direction est responsable de l'établissement et de la présentation sincère de ces états financiers, conformément aux normes comptables tunisiennes. Cette responsabilité comprend: la conception, la mise en place et le suivi d'un contrôle interne relatif à l'établissement et la présentation sincère d'états financiers ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, ainsi que la détermination d'estimations comptables raisonnables au regard des circonstances.

Responsabilité de l'auditeur

Les états financiers ont été arrêtés sous la responsabilité de la Société du Conseil et de l'Intermédiation Financière - SCIF gestionnaire d'UNIVERS OBLIGATIONS SICAV. Notre responsabilité est d'exprimer une opinion sur ces états financiers sur la base de notre audit.

Nous avons effectué notre audit selon les normes de la profession applicables en Tunisie. Ces normes requièrent de notre part de nous conformer aux règles d'éthique et de planifier et de réaliser l'audit pour obtenir une assurance raisonnable que les états financiers ne comportent pas d'anomalies significatives.

Un audit implique la mise en œuvre de procédures en vue de recueillir des éléments probants concernant les montants et les informations fournies dans les états financiers. Le choix des procédures relève du jugement de l'auditeur, de même que l'évaluation du risque que les états financiers contiennent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. En procédant à ces évaluations du risque, l'auditeur prend en compte le contrôle interne en vigueur dans l'entité relatif à l'établissement et la présentation sincère des états financiers afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité de celui-ci.

Un audit comporte également l'appréciation du caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que l'appréciation de la présentation de l'ensemble des états financiers.

Nous estimons que les éléments probants recueillis sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Opinion

A notre avis, les états financiers sont réguliers et sincères et donnent, pour tout aspect important, une image fidèle de la situation financière de la société « UNIVERS OBLIGATIONS SICAV » au 31 décembre 2014, ainsi que le résultat de ses opérations et la variation de l'actif net pour l'exercice clos à cette date conformément aux principes comptables généralement admis en Tunisie.

Paragraphe d'observation

Sans remettre en cause l'opinion exprimée dans le paragraphe ci-dessus, nous estimons utile d'attirer l'attention que :

- ✓ Les emplois en valeurs mobilières représentent 93,963% de l'actif total au 31 décembre 2014 dépassant ainsi le plafond de 80% prévu par l'article 2 du décret n° 2001-2278 du 25 septembre 2001 et l'article 11 du règlement de CMF relatif aux OPCVM.
- ✓ Les emplois en liquidités et quasi liquidité représentent 6,037% de l'actif total au 31 décembre 2014. Cette proportion est en dessous du seuil de 20% prévu par l'article 2 du décret n° 2001-2278 du 25 septembre 2001.
- ✓ Les emplois en titres émis par l'« AMEN BANK », « HANNIBAL LEASE » et la « BTK » représentent respectivement 15,89%, 10,01% et 12,78% de l'actif total, dépassant ainsi le seuil de 10% autorisé par l'article 29 du code des organismes des placements collectif tel que promulgué par la loi n°2001-83 du 24 juillet 2001.
- ✓ Les emplois en actions d'organismes de placement collectif en valeurs mobilières représentent 8,937% de l'actif net au 31 décembre 2014, dépassant ainsi le plafond de 5% prévu par l'article 2 du décret n° 2001-2278 du 25 septembre 2001.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes de la profession, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Conformément aux dispositions de l'article 266 du Code des Sociétés Commerciales, nous avons examiné les informations d'ordre comptable données dans le rapport du Conseil d'Administration sur la gestion de l'exercice. Ces informations n'appellent de notre part aucune remarque particulière.

Nous avons également, dans le cadre de notre audit, procédé à l'examen des procédures de contrôle interne relatives au traitement de l'information comptable et à la préparation des états financiers. Nous signalons, conformément à ce qui est requis par l'article 3 (nouveau) de la loi 94-117 du 14 novembre 1994 tel que modifié par la loi 2005-96 du 18 octobre 2005, que nous n'avons pas relevé, sur la base de notre examen, d'insuffisances majeures susceptibles d'impacter notre opinion sur les états financiers telle que exprimée ci-dessus.

En application des dispositions de l'article 19 du décret N° 2001-2728 du 20 novembre 2001, nous avons procédé aux vérifications nécessaires et nous n'avons pas d'observations à formuler sur la conformité de la tenue des comptes en valeurs mobilières émises à la réglementation en vigueur.

Tunis, 18 Mars 2015

Le Commissaire aux Comptes :

ECC MAZARS

Mohamed Ali ELAOUANI CHERIF

RAPPORT SPECIAL AU TITRE DE L'EXERCICE

CLOS AU 31 DECEMBRE 2014

En notre qualité de commissaire aux comptes de votre société et en application de l'article 200 et suivants du code des sociétés commerciales, nous vous présentons notre rapport sur les conventions réglementées.

Notre responsabilité est de nous assurer du respect des procédures légales d'autorisation et d'approbation de ces conventions ou opérations et de leur traduction correcte, in fine, dans les états financiers. Il ne nous appartient pas de rechercher spécifiquement et de façon étendue l'existence éventuelle de telles conventions ou opérations mais de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données et celles obtenues au travers de nos procédures d'audit, leurs caractéristiques et modalités essentielles, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien fondé. Il vous appartient d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions et la réalisation de ces opérations en vue de leur approbation.

A. Opérations réalisées relatives à des conventions conclues au cours de l'exercice

Nous vous informons que votre conseil d'administration ne nous a pas informés de l'existence de nouvelles conventions réglementées conclues au cours de l'exercice 2014.

B. Opérations réalisées relatives à des conventions antérieures

B.1 - L'exécution de la convention de gestion, conclue au cours des exercices antérieurs entre votre société et la S.C.I.F - Intermédiaire en Bourse, s'est poursuivie au cours de l'exercice clos au 31 décembre 2014. Les charges s'y rattachant, comptabilisées en 2014 s'élèvent à 199 395 dinars.

B.2 - L'exécution de la convention de dépositaire, conclue en date du 13 septembre 2010 avec la Banque Tuniso-Koweïtienne – BTK, s'est poursuivie au cours de l'exercice clos au 31 décembre 2014. Aux termes de cet accord, la BTK perçoit, en contre partie de ses services, une rémunération annuelle forfaitaire égale à 3 000 dinars HT payable trimestriellement dans les 15 jours qui suivent. La perception de cette commission a pris effet à partir du 1^{er} Janvier 2011. Les charges s'y rattachant, comptabilisées en 2014 s'élèvent à 3 540 Dinars.

C. Obligations et engagements de la société envers les dirigeants

La société « UNIVERS OBLIGATIONS SICAV » n'a pas d'obligations ou d'engagements envers ses dirigeants tels que visés à l'article 200 (nouveau) II § 5 du code des sociétés commerciales.

Par ailleurs, et en dehors des conventions et opérations précitées, nos travaux n'ont pas révélé l'existence d'autres conventions ou opérations rentrant dans le cadre des dispositions de l'article 200 et suivants du code des sociétés commerciales.

Tunis, 18 Mars 2015

Le Commissaire aux Comptes :

ECC MAZARS

Mohamed Ali ELAOUANI CHERIF